GRAND CONSEIL
Commission de gestion (COGES)

GESTION 16

JUIN 2017

Rapport de la commission chargée de contrôler la gestion du Conseil d'Etat du Canton de Vaud

Année 2016

Embargo jusqu'au 26.04.2017 à 10h30

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

	COMMISSAIRES
Présidente et rapportrice générale	Mme Valérie Schwaar
Vice-présidente	Mme Catherine Labouchère
DEPARTEMENTS SOUS-COMMISSIONS	
Territoire et environnement	M. Jean-Luc Chollet, rapporteur Mme Céline Ehrwein Nihan
Formation, jeunesse et culture	Mme Susanne Jungclaus Delarze Mme Catherine Labouchère, rapportrice
Institutions et sécurité	Mme Christine Chevalley M. Claude Schwab, rapporteur
Santé et action sociale	M. Serge Melly M. Eric Sonnay, rapporteur
Economie et sport	Mme Dominique-Ella Christin, rapportrice Mme Pascale Manzini
Infrastructures et ressources humaines	M. Albert Chapalay, rapporteur M. Philippe Cornamusaz
Finances et relations extérieures	M. Hugues Gander, rapporteur M. Philippe Jobin
Secrétaire	Mme Sophie Métraux
Secrétariat de la commission	Place du Château 6, 1014 Lausanne 021 316 05 12 sophie.metraux@vd.ch

TABLE DES MATIÈRES

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION ..... - 2 -

TABLE DES MATIERES ..... - 3 -

LISTE DES OBSERVATIONS ..... - 6 -

INTRODUCTION ..... - 14 -

BILAN DE LEGISLATURE ..... - 15 -

Introduction ..... - 15 -
Mandats et rapports spécifiques ..... - 15 -
Objets parlementaires déposés par la Commission de gestion ..... - 17 -
Suivi des observations 2012-2016 ..... - 19 -
Conclusion ..... - 29 -

RAPPORT GENERAL ..... - 30 -

Chancellerie ..... - 30 -
1re observation Dotation en personnel formé et qualifié aux Archives cantonales vaudoises (ACV) ..... - 34 -
2e observation Gouvernance documentaire ..... - 35 -
Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (PPDI) ..... - 35 -
Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA) ..... - 36 -
Groupe Impact ..... - 37 -
Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) ..... - 38 -
Collaborations ..... - 39 -
Journée d'étude de la COGES dans le district de Morges ..... - 39 -
Conclusion ..... - 39 -

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE) ..... - 40 -

Secrétariat général (SG-DTE) ..... - 40 -
Service du développement territorial (SDT) ..... - 41 -
Direction générale de l'environnement (DGE) ..... - 42 -
1re observation Soutien et diversification des implantations d'installations photovoltaïques ..... - 43 -
2e observation Révision du plan des mesures OPair ..... - 44 -
3e observation Dégâts liés aux corneilles ..... - 46 -
Service des automobiles et de la navigation (SAN) ..... - 46 -
Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) ..... - 47 -
Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) ..... - 48 -
Suivi des objets parlementaires en suspens ..... - 48 -
Conclusion ..... - 51 -

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC) ..... - 52 -

Introduction ..... - 52 -
Secrétariat général (SG-DFJC) ..... - 52 -
Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) ..... - 53 -
1re observation Projets d'établissement : quelle part faut-il leur réserver ? ..... - 54 -
2e observation Gestion des difficultés d'adaptation à l'école par les petits élèves des premières années scolaires ..... - 55 -

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) ..... - 56 -
Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) ..... - 57 -
3e observation Démographie, locaux et infrastructures à la Haute école pédagogique (HEP)..... - 58 -
4e observation Formations à la Haute école pédagogique (HEP)..... - 58 -
5e observation Stratégie numérique pour la formation à la Haute école pédagogique (HEP)..... - 58 -
Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) ..... - 60 -
Service de la protection de la jeunesse (SPJ) ..... - 62 -
6e observation Adaptation aux nouvelles réalités juridiques et à leurs conséquences..... - 62 -
7e observation Amélioration de la procédure de réouverture des dossiers au Service de la protection de la jeunesse (SPJ) ..... - 62 -
Service des affaires culturelles (SERAC)..... - 64 -
8e observation Cohérence de la gestion administrative entre le Service des affaires culturelles (SERAC) et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), à Avenches..... - 64 -
Suivi des objets parlementaires en suspens ..... - 65 -
Conclusion..... - 67 -
DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS) ..... - 68 -
Introduction ..... - 68 -
Secrétariat général (SG-DIS)..... - 68 -
Ministère public (MP) ..... - 70 -
Service des communes et du logement (SCL)..... - 70 -
1re observation Publication des arrêtés de taux d'imposition ..... - 70 -
Service juridique et législatif (SJL) ..... - 71 -
Service pénitentiaire (SPEN)..... - 71 -
2e observation Argent en espèces à disposition des détenus ..... - 74 -
Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) ..... - 75 -
Police cantonale (Polcant) ..... - 75 -
3e observation Bilan et pérennisation du dispositif STRADA ..... - 77 -
Suivi des objets parlementaires en suspens ..... - 78 -
Conclusion..... - 80 -
DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)..... - 81 -
Introduction ..... - 81 -
Secrétariat général (SG-DSAS)..... - 81 -
Service de la santé publique (SSP)..... - 82 -
Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) ..... - 83 -
1re observation Evaluation des soins en rapport avec les frais d'un patient soigné par le Centre médico-social (CMS) ..... - 85 -
Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) ..... - 86 -
2e observation Surveillance de nuit des patients avec troubles psychiques importants..... - 86 -
Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) ..... - 86 -
Suivi des objets parlementaires en suspens ..... - 89 -
Conclusion..... - 90 -
DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)..... - 91 -
Introduction ..... - 91 -
Secrétariat général (SG-DECS)..... - 91 -

Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) ..... - 92 -
Service de l'emploi (SDE) ..... - 95 -
Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) ..... - 96 -
Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) ..... - 99 -
1re observation Période de mise à disposition des infrastructures sportives cantonales ..... - 101 -
2e observation Tarifs pour la location des infrastructures sportives cantonales ..... - 102 -
Service de la population (SPOP) ..... - 102 -
3e observation Coordination interdépartementale de l'action pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA) ..... - 105 -
Suivi des objets parlementaires en suspens ..... - 105 -
Conclusion ..... - 108 -
DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH) ..... - 109 -
Introduction ..... - 109 -
Secrétariat général (SG-DIRH) ..... - 109 -
Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) ..... - 113 -
Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) ..... - 113 -
1re observation Amélioration et réfection des secteurs d'étranglement de la route des Diablerets ..... - 114 -
2e observation Futurs travaux de réfection et de construction des centres d'entretien des routes ..... - 115 -
Direction des systèmes d'information (DSI) ..... - 118 -
Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) ..... - 118 -
Suivi des objets parlementaires en suspens ..... - 119 -
Conclusion ..... - 121 -
DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE) ..... - 122 -
Introduction ..... - 122 -
Secrétariat général (SG-DFIRE) ..... - 122 -
Office des affaires extérieures (OAE) ..... - 123 -
Statistique Vaud (STATVD) ..... - 123 -
Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) ..... - 124 -
Direction générale de la fiscalité (DGF) ..... - 124 -
Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) ..... - 127 -
1re observation Relève dans les états-majors de l'Administration cantonale vaudoise (ACV) ..... - 128 -
2e observation Mise en valeur du site romain d'Avenches ..... - 132 -
3e observation Pesée d'intérêts entre la Section monuments et sites et les autres entités de l'Etat ..... - 132 -
Cour des comptes (CC) ..... - 133 -
Suivi des objets parlementaires en suspens ..... - 134 -
Conclusion ..... - 135 -
REPONSES DE LA HAUTE ECOLE PEDAGOGIQUE (HEP) VAUD AUX QUESTIONS DE LA COMMISSION DE GESTION ..... - 136 -
REPERTOIRE DES ACRONYMES ..... - 161 -

LISTE DES OBSERVATIONS

RAPPORT GENERAL

1re observation
Dotation en personnel formé et qualifié aux Archives cantonales vaudoises (ACV)

L'accueil et la formation des nombreux collaborateurs temporaires prennent beaucoup de temps aux collaborateurs fixes des ACV. La dotation en personnel fixe et formé semble faible en regard de l'importance des fonds gérés et en comparaison avec les services d'archives d'autres cantons. A cela s'ajoutent de nombreux départs à la retraite qui ont et auront lieu d'ici 2019, ainsi qu'une évolution inéluctable de la profession du fait de la part croissante du support numérique dans tous les domaines de la société.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il a prises et qu'il entend prendre en termes de politique du personnel (engagements et nouvelles fonctions dédiées) tant pour assurer la continuité et la qualité des projets menés par les ACV que pour anticiper la complexe gestion numérique, et ce dans quel délai. .....p. 34*

2e observation
Gouvernance documentaire

Au-delà des solutions informatiques, l'Etat de Vaud doit mettre en place une gouvernance documentaire à l'échelle de l'administration dans son ensemble, mettant à disposition de tous les collaborateurs de l'Etat une politique et des outils adaptés pour gérer leurs documents numériques de façon efficace et pérenne. Cette réflexion globale, pas uniquement du point de vue technologique, permettrait de mieux accompagner les services dans la transition numérique tout en garantissant une traçabilité de leur production documentaire (décisions, documents légaux, correspondance, etc.) et assurerait ainsi la richesse et la fiabilité des archives de demain.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de définir une politique de gestion des documents numériques et sur la mise en place d'une gouvernance documentaire à l'échelle de l'administration cantonale dans son ensemble, et ce dans quel délai.....p. 35*

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

1re observation
Soutien et diversification des implantations d'installations photovoltaïques

L'étude du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » démontre que le solaire est porteur d'un très grand potentiel dans la diversification énergétique. L'incertitude liée au désengagement progressif de la Confédération conduit à un appauvrissement du nombre et de l'ambition des projets en terre vaudoise.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie du Canton relative à la rétribution à prix coûtant (RPC) de l'énergie photovoltaïque, ainsi que sur sa vision de la diversification des implantations (au sol, en façades, pâturages solaires, etc.).....p. 43*

2e observation
Révision du plan des mesures OPair

Un postulat demandant une révision du plan des mesures OPair a été renvoyé au Conseil d'Etat en février 2011 ; depuis lors, le Grand Conseil attend une réponse et un rapport. Une détermination invitant le Conseil d'Etat à faire aboutir rapidement cette révision a été déposée au Grand Conseil en septembre 2013. Or, rien n'a été présenté au Parlement, alors que les valeurs de pollution atmosphérique restent élevées aux 4 coins du canton, été comme hiver. Le site de l'Etat de Vaud n'indique pour l'heure et depuis des années qu'« une révision du plan des mesures OPair 2005 est en cours et sera prochainement disponible ».

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier et le périmètre de révision du plan des mesures OPair, ainsi que sur les éventuels obstacles rencontrés pour y parvenir.....p. 44*

3e observation
Dégâts liés aux corneilles

La prolifération des corneilles en milieux urbain et rural provoque des dégâts et des nuisances auxquels de plus en plus de communes sont confrontées, et ce de manière récurrente. Ces dernières peinent à trouver des solutions pour y répondre.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour limiter les dégâts et les nuisances liés à l'installation de populations de corneilles en milieux urbain et rural.....p. 46*

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

1re observation
Projets d'établissement : quelle part faut-il leur réserver ?

Chaque établissement a la possibilité de faire des projets d'établissement. Cela permet de donner une identité à l'établissement, de répondre à des besoins spécifiques et de réunir élèves et enseignants autour de projets porteurs et fédérateurs qui ont des effets bénéfiques indéniables face à l'individualisation de la société.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la vision qu'il a des projets d'établissement et sur la manière dont il entend les soutenir.....p. 54*

2e observation
Gestion des difficultés d'adaptation à l'école par les petits élèves des premières années scolaires

Depuis quelques années, une nouvelle problématique a émergé, soit la grande difficulté pour certains petits élèves à s'adapter aux règles et savoir-vivre de l'école et à s'intégrer dans un groupe. Cela peut conduire à des comportements très complexes à gérer pour le personnel enseignant.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réflexions qu'il mène à ce sujet et sur les solutions qu'il envisage de mettre en place pour répondre à ce défi, et ce dans quel délai. .....p. 55*

3e observation

Démographie, locaux et infrastructures à la Haute école pédagogique (HEP)

Afin de répondre aux enjeux de la forte croissance démographique et ainsi constituer le réservoir des enseignants de demain pour le canton, la HEP doit former de plus en plus d'enseignants et donc disposer des infrastructures nécessaires pour les accueillir.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie qu'il entend développer à long terme et les mesures qu'il entend mettre en place à court terme pour répondre à la forte augmentation actuelle et attendue d'étudiants.**.....p. 58*

4e observation

Formations à la Haute école pédagogique (HEP)

La HEP fait face à plusieurs défis pour répondre à l'augmentation d'étudiants provenant tant des cursus ordinaires que de la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Outre l'offre en formations diversifiées et complémentaires nécessaires, il importe d'avoir des praticiens-formateurs et des places de stages en suffisance.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour garantir la faisabilité et la qualité du cursus des diverses formations à la HEP, notamment en termes de quantité de praticiens-formateurs et de places de stages, sachant l'augmentation attendue d'étudiants.* *.....p. 58*

5e observation

Stratégie numérique pour la formation à la Haute école pédagogique (HEP)

L'enseignement des MITIC (médias, images et technologies de l'information et de la communication) fait partie du Plan d'études romand (PER). Entre 2010 et 2014, la HEP a formé plus de 200 enseignants en Ressources MITIC, mais le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a interrompu cette formation. Or, la compréhension du monde numérique ne se limite pas à l'utilisation des outils, mais passe par une formation aux principes de base de l'informatique en tant que discipline scientifique à part entière. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a d'ailleurs décidé d'introduire cette matière en tant que discipline fondamentale de l'école de maturité. Le monde numérique évoluant à grande vitesse, la formation des enseignants, comme des élèves à cette discipline devient incontournable.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'introduction de l'informatique comme discipline de base obligatoire dans tous les cursus des étudiants de la HEP, et ce dans quel délai.* *.....p. 58*

6e observation

Adaptation aux nouvelles réalités juridiques et à leurs conséquences

Les récents changements des dispositions législatives liées au droit de la famille et des procédures y relatives requièrent l'établissement de rapports à l'intention de la Justice et la présence des assistants sociaux du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) aux audiences. Cela prolonge les délais d'évaluation en empiétant sur le temps y consacré.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'analyse qu'il effectue de cette problématique ainsi que sur les mesures qu'il envisage pour y remédier, et ce dans quel délai.**.....p. 62*

7e observation

Amélioration de la procédure de réouverture des dossiers au Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Afin de limiter le nombre de dossiers « ouverts », ceux-ci sont rapidement archivés. Néanmoins, lorsqu'il y a un nouveau signalement officiel, cela nécessite la réouverture du dossier peu après son archivage. Or, cette réouverture peut prendre du temps occasionnant un délai préjudiciable au bien du mineur.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de raccourcir et de simplifier la procédure de réouverture des dossiers et, dans cette optique, de mentionner les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai.....p. 62*

8e observation

Cohérence de la gestion administrative entre le Service des affaires culturelles (SERAC) et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), à Avenches

Conçue pour pérenniser la structure sise à Avenches, la réorganisation de 2013 (dissolution de la Fondation pro Aventico, mise en place de 2 entités sous l'égide du SERAC et du SIPaL) s'est avérée difficile dans sa réalisation. Les manières de travailler sont encore très différentes selon que l'on soit rattaché à l'un ou à l'autre des services concernés.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour améliorer la collaboration et l'efficience interservices entre le SERAC et le SIPaL, et ce dans quel délai. .....p. 64*

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

1re observation

Publication des arrêtés de taux d'imposition

Le délai entre les décisions des conseils communaux ou généraux concernant l'arrêté de taux d'imposition et leur publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) peut créer des problèmes au moment des décisions budgétaires communales.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons du délai entre la décision des conseils communaux ou généraux concernant l'arrêté de taux d'imposition et leur publication officielle dans la FAO, ainsi que sur l'opportunité de raccourcir ledit délai. .....p. 70*

2e observation

Argent en espèces à disposition des détenus

Depuis 1998, les détenus en exécution de peine ont le droit de disposer d'une somme maximale de CHF 500.- en espèces, ce qui peut poser des problèmes de sécurité et des tensions à l'intérieur de l'établissement.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les effets concrets de cette mesure et sur l'opportunité de restreindre la possession d'argent liquide ou de la substituer par d'autres moyens de paiement. .....p. 74*

3e observation

Bilan et pérennisation du dispositif STRADA

Lancée en 2013, l'opération STRADA vise, entre autres, à lutter contre le trafic de drogue de rue en permettant l'interpellation d'auteurs d'infractions en flagrant délit et autorisant leur comparution immédiate. Elle a impliqué le renforcement d'effectifs tant au Ministère public (MP), à la Police cantonale (Polcant) qu'au Service pénitentiaire (SPEN). Tous les partenaires relèvent la pertinence de ce dispositif, mais s'interrogent sur sa pérennité, car les engagements de personnel supplémentaire ne peuvent se faire qu'en contrat de durée déterminée (CDD) étant donné que l'opération est prolongée d'année en année.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan qu'il tire du dispositif STRADA, après 4 ans d'expérience, ainsi que sur l'opportunité de l'instituer de manière pérenne.* ..... *p. 77*

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

1re observation

Evaluation des soins en rapport avec les frais d'un patient soigné par le Centre médico-social (CMS)

Pour certaines personnes, les frais générés par le dispositif de soins à domicile peuvent dépasser les coûts d'un hébergement en Etablissement médico-social (EMS). Néanmoins, l'accueil en EMS, respectivement le maintien à domicile, reste du libre choix de la personne concernée.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les critères utilisés pour l'évaluation de l'opportunité d'orienter quelqu'un en EMS, respectivement de le maintenir à domicile, et notamment s'il est tenu compte du montant des factures de CMS dans cette évaluation.* .....*p. 85*

2e observation

Surveillance de nuit des patients avec troubles psychiques importants

La direction de l'association Le Foyer indique qu'avec la modification de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) limitant drastiquement les mesures de contention, des agents de sécurité ont dû être engagés 7 nuits sur 7 pour garder les chambres des patients présentant des troubles psychiques importants. Pour limiter les coûts élevés liés à cette surveillance, la direction a décidé de tester des appareils qui détectent les mouvements en chambre.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la suite qu'il entend donner aux résultats des tests effectués avec ces nouveaux moyens de surveillance, et de l'informer sur les autres pistes envisagées.* .....*p. 86*

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

1re observation

Période de mise à disposition des infrastructures sportives cantonales

Le règlement d'application de la loi sur l'éducation physique et le sport (RLEPS) (article 51) indique que les infrastructures sportives cantonales sont mises à disposition tous les jours de la semaine, dimanche compris, à l'exclusion, en principe, des jours fériés particuliers définis dans la loi sur l'emploi (LEmp), des vacances de fin d'année civile, de 3 semaines durant les vacances d'été et pendant les périodes de fermeture en raison de travaux. Or, certains équipements cantonaux ne sont pas mis du tout à disposition des clubs sportifs pendant toute la durée estivale des vacances scolaires.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, d'une part sur la proportion des équipements sportifs qui ne sont pas systématiquement loués à des sociétés sportives pendant les périodes légales de mise à disposition, et d'autre part sur les mesures qu'il entend prendre afin de faire respecter le règlement d'application qu'il a édicté.....p. 101*

2e observation

Tarifs pour la location des infrastructures sportives cantonales

Le règlement d'application de la loi sur l'éducation physique et le sport (RLEPS) (article 56) indique que les infrastructures sportives cantonales sont mises à disposition avec une part à charge des bénéficiaires devant rester modeste. Le Conseil d'Etat a émis une directive d'utilisation et de location des infrastructures cantonales pour les sociétés sportives. Un tarif de location unifié a été calculé par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) dont le montant est en moyenne de CHF 30.- de l'heure. Alors que de nombreuses communes mettent leurs infrastructures gratuitement à disposition des sociétés sportives, le tarif cantonal reste onéreux pour certaines sociétés sportives qui se sont déjà plaintes de cet état de fait. En effet, ce montant de CHF 30.- de l'heure peut sérieusement grever le budget de ces dernières, les obligeant à terme à augmenter le montant de leurs cotisations.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'adéquation entre les tarifs édictés et pratiqués dans le canton et la volonté du Gouvernement de promouvoir le sport santé, tel que préconisé dans son programme de législature 2012-2017, tout en respectant la capacité financière de l'ensemble des utilisateurs. Dans le cas contraire, estime-t-il opportun d'y apporter des correctifs, et ce dans quel délai ? .....p. 102*

3e observation

Coordination interdépartementale de l'action pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA)

L'accueil des MNA dépend de nombreux acteurs. L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour l'organisation et la gouvernance des foyers, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour l'éducation, la formation et la protection de la jeunesse, le Département de l'économie et du sport (DECS) avec le Service de la population (SPOP), le Département des institutions et de la sécurité (DIS) pour les tutelles, et enfin le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour la santé et l'aide sociale des réfugiés. Or, avec l'afflux du nombre de MNA depuis 2015, les conditions d'accueil se sont fortement dégradées en 2016.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation quant à la coordination interdépartementale nécessaire, et sur les mesures qu'il entend prendre, à court et moyen terme, pour améliorer la prise en charge de ces jeunes.....p. 105*

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES

1re observation

Amélioration et réfection des secteurs d'étranglement de la route des Diablerets

Depuis l'attribution des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) au canton de Vaud en 2020, des sites ont été choisis pour les compétitions. Ils devront être accessibles tant par la route, que par le rail. S'agissant de l'accessibilité au village des Diablerets, les conditions routières sont loin d'être remplies même si l'accès par le col du Pillon permettra de soulager le secteur Le Sépey – Les Diablerets.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour assurer un accès fluide et sécurisé, par la route et par le rail, aux sites des JOJ 2020 dans la région des Diablerets. .....p. 114*

2e observation

Futurs travaux de réfection et de construction des centres d'entretien des routes

Prochainement, la Division entretien de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) proposera la réfection ou la réalisation de plusieurs centres d'entretien des routes. Les projets doivent être adaptés aux conditions locales, notamment s'agissant des matériaux choisis. Le dialogue et la concertation avec les utilisateurs, qui sont les premiers concernés et qui connaissent bien les conditions locales, sont indispensables.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que les futures réalisations dans ce domaine fassent l'objet de concertations avec les utilisateurs. .....p. 115*

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

1re observation

Relève dans les états-majors de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

Les états-majors du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et de la Direction générale de la fiscalité (DGF) notamment, sont formés de cadres très expérimentés qui feront valoir leur droit à la retraite quasi tous en même temps. Les cas du SIPaL et de la DGF ne sont pas les seuls dans le département, ni même au sein de l'ACV.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'existence d'une stratégie de relève des cadres des états-majors de l'ACV, mise en place au niveau du Conseil d'Etat, et le cas échéant, sur les mesures déjà prises ou qu'il entend prendre, et ce dans quel délai. .....p. 128*

2e observation

Mise en valeur du site romain d'Avenches

Les archéologues ont au moins pour 20 années de travail uniquement sur le périmètre d'Avenches. Le site et le musée romains d'Avenches sont reconnus internationalement comme pôle de compétences de l'époque romaine dans le domaine du laboratoire, de la restauration, de la conservation et de la publication.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures déjà prises ou qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour mettre en valeur le site et musée romains d'Avenches, actuellement dispersé en 5 lieux différents, ainsi que pour mettre en valeur le savoir-faire internationalement reconnu, sachant qu'un million d'objets sont stockés dans des dépôts et que le lieu d'exposition est étriqué et vétuste. .....p. 132*

3e observation

Pesée d'intérêts entre la Section monuments et sites et les autres entités de l'Etat

Lorsqu'il s'agit de construire pour les besoins des collectivités publiques ou du développement économique, il peut être nécessaire de faire une pesée des intérêts entre la préservation in situ de l'ancien et la construction du nouveau. Les intérêts divers peuvent être source de tensions entre la Section monuments et sites et l'entité demanderesse.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les critères qui sont appliqués pour effectuer la pesée des intérêts entre les positions de la Section monuments et sites et l'entité demanderesse.*.....*p. 132*

INTRODUCTION[1]

Mme Valérie Schwaar, présidente de la Commission de gestion (COGES), rapportrice :

Ce rapport de la COGES pour l'année 2016 est le 5e et dernier de la législature 2012-2017.

Il est augmenté d'un bilan de législature faisant notamment un état des lieux des 140 observations et des divers rapports spécifiques et objets parlementaires déposés durant cette période (voir en page 15).

La COGES a connu le changement de 2 commissaires en cours d'année.

Afin de passer en revue la gestion 2016 de l'Etat de Vaud et établir le présent rapport, la COGES a tenu 13 séances plénières dont 2 journées entières d'examen des rapports et observations auxquelles il faut ajouter toutes les séances et visites des sous-commissions. Le Bureau de la COGES a rencontré celui du Grand Conseil ; il a également participé à des séances de coordination avec la Commission des finances (COFIN) et la Commission permanente des visiteurs du Grand Conseil (CPVGC). Elle a consacré sa traditionnelle journée de visite au district qu'elle n'avait pas encore visité, soit celui de Morges.

La soussignée a également assisté à la présentation des comptes 2016 et du budget 2017 de l'Etat de Vaud, ainsi qu'aux présentations des rapports d'audit de la Cour des comptes (CC).

En février 2017, la COGES a confié un mandat d'audit au Contrôle cantonal des finances (CCF) à propos de l'aide financière octroyée par l'Etat de Vaud à une entreprise par le biais du fonds cantonal de lutte contre le chômage.

Chaque année, dans le cadre de son rapport annuel, la COGES se penche sur une thématique ou une entité particulière. Cette année, elle s'est intéressée plus particulièrement à la Haute école pédagogique (HEP). Elle a adressé un corpus de questions qu'elle a transmis à la HEP (les questions et les réponses sont annexées au présent rapport, voir en page 136). Les représentants de cette dernière ont ensuite été reçus par la COGES *in corpore* afin d'échanger et d'approfondir certains points. Cette démarche a abouti à la rédaction de 3 observations (voir en page 58).

Ce rapport de gestion 2016 compte 26 observations qui sont adressées au Conseil d'Etat, dans le but de mieux comprendre ou d'améliorer sa gestion. Plusieurs remarques sont également adressées aux entités responsables lorsque la COGES a estimé des améliorations ponctuelles opportunes.

La COGES tient ici à remercier la secrétaire de la commission pour sa disponibilité et son travail important et de grande qualité effectué jour après jour.

Nous remercions également toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'Etat, chacune et chacun dans sa fonction, pour leur disponibilité et leurs réponses à nos nombreuses questions.

[1] Dans ce document, la forme masculine désigne, lorsqu'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes. L'emploi du masculin a pour but de faciliter la lecture du texte.

BILAN DE LEGISLATURE

Introduction

Ce rapport étant le dernier de la Commission de gestion de la législature 2012-2017, la COGES a souhaité jeter un regard rétroactif sur ses 5 dernières années d'activité en consolidant le suivi régulièrement effectué de ses interventions au travers d'un « bilan de législature ».

Si le rapport annuel et les observations de la COGES sont le moyen d'intervention privilégié et majoritaire de la Commission, celle-ci a également déposé plusieurs objets parlementaires au cours de la législature. Elle s'est en outre exprimée au travers de rapports spécifiques ainsi que de mandats qu'elle a reçus ou confiés. Le présent bilan se fonde principalement sur ces bases.

Toutefois, il convient de souligner que les remarques que la COGES a adressées au Conseil d'Etat, les nombreuses visites des sous-commissions auprès des services et entités de l'Etat, de même que les réponses aux abondants courriers adressés à la Commission représentent une partie considérable de l'activité de la COGES et participent activement à la recherche de solutions pragmatiques nécessaires au bon fonctionnement de l'Etat. Néanmoins, pour des raisons pratiques, il n'en sera pas fait mention ci-après. En revanche, l'ensemble de ces informations sera transmis à la COGES pour la législature suivante, afin qu'elle puisse s'en saisir.

Mandats et rapports spécifiques

Mandats reçus

Rapport au Bureau du Grand Conseil sur les objets parlementaires dont le délai de réponse est échu

En 2012, la COGES a reçu un mandat formel du Bureau du Grand Conseil lui demandant de tirer au clair la situation des nombreux objets parlementaires en suspens, soit les objets dont le délai légal de réponse de la part du Conseil d'Etat était dépassé. En 2013, la COGES a établi un rapport à destination du Bureau du Grand Conseil. Il mettait en évidence l'absence d'une liste commune à l'Exécutif et au Législatif des objets parlementaires en attente de réponse et, en conséquence, un écart de plus de 110 objets entre les 2 listes distinctes.

En 2014, un vaste travail d'épuration et de contrôle a été effectué afin de disposer d'une liste unique. Sur cette base, en 2015, un EMPD de radiation des objets jugés obsolètes a été traité par le Grand Conseil[2]. En outre, la COGES a émis une série de recommandations dont certaines ont été partiellement mises en œuvre :

– une liste unique Législatif-Exécutif des objets en suspens a été créée et un groupe de suivi, composé de la Chancellerie, du Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) et d'un répondant au sein de chaque département se charge trimestriellement de sa mise à jour. Le secrétaire général adjoint du Grand Conseil a été désigné comme responsable du suivi des objets parlementaires et de la base de données y relatives.

– Un état des objets parlementaires en suspens est effectué depuis 2014 par le Conseil d'Etat dans son rapport annuel de gestion, conformément à l'article 111, alinéa 3 de la loi sur le Grand Conseil (LGC). Toutefois, le Conseil d'Etat ne documente pas les raisons des retards. De plus, les délais annoncés dans la liste des objets en suspens transmise par le Conseil d'Etat ne sont que partiellement tenus.

Force est de constater qu'à l'heure de rédiger ce bilan, la problématique des objets en suspens reste entière, avec, au 31 décembre 2016, 284 objets dont le délai légal de réponses est échu. La COGES ne peut que réitérer ses recommandations (voir le rapport général en page 31-32) et continuera à suivre le dossier avec attention.

[2] (192) Exposé des motifs et projet de décret autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires en suspens auxquels il n'a pas été répondu. (RC-192) Rapport de la COGES.

Mandats donnés

Mandat de la Commission de gestion à la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) : Postes informatiques dans l'administration cantonale

En 2013, dans le cadre des visites, la COGES avait enregistré de nombreuses doléances, à tous les échelons de l'Etat, à propos de la bureautique et des postes informatiques individuels. La lenteur des systèmes (lenteurs au démarrage, lors des enregistrements de données, etc.) était la plainte la plus fréquente. La COGES avait alors mandaté la CTSI afin de dresser un tableau de la situation et obtenir des explications auprès de la Direction des systèmes d'information (DSI).

Les conclusions de la CTSI mentionnaient quelques lenteurs, mais précisaient que celles-ci étaient ponctuelles. Une partie des problèmes soulevés par la COGES avait en effet déjà été résolue suite à cette enquête. De plus, la CTSI confirmait que l'EMPD 101[3] sur la modernisation des postes de travail, notamment par la migration sur Windows 7, devrait conduire à la résolution des problèmes résiduels. Enfin, une enquête de la DSI quant à la perception de sa performance auprès des utilisateurs révélait un taux de satisfaction plutôt favorable.

La COGES continue néanmoins de suivre attentivement l'efficacité des solutions informatiques auprès des services de l'Etat.

Rapports spécifiques

En vertu de l'article 53 alinéa 3 de la LGC, la COGES a produit 3 rapports spécifiques durant la législature.

Rapport sur les commissions cantonales consultatives et extraparlementaires[4]

Ce rapport visait à étudier l'évolution des pratiques de l'Etat de Vaud en la matière et à examiner plus en détail le fonctionnement de chacune d'elles. La COGES a émis les recommandations suivantes :

- examiner la nomenclature des commissions et établir une classification des commissions cantonales suivant le type de mission ;
- établir un recensement exhaustif des commissions cantonales et assurer une mise à jour régulière d'une liste publique ;
- examiner périodiquement la mission et l'activité des différentes commissions pour, le cas échéant, réorienter leur mission ou même supprimer celles qui n'ont plus lieu d'être ;
- appliquer le barème décidé par le Conseil d'Etat (directive 28.13 Lpers) à l'ensemble des membres des commissions en harmonisant ainsi la pratique des rémunérations ;
- procéder au renouvellement intégral de toutes les commissions au début de chaque nouvelle législature et fixer une limite de durée de fonction.

Le Conseil d'Etat a approuvé et décidé de mettre en œuvre les recommandations (à l'exception de la rémunération et de la limite de durée de fonction) en 2017, afin que le renouvellement intégral au début de la prochaine législature, puis des suivantes, tel que mentionné dans la dernière recommandation, se fasse sur des bases claires. A ce jour, le dossier est toujours en suspens.

Rapport commun Commission de gestion – Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) relatif aux relations entre le Service de protection de la jeunesse (SPJ) et les Justices de paix (JP)

En 2013, la COGES et la CHSTC ont rédigé un rapport à destination du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et de l'Ordre judiciaire (OJ) portant sur les relations et la communication entre le SPJ et les JP. Ces 2 entités sont fréquemment amenées à travailler ensemble, leurs décisions étant souvent interdépendantes. Or, les commissions de surveillance avaient relevé que

[3] Adopté par le Grand Conseil le 11.02.14.

[4] (GC 059) Rapport de la Commission de gestion sur les commissions cantonales consultatives et extraparlementaires.

des pratiques différentes entre le SPJ et les JP, de même qu'une carence en communication conduisaient à des difficultés de compréhension mutuelles. Des retards dans le traitement des évaluations étaient également déplorés. Ce rapport avait abouti à une observation commune dans les rapports des commissions respectives pour l'année 2012.

Diverses mesures ont permis d'améliorer la communication et la collaboration entre le SPJ et les JP. Des améliorations des délais de traitement des évaluations ont eu lieu. Cependant, ces délais tendent à s'allonger à nouveau, mais pour d'autres raisons (nouvelles dispositions légales, augmentation du nombre de dossiers, complexification des procédures, etc.).

Rapport Géopolis – Baumag

Dès 2013, la COGES, par le biais de la sous-commission en charge du DFJC, a investigué de façon approfondie les problèmes survenus à la fin du chantier du bâtiment Géopolis de l'Université de Lausanne (UNIL), chantier attribué à l'entreprise Baumag/Generalbau. Un rapport détaillé a été établi. Toutefois, la COGES a décidé de surseoir à sa publication en raison des procédures judiciaires en cours faisant suite au sursis concordataire. Elle en a averti tant le Conseil d'Etat que le Grand Conseil. Le rapport sera transmis à la COGES de la législature 2017-2022.

En revanche, en 2014, la COGES, s'appuyant sur ses constatations dans le cadre du chantier Géopolis ainsi que sur plusieurs de ses visites, a déposé un postulat (14_POS_059, voir ci-dessous). Il visait à assurer que, dans le cadre des nombreux chantiers importants en cours ou à venir dans le canton, des enseignements aient été tirés des chantiers précédents, à l'instar de celui de Géopolis.

Objets parlementaires déposés par la Commission de gestion

Postulats

Durant la législature écoulée, la COGES a déposé 6 postulats. Trois d'entre eux sont à distinguer de la transformation en postulat des secondes réponses à ses observations refusées par le Grand Conseil selon l'article 52 alinéa 4 LGC.

(14_POS_059) Anticiper : maître-mot en vue des futurs investissements importants du canton

Ce texte faisait notamment suite aux problèmes rencontrés lors de la construction du bâtiment Géopolis sur le site de l'UNIL. Un rapport a été établi par la COGES (voir ci-dessus). Le postulat visait à assurer que dans le cadre des nombreux chantiers importants en cours ou à venir dans le canton, des enseignements aient été tirés des chantiers précédents, à l'instar de celui de Géopolis.

Pour le Conseil d'Etat, les précautions et mesures prises étaient un rempart suffisant pour éviter les difficultés financières et l'ajout de nouvelles exigences pouvait constituer un frein aux investissements[5]. Néanmoins, la COGES a souhaité, outre l'application des procédures en vigueur, qu'elles soient précisées et que soient identifiées celles posant éventuellement problème, en indiquant les moyens, le cas échéant, pour les faire évoluer. La COGES a également demandé à ce que le Parlement soit informé, non seulement des dépassements de crédits, mais aussi des modifications notables des projets acceptés par l'organe législatif.

(17_POS_227) Modernisation des infrastructures à charge de l'Etat à Rennaz (Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois) : 15 ans de tergiversation, c'est trop ![6]

En 2012, 2013 et 2015, la COGES a déposé 3 observations (2 pour la Direction générale de la mobilité et des routes – DGMR et 1 pour la Police cantonale vaudoise – Polcant) qui relevaient toutes la vétusté

[5] (230) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Valérie Schwaar et consorts au nom de la Commission de gestion - Anticiper : maître mot en vue des futurs investissements importants du canton, et (RC-230) Rapport de la COGES sur l'objet susmentionné.
[6] Déposé en 2017, mais initié en 2016.

des locaux sis à Rennaz et leur inadaptation aux besoins actuels et futurs des entités concernées et des collaborateurs. Suite aux investigations de la Commission, il est apparu que le calendrier fourni par le Conseil d'Etat dans sa dernière réponse ne pourrait être tenu, notamment en raison du renvoi des responsabilités entre l'Office fédéral des routes (OFROU) et les services de l'Etat concernés. En 2017, et au vu de la nécessité d'entreprendre rapidement des travaux, la COGES a donc décidé de déposer ce postulat. Elle espère une réponse diligente et souhaite que les travaux puissent être entamés rapidement.

Postulat au DFJC – Clarification de la répartition entre les tâches administratives et financières stricto sensu et les activités pédagogiques dans les lieux de formation DGEO et DGEP. Un bilan pour réfléchir à de nouvelles pratiques[7]

Au cours de ses visites au sein de divers établissements scolaires, la COGES a constaté que les tâches de gestion administrative et financière sont souvent confiées à des personnes ayant une formation d'enseignant. Or, ces tâches s'avèrent souvent complexes et conséquentes et peuvent empiéter sur les missions pédagogiques des collaborateurs, malgré les décharges accordées. Deux observations sur le sujet avaient été déposées dans le rapport 2015[8]. Malgré les réponses du Conseil d'Etat aux observations, la COGES a souhaité approfondir, au travers d'un postulat, la thématique du désenchevêtrement des tâches administratives et pédagogiques.

Trois postulats ont automatiquement découlé du refus, par le Grand Conseil, de secondes réponses du Conseil d'Etat à des observations de la COGES (article 52 alinéa 4 LGC) :

(13_POS_053) Postulat de la COGES suite au refus de la seconde réponse à la 4e observation présentée dans le cadre du DINT, intitulée : recrutement du personnel pénitentiaire.

Ce postulat, déposé en décembre 2013, n'a toujours pas obtenu de réponse et fait partie des objets dont le délai de réponse est échu. A noter que la COGES a attiré l'attention à plusieurs reprises sur la problématique du recrutement, de la formation du personnel pénitentiaire et de la valorisation des métiers du pénitentiaire. A ce jour, ce dossier est toujours en suspens.

(15_POS_152) Postulat de la COGES suite aux refus des secondes réponses aux 2e et 3e observations présentées au DFIRE dans le cadre du rapport de gestion 2014 :

- *Convivialité du catalogue en ligne de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV)*
- *Ressources humaines du Centre d'édition de la CADEV*

La réponse du Conseil d'Etat[9] à ce postulat a été examinée en janvier 2017. Le rapport y relatif est en attente de traitement par le Grand Conseil. Un processus de modernisation de la CADEV, devant aboutir à terme à une centralisation, est en cours. Ce processus s'avère complexe et nécessitera du temps. La COGES a fait part de son inquiétude quant à la centralisation et à son impact sur le tissu économique local. Elle a également souligné la nécessité de prendre en compte d'autres facteurs que ceux uniquement économiques. Elle a en outre souhaité que ce processus tienne compte des utilisateurs et des bénéficiaires des prestations de la CADEV.

(15_POS_153) Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 2e observation présentée au DFJC dans le cadre du rapport de gestion 2014 et intitulée : Collaboration entre la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et la Direction des systèmes d'information (DSI) concernant la gestion du dossier informatique des apprentis

La réponse du Conseil d'Etat à ce postulat a été examinée en février 2017 par la CTSI. Le rapport y relatif est en attente de traitement par le Grand Conseil.

[7] Déposé en 2017, mais initié en 2016.
[8] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 51 et 55.
[9] (325) Rapport du CE au GC sur le postulat de la COGES suite aux refus des secondes réponses aux 2e et 3e observations présentées au DFIRE dans le cadre de la CADEV.

Un nouveau logiciel doit être implémenté. La COGES espère que la solution choisie remportera l'adhésion des personnes concernées et que les solutions temporaires développées pour pallier les manques du précédent logiciel cèdent la place au nouvel outil informatique. En outre, elle sera particulièrement attentive à ce que les formateurs en entreprise puissent accéder au système pour permettre un suivi efficace de leurs apprentis.

Suivi des observations 2012-2016

Principal moyen d'intervention auprès du Conseil d'Etat, la COGES a déposé 140 observations durant la législature qui s'achève, entre son rapport sur l'année 2012 et celui sur l'année 2016. Le tableau ci-après les synthétise et fait état, pour chacune d'elles, de l'appréciation de la COGES quant au suivi de ses demandes, a fortiori la mise en œuvre des mesures que proposait le Conseil d'Etat dans ses réponses. Cette évaluation s'exprime au travers de 3 indicateurs, soit : « réalisé », « partiellement réalisé – en cours de réalisation », ou « non réalisé ».

En retranchant les 26 observations du rapport pour l'année 2016 dont les réponses seront examinées par le Grand Conseil en juin 2017, 114 réponses à ses observations ont donc fait l'objet d'un suivi et d'une évaluation de la COGES.

Sur ces 114 observations, le Parlement a accepté 92 premières réponses du Conseil d'Etat (80,7%) ; 22 secondes réponses ont été nécessaires, et parmi celles-ci, 4 (3,5%) ont été refusées par le Parlement, générant automatiquement des postulats en vertu de l'article 52 alinéa 4 LGC (voir ci-dessus).

Pour 67 des 114 observations (58,8%), la COGES considère que les éléments indiqués dans les réponses du Conseil d'Etat ont été mis en œuvre. Tout en appelant de ses vœux que la Commission de gestion de la législature 2017-2022 en fasse le suivi, elle n'estime néanmoins pas utile de les commenter.

En revanche, pour 30 de ses observations (26,3%), la COGES a estimé que les mesures promises dans les réponses du Conseil d'Etat n'étaient que partiellement réalisées ou en cours de réalisation, et que pour 17 de ses observations (14,9%) aucune mesure n'avait été mise en œuvre à ce jour. Chacun de ces cas est brièvement commenté dans le tableau ci-après. Cette mise en exergue recouvre une double invitation, d'une part au Conseil d'Etat afin qu'il mette en œuvre ou poursuive la réalisation des mesures annoncées dans ses réponses et d'autre part, à la COGES de la législature 2017-2022 afin qu'elle en fasse le suivi.

N.B. Dans les tableaux ci-dessous, lors de rocades de services entre départements, de regroupements de plusieurs entités en une direction générale ou un nouveau service, ou encore en cas de changement de nom au cours de la législature, les entités ou services en question ont été intégrés dans la nomenclature en cours au 31.12.2016. L'usage des acronymes permet de synthétiser le tableau ; une liste exhaustive des acronymes avec leur signification est à disposition en pages 161 et suivantes.

Partiellement réalisé / en cours, ou non réalisé

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
Rapport général	Chanc.	2013	Projet BLEU SIEL	Part. réalisé / en cours	Un premier EMPD a été accepté par le GC en 2016, mais attente d'un EMPD relatif à l'archivage.
		2015	Autorisation de stationnement pour les huissiers	Non réalisé	La COGES attend l'information promise par la Chancellerie quant à la réponse de l'autorité communale suite à sa demande de faire bénéficier les huissiers d'une autorisation de parcage.
		2016	Dotation en personnel formé aux ACV	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Gouvernance documentaire	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
	Bureau protec. données	2014	Suivi des décisions en regard de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD)	Non réalisé	Un rapport de la Chancellerie, présentant le bilan de l'application de la LPrD, inclus dans un EMPD à l'appui de la révision de cette dernière et comportant une réglementation plus précise du traitement des recommandations, aurait dû être transmis au GC d'ici fin 2016. Or, à ce jour, le dossier est toujours en suspens, dans l'attente du rapport de la Chancellerie.
			Registre des fichiers	Part. réalisé / en cours	Les travaux de mise en place d'un Registre des fichiers ont débuté en mars 2016 (engagement d'une personne pour cette tâche). Le Registre devrait être mis en ligne fin 2017.
DTE	DGE	2013	Regroupement de la DIRNA	Non réalisé	En attente d'un EMPD initialement prévu en 2015, visant le regroupement de la DGE sur un seul site. Aucune concrétisation.
		2014	Collaboration entre la DGE et le SIPaL	Part. réalisé / en cours	Les mesures entreprises montrent que les démarches vont dans la bonne direction, mais le rythme pourrait être un peu plus soutenu.
			Rive sud du lac de Neuchâtel : à quand la mise en application des décisions de justice ?	Non réalisé	Aucune information de la part du CE.
		2015	Site unique de la DGE : un rapprochement qui tarde	Part. réalisé / en cours	Malgré un léger retard sur la feuille de route présentée par le CE dans sa réponse, le processus est en cours. Un suivi attentif sera nécessaire.
			Engagements à durée déterminée de façon indéterminée	Non réalisé	Malgré la justification du caractère ponctuel de ces engagements, ils tendent à perdurer. Il s'agit d'une préoccupation récurrente de la COGES (dans tous les départements).
		2016	Soutien et diversification des implantations d'installations photovoltaïques	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Dégâts liés aux corneilles	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Révision du plan des mesures Opair	Réponse du CE examinée en juin 2017.	

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DTE	SAN	2014	Avenir du SAN à la Blécherette : où et quand ?	Part. réalisé / en cours	Un échange de parcelles entre la Ville de Lausanne et le Canton a eu lieu. Selon le calendrier fournit par le CE, la mise en service du nouveau centre devrait avoir lieu en 2022. Le GC n'a pas encore été nanti de l'objet.
	SDT	2015	Assurer la réalisation des projets d'importance cantonale	Part. réalisé / en cours	La 4e révision du PDCn est en cours de processus parlementaire. Après le vote du GC, le PDCn devra encore être approuvé par la Confédération.
DFJC	DGEO	2014	Maîtrise de classe en Voie générale (VG)	Part. réalisé / en cours	Le CE a approuvé une révision partielle du règlement de la LEO en mars 2017. Dès lors, 2 des 4 périodes d'OCOM (options de compétences orientées métiers) seront consacrées à des matières permettant aux maîtres de classe d'être face à l'entier de leurs élèves. Néanmoins, ces mesures ne répondent pas entièrement à la problématique.
		2015	Remboursement des frais des enseignants dans l'enseignement obligatoire	Part. réalisé / en cours	Une directive du DFJC à l'intention des établissements a été édictée. Cependant, les questions de la diversité des pratiques dans les établissements et l'évolution nécessaire de la CADEV restent en suspens.
			Répartition des coûts entre Canton et communes concernant les charges d'équipements pour les bâtiments scolaires	Non réalisé	Des négociations dans le cadre de la Plateforme canton-communes sont toujours en cours afin de réviser le règlement du 14 août 2000 ainsi que conclure une convention au sens de l'art. 27 LEO.
		2016	Projets d'établissement : quelle part faut-il leur réserver ?	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Gestion des difficultés d'adaptation à l'école par les petits élèves de premières années scolaires	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
	DGEP	2012	Nouveau système informatique pour la DGEP	Part. réalisé / en cours	Un EMPD (333) répondant à la demande a été examiné par la CTSI en février 2017. L'objet doit encore passer au GC et le logiciel doit être mis en œuvre.
		2014	Collaboration entre la DGEP et la DSI concernant la gestion du dossier informatique des apprentis	Part. réalisé / en cours	Suite au refus des 2 réponses du CE, l'observation a été transformée en postulat. Un EMPD (333) répondant au postulat a été examiné par la CTSI en février 2017. L'objet doit encore être approuvé par le GC et le logiciel mis en œuvre. L'accès au dossier des apprentis via les formateurs en entreprises devra être vérifié.
		2015	Gestion administrative et financière dans les établissements de la scolarité obligatoire et postobligatoire	Non réalisé	Le CE a proposé des pistes de réflexion, mais face à la complexité de la problématique, la COGES déposera un postulat spécifique à cette thématique.
	DGES	2015	Conformité des laboratoires de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique	Part. réalisé / en cours	Les travaux doivent encore être réalisés.

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DFJC	DGES	2016	Démographie, locaux et infrastructures à la HEP	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Formations à la HEP	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Stratégie numérique pour la formation à la HEP	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
	SESAF	2014	Transition mineur – majeur (MIMA) des jeunes en situation de handicap lourd	Part. réalisé / en cours	La problématique complexe nécessite une mise en œuvre échelonnée.
			Amélioration de la procédure de recherche d'une place d'apprentissage	Part. réalisé / en cours	La mise en œuvre des mesures proposées doit encore être effectuée.
	SPJ	2016	Adaptation aux nouvelles réalités juridiques et à leurs conséquences	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Amélioration de la procédure de réouverture des dossiers au SPJ	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
	SERAC	2016	Cohérence de la gestion administrative entre le SERAC et le SIPaL, à Avenches	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
DIS	SG-DIS	2014	Proportion des auxiliaires à l'OCTP	Non réalisé	Malgré la justification du caractère ponctuel de ces engagements, ils tendent à perdurer. Il s'agit d'une préoccupation récurrente de la COGES (dans tous les départements).
		2016	Bilan et pérennisation du dispositif STRADA	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
	SPEN	2012	Recrutement du personnel pénitentiaire	Non réalisé	La problématique est un sujet récurrent. Suite au refus des 2 réponses du CE, l'observation a été transformée en postulat. A ce jour, celui-ci reste sans réponse et fait partie des objets dont le délai de réponse est dépassé.
			Directeurs de piquet	Part. réalisé / en cours	Le système de piquet n'a pas été revu, mais la situation est moins tendue (8 directeurs ou directeurs-adjoints au lieu de 5).
		2013	Brigade d'intervention pénitentiaire (BIPEN)	Part. réalisé / en cours	Annoncée comme pleinement opérationnelle dès fin 2014, la BIPEN est, à ce jour, toujours en phase de recrutement et de formation et devra être repensée en fonction du regroupement de nouveaux établissements dans la Plaine de l'Orbe.
		2014	Conduite des grands projets au SPEN	Non réalisé	Le CE avait évoqué la nécessité d'engager un chef de projet attaché au SPEN pour la conduite de ces grands projets. Or, à ce jour, aucune décision n'a été prise.
			Valorisation des métiers du pénitentiaire	Non réalisé	Au vu du postulat de la COGES sur le même sujet (13_POS_053), le GC a accepté la réponse à cette observation, malgré la récurrence de la problématique. Le dossier est en suspens.

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DIS	SPEN	2016	Argent en espèces à disposition des détenus	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
	Polcant	2015	Rénovation du Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois, à Rennaz	Non réalisé	Aucune concrétisation. Malgré l'acceptation de la 2e réponse du CE, la COGES a déposé, en janvier 2017, un postulat (17_POS_227) « Modernisation des infrastructures à charge de l'Etat à Rennaz (Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois) : 15 ans de tergiversation, c'est trop ! ».
	SCL	2016	Publication des arrêtés de taux d'imposition	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
DSAS	SASH	2013	Pénurie et financement de lits d'EMS	Part. réalisé / en cours	Les mesures proposées sont notamment liées au programme d'investissement PIMEMS dont le financement des réalisations à venir reste réservé aux décisions du futur CE (2017-2022).
		2015	Subventions des EMS privés	Part. réalisé / en cours	En attente du projet visant à unifier la procédure de saisie des données au sein des outils des EMS. L'objectif est que leur transmission s'effectue sans retraitement par le DSAS et que l'analyse soit effectuée directement.
		2016	Evaluation des soins en rapport avec les frais d'un patient soigné par le CMS	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
	SPAS	2015	Collaboration entre le centre de consultation Les Boréales et le milieu scolaire	Part. réalisé / en cours	Le CE estime que la collaboration avec les écoles de manière générale doit être intensifiée. Ainsi, en collaboration avec le DFJC, une présentation des Boréales, de ses prestations et de son offre aux directeurs des établissements de la formation obligatoire et postobligatoire doit encore être organisée.
			Gestion de crise par les cadres de l'administration	Part. réalisé / en cours	Un nouveau règlement a été édicté et doit encore être mis en œuvre.
		2016	Surveillance de nuit des patients avec troubles psychiques importants	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
DECS	SPECo	2012	Pôles de développement et coordination entre le DECS et le DINT	Part. réalisé / en cours	Dans le cadre de la révision partielle et de l'évaluation de la LADE, le CE souhaite renforcer l'aspect transversal du portage politique et technique de la LADE et de la PADE et ainsi renforcer l'implication de l'ensemble du gouvernement dans la conduite et la gestion de la politique économique vaudoise et mieux partager les informations à caractère économique entre l'ensemble des services concernés (SPECo, SDT, SCL, DGMR, etc.).
		2013	Gouvernance des pôles de développement et coordination entre le DECS, le DIS et le DTE	Part. réalisé / en cours	

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DECS	SDE	2013	Devoir des employeurs de respecter la législation en matière de droit du travail	Part. réalisé / en cours	Le CE a proposé un renforcement des mesures de coercition prévues par le droit cantonal dans le cadre de la révision de LADB de même que dans les dispositions d'application de la LMP-VD. Il entend renforcer la collaboration avec les partenaires sociaux et avec les autorités concernées à différents titres par la surveillance du marché du travail (augmentation du nombre d'inspecteurs). Dossier en cours.
	SEPS	2012	Bilan du programme Cool & Clean	Part. réalisé / en cours	Le programme a été transféré au DSAS, mais il n'y a pas été fait de bilan.
		2016	Période de mise à disposition des infrastructures sportives cantonales	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Tarifs pour la location des infrastructures sportives cantonales	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
	SPOP	2016	Coordination interdépartementale de l'action pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA)	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
DIRH	DGMR	2012	Vétusté du Centre d'entretien des routes nationales et cantonales à Rennaz, pour la région Est	Non réalisé	Aucune concrétisation des mesures proposées par le CE. La thématique a été reprise plusieurs fois et en janvier 2017, la COGES a déposé un postulat (17_POS_227) « Modernisation des infrastructures à charge de l'Etat à Rennaz (Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois) : 15 ans de tergiversation, c'est trop ! »
		2013	RC 177 Aclens – Vufflens-la-Ville – Penthaz	Part. réalisé / en cours	Construction en cours.
		2014	Exploitation et projet de réfection du Centre de Rennaz	Non réalisé	Aucune concrétisation des mesures proposées par le CE. La thématique a été reprise plusieurs fois et en janvier 2017, la COGES a déposé un postulat (17_POS_227) « Modernisation des infrastructures à charge de l'Etat à Rennaz (Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois) : 15 ans de tergiversation, c'est trop ! ».
		2015	Capacité de transport pendulaire de la CGN	Part. réalisé / en cours	Si des mesures ont permis d'améliorer la situation pour les passagers, plusieurs décisions au niveau financier doivent encore être prises, notamment pour les investissements futurs et les charges de fonctionnement. Des discussions transfrontalières sont en cours.
			Répartitions des recettes de Mobilis	Non réalisé	Le processus de la répartition des recettes a été amélioré avec le soutien d'un consultant externe. Néanmoins, la répartition actuelle des recettes tend à montrer ses limites (baisse des recettes pour certaines compagnies en dépit de l'augmentation du nombre de voyageurs). Il faudra rester attentifs au risque de complexification encore accrue de la nouvelle méthode de comptage des passagers projetée.

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DIRH	DGMR	2016	Amélioration et réfection des secteurs d'étranglement de la route des Diablerets	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Futurs travaux de réfection et de construction des centres d'entretien des routes	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
DFIRE	DGF	2015	Proportion importante de CDD au sein de la Section impôt à la source	Part. réalisé / en cours	Malgré la justification du caractère ponctuel de ces engagements, ils tendent à perdurer. Il s'agit d'une préoccupation récurrente de la COGES (dans tous les départements).
	SIPaL	2012	Protection des sites archéologiques	Non réalisé	La Gendarmerie vaudoise a été sensibilisée au problème des vols sur les sites et intervient sur dénonciation. Cependant, le problème reste entier. En 2016, des vols sur le site de Vidy l'attestent.
		2014	Locaux du laboratoire cantonal d'archéologie	Non réalisé	Depuis le dépôt de l'observation, aucun changement n'est intervenu dans les locaux de ce laboratoire, malgré la recrudescence du nombre d'objets à traiter. La COGES suivra attentivement l'évolution des affectations du Palais de Rumine, après le déménagement du Parlement et du MCBA.
	SIPaL	2014	Convivialité du catalogue en ligne de la CADEV	Part. réalisé / en cours	Les refus des 2 réponses du CE ont généré un postulat dont la réponse (325) a été examinée en janvier 2017 par la COGES. Un processus complexe de modernisation et d'évolution de la CADEV est en cours, prévu par étapes.
			Ressources humaines du Centre d'édition de la CADEV	Part. réalisé / en cours	
			Modernisation de la CADEV	Part. réalisé / en cours	Un processus complexe de modernisation et d'évolution de la CADEV est en cours, prévu par étapes.
		2015	Suivi des importantes découvertes archéologiques sur le chantier de la RC 177, Aclens – Vufflens-la-Ville	Part. réalisé / en cours	En attente de la réponse au Postulat De Montmollin (16_POS_201) « N'enterrons pas les fouilles » pour le détail des mesures de conservation décidées par le CE.
		2016	Relève dans les Etats-majors de l'Administration cantonale vaudoise	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Mise en valeur du site romain d'Avenches	Réponse du CE examinée en juin 2017.	
			Pesée d'intérêts entre la Section monuments et sites et les autres entités de l'Etat	Réponse du CE examinée en juin 2017.	

Réalisé

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
Rapport général	Chanc.	2015	Gestion des achats effectués par les huissiers	Réalisé	/
	Bureau protec données	2012	Information du préposé à la protection des données	Réalisé	/
	BCMA	2015	Prises de position et recommandations du BCMA	Réalisé	La COGES souhaitait que le BCMA, telle que le lui autorise la loi, émette des recommandations pour les services plutôt que de systématiquement reprendre des dossiers identiques. Le CE a rappelé l'indépendance du médiateur, de par son statut électif.
DTE	DGE	2012	Surveillance du dossier de la décharge des Saviez	Réalisé	/
			DGE : de l'aspect technique aux choix politiques	Réalisé	/
		2014	Une DIREV qui accompagne le développement économique et démographique du canton	Réalisé	/
	SCAV	2012	Analyse des micropolluants	Réalisé	/
		2013	Analyse des micropolluants	Réalisé	/
		2014	Un contrôle commun entre le service de l'hygiène du SCAV et la PCC	Réalisé	/
	SAN	2013	Gestion des courriers confidentiels au SAN	Réalisé	/
	SDT	2013	Pilotage du SDT	Réalisé	/
		2014	SDT : entre réforme interne, projets importants et urgences	Réalisé	/
DFJCJ	SG-DFJC	2013	Communication interservices et interdépartementale	Réalisé	/
	DGEO	2012	Ecole inclusive	Réalisé	/
		2013	Sécurité des bâtiments scolaires propriétés des communes	Réalisé	/
		2015	Gestion de la fin de l'année scolaire	Réalisé	/
	DGEP	2012	Amélioration de la collaboration entre la DSI et la DGEP, de départements différents	Réalisé	/
		2015	Suivi de la qualité de l'enseignement dans les établissements privés subventionnés de type écoles supérieures (ES)	Réalisé	/
	DGES	2013	Recrutement des enseignants dans certaines disciplines	Réalisé	/
	SESAF	2013	Validation des acquis de l'expérience (VAE)	Réalisé	/
	SPJ	2012	Dialogue et communication entre le SPJ et les justices de paix	Réalisé	/

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DIS	SG-DIS	2012	Contrôle de la Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés (SVLM) par le service de tutelle	Réalisé	/
	SCL	2012	Intendance de la cathédrale	Réalisé	/
		2015	Missions et charges de travail des préfectures vaudoises	Réalisé	/
	SPEN	2012	Subsides fédéraux pour les infrastructures pénitentiaires	Réalisé	/
		2015	Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires »	Réalisé	/
	Polcant	2012	Définition géographique de l'interdiction de stade	Réalisé	/
		2012	Accompagnement des supporters sur le domaine public	Réalisé	/
		2012	Mobilisation des gendarmes pour la surveillance des détenus	Réalisé	/
		2013	Quel suivi pour les contrôleurs ?	Réalisé	/
		2013	Morts suspectes : augmentation ?	Réalisé	/
DSAS	SSP	2014	Dysfonctionnement du Réseau santé la Côte (ARC) dans la région de la Côte	Réalisé	/
	SASH	2013	Clarification du cadre légal et éthique concernant l'assistance au suicide dans des logements protégés	Réalisé	/
	SPAS	2012	Remboursement de l'aide sociale	Réalisé	/
			Subside pour paiement du loyer	Réalisé	/
			Soutien à la signature de baux	Réalisé	/
		2013	Gestion des cas de patients sous PLAFA de longue durée et communication entre toutes les instances intervenant dans le processus	Réalisé	/
		2014	EMS Soerensen-La Rosière à Gimel : lacunes dans le fonctionnement et l'encadrement	Réalisé	/
			Travaux de réaménagement d'un étage à l'EMS Soerensen-La Rosière à Gimel	Réalisé	/
		2015	Utilisation des informations issues du Centre d'observation et d'analyse du vieillissement (COAV)	Réalisé	Le CE estime que le COAV et le CHUV disposent des moyens de communiquer suffisants dans le cadre des ressources existantes.
DECS	SPECo	2013	Missions de promotion et de contrôle du SPECo	Réalisé	/
			Protection des travailleurs du sexe et respect de la Lpros	Réalisé	/
		2014	Choix de la future structure juridique du Biopôle	Réalisé	/
	SDE	2014	Information sur le contrat-type vaudois de travail pour les travailleurs de l'économie domestique	Réalisé	/
	SAVI	2013	Aide aux investissements ruraux	Réalisé	/

DPT	Service	Année	Observation	Suivi / appréciation	Commentaire
DECS	SAVI	2014	Vision globale de l'ensemble des contributions à l'agriculture	Réalisé	/
			Inventaire des subventions du SAGR et mesure de leur efficacité	Réalisé	/
			Coordination entre le SAGR et la Division AF du SDT	Réalisé	/
			Missions de promotion, de communication de l'OVV	Réalisé	/
		2015	Protocole d'information aux différents acteurs en cas de levée de la confidentialité sur un rapport du CCF par le CE (art. 18 LCCF et art. 1 de l'arrêté sur la communication publique des rapports du CCF)	Réalisé	/
	SEPS	2015	Ressources en personnel au SEPS	Réalisé	Le CE souhaite maintenir son objectif de limiter au maximum l'augmentation de postes administratifs, hormis dans certains secteurs très spécifiques de l'administration. En conséquence, le CE n'entend pas en l'état doter le SEPS de postes supplémentaires.
DIRH	DGMR	2013	Dangerosité et sécurisation du trafic à l'Avenue d'Echallens	Réalisé	/
		2014	Mesures de protection sur la route du Col du Pillon (RC 706b)	Réalisé	/
		2015	Délai des décomptes annuels des recettes de Mobilis	Réalisé	/
	SPEV	2013	Enregistrement et sécurité des dossiers du personnel de l'Etat de Vaud	Réalisé	/
		2014	Fin des rapports de travail en cas d'infraction pénale	Réalisé	/
	OAJE	2012	Développement des places d'accueil de jour des enfants	Réalisé	/
		2014	Mesures de surveillance des structures d'accueil de jour	Réalisé	/
DFIRE	STATVD	2012	Quelle évolution pour STATVD	Réalisé	/
	DGF	2012	Numérisation des anciennes cartes parcellaires	Réalisé	/
		2013	Signalisation des registres fonciers	Réalisé	/
			Adaptation des effectifs des offices d'impôt en fonction de l'évolution démographique du canton de Vaud	Réalisé	/
	DGF	2013	Confidentialité aux guichets des offices d'impôt	Réalisé	/
		2014	Locaux de l'office du Registre foncier du district d'Aigle et de la Riviera	Réalisé	/
		2015	Sensibilisation des jeunes nouveaux contribuables à déposer la déclaration d'impôt	Réalisé	/
	SIPaL	2014	Obsolescence de l'informatique au service de la CADEV	Réalisé	/
	CC	2013	Application de l'article 20 alinéa 2 de la LCComptes	Réalisé	/

Conclusion

La COGES relève que la majorité de ses observations ont trouvé réponse et solution satisfaisante, parfois après des interventions réitérées. Elle tient à remercier l'ensemble des autorités pour leur confiance et le personnel de l'Etat de Vaud pour sa disponibilité. Elle formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

RAPPORT GENERAL

Le bureau de la Commission de gestion, constitué des 2 vice-présidents Madame Catherine Labouchère et Monsieur Yves Ferrari ainsi que de la présidente Valérie Schwaar, rapportrice, a effectué des visites auprès des entités suivantes :

- Chancellerie
- Bureau d'information et de communication (BIC)
- Archives cantonales vaudoises (ACV)
- Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (PPDI)
- Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)
- Groupe Impact
- Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Chancellerie

La Chancellerie n'a pas connu de changement significatif en 2016. L'effectif total du personnel est resté inchangé à l'exception de celui du Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (PPDI) qui a vu son effectif sensiblement s'accroître.

Locaux

La Chancellerie, à l'exception du bureau des huissiers, du BIC et des entités qui lui sont administrativement rattachées (Groupe Impact, BCMA, Bureau PPDI et ACV) se trouve dans des locaux provisoires à la rue de Langallerie, à Lausanne, dans l'attente de la fin des travaux de rénovation du château cantonal.

Le planning et le budget des travaux de réfection du Château Saint-Maire sont pour l'instant respectés (fin des travaux annoncée pour avril 2018). De nouvelles salles sont prévues, dont certaines pourront être louées au public. Une réflexion est en cours sur divers aménagements du château.

Projet Système d'information exécutif-législatif (SIEL)

Le projet BLEU SIEL suit son cours depuis l'adoption par le Grand Conseil de l'EMPD y relatif[10]. Le basculement du Recueil systématique de la législation vaudoise (RSV) dans le nouveau système est prévu courant 2017, suivi de ceux de l'Exécutif et du Législatif en 2018.

Huissiers

Les huissiers sont au nombre de 8 (1 par Département sauf au Département de la formation, de la jeunesse et de la culture – DFJC qui en compte 2) et dépendent directement de la Chancellerie.

En dehors des séances plénières du Grand Conseil, les huissiers sont engagés auprès d'un département de l'Etat de Vaud et, plus particulièrement, auprès du conseiller d'Etat en charge. Le chancelier a exprimé le souhait de revoir le cahier des charges des huissiers afin de prioriser certaines tâches au vu de l'évolution de leurs activités.

L'huissier-chef a fait valoir son droit à la retraite pour la fin du mois de février 2017. Ainsi, l'année 2016 a été l'occasion de choisir son successeur. C'est l'huissier déjà engagé auprès du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) qui a été retenu.

[10] EMPD 315 accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 13'036'200.00 pour le renouvellement du Système d'Information Exécutif et Législatif (SIEL).

Tâches

Les tâches des huissiers sont multiples et variées, placées sous l'égide des 4D :

– disponibilité, dévouement, discrétion (serment prêté devant le Conseil d'Etat) et débrouillardise.

Ainsi, selon leur cahier des charges, ils doivent assurer le soutien logistique lors des séances du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, procéder à divers travaux spécifiques pour le compte du conseiller d'Etat auquel ils sont rattachés, l'accompagner lors de manifestations officielles (tout comme pour le président du Grand Conseil), gérer le courrier du département et préparer les réceptions et collations officielles.

La spécificité de leur activité rend impossible l'établissement d'une liste exhaustive des tâches qui leur incombent : aux activités usuelles s'ajoutent une multitude de services rendus au département auquel l'huissier est rattaché et en particulier à son chef.

Même si le courrier interdépartemental a beaucoup diminué, les trajets des huissiers vers la Chancellerie ou les autres départements restent nombreux. La COGES regrette que, malgré son observation l'année dernière[11], les huissiers ne disposent toujours pas d'une autorisation leur permettant de stationner sur le territoire de la Commune de Lausanne, à proximité des différents sites de l'Etat, durant leur temps de travail.

Remarque

La COGES appelle de ses vœux l'organisation de rencontres régulières entre l'huissier-chef et le chancelier afin de régler finement les questions organisationnelles. De même, la rencontre quotidienne de l'ensemble de l'équipe des huissiers est fondamentale pour pallier les imprévus et organiser au mieux les remplacements des uns et des autres. L'engagement de chacun des huissiers doit prévoir la disponibilité temporelle nécessaire pour participer à cette petite séance.

Objets parlementaires en suspens

La COGES suit le dossier des objets parlementaires en suspens depuis 2012, date du mandat que lui a confié le Bureau du Grand Conseil (voir le bilan de législature en page 15).

Depuis 2016, un groupe de suivi composé de la Chancellerie, du Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) et d'un répondant au sein de chaque département se réunit régulièrement pour mettre à jour la liste des objets en suspens. Au 31 décembre 2016, 284 objets dont le délai légal de réponse était échu étaient recensés. Dans ce rapport, ils apparaissent par département à la fin de chaque rapport des sous-commissions.

Si depuis 2014 et conformément à l'article 111 alinéa 3 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), le Rapport d'activité du Conseil d'Etat fait le bilan de ces objets en souffrance, ce dernier avait en outre publié un calendrier prévisionnel des réponses. ; il ne sera vraisemblablement pas tenu.

Si la problématique des objets en suspens n'est pas nouvelle et que certains retards peuvent être expliqués (surcharge ponctuelle d'un service, attente d'un projet de décret ou de loi, etc.), la COGES réfute néanmoins l'argument selon lequel c'est l'augmentation exponentielle du nombre de dépôts d'objets par les députés depuis le début de la législature 2012-2017 qui expliquerait à elle seule la problématique des objets en souffrance. Une statistique des dépôts d'objets parlementaires depuis 1998 confirme ce point :

[11] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p.19.

Nombre d'interventions parlementaires déposées depuis 1998

Année	Motions	Postulats	Interpellations	Questions orales	motions + postulats	motions postulats interp.
1998-1999	**54**	51	82	90	**105**	187
1999-2000	24	41	83	78	65	148
2000-2001	33	37	76	85	70	146
2001-2002	26	20	65	90	46	111
2002-2003	32	43	108	58	75	183
2003-2004	22	29	75	72	51	126
2004-2005	38	34	84	63	72	156
2005-2006	26	49	88	71	75	163
2006-2007	25	46	61	68	71	132
2007-2008	45	**57**	112	**103**	102	214
2008-2009	33	48	**155**	97	81	**236**
2009-2010	33	52	140	75	85	225
2010-2011	28	40	125	57	68	193
2011-2012	24	48	71	73	72	143
2012-2013	22	32	124	69	54	178
2013-2014	25	29	128	70	54	182
2014-2015	16	43	132	47	59	191
2015-2016	26	47	139	53	73	212
Moyenne 1998-2016	29.56	41.44	102.67	73.28		

Note : ces statistiques ne tiennent pas compte des motions transformées en postulats. En outre, elles ont été calculées sur une période allant du 01.07 au 30.06

A la lecture du tableau, il apparaît que le nombre de dépôts de motions et de postulats reste relativement stable. Quant aux interpellations, si leur nombre a légèrement augmenté, il reste cependant inférieur aux pics des années 2008-2009 et 2009-2010. A noter que le travail de réponse aux interpellations génère souvent moins de travail que celles aux postulats et motions.

Force est de constater que la problématique des objets en suspens reste pendante. En conséquence, la COGES continuera à suivre ce dossier, tant du point de vue informatique qu'institutionnel. Elle réitère ici ses recommandations pour limiter le nombre d'objets dont le délai de réponse est échu :

– des réponses et rapports succincts aux objets abordant des objets déjà traités par le Grand Conseil et non intégrés dans les EMPD/EMPL concernés ;

– l'étude de l'opportunité d'apporter des réponses plus brèves à certains objets ;

– un examen minutieux, par le Bureau du Grand Conseil, de la conformité du texte avec la catégorie d'objet lors des dépôts (nombre et étendue des questions des interpellations notamment).

La COGES rappelle également que régler la problématique des objets en retard de traitement par le biais d'EMPD de radiation, tel que celui traité en 2015[12], n'est pas la solution adéquate.

Elle rappelle aussi les écueils liés à la base de données Antilope (instabilité intrinsèque du système, vastes droits d'utilisateurs, erreurs de manipulation) (voir rapport de gestion pour l'année 2015 en page 18) et espère que le projet BLEU SIEL, qui remplacera la base de données Antilope, améliorera la gestion et le suivi des objets en suspens.

[12] (192) EMPD autorisant le Conseil d'Etat à radier des objets parlementaires / (RC192) Rapport de la COGES sur l'objet susmentionné.

Bureau d'information et de communication (BIC)

Le BIC est chargé de la communication interne et externe de l'Etat de Vaud. Il est également responsable de la mise à jour des sites internet et intranet de l'Etat.

La dotation en personnel est stable avec 7 collaborateurs (5,2 ETP). L'apprentie médiamaticienne a terminé sa formation, mais aucun nouvel apprenti n'a été engagé. Des étudiants en Master à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP) effectuent régulièrement un stage de 6 mois dans le bureau.

L'évolution du métier a conduit à remplacer un collaborateur démissionnaire par un spécialiste Web à 80%. De même, une graphiste, détachée du CHUV, travaille sur le projet de nouveau site internet de l'Etat de Vaud depuis le printemps 2016.

Activité

En 2016, le BIC a poursuivi son activité traditionnelle. Il a envoyé moins de communiqués de presse (358 au lieu de 374 en 2015) et produit moins de pages d'accueil (News) (199 contre 227 en 2015). Par contre, il a coordonné plus de conférences de presse (104 au lieu de 100 en 2015). A cela, s'est ajouté le développement du nouveau site internet de l'Etat de Vaud.

Feuille des avis officiels (FAO)

La nouvelle formule éditoriale mise en place en 2015 a permis de stabiliser le nombre d'abonnés (environ 9'000). Cette publication reste bénéficiaire, notamment grâce des numéros spéciaux et à l'apport publicitaire engendré par certains articles. La version internet n'est, par contre, que faiblement consultée.

La Gazette

La Gazette n'existe plus que sous forme électronique (Newsletter). En 2016, elle a été éditée 8 fois, sous l'entière responsabilité éditoriale du BIC. Les numéros comportant des portraits ou des informations pratiques ou financières (caisse de pension par exemple) sont les plus lus.

Nouveau site internet www.vd.ch

Le BIC travaille actuellement au développement d'un site entièrement remanié, qui sera désormais « *responsive* », c'est-à-dire adaptable à tous les supports de lecture (ordinateurs, mobiles et tablettes). La mise en ligne est prévue à mi-2017. Un nouveau moteur de recherche offrira une hiérarchisation de l'information par pertinence.

Le développement est effectué en collaboration avec l'Unité de Conseil et d'appui en management et organisation (UCA) pour l'optimisation des processus et l'identification des prestations les plus utilisées. Dans chaque service de l'administration, un Répondant de l'optimisation des processus (ROP) ainsi que des contributeurs chargés de la rédaction et de la mise à jour des pages ont été désignés.

Archives cantonales vaudoises (ACV)

Les ACV sont chargées de constituer, conserver, communiquer et mettre en valeur la mémoire de la production officielle, à savoir les archives de l'administration cantonale, mais également celles de personnes physiques ou morales privées ayant un lien significatif avec le Canton de Vaud. Il peut s'agir d'un organisme, d'une association, d'un parti ou d'une personnalité qui a marqué son temps. Ainsi, en 2016, les archives de ProFa, d'Addiction Suisse, de Terre des Hommes et d'Emile Gardaz sont venues accroître les fonds des ACV.

A ce jour, 73% des fonds sont « sécurisés » dans une base de données consultable.

Gestion des archives

En 2016, un tri a permis d'éliminer 55 mètres linéaires d'archives aux ACV. Au total, ce sont 5'422 mètres d'archives qui ont été éliminées en comptant celles détruites sur place, au moment où les archivistes sont appelés pour traiter les documents d'un fonds. Les collaborateurs des ACV ont ainsi été amenés à effectuer 93 visites exploratoires dans des services de l'administration, des communes ou chez des privés. De surcroît, 140 personnes ont été formées dans les services de l'Etat comme « délégué aux archives ». L'enjeu sera de former ces délégués à l'évolution numérique des documents de l'Etat.

Trois EMPD concernent ou concerneront les ACV :

- projet de renouvellement du Système d'information Exécutif et Législatif (SIEL), appelé BLEU SIEL (EMPD 315, accepté par le Grand Conseil en 2016) ;
- projet d'EMPD concernant l'archivage numérique historique (à venir) ;
- projet d'EMPD concernant la conservation probatoire (à venir).

Personnel

Les archives comptent 15 collaborateurs de différentes formations (13,05 ETP) dont seuls 6 sont archivistes. A cela s'ajoutent 26 personnes (8,4 ETP au total) qui ont été engagées pour 3 à 4 mois en 2016 (emplois temporaires subventionnés – ETS, travail d'intérêt général – TIG, civilistes, chômeurs, etc.). Ce chiffre est stable depuis plusieurs années.

1re observation
Dotation en personnel formé et qualifié aux Archives cantonales vaudoises (ACV)

L'accueil et la formation des nombreux collaborateurs temporaires prennent beaucoup de temps aux collaborateurs fixes des ACV. La dotation en personnel fixe et formé semble faible en regard de l'importance des fonds gérés et en comparaison avec les services d'archives d'autres cantons. A cela s'ajoutent de nombreux départs à la retraite qui ont et auront lieu d'ici 2019, ainsi qu'une évolution inéluctable de la profession du fait de la part croissante du support numérique dans tous les domaines de la société.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il a prises et qu'il entend prendre en termes de politique du personnel (engagements et nouvelles fonctions dédiées) tant pour assurer la continuité et la qualité des projets menés par les ACV que pour anticiper la complexe gestion numérique, et ce dans quel délai.*

Public

En 2016, les archives ont été consultées 5'395 fois par environ 2'500 utilisateurs. Les archives sont dotées d'une vaste salle de consultation ouverte au public (30% des consultations sont le fait de recherches universitaires) et d'une bibliothèque de plus de 30'000 ouvrages. Des expositions temporaires sont organisées dans le hall d'entrée du bâtiment.

Archivage des données numériques

Dématérialiser les processus d'une administration ne met pas fin aux obligations en matière d'archives ; les fonctionnalités de l'archivage doivent accompagner le document numérique depuis sa conception jusqu'à son élimination ou son archivage définitif.

En effet, tant les administrations cantonales que communales ont le devoir de pérenniser la mémoire numérique, tout comme elles l'ont fait avec les documents matériels. Il s'agit, non seulement de sauvegarder le contenu numérique – c'est-à-dire effectuer une copie des données pour éviter une perte ou une destruction de celles-ci –, mais également d'archiver des données originales qui ne sont plus utilisées. Cela signifie les enregistrer en vue de les conserver pour des raisons légales ou pas.

Les *Data Center* de l'Etat de Vaud se contentent aujourd'hui de stocker des sauvegardes, forme de « silos de données », sans hiérarchisation et sans gestion de la conservation pérenne de ces données.

2e observation
Gouvernance documentaire

Au-delà des solutions informatiques, l'Etat de Vaud doit mettre en place une gouvernance documentaire à l'échelle de l'administration dans son ensemble, mettant à disposition de tous les collaborateurs de l'Etat une politique et des outils adaptés pour gérer leurs documents numériques de façon efficace et pérenne. Cette réflexion globale, pas uniquement du point de vue technologique, permettrait de mieux accompagner les services dans la transition numérique tout en garantissant une traçabilité de leur production documentaire (décisions, documents légaux, correspondance, etc.) et assurerait ainsi la richesse et la fiabilité des archives de demain.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de définir une politique de gestion des documents numériques et sur la mise en place d'une gouvernance documentaire à l'échelle de l'administration cantonale dans son ensemble, et ce dans quel délai.*

Bureau de la préposée à la protection des données et à l'information (PPDI)

Personnel

Le bureau a vécu une année 2016 que l'on peut qualifier de transition. Son effectif est passé de 2 à 3,5 ETP et le poste de la préposée a été repourvu en septembre 2016 (0,8 ETP), de même que celui d'adjoint en mars 2016 (0,7 ETP). A cela s'ajoutent un poste de secrétaire (0,5 ETP) et 2 CDD pour un total de 1,5 ETP.

Dans sa réponse à une observation déposée par la COGES dans son rapport 2014[13], le Conseil d'Etat prévoyait de transmettre d'ici fin 2016 au Grand Conseil un rapport présentant le bilan de l'application de la loi sur la protection des données personnelles (LPrD), inclus dans un exposé des motifs à l'appui de la révision de cette dernière et comprenant un bilan des missions du bureau. A ce jour, le dossier est toujours en suspens, dans l'attente du rapport de la Chancellerie.

Activité

La nouvelle préposée s'interroge sur la pertinence des missions du bureau, et notamment sur celles, parfois contradictoires, de conseil et d'instance de recours.

L'activité du bureau est toujours soutenue. De la bouche de la nouvelle préposée, le délai de réponse pour certains dossiers est problématique.

	Renseigne-ments aux privés	Information aux responsables du traitement	Promotion	Recours	Consultations	Surveillance	Vidéo-surveillance	Registre des fichiers	Divers	**Total**
2014	113	101	45	2	43	6	129	8	2	**449**
2015	122	146	55	5	31	3	108	4	4	**478**
2016	153	150	45	1	27	6	92	5	2	**481**

[13] (GC 134) Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p. 24 et (GC 143) Réponse du Conseil d'Etat aux observations 2014, p. 1.

Vidéosurveillance

Le nombre de délivrances de préavis pour l'installation de dispositifs de vidéosurveillance reste stable, que ce soit pour les communes ou pour le Canton.

	Mise en conformité d'une installation préexistante	Projet de nouvelle installation	Modification importante d'une installation déjà autorisée	**TOTAL**	Communes	Canton
2015	1	13	4	**18**	16	2
2016	1	11	4	**16**	10	6

Audits

En 2016, conformément à sa mission de contrôle de la confidentialité des données détenues par les services de contrôle des habitants, le Bureau a commandé un audit du Contrôle des habitants de la commune de Bex.

Registre des fichiers

Objet d'une observation dans le rapport de la COGES en 2014[14], le Registre des fichiers n'est toujours pas opérationnel, malgré l'entrée en vigueur de la LPrD en novembre 2008. Néanmoins, l'engagement d'une juriste en CDD à 100% dès mars 2016 laisser espérer une mise en ligne du Registre recensant l'ensemble des fichiers comportant des données sur les citoyens et les citoyennes d'ici fin 2017. A ce jour, 5 services pilotes (Chancellerie, Service du personnel de l'Etat de Vaud – SPEV, Police cantonale – Polcant, Service juridique et législatif – SJL, Ordre judiciaire – OJ) participent à la démarche.

Bureau cantonal de médiation administrative (BCMA)

Personnel

L'effectif du personnel du BCMA est resté stable à 2,6 ETP. Il est constitué du médiateur cantonal (0,9 ETP), élu par le Grand Conseil, d'un adjoint (0,8 ETP) et d'un secrétaire (0,9 ETP).

Activité

Le nombre de demandes reste stable par rapport aux années précédentes (237 nouvelles demandes en 2016 contre 247 en 2015). Le travail de médiation se fait essentiellement par téléphone et courriel, les déplacements étant rares et les séances de médiation en présence de toutes les parties quasi inexistantes.

Suite à l'observation de la COGES en 2015[15], le médiateur cantonal précise qu'il donne la préférence aux démarches individuelles plutôt qu'à la rédaction de recommandations officielles du BCMA à l'intention d'un service de l'administration cantonale. Il convient néanmoins que la majorité des demandes se rapportent aux mêmes entités administratives (le Service de la population – SPOP, l'administration cantonale des impôts –ACI, les Centres sociaux régionaux – CSR et l'Office des curatelles et tutelles professionnelles – OCTP).

Les administrés contactent le BCMA pour contester des décisions, mais également en cas d'incompréhension des courriers reçus. Concernant l'OCTP, il s'agit souvent de cas de multiples changements de la personne de référence.

[14] (GC 134) Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p. 25.
[15] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 23.

Groupe Impact

Personnel

L'effectif est resté stable à 4,1 ETP.

Activité

En 2016, le groupe Impact a ouvert 127 nouveaux dossiers. Il est utile de préciser qu'un nouveau cas peut recouvrir l'audition de plusieurs personnes d'un même service.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre total d'entretiens	590	506	512	486	620	598

Détail :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nouveaux cas	129	115	116	125	147	137
Médiations	32	30	32	28	30	26
Investigations terminées	7	12	8	11	8	10
Investigations en cours	4	1	10	3	5	2
Coachings	3	3	2	1	2	2
Interventions d'équipe	7	5	2	5	8	8
Présentations/ Formations	6	5	6	8	26	14

Pour les affiliés (institutions externes à l'administration cantonale), 75 entretiens et entretiens téléphoniques, 2 médiations et 2 investigations ont été dénombrés en 2016.

La facturation des forfaits pour les institutions externes à l'administration cantonale (parapubliques) n'a été effectuée pour la première fois qu'en février 2016. Ce léger retard est dû à la nécessaire attribution d'un numéro de TVA. Dès lors, le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI) s'occupera du suivi (rappels et contentieux). Ce forfait couvre tous les frais jusqu'à une éventuelle enquête préliminaire, une investigation complète étant ensuite facturée en sus.

Du fait de l'augmentation du nombre d'entretiens et de dossiers souvent lourds, le BCMA a externalisé quelques rédactions de rapports d'investigation, mais ne confie aucun mandat de médiations à l'extérieur.

Mise en œuvre de la mesure « Prévenir le harcèlement et le mobbing par la formation et l'information » (Programme de législature 2012-2017)

En 2014, un courrier avait été envoyé à tous les chefs de service, les informant de la décision du Conseil d'Etat de former tous les cadres de l'administration (environ 1'300 personnes) à la prévention contre le harcèlement et le *mobbing*. L'idée d'organiser des cours pour tous les cadres ayant été abandonnée, le Groupe Impact, en collaboration avec le Centre d'éducation permanente (CEP), a développé une formation en ligne sous forme de « *serious game* » comprenant 3 scénarios que la personne fait évoluer en fonction de son choix de réponse :

1. conflit interprété comme harcèlement par un collaborateur ;
2. harcèlement psychologique ;
3. harcèlement sexuel.

A fin 2016, la moitié des cadres concernés avait effectué le jeu.

Secrétariat général du Grand Conseil (SGC)

Préambule

L'année 2016 a été stable bien qu'intense, tant pour préparer le déménagement du Parlement dans le nouveau bâtiment que pour organiser la nouvelle législature.

Un rapport d'activité annuel permet de connaître tous les détails du fonctionnement du secrétariat divisé en 3 unités (secrétariat parlementaire, secrétariat des commissions parlementaires et bulletin du Grand Conseil) au service du Grand Conseil.

Personnel

L'effectif est resté stable à 16,8 ETP (23 personnes). Il sera augmenté d'un ETP en 2017 avec l'engagement de l'intendant du nouveau Parlement.

Secrétariat parlementaire

Cette section est placée sous la responsabilité du secrétaire général adjoint. Elle est en charge de la gestion de l'activité parlementaire (ordre du jour, nomination des commissions et de leur suivi, agenda de la présidence, etc.).

Bulletin du Grand Conseil

Cette section pilote le projet de reconnaissance vocale « Vocapia ». La phase test a montré les faiblesses du système actuel, les logiciels disponibles n'étant, pour la plupart, pas développés pour la langue française.

La numérisation du bulletin est achevée, l'entier de la collection devant parvenir au secrétariat en 2017. Il s'agira ensuite de structurer l'ensemble de ces documents en procédant à leur indexation. Dans le canton de Vaud, et contrairement à la pratique valaisanne, c'est le document écrit qui fait légalement foi, et non le document vidéo.

Secrétariat des commissions parlementaires

La réorganisation du travail de cette section (annualisation du temps de travail, hiérarchisation du service fourni aux commissions en fonction de leur catégorie, etc.) porte ses fruits. Le nombre d'heures supplémentaires cumulées a diminué. Au 31 décembre 2016, elles se montaient toutefois à 348 heures au total.

La plateforme sécurisée « Confluence », implémentée en 2015 pour les commissions de surveillance, thématiques et permanentes a été étendue à des commissions ad hoc lorsque beaucoup de documents doivent être mis à disposition des commissaires.

Locaux

L'immeuble sis place du Château 6 a été rénové en 2015. La COGES avait émis quelques critiques à propos de la qualité de divers aménagements.

Si certains problèmes ont été résolus (isolation phonique du bureau du responsable RH, diverses finitions, accès aux salles de commission, etc.), d'autres subsistent, tels que :

- la grande déperdition d'énergie par les fenêtres, inchangées et datant des années 70 ;
- la vétusté du mobilier de la section du bulletin ;
- la suppression des toilettes dans les étages (disponibles uniquement au 1er étage dans un bâtiment qui compte 4 étages) ;
- l'opacité des portes palières empêchant le personnel de voir qui sonne, ne garantissant alors ni un accueil de qualité ni la sécurité des collaborateurs ; des visiophones devraient être installés courant 2017.

Remarque

La COGES émet le vœu que les points susmentionnés fassent l'objet d'une réflexion conjointe entre le SGC, le Bureau du Grand Conseil et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

Collaborations

La collaboration avec les autres commissions de surveillance, thématiques ou permanentes est excellente.

Des demandes de renseignements ou d'investigations se font de part et d'autre et permettent un travail de qualité de l'ensemble des commissions. Plusieurs séances organisées entre sous-commissions de la COGES et de la COFIN ont permis d'aborder des problématiques spécifiques, en plus des séances de travail communes entre la COGES et la COFIN.

Journée d'étude de la COGES dans le district de Morges

La journée annuelle d'étude a conduit la COGES dans le district de Morges le 29 septembre 2016. Sous l'impulsion d'un député du district, membre de la COGES, une série de visites a été mise sur pied. Nous tenons ici à le remercier, de même que l'ensemble des personnes qui nous ont accueillies tout au long de la journée.

Fromagerie Gourmande, Montricher

La COGES a été accueillie par l'équipe d'animation qui lui a fait une présentation des installations mises en place par un consortium de 20 producteurs laitiers. La COGES a eu l'occasion de partager un petit-déjeuner sur place.

Association de la région de Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM), Cossonay

Les enjeux de la région ont été présentés à la COGES par le président de l'association, Syndic de Cossonay et son directeur, chargé de la promotion économique.

La Commission a ensuite partagé un repas sur la Galère la Liberté qui, à cette occasion, a navigué au large de Morges.

Maison de la rivière, Tolochenaz

La COGES s'est ensuite déplacée à Tolochenaz pour bénéficier d'une visite commentée des collections de la Maison de la rivière.

EMS Silo, Echichens

En compagnie du directeur de l'institution, la COGES a visité les différents bâtiments ainsi que le chantier des travaux d'extension et de création de la garderie.

Hôtel de Ville, Morges

La COGES a été reçue, en présence de la Préfète du district, par les Autorités de la Ville de Morges dans leur nouveau caveau, aménagé lors des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville. A cette occasion, elles lui ont présenté certains des enjeux propres au chef-lieu du district.

Conclusion

Le bureau de la Commission de gestion formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, le bureau de la Commission de gestion propose au Grand Conseil d'accepter la gestion des entités mentionnées ci-avant pour l'année 2016.

DEPARTEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT (DTE)

M. Jean-Luc Chollet, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'exercice 2016 était composée de MM. Yves Ferrari, remplacé par Mme Céline Ehrwein Nihan, et Jean-Luc Chollet, rapporteur.

Le département est composé des entités suivantes qui ont, à des degrés divers, toutes été visitées :

- Secrétariat général (SG-DTE)
- Service du développement territorial (SDT)
- Direction générale de l'environnement (DGE)
- Service des automobiles et de la navigation (SAN)
- Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
- Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DTE)

Fort de 22 ETP et fonctionnant à la façon d'un état-major, interface entre les services et la conseillère d'Etat, le SG-DTE est l'instrument de pilotage du département. Un tour d'horizon des différentes directions appelle les commentaires suivants :

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

Il s'agit d'une petite équipe aux profils particuliers. Elle doit constamment effectuer des pesées d'intérêts entre interventionnisme et protection de la sphère privée. La nomination d'une nouvelle cheffe de service représente un défi pour l'année 2017 quant à la poursuite des mesures mises en place dans le domaine de la violence conjugale.

Service du développement territorial (SDT)

Le SDT peut être considéré comme revenu à la normale suite à l'arrivée du nouveau chef de service ainsi qu'au transfert de plusieurs collaborateurs du SDT au Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) (voir en pages 96-97 du présent rapport) ; transfert qui avait occasionné quelques réactions en son temps. Le délai extrêmement court avait notamment été ressenti comme déstabilisant.

Le respect des délais de mise sur pied du Plan directeur cantonal (PDCn) et de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) a occasionné une forte charge de travail que le service a assumé avec succès. Rappelons à ce sujet que la LATC est la base légale cantonale permettant d'être conforme à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT). Le PDCn représente la vision stratégique pour y parvenir. Quant aux plans partiels d'affectation (PPA) ou plans de quartier (PQ), ils représentent la mise en application générale ou sectorielle d'un Plan général d'affectation (PGA).

Les courriers reçoivent un accusé de réception dans les 2 jours et une 1re réponse dans les 20 jours.

Direction générale de l'environnement (DGE)

Le service est à flux tendus en matière de ressources humaines et un gros dossier peut avoir un effet bloquant pour le travail courant. Les dossiers importants sont notamment l'éolien, le programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique », la 3e correction du Rhône et Swissgrid. A ces dossiers très lourds s'en ajoutent d'autres, tels que celui des Stations d'épuration des

eaux usées (STEP), du plan climatique, de la géothermie profonde, de la renaturation, des micropolluants, sans oublier le Plan des mesures OPair[16].

La DGE n'est pas un service, mais une direction générale. Au vu de la planification multiple, un tableau de bord général est mis à jour quotidiennement.

Service du développement territorial (SDT)

Organisation interne

Avec 61,85 ETP, l'effectif est stable. De ce nombre, il faut retrancher 6 personnes engagées en CDD. Comme dans bien d'autres services de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), le problème de collaborateurs engagés en CDD se pose de manière significative. En effet, le fait de devoir continuellement former des nouveaux qui quitteront le service à peine devenus pleinement opérationnels, quand ce n'est pas avant, entraîne une charge de travail accrue pour le personnel.

Le plan stratégique interne avec ses 34 séries d'actions en phase de réalisation permet une meilleure coordination à l'intérieur du service en évitant, entre autres, les doublons.

L'adoption du schéma directeur informatique a pour conséquence la dématérialisation des dossiers. Cela permet aux membres du service une efficacité accrue, notamment sur le terrain où ils ont désormais accès à toutes les informations nécessaires. Il en résulte également une plus grande liberté dans l'organisation du travail et des horaires. Le timbrage des heures de travail se fait sur ordinateur.

Ces nouvelles pratiques de travail, partiellement en télétravail, permettent de repenser l'occupation des bureaux dans la mesure où leurs titulaires ne les occupent pas tout au long de la semaine.

Sachant qu'un certain nombre de dossiers parviennent au SDT incomplets ou inexacts, le service essaie de responsabiliser les auteurs de nombreux documents qui lui sont transmis afin qu'ils fournissent des dossiers les plus complets possible.

Le retard pris dans les entretiens d'appréciation a été comblé et le suivi des postes dont la vacance est annoncée permet d'éviter les trous dus à un départ non préparé.

Surveillance des permis de construire

Depuis le début 2016, le SDT a formulé 120 oppositions à des mises à l'enquête, le plus souvent destinées à des maisons individuelles. En novembre 2016, seuls 4 dossiers ont fini au Tribunal.

Plan d'affectation cantonal (PAC) Lavaux

Sa réalisation a été confiée à un bureau d'ingénieurs de Montreux suite à un appel d'offres qui a suscité peu de candidatures. Le processus comprend la détermination du contenu, des ateliers thématiques relatifs au tourisme, à la mobilité, à l'environnement naturel et à la viticulture. La mise à l'enquête est prévue en 2018.

Surfaces d'assolement (SDA)

L'épuisement de la réserve cantonale en SDA bloque la concrétisation de projets d'importance locale ou régionale.

Remarque

La ligne d'action F12 de la 4e adaptation du PDCn relative aux SDA propose de rechercher de nouvelles surfaces afin de redonner au Canton la marge de manœuvre qui lui fait défaut. Les résultats de la consultation publique laissent présager des tensions possibles autour d'un partage des éventuels gains en SDA qui pourraient être réalisés. La COGES suivra attentivement le dossier, notamment la répartition d'éventuels gains en SDA.

[16] OPair : Ordonnance sur la protection de l'air.

Direction générale de l'environnement (DGE)

Direction générale

Un certain nombre de difficultés de fonctionnement ont été identifiées. Tout d'abord, le cumul de la Direction générale et de la Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA) entre les mains d'une seule personne était manifestement trop lourd. L'élément clé de la restructuration a été la remise de la DIRNA à un chef de service ad hoc afin de recentrer le mandat du directeur général sur ses missions principales. Le chef de la Direction de l'énergie (DIREN) peut remplacer le directeur général en cas de besoin. La Division support administratif (DGE-ADMIN) et la Division support stratégique (DGE-STRAT) fusionnent en une grande équipe, optimisant la gestion RH.

En reprenant les ressources humaines, le directeur général a initié un processus systématique d'établissement de cahiers des charges, examinés et approuvés par le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Chaque équipe est nantie de lettres de mission définissant avec précision le champ de ses compétences.

A la lumière de la pratique et après les réglages et ajustements nécessaires, un premier bilan permet de considérer que cette réorganisation interne porte ses fruits. Les dossiers sont mieux orientés aux plans technique et politique. En cas de besoin, l'arbitrage final est du ressort de la conseillère d'Etat.

La procédure est utile, car, bon an mal an, plus de 120 procédures judiciaires sont renvoyées au Tribunal avec 99% d'issues favorables à la DGE, ce qui témoigne de la qualité des dossiers présentés. En principe, la représentation de l'Etat au Tribunal est composée d'un ingénieur et d'un juriste.

Direction de l'énergie (DIREN)

Une partie importante de l'activité de cette direction réside dans la gestion du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ».

La gestion du programme occupe 2 ETP auxquels s'ajoutent 1,3 ETP pour les audits des grands consommateurs et 1,2 ETP pour diverses mesures de renforcement du programme. L'ensemble de ces collaborateurs est engagé en CDD.

Assainissement des bâtiments

Afin de rendre les mesures d'incitation plus attractives, il est prévu d'augmenter le bonus pour le remplacement des fenêtres ainsi que celui destiné à la rénovation complète.

Audit énergétique des grands consommateurs

Ces audits visent à inciter les entreprises à adopter une démarche proactive de maîtrise de l'énergie, à les encourager à entreprendre des actions d'optimisation de leur consommation dans l'optique d'améliorer également leur compétitivité. Il y a 600 audits dans le canton ; 3 mesures sont prévues :

1. audit avec rapport et propositions ;
2. mise en vigueur concrète de la loi sur l'énergie. Engagement pour un suivi fédéral avec objectifs mesurables ;
3. plan de mise en œuvre sur 4 ans débouchant sur une attestation de conformité.

Rétribution à prix coûtant (RPC) de l'électricité photovoltaïque

La RPC est à saturation. La Confédération plafonne le subventionnement du solaire, ce qui a conduit le Canton à financer un pont pour compenser ce que Berne ne paie pas. L'annonce faite par la Confédération de l'arrêt total des subventions fédérales en 2023 a conduit le Canton à ne plus accepter de nouveaux projets depuis 2015. Cette situation risque de mettre en difficulté des projets d'installations de privés. Il reste 150 projets qui ont été acceptés et qui bénéficient encore, pour 4 ans, des subventions vaudoises. La DIREN a contacté tous les porteurs de projets pour connaître à quel coût ils seraient prêts à financer leur installation (enchères par le bas). Sur 900 courriers envoyés, 75 ont répondu et 40 décisions d'aide cantonale ont été prises pour un total de CHF 2 millions. Une 2^{e} série d'enchères est à l'étude.

1re observation

Soutien et diversification des implantations d'installations photovoltaïques

L'étude du programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » démontre que le solaire est porteur d'un très grand potentiel dans la diversification énergétique. L'incertitude liée au désengagement progressif de la Confédération conduit à un appauvrissement du nombre et de l'ambition des projets en terre vaudoise.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie du Canton relative à la rétribution à prix coûtant (RPC) de l'énergie photovoltaïque, ainsi que sur sa vision de la diversification des implantations (au sol, en façades, pâturages solaires, etc.).*

La DIREN est impliquée dans divers projets, entre autres :

Développement du bois énergie

La sous-commission s'est rendue dans les locaux de l'entreprise Granit Technologie, à Orbe, pour visiter les installations axées sur la recherche dans le domaine de la torréfaction du bois, selon le procédé Torplant, développé par la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD). Le but est la récupération et la valorisation des résidus de bois permettant d'améliorer le rendement des chaudières avec des applications possibles pour le chauffage à distance et chez des particuliers, pour la production électrique et la gazéification.

Rétribution à prix coûtant (RPC) de l'électricité suisse de la biomasse humide (biométhanisation)

Il s'agit de projets de nature agricole tels que ceux de Lignerolle, Palézieux, les Saugealles ou Puidoux. Il est à noter que la région lausannoise ne dispose pas de biométhanisation de grande capacité.

Soutien à divers projets hydrauliques

Le soutien porte sur des études pilotes des eaux souterraines pour la production d'électricité, par exemple l'Orbe en amont des grottes, un turbinage au fil de l'eau sur l'Aubonne, à la Chaudanne-Les Moulins (Château d'Oex), ou une turbine Francis à Vugelles-la-Mothe.

Autres projets

Les autres projets incluent notamment la gazéification du bois, la géothermie à Lavey, la récupération de la chaleur de l'eau à la STEP de Morges.

Soutien à la formation dans le domaine de l'énergie

Il s'agit d'un financement de cours à la HEIG-VD qui, faute d'appui, n'auraient pas pu être mis sur pied.

Opération information et incitation

Ceci relève principalement de frais liés au stand relatif au programme « 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique » présenté dans des foires et des expositions régionales.

Ressources de gestion

Il s'agit des frais de gestion de tous les programmes et de différents mandats externes tels que l'assainissement des bâtiments.

En conclusion, le rôle de l'Etat est aussi d'accompagner l'initiative privée dans les projets dont la rentabilité n'est pas forcément immédiate, voire incertaine.

Direction de l'environnement industriel, urbain et rural (DIREV)

Stations d'épuration des eaux usées (STEP)

La planification cantonale relative aux STEP prévoit d'en baisser drastiquement le nombre afin d'arriver à la masse critique permettant de traiter les micropolluants. Cela implique de passer de plus de 150

installations à l'heure actuelle, à un peu plus de 20 à terme. Concrètement, les CHF 80 millions votés en 2016 par le Grand Conseil[17] ne permettront pas de couvrir l'ensemble. Le coût total devrait atteindre les CHF 1,2 milliard. La Confédération subventionne la partie micropolluants et le Canton prend à sa charge le traitement de l'azote et, partiellement, la remise à niveau des installations. Les difficultés sont nombreuses, soit trouver des sites adéquats, éventuellement compenser certaines zones et tenir compte des questions liées à l'autonomie communale. Le Canton n'a pas légiféré sur la question du financement relatif au maintien de la valeur des réseaux et des STEP. La plupart des taxes communales, trop faibles, n'ont pas permis de provisionner. Deux communes ont annoncé qu'elles n'avaient pas les moyens financiers pour assumer les coûts. D'autres communes ont mentionné la même chose de manière plus informelle.

Remarque

Une résolution votée par le Grand Conseil le 12 janvier 2016[18] demandait au Conseil d'Etat de veiller à ce que les plafonds d'endettement et de cautionnement des communes ne soient pas impactés par le financement des STEP. La COGES suivra attentivement ce dossier.

Plan des mesures OPair

La loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance sur la protection de l'air (OPair) imposent aux cantons de mettre en œuvre des politiques d'assainissement de l'air lorsque les principaux polluants dépassent les valeurs limites d'immission.

Dès 1994 pour la région de Morges, et 1995 pour la région de Lausanne, des plans d'assainissement de l'air ont été adoptés par le Conseil d'Etat couvrant au total le territoire de 17 communes. Dès 2004, réalisant que les exigences de l'OPair seraient difficilement atteignables, un nouveau plan de mesures, imposé par l'article 44a LPE, unique cette fois et recouvrant le territoire de 24 communes, était adopté. Il s'agit du plan des mesures OPair 2005 qui est toujours en vigueur aujourd'hui.

Plus de 12 ans après, le constat est peu encourageant ; les valeurs limites des principaux polluants que sont l'ozone (O3), les particules fines (PM10) et le dioxyde d'azote (NO2) sont régulièrement dépassées et ce, partout dans le canton, que ce soit le nombre de jours, respectivement d'heures de dépassement ou le niveau des concentrations. Conformément à l'article 33 OPair, de nouvelles mesures doivent donc être prises dans les régions du canton souffrant de fortes concentrations de polluants atmosphériques, le Canton devant contrôler régulièrement l'efficacité des mesures et adapter le ou les plans en cas de besoin.

2e observation
Révision du plan des mesures OPair

Un postulat demandant une révision du plan des mesures OPair a été renvoyé au Conseil d'Etat en février 2011 ; depuis lors, le Grand Conseil attend une réponse et un rapport. Une détermination invitant le Conseil d'Etat à faire aboutir rapidement cette révision a été déposée au Grand Conseil en septembre 2013. Or, rien n'a été présenté au Parlement, alors que les valeurs de pollution atmosphérique restent élevées aux 4 coins du canton, été comme hiver. Le site de l'Etat de Vaud n'indique pour l'heure et depuis des années qu'« une révision du plan des mesures OPair 2005 est en cours et sera prochainement disponible ».

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le calendrier et le périmètre de révision du plan des mesures OPair, ainsi que sur les éventuels obstacles rencontrés pour y parvenir.*

[17] (240) EMPL modifiant la loi du 17 septembre 1974 sur la protection des eaux contre la pollution (LPEP) et Projet de décret accordant au Conseil d'Etat un premier crédit-cadre de CHF 80 millions destiné à financer les mesures de lutte contre les micropolluants dans les stations d'épuration.

[18] (16_RES_030) Résolution Jean Tschopp et consorts - Plafond d'endettement et de cautionnement des communes, quelles perspectives en vue de la régionalisation des STEP ?

Adaptation aux changements climatiques

Il s'agit d'adapter notre mode de vie dans un certain nombre de domaines pour anticiper les conséquences du réchauffement climatique. Par exemple, le stress thermique, les nouvelles maladies infectieuses, les milieux naturels et espèces menacés, les espèces exotiques envahissantes, l'irrigation avec son lot de conflits potentiels entre acteurs aussi différents que le tourisme, l'agriculture, l'énergie hydro-électrique ou la biodiversité. Dans les années à venir, la COGES sera particulièrement attentive à ce que les politiques publiques prennent ces sujets en considération.

Gestion des sites pollués

Le canton compte près de 700 décharges et plus de 2'100 entreprises polluant ou ayant pollué l'environnement. Un cadastre a été mis sur pied dans le but d'identifier et d'assainir les sites contaminés. Ce cadastre constitue également un outil de planification.

La sous-commission s'est rendue à Avenches, sur le site de l'entreprise Brenntag Schweizerhall SA. Cette entreprise s'emploie à stocker, conditionner et distribuer toute une gamme de produits chimiques. Ici comme ailleurs, les entreprises d'aujourd'hui traitent la pollution léguée par la génération dite « des 30 glorieuses ». L'Etat se positionne souvent en renfort technique des entreprises. Dans certains cas, il demande une garantie financière destinée à éviter qu'une entreprise ne quitte les lieux sans assumer ses obligations.

Projet pilote de traitement du petit lait

La production fromagère saisonnière dans les alpages du canton génère quotidiennement 60'000 litres de petit-lait. La valorisation de ce sous-produit du fromage est laborieuse et l'on estime que sur cette quantité produite chaque jour, 10'000 litres pourraient ne pas être éliminés d'une manière conforme à la législation. Un comité de pilotage créé il y a 2 ans et composé de représentants des milieux agricoles, des caves de l'Etivaz, du Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) et du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut a mis en place un projet d'épuration naturelle via un lit bactérien et un pompage par une roselière. Les premiers résultats sont encourageants, mais une telle méthode ne pourra pas être attractive auprès des professionnels sans une aide financière.

Direction des ressources et du patrimoine naturels (DIRNA)

Pour l'année 2016, la sous-commission a étudié plus particulièrement la Division biodiversité et paysage (DGE-BIODIV), en lien avec les problèmes des dégâts dus au gibier et les moyens d'y faire face.

La sous-commission s'est intéressée aux différentes démarches conduisant à l'établissement d'un plan de tir. Schématiquement, ces démarches obéissent à 3 groupes de critères appelés Indicateurs de changement écologique (ICE) qui traitent de l'abondance des populations, de la performance physique des individus et de la pression sur la flore. Pour les cerfs, par exemple, l'abondance se mesure par des comptages nocturnes aux phares, la condition physique via le poids estimé des faons, et la pression sur la flore au travers de prélèvements sur les cultures.

Accompagnée du surveillant local de la faune, la sous-commission s'est rendue un soir de mars 2016 entre 20h00 et 24h00 dans le secteur de Longirod, Bière, Gimel. La sous-commission a constaté que la vie nocturne était dense ; des effectifs comptant jusqu'à 45 chevreuils, 20 cerfs et 15 sangliers ont pu être dénombrés. Chaque information est minutieusement répertoriée.

Ces travaux débouchent sur un plan de tir réactualisé chaque année. Par exemple, le plan de tir 2016-2017 pour les cerfs autorise de tirer 90 bêtes dans le Jura et 51 dans les Alpes, avec un léger assouplissement des heures de chasse et une libre circulation sur les routes.

Sangliers

Le sanglier figure régulièrement en tête des principaux responsables de dégâts qui peuvent prendre des proportions alarmantes dans certaines régions. En dépit de mesures concordantes prévention-tir intercantonales (élargissement des horaires de chasse, autorisation des phares, harmonisation Vaud-Fribourg, autorisation des chasses d'été jusque sur les pâturages du Jura), la somme des dégâts

augmente régulièrement depuis 10 ans, et ce sur l'ensemble du canton avec des pointes sur la rive sud du lac de Neuchâtel et dans les pâturages jurassiens.

Malgré les 530 animaux tués en 2015-2016, sans compter ceux morts sur les routes et les rails, les services cantonaux doivent faire face à de nombreuses demandes. Ainsi, 4 fois plus de demandes d'indemnisation ont été traitées en 2016 qu'en 2014.

Environ 85% des dégâts à l'agriculture sont dus aux sangliers, principalement dans le maïs (28% des indemnités), les céréales (20%) et les pâturages (34%). A noter concernant ces derniers que d'une part leur taille les rend impossibles à clôturer, et que d'autre part les dégâts récurrents dus aux campagnols ont fragilisé les exploitations axées sur la production laitière.

La sous-commission s'est rendue fin juin dans la région de Chevroux en compagnie du chef de la DIRNA, du responsable de la Section chasse, pêche et surveillance et du garde-faune local. Elle a pu observer les importants dégâts provoqués en une seule nuit, non seulement sur le maïs, mais également sur les betteraves, les céréales et les pommes de terre et mesurer la difficulté de contrer un animal rusé, à l'occasion dangereux, et qui trouve dans l'agriculture intensive actuelle, de maïs notamment, les conditions idéales à son expansion.

Blaireaux

Une recrudescence de dégâts au maïs est constatée. La chasse est autorisée dès le 16 juin à l'aube et au crépuscule.

Lynx

Ce régulateur de gibier, notamment de chevreuils, se développe bien. Il est apprécié des forestiers. Huit lynx ont péri en 2016 par la route et le rail. Il n'est actuellement pas nécessaire de les réguler.

Cormorans

La population est en augmentation sur les grands lacs. L'espèce a adapté son comportement. Les cormorans causent de gros dégâts aux filets. La problématique est réelle, mais aucune indemnisation n'est prévue.

Corneilles

Les corneilles représentent un fléau dans certains quartiers urbains. Les tirs sont inefficaces contre ces animaux, grands amateurs de sacs-poubelle et de déchets. Aucune solution fiable n'est proposée à l'heure actuelle.

3e observation
Dégâts liés aux corneilles

La prolifération des corneilles en milieux urbain et rural provoque des dégâts et des nuisances auxquels de plus en plus de communes sont confrontées, et ce de manière récurrente. Ces dernières peinent à trouver des solutions pour y répondre.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour limiter les dégâts et les nuisances liés à l'installation de populations de corneilles en milieux urbain et rural.*

Service des automobiles et de la navigation (SAN)

Avec 214,8 ETP représentant 250 personnes, le SAN assume la tâche qui lui est confiée tout en constatant une légère augmentation des absences de longue durée.

Le service finalise le cahier des charges techniques des futures installations qui remplaceront le site actuel de la Blécherette. La parcelle retenue sera occupée sur 25'000 m^2 auxquels s'ajouteront

3’000 m^2 de réserve. Les sites de Cossonay et d’Echandens rejoindront le site principal. Les comparaisons intercantonales permettent d’optimiser la future construction. Concrètement, avec une succession de pistes parallèles sans passage possible de l’une à l’autre, le système futur sera « en peigne » sur 2 lignes sans attribution fixe entre les inspecteurs et les véhicules. Un véhicule rapidement contrôlé libérera la place, à l’inverse un cas plus épineux ne bloquera plus l’entier de la piste. Les fosses seront supprimées, au grand soulagement du personnel, ce sont les véhicules qui seront momentanément surélevés. Un restaurant d’entreprise aura une capacité de 140 repas par jour. L’ouverture du nouveau complexe est prévue en 2022. Son coût est estimé à CHF 47 millions.

La barre des 600'000 numéros d’immatriculation a été franchie à l’automne 2016 (celle des 100'000 l’avait été en 1964) avec une augmentation annuelle de 10'000 nouveaux numéros. Quelques chiffres : 450'000 automobiles particulières, 14'000 poids lourds, 11'500 véhicules agricoles et 53'000 véhicules à 2 roues. L’augmentation du parc automobile est moins rapide que celle de la population.

Deux médecins-conseils se partagent un poste de travail qui concerne 60'000 seniors, dont la moitié est contrôlée chaque année. Si 10'000 dossiers ne posent aucun problème, 20'000 débouchent, au terme d’un examen plus approfondi, sur une décision administrative.

Fin juin 2016, la sous-commission s’est rendue sur le site du SAN à Yverdon-les-Bains qui, avec les sites d’Aigle et de Nyon, assure une décentralisation. Elle y a constaté que lever le véhicule au lieu de descendre dans une fosse permet une amélioration en termes d’ergonomie et de fatigue répétitive pour les employés. Avec la quasi-disparition de la rouille, le temps gagné sur ce problème est remplacé par une identification toujours plus complexe des nombreux modèles et de leurs caractéristiques particulières.

Le système de mise aux enchères pour certains numéros de plaque bat son plein, les prix peuvent atteindre des sommets vertigineux ; CHF 50'000.- pour une plaque d’immatriculation n’est pas un prix exceptionnel. Le « VD 1 » est parti pour CHF 123'000-. A noter que la cession de plaque est gratuite entre parents directs.

Tous les 2 ans, les membres du personnel sont auditionnés par le responsable RH du SAN. Le chef de service auditionne ses 5 plus proches collaborateurs et il a lui-même un entretien avec le représentant du Conseil d’Etat.

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)

La sous-commission a concentré ses investigations d’une part sur la protection des animaux, suite à l’affaire des porcheries mises en cause pour non-respect des normes de détention d’animaux, et d’autre part sur les poids et mesures.

Division affaires vétérinaires

Porcheries

Au début de l’automne 2016, des images prises à l’insu d’un propriétaire exploitant, mettant en cause les conditions de détention de porcs dans 3 porcheries du canton, ont provoqué une forte onde de choc.

L’entreprise en question a été sanctionnée. En outre, pour elle, comme pour tous les détenteurs de porcs, la surface disponible par animal adulte passera de 0,65 m^2 à 0,9 m^2. Les détenteurs de porcs devront soit adapter leurs installations, soit désaffecter leurs porcheries.

La COGES effectuera le suivi de l’utilisation des CHF 4 millions (EMPD 247 voté par le Grand Conseil en 2016 pour la mise en conformité des porcheries) et le suivi du contrôle des porcheries.

Division inspection des denrées alimentaires et des eaux, contrôle des poids et mesures

Poids et mesures

Le bureau compte 5 personnes et autant d'ETP pour 14'000 instruments à vérifier. Chaque collaborateur est assermenté en préfecture. Chacun des 5 vérificateurs s'occupe d'une région du canton selon un découpage qui assure une somme égale de travail à chacun. Sur les 14'000 instruments à contrôler, 5'000 le sont annuellement, 165 doivent être mis aux normes et à peine un cas sérieux est dénoncé par année.

Les contrôles portent sur toutes les formes de balance, de l'instrument du pharmacien à moins d'un gramme jusqu'aux 2 poids publics de 100 tonnes de la Blécherette et Bursins, les compas forestiers, les compteurs à lait sur les camions-citernes, les contenants de denrées alimentaires liquides et solides, etc.

Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH)

La cheffe a quitté le bureau en octobre 2016. Durant son mandat, une équipe a été constituée avec notamment comme priorité la lutte contre la violence domestique. Cette problématique implique une collaboration étroite avec d'autres services de l'Etat, en particulier le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), les polices (communales et cantonale) et les Autorités judiciaires.

Avec l'ouverture du Centre prévention de l'Ale (CPAle), qui vise à prévenir la récidive de violences au sein du couple ou de la famille, le Conseil d'Etat dispose d'un outil permettant notamment de donner une suite concrète à une procédure d'expulsion.

L'avant-projet de loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique (LOVD) et de lois modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LVLAVI) et le code de droit privé judiciaire vaudois (CDPJ) prévoit qu'à chaque expulsion doit correspondre un entretien de contact au CPAle. La police dispose d'un maximum de 48 heures après l'expulsion pour faire valider sa mesure par un juge pour une durée pouvant aller jusqu'à 30 jours. Par rapport à la situation antérieure, le projet de loi devrait permettre la prise de mesures évitant la répétition de drames. En effet, jusqu'à présent, seul le Tribunal pouvait contraindre une personne violente à suivre une thérapie de sensibilisation ; désormais, elle sera automatiquement notifiée. A chaque mesure d'expulsion, l'Equipe mobile d'urgences sociales (EMUS) est présente pour accompagner la famille. En cas de besoin, la victime est confrontée dans les 14 jours à l'auteur dans le cadre de l'audience civile. Tout ce qui relève de l'expulsion concerne la justice civile et tout ce qui a trait à la violence concerne la justice pénale.

Les procédures d'expulsion ont été multipliées par 10 en moins de 2 ans. La proposition de modification légale veut aller encore plus loin. Il est prévu une gestion coordonnée des situations à haut risque entre les différents intervenants concernés (Polcant, Polcom, services sociaux, SPJ, etc.) ; pour cela une modification légale est nécessaire pour régler le problème de la protection des données. L'échange régulier d'informations mettrait dans une meilleure perspective l'analyse des données de chacun ; tous les services sont demandeurs.

La question des mariages forcés est un sujet également traité par le BEFH. Sous la double plume de la déléguée à l'égalité et de la déléguée à l'intégration, les services respectifs ont publié, sous le titre « mariage, si je veux ! », une brochure destinée aux enseignants, animateurs, assistants sociaux et autres personnes concernées, et qui constitue un excellent outil de travail pédagogique.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2016, le DTE compte 58 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
06_MOT_133	Motion Fabienne Freymond Cantone pour mieux faire respecter l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.	12.12.2006	02.10.2008

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
05_POS_160	Postulat Anne-Marie Dick et consorts demandant la réunion des services de l'Etat de Vaud qui ont pour mission la protection et la défense de l'environnement.	20.09.2005	31.12.2008
09_POS_129	Postulat Régis Courdesse et consorts pour supprimer toute trace du Plan de quartier de compétence municipale de la législation vaudoise	05.05.2009	05.05.2010
09_POS_163	Postulat Jean-Marie Surer et consorts pour une révision du fonctionnement de la Caisse d'assurance du bétail	03.11.2009	03.11.2010
10_POS_220	Postulat Rémy Jaquier et consorts relative à la modification de la mesure A11 du Plan directeur cantonal	16.11.2010	15.11.2011
11_POS_237	Postulat Philippe Ducommun et consorts au sujet de la protection des femmes battues	25.01.2011	31.01.2012
10_POS_207	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Redonnons vie au coeur de nos villages en densifiant l'habitat dans les volumes construits	14.09.2010	12.04.2012
11_INT_624	Interpellation Stéphanie Apothéloz et consorts - Demande de précisions quant au respect de la loi sur l'égalité au sein des organismes conventionnés	20.03.2012	27.06.2012
11_MOT_133	Motion Philippe Grobéty et consorts pour que les communes aient leur mot à dire dans la définition des constructions jugées dignes d'être protégées hors des zones à bâtir	10.05.2011	08.11.2012
11_POS_241	Postulat Valérie Schwaar et consorts demandant la révision du plan de mesures OPair Lausanne-Morges 2005, ainsi qu'une étude sur les périmètres potentiellement concernés par un plan de mesures OPair sur tout le territoire vaudois	15.02.2011	20.12.2012
11_POS_276	Postulat de la commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la 2ème observation présentée dans le cadre du Département de l'économie (DEC) intitulée Lenteurs administratives au Service du développemen	20.12.2011	20.12.2012
11_MOT_141	Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts visant à encourager les constructions ou les rénovations de logements subventionnés exemplaires sur le plan énergétique	23.08.2011	17.01.2013
10_POS_213	Postulat Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes	05.10.2010	24.01.2013
11_MOT_137	Motion Michèle Gay Vallotton et consorts visant à garantir l'égalité salariale entre hommes et femmes par le biais d'une commission tripartite	14.06.2011	21.02.2013
11_MOT_136	Motion Sandrine Bavaud et consorts demandant au Conseil d'Etat de légiférer afin d'interdire les publicités idéalisant ou dégradant les femmes sur l'espace public	14.06.2011	21.02.2013
11_POS_250	Postulat Cesla Amarelle et consorts demandant une intensification de la mise en oeuvre du Plan pour l'égalité adopté par le Conseil d'Etat en 2004	14.06.2011	21.02.2013
13_QUE_006	Simple question Stéphanie Apothéloz - Où en est le traitement de la motion Gay Vallotton pour garantir l'égalité salariale entre femmes et hommes par une commission tripartite ?	05.03.2013	05.06.2013
13_QUE_008	Simple question Régis Courdesse - Comment interpréter la double surface des panneaux solaires de l'article 68a RLATC ?	18.06.2013	18.09.2013
12_POS_004	Postulat Jacques Haldy et consorts pour alléger et faciliter les procédures de construction	02.10.2012	23.04.2014
12_MOT_008	Motion Christelle Luisier Brodard et consorts concernant la mesure A11 du Plan directeur cantonal - nécessité d'une solution plus souple afin de favoriser la création de logements	11.09.2012	18.06.2014
14_INT_239	Interpellation Rebecca Ruiz et consorts - Combien de programmes pour les auteurs de violences domestiques sont-ils ordonnés ?	11.03.2014	18.06.2014
12_MOT_007	Motion Catherine Labouchère et consorts concernant le plan directeur cantonal (PDCn) - modification de la mesure A12	11.09.2012	25.06.2014
13_POS_041	Postulat Régis Courdesse et consorts concernant l'art. 61b LATC (nouveau) - Coordination avec la LICom	02.07.2013	02.07.2014

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_INT_267	Interpellation Jean-Marc Sordet - Articulation entre la mesure A12 du Plan directeur cantonal et les exigences de déclassement découlant de la LAT	17.06.2014	01.10.2014
12_POS_014	Postulat Pierre Volet et consorts - Allongement des délais de permis de construire dans le canton, une mesure complémentaire à la simplification des procédures	27.11.2012	05.11.2014
14_INT_274	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - Le MONOPOLY - Le futur jeu de la LAT ?	01.07.2014	26.11.2014
14_INT_278	Interpellation Anne Baehler Bech - Disponibilité des terrains constructibles : quelles applications de l'article 15a alinéa 2 LAT ?	26.08.2014	09.12.2014
14_INT_301	Interpellation Yves Ravenel - Zones d'utilité publique et compensations	28.10.2014	11.02.2015
14_POS_067	Postulat Vassilis Venizelos et consorts - Pour une simplification des procédures relatives aux plans directeurs régionaux	08.04.2014	13.05.2015
15_INT_390	Interpellation Régis Courdesse - LAT 1 et Bilan des réserves de Terrains à bâtir : une pseudo-souplesse basée sur des hypothèses de calculs discutables	26.05.2015	02.09.2015
14_POS_088	Postulat Jean-Marc Genton et consorts - Revoir le dimensionnement de la zone de l'habitat traditionnellement dispersé mesure C23 du plan directeur cantonal	30.09.2014	30.09.2015
13_POS_039	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	25.06.2013	07.10.2015
14_INI_005	Initiative Jean-Yves Pidoux et consorts concernant les chauffages électriques : pour une discussion sans tension	04.02.2014	28.10.2015
14_POS_058	Postulat Daniel Ruch et consorts - Forêt de demain. Quel avenir pour la propriété forestière publique et privée vaudoise ?	11.02.2014	28.10.2015
14_POS_060	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts au nom du Groupe socialiste pour que les femmes comptent aussi au niveau des conseils d'administration...	11.03.2014	28.10.2015
14_POS_064	Postulat Pierre Volet et consorts - Du bois c'est bien, du bois suisse c'est encore mieux	01.04.2014	28.10.2015
14_MOT_052	Motion Dominique Bonny et consorts - Réguler le lynx avec efficacité et célérité	10.06.2014	06.01.2016
14_POS_079	Postulat Stéphane Rezso et consorts - Quand trop de taxes tuent les taxes ou pour que la LAT ne pénalise pas les Communes	24.06.2014	13.01.2016
15_PET_042	Pétition NON aux explorations et exploitations d'hydrocarbures dans le Canton de Vaud !	29.09.2015	09.02.2016
15_INT_457	Interpellation Stéphane Rezso et consorts - La LAT veut-elle vraiment empêcher toute construction partout ?	01.12.2015	08.03.2016
15_INT_458	Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Lignes directrices pour le redimensionnement des zones à bâtir : gros problèmes en vue !	02.12.2015	08.03.2016
13_MOT_032	Motion Raphaël Mahaim et consorts au nom du groupe des Verts en faveur de la géothermie - pour voir loin, il faut creuser profond !	08.10.2013	29.04.2016
15_POS_112	Postulat Yves Ravenel et consorts - Crédit-cadre des améliorations foncières : un montant en conformité avec la loi	17.03.2015	02.06.2016
16_INT_504	Interpellation Eric Züger et consorts - L'Etat de Vaud fait-il tout ce qui est possible pour assurer le développement urbain vers l'intérieur ?	03.05.2016	10.08.2016
16_INT_503	Interpellation Jean-François Thuillard - Privilégier le dialogue avec les communes tout en s'opposant à la délivrance de permis de construire : est-ce vraiment compatible ?	03.05.2016	10.08.2016
16_INT_517	Interpellation Jean-François Thuillard - Qui est compétent pour s'opposer à la délivrance de permis de construire par les communes ? Le département ou le SDT ?	24.05.2016	31.08.2016
15_POS_119	Postulat Michel Miéville et consorts - Stop aux exportations des déchets de bois usagés	21.04.2015	08.09.2016
16_INT_536	Interpellation Valérie Schwaar et consorts - Préservation des surfaces d'assolement (SDA) : "Mange selon la hauteur de ton sac à provisions, marche selon la largeur de ton pas" (proverbe tibétain)	21.06.2016	28.09.2016

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
16_INT_546	Interpellation Josée Martin - Une taxe à géométrie variable ?	23.08.2016	30.11.2016
16_INT_544	Interpellation Anne Décosterd - Que fait le canton et notamment la DGE pour harmoniser la récolte des déchets (LGD) ?	23.08.2016	30.11.2016
16_INT_550	Interpellation Muriel Thalmann et consorts - Violences domestiques : pour l'instauration de mesures plus coercitives envers l'auteur-e de violences domestiques	30.08.2016	06.12.2016
15_MOT_067	Motion Yves Ferrari et consorts - Glyphosate, le nom scientifique d'un pesticide cancérogène plus couramment appelé Roundup !	19.05.2015	15.12.2016
16_INT_576	Interpellation Alexandre Rydlo et consorts au nom du groupe socialiste- Etat des lieux et politique d'attraction et de création sur sol vaudois d'entreprises actives dans les technologies propres (Cleantech)	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_575	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Charbon végétal, gaz et huile de pyrolyse, quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre pour favoriser leur développement ?	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_574	Interpellation Vassilis Venizelos - Transformer les déchets en ressources	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_572	Interpellation Yves Ferrari - Les cochons se cachent pour mourir	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_568	Interpellation Jean-Michel Dolivo au nom du groupe La Gauche - Quelles sont les mesures déjà prises, celles prévues par le Conseil d'Etat et celles qui doivent être négociées entre tous les riverains pour limiter les micropolluants d'ici 2020 ?	13.09.2016	20.12.2016
09_MOT_089	Motion Valérie Schwaar et consorts pour un fonds cantonal pour l'assainissement énergétique des bâtiments communaux	16.12.2009	31.12.2016

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département du territoire et de l'environnement pour l'année 2016.

DEPARTEMENT DE LA FORMATION, DE LA JEUNESSE ET DE LA CULTURE (DFJC)

Mme Catherine Labouchère, rapportrice: — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'exercice 2016 était composée de Mmes Susanne Jungclaus Delarze et Catherine Labouchère, rapportrice.

Introduction

De mai 2016 à février 2017, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'Etat, le secrétaire général et les différents chefs de service du département. Elle a effectué les visites suivantes :

- Secrétariat général (SG-DFJC) : entretien avec le secrétaire général
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) : divers entretiens avec le chef de service, ainsi que visites des établissements primaires et secondaires de Montreux, Morges et Bercher-Plateau du Jorat
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) : divers entretiens avec le chef de service et ses adjoints, ainsi que visites de l'Ecole de la transition (EdT) à Morges et du Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) : entretien avec la cheffe de service et son adjoint, ainsi que visite de la Faculté de biologie et de médecine (FBM), du rectorat de l'Université de Lausanne (UNIL) et de l'Ecole hôtelière (EHL)
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) : entretien avec le chef de service, ainsi que visites de l'Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES) et de l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE)
- Service de la protection de la jeunesse (SPJ) : entretien avec le chef de service et ses adjoints, ainsi que visites de l'Espace parents-enfants 0-6 ans au foyer de l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) à Crissier, et de l'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC), suivie d'une visite dans une famille d'accueil
- Services des affaires culturelles (SERAC) : entretien avec la cheffe de service, ainsi que visites au Musée romain d'Avenches et à la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DFJC)

La rencontre avec le secrétaire général a eu lieu lors de la rentrée 2016-2017. Cette dernière s'est passée, selon lui, sans difficulté. Deux éléments sont à relever en priorité :

- d'une part, c'est la première fois que le cycle complet de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) a été accompli et, d'autre part, 2 à 3 ans seront encore nécessaires pour effectuer un bilan approfondi des résultats. La question de la maîtrise de classe en Voie générale (VG) est prise au sérieux afin de rapidement trouver une solution ;
- le succès de la maturité bilingue au gymnase, particulièrement celle en anglais (150 élèves en 2016, soit 50 de plus que l'an dernier), est à relever.

Le responsable de l'unité juridique du département a été remplacé, son prédécesseur ayant quitté le poste après 13 ans d'activité. Il a pu traiter les recours. Leur nombre a été relativement stable par rapport à l'année précédente. Ils ont majoritairement porté sur les enclassements et les orientations. Suite à l'adoption de la LEO, ils sont devenus un peu plus complexes, car il existe davantage de possibilités de certification. Un recours est pendant au Tribunal fédéral (TF) concernant la loi sur la pédagogie

spécialisée (LPS) (article 3 alinéa 4), interjeté par un particulier suite au rejet, par la Cour Constitutionnelle, de son premier recours.

L'Office du personnel enseignant (OPES) a eu beaucoup de travail en raison de l'augmentation du nombre d'enseignants due à la croissance démographique et à la mise en œuvre, prévue au 1er janvier 2018, de la nouvelle ressource informatique SIRH (Système informatique RH).

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

Organisation générale du service

Le remplacement de l'adjoint au chef de service s'est fait avec retard, en raison de négociations financières avec le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV). Cette situation a été rendue encore plus lourde du fait de la nécessité d'encadrer les directeurs récemment nommés (plus de la moitié de l'effectif) et du nombre d'établissements scolaires (90 en 2016 et 91 en 2017 avec le dédoublement de celui de Rolle).

Bilan de la mise en œuvre de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)

Selon le chef de service, la transition avec le système précédent pour les degrés 1-8 HarmoS s'est bien passée, sans problème majeur d'organisation. Sur le plan pédagogique, la difficulté de certains petits élèves à s'adapter au rythme et aux codes de l'école préoccupe les enseignants.

Concernant les années 9-11 HarmoS 1-Voie prégymnasiale (1VP), il n'y a pas eu de changements avec le système antérieur.

Quant aux 9-11 HarmoS 2-Voie générale (2VG), les établissements se sont organisés pour intégrer les principaux changements : les élèves suivent un enseignement par niveaux où ils peuvent avancer, car leurs profils sont mieux pris en compte. La perméabilité est assurée et bien vécue. Les Epreuves cantonales de référence (ECR) se passent sans difficulté, tendent à tirer les établissements vers le haut et limitent les redoublements. En revanche, la gestion de la maîtrise de classe est loin d'être optimale. Le département en est conscient et propose des mesures (voir bilan des observations page 21). En outre, un autre problème est relevé concernant l'attention aux élèves qui ont le plus de difficultés. Des adaptations seront nécessaires, notamment en vue de la transition vers l'apprentissage. Enfin, la gestion des horaires des enseignants et des classes est compliquée. Les questions d'organisation restent importantes et suscitent souvent des réactions négatives. En sus, la formation pour l'enseignement de l'anglais, ainsi que celle pour la branche Médias, images et technologies de l'information et de la communication (MITIC) reste à optimiser.

A noter que l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP) est chargée de suivre le déploiement de la LEO avec les différentes cohortes d'élèves dans le but de faire un bilan de la loi d'ici quelques années.

Pédagogie spécialisée

Comme la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) ne peut pas entrer en vigueur en raison d'un recours au Tribunal fédéral (TF), les directions doivent toujours faire appel au Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) pour les mesures ordinaires, ce qui complique leur gestion et rallonge le délai de mise en œuvre.

Moyens d'enseignement

Les moyens d'enseignement sont romands pour la plupart : mathématiques, français, allemand, anglais, musique, sciences, éthique et culture religieuse et sont bien accueillis. Chaque livre édité passe également par une négociation d'obtention de la version électronique et des droits d'auteur. Le service espère que cela contribuera à diminuer les photocopies. En revanche, en histoire et géographie, les solutions romandes sont complexes à trouver. Il existe des manuels de base et des compléments spécifiques à chaque canton.

Projets d'établissement

Le budget 2016, voté par le Grand Conseil, a prévu 900 périodes pour ces projets. A cela s'ajoutent les 1'000 périodes « équité » qui ont été distribuées à 30 établissements selon les résultats des ECR. Pour 2016, le budget a augmenté de 2,7% et il n'a été touché ni aux classes d'accueil, ni aux cours intensifs de français (CIF), ni aux annuités, ni à la grille horaire. La cible prévue pour 2017 est de 2%. Des arbitrages seront donc nécessaires. La Société pédagogique vaudoise (SPV) souhaite que l'argent dévolu aux projets le soit pour la pédagogie sans la part du socio-éducatif. La question devra être discutée.

1re observation
Projets d'établissement : quelle part faut-il leur réserver ?

Chaque établissement a la possibilité de faire des projets d'établissement. Cela permet de donner une identité à l'établissement, de répondre à des besoins spécifiques et de réunir élèves et enseignants autour de projets porteurs et fédérateurs qui ont des effets bénéfiques indéniables face à l'individualisation de la société.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la vision qu'il a des projets d'établissement et sur la manière dont il entend les soutenir.*

Outre les problèmes relevés avec les petits élèves (voir en pages 53 et l'observation en page 55) l'avènement des réseaux sociaux et des téléphones portables avec des applications permettant aux élèves de filmer en classe (par exemple l'application Périscope) posent de sérieux problèmes de discipline et de gestion. Des cas ont été portés devant les tribunaux et ont donné lieu à des jurisprudences. Un cadre est nécessaire. Une zone pilote dans le nord du canton a été mise en place pour le définir.

Etablissements primaires et secondaires de Montreux (Montreux-Est et Montreux-Ouest) ; visite au collège Rambert

Cette visite avait notamment pour but de savoir comment certaines observations de la COGES pour l'année 2015 étaient prises en compte sur le terrain. Il s'agissait notamment des observations portant sur la gestion de la fin de l'année scolaire, le remboursement des frais des enseignants et la gestion administrative et financière dans les établissements scolaires[19]. Les constats sont les suivants :

– concernant l'organisation des 2 dernières semaines d'école, la sous-commission a constaté que la directive ad hoc du département était suivie à la lettre. Ainsi, tous les élèves primaires et secondaires avaient un programme rempli par des activités multiples (sport, visites de musée, courses d'écoles, projets pédagogiques, etc.). Seule une demi-journée de congé a été accordée pour la tenue de conseils de classe. Une garde pour les petits élèves était mise en place ;

– à l'égard du remboursement des frais aux enseignants, la procédure se fait sous la responsabilité des directeurs, mais elle prend beaucoup de temps. Les enseignants achètent souvent ailleurs qu'auprès de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV), insatisfaits de l'éventail de fournitures, des prix et des délais. De plus, certains fournisseurs se refusent à vendre sur facture, en raison de délais trop longs de remboursement de l'Etat (souvent 6 mois ou plus) ;

– quant à la question de la gestion administrative et financière, il convient de noter l'importance d'une bonne connaissance des exigences de l'école. Si la direction a la responsabilité de cette gestion, les doyens ont également des missions en ce sens compensées par des décharges. Les 2 établissements (Montreux Est et Montreux Ouest) gardent des périodes d'enseignement pour les doyens. La gestion financière est effectuée à l'aide d'un comptable.

[19] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, 1re, 2e et 5e observations au DFJC, p. 50, 51, 55.

La discussion générale avec les directeurs fait ressortir les soucis suivants :

- de nombreux enfants n'ont pas été préparés à l'entrée à l'école, rendant les 2 premières années (1-2P HarmoS) complexes à gérer (voir l'observation ci-dessous) ;
- concernant les périodes dévolues aux projets d'établissement, outre la gestion de l'enveloppe qui n'est pas toujours simple, la grande diversité des élèves, de même que l'organisation laisse peu de place pour les projets rassembleurs ;
- la maîtrise de classe en VG n'est pas adéquate, même avec les correctifs apportés. Un bon nombre d'élèves auraient besoin de plus de suivi et d'encadrement de la part du maître de classe en dépit du point positif de la LEO qui permet à chacun de trouver son parcours et de progresser dans les niveaux.

Visite à l'établissement primaire et secondaire de Morges

Le primaire est réparti entre l'établissement de Morges Est et celui de Morges Ouest. Le secondaire se trouve à l'établissement secondaire de Beausobre. Ce dernier comptait 34 classes à la rentrée 2016, contre 40 en 2013 à cause de la diminution d'effectifs. Le recrutement des enseignants d'allemand est très difficile. Pour certains maîtres spécialisés (par exemple, activités créatrices), la formation en emploi se met en place et les directions espèrent que cela permettra d'avoir, à terme, des maîtres formés par le biais de cette filière.

Les soucis évoqués sont les mêmes que ceux soulevés par les directions à Montreux. La charge administrative étant lourde, elle prend le pas sur le suivi des enseignants, notamment les visites d'évaluation. Les directions ont le sentiment d'intervenir en « pompiers », plutôt que d'agir en amont.

Les troubles du comportement chez les petits élèves sont de plus en plus nombreux et les relations avec les parents se compliquent. Au degré secondaire, le projet visant à établir un « *coaching* » pour accompagner l'enseignant dans la gestion des problèmes est en cours.

Quant à la VG, la question de la maîtrise de classe est également mentionnée, la direction regrettant le manque de liens entre les élèves et leur maître de classe.

Visite à l'établissement primaire et secondaire Bercher-Plateau du Jorat

L'établissement compte 1'406 élèves et 146 enseignants (80 ETP). L'ensemble du secondaire est réuni à Bercher au Collège Sept-Fontaines, le primaire étant réparti entre Bercher et 6 autres villages. La visite avait pour but principal de voir des classes de 1re et 2e HarmoS et de discuter avec les enseignants de la problématique de l'adaptation à l'école.

Comme dans d'autres établissements, il est constaté, depuis quelques années, les difficultés pour certains petits élèves à s'adapter au groupe et aux actions collectives. La rentrée est souvent complexe, car l'enseignant doit faire face à des problèmes nouveaux (grande agitation, problèmes de propreté, manque de sommeil, comportements agressifs, etc.). Dans les classes visitées, plusieurs enfants de 1re HarmoS avaient des difficultés de langage alors que cet établissement ne compte pas un nombre élevé d'allophones ni de disparités sociales importantes. La sous-commission a été frappée de l'investissement conséquent que cela implique pour les enseignants, tant sur le plan professionnel que personnel.

2e observation

Gestion des difficultés d'adaptation à l'école par les petits élèves des premières années scolaires

Depuis quelques années, une nouvelle problématique a émergé, soit la grande difficulté pour certains petits élèves à s'adapter aux règles et savoir-vivre de l'école et à s'intégrer dans un groupe. Cela peut conduire à des comportements très complexes à gérer pour le personnel enseignant.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les réflexions qu'il mène à ce sujet et sur les solutions qu'il envisage de mettre en place pour répondre à ce défi, et ce dans quel délai.*

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP)

La sous-commission a été interpellée par les taux d'échecs dans la formation professionnelle. Les exigences découlant des ordonnances fédérales deviennent de plus en plus lourdes et on dénombre :

– 50 % d'échecs dans les métiers dits « verts » ;

– 50% d'échecs à l'entrée des maturités professionnelles après Certificat fédéral de capacité (CFC) ;

– Fort taux d'échec dans les métiers du bâtiment.

Le chef de service et ses adjoints ont décidé d'effectuer une analyse en profondeur de ces taux d'échecs et de mettre sur pied une analyse exhaustive « succès ». Elle est destinée à fournir une vue objective des données de succès et d'échecs, métier par métier, et permettra de travailler sur les solutions, pendant ou avant l'entrée en apprentissage, pour combler les déficits, tant pour l'apprenti que pour l'enseignant. Cet outil, qui doit encore être expliqué aux faîtières et aux associations professionnelles, est en phase de démarrage et devrait porter ses fruits d'ici 1 à 2 ans. Dans l'intervalle, la revalorisation de l'Ecole de la transition (EdT) est en cours, la semestrialité a été introduite et une année préparatoire avec dispense d'examen d'entrée est envisagée.

Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM)

Le CEPM est composé de 183 enseignants (96,3 ETP) et 14 administratifs (11,7 ETP) pour 47 métiers dans 6 domaines de formation dans les secteurs du bâtiment, de l'entretien d'immeubles et des aménagements extérieurs.

Le CEPM compte 3'100 apprentis (15% de filles) dont 20% proviennent d'autres cantons. 94% des apprentis sont en formation en entreprises (système dual) et 6% au Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) et autres institutions de formation.

Environ un quart des apprentis nécessite un accompagnement plus soutenu, et 5% requièrent des aménagements de mesures particulières (AMP) intensives. Le nombre de ces derniers est en augmentation en raison de causes multiples. Par exemple, certains apprentis présentent des troubles de l'apprentissage ou un handicap, d'autres maîtrisent mal le français et ne le pratiquent pas dans l'entreprise où l'on parle leur langue. Ils sont donc pénalisés pour l'apprentissage théorique, alors que la pratique ne leur pose pas de problème. Afin de faire face aux différentes problématiques, telles que le niveau scolaire, les exigences élevées des plans d'études-cadres, l'absentéisme, les addictions, etc., le CEPM a mis en place toute une série de mesures, par exemple, la détection précoce, la sensibilisation des jeunes, des parents et des entreprises, l'implication des enseignants, etc. La direction du CEPM craint qu'au final, la dimension sociale l'emporte sur la dimension pédagogique. La question de la nature du diplôme obtenu méritera une réflexion approfondie.

Gymnases

La première génération d'étudiants provenant de la LEO a fait son entrée dans les gymnases. Une inquiétude existe quant au niveau en anglais. Dès la rentrée 2016-2017, l'annexe au plan d'études cadre du 9 juin 1994 pour les écoles de maturité imposera des « compétences de base en mathématiques et en langue première constitutives de l'aptitude générale aux études supérieures ». Le niveau d'exigence va donc monter dans ces 2 matières.

Visite de l'Ecole de la transition (EdT) ex Organisme pour le perfectionnement, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI), à Morges

Le rapport de l'Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques (URSP), attendu depuis plusieurs années, est sorti en septembre 2016. L'OPTI avait fait l'objet d'un audit qui relevait notamment la gouvernance éclatée de l'institution, le manque de cohérence et préconisait une somme de dispositions particulières à chaque lieu. Depuis lors, une réorganisation complète a été entreprise (nouveaux règlements, réaménagement structurel, dimension pédagogique revue). La structure a changé de nom pour devenir l'EdT. Elle dépend de la loi sur la formation professionnelle (LVLFPr). L'école est multisites et tous les doyens enseignent. Les collaborateurs doivent s'approprier tous ces changements.

Le recrutement des enseignants s'avère compliqué, d'autant plus que pour les élèves du Secteur appui en orientation et soutien scolaire (SAS), il faut souvent collaborer avec le Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF), le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) et l'Assurance-invalidité (AI) (dont les procédures sont longues).

Les premiers élèves issus de la LEO sont arrivés cette année. Ils sont moins nombreux à entrer à l'EdT, du fait notamment des mesures LEO que sont le redoublement et le raccordement.

De plus, la confirmation d'acceptation à l'EdT n'arrive qu'à la rentrée, obligeant ainsi les jeunes à faire des efforts pour trouver une place d'apprentissage pendant l'été.

Intégration des élèves issus de la migration

Pour faire face à l'augmentation de la migration, des classes spéciales ont été ouvertes. Il y en avait 35 en 2016. La gestion de ces classes s'avère compliquée, car cet accueil demande des efforts soutenus pour faire face à des situations variées et souvent très complexes, notamment l'arrivée de nombreux mineurs non accompagnés (MNA). Une collaboration étroite avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) est en place. Une unité Migration et accueil a été créée à la DGEP pour orienter les élèves migrants en fonction de leurs différents profils. Le recours au SPJ, au SESAF et à l'AI est fréquent. Précédemment, sous l'égide de l'OPTI, les collaborateurs de ce secteur s'occupaient de l'ensemble des tâches. Avec la réorganisation (EdT), ils doivent redevenir des enseignants et cette transition s'avère difficile, notamment pour accepter la hiérarchie. La DGEP, très consciente de ces problématiques, a demandé à ce que le Groupe Impact voie tous les collaborateurs pour éviter que des conflits ne s'installent.

Remarque

Les profils des élèves SAS ainsi que des élèves issus de la migration impliquent, en plus des enseignants, toute une catégorie de professionnels diversifiés qui sont tous compris comme « personnel administratif ». Leur nombre n'est pas automatiquement adapté à l'augmentation des élèves comme c'est le cas pour les enseignants. Ces personnes ne sont pas des administratifs purs, mais des professionnels qualifiés aux profils divers qui fournissent des prestations.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

Hautes écoles spécialisées (HES)

La mise en place de l'autonomie des HES est en phase d'achèvement. Il reste encore quelques points à régler concernant les tarifs des intervenants extérieurs, des chargés de cours et des RH académiques. En effet, la transition, notamment avec les titres et les expériences requises par la nouvelle loi suscitent des réactions et parfois des tensions au sein du corps enseignant. Les directives sur les cours préparatoires et celles du Fonds de réserve et d'innovation (FRI) sont sous toit. Dès 2017, le financement des HES par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) se fera par enveloppe pour 4 ans. Une convention d'objectifs quadriennale et mandat de prestations est en cours d'élaboration.

Bâtiments

Outre ceux en cours de construction à la Haute école de santé Vaud (HESAV) et à la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), le résultat du concours d'architecture du Campus santé et du Centre coordonné de compétences cliniques (C4) à la Bourdonnette a été dévoilé en septembre 2016. De plus, le projet Vortex (logements pour étudiants), à Chavannes-près-Renens est lancé.

Haute école pédagogique (HEP)

Le service prépare un projet de révision de la loi sur la HEP. La création d'un fonds de réserve et d'innovation est également en cours, de même que la mise en conformité avec la loi sur les subventions (LSubv). La gestion de la propriété intellectuelle fait aussi partie des chantiers en cours.

Un « tuilage » des formations entre HEP-UNIL et EPFL est prévu afin d'avoir plus d'étudiants dans les domaines des mathématiques, informatique, sciences naturelles et technologies (MINT) ainsi qu'en allemand, avec des facilités en termes de reconnaissance de crédits.

Tel que mentionné dans l'introduction de ce rapport (voir en page 14), cette année, la COGES s'est penchée particulièrement sur la HEP. Elle a reçu la direction de l'école lors d'une séance plénière. Auparavant, la COGES avait envoyé une série de questions auxquelles la HEP a répondu (voir rapport annexé en page 136). Suite à la discussion sur ces questions et leurs réponses, la COGES a décidé d'adresser au Conseil d'Etat les 3 observations suivantes :

3e observation
Démographie, locaux et infrastructures à la Haute école pédagogique (HEP)

Afin de répondre aux enjeux de la forte croissance démographique et ainsi constituer le réservoir des enseignants de demain pour le canton, la HEP doit former de plus en plus d'enseignants et donc disposer des infrastructures nécessaires pour les accueillir.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la stratégie qu'il entend développer à long terme et les mesures qu'il entend mettre en place à court terme pour répondre à la forte augmentation actuelle et attendue d'étudiants.*

4e observation
Formations à la Haute école pédagogique (HEP)

La HEP fait face à plusieurs défis pour répondre à l'augmentation d'étudiants provenant tant des cursus ordinaires que de la Validation des acquis de l'expérience (VAE). Outre l'offre en formations diversifiées et complémentaires nécessaires, il importe d'avoir des praticiens-formateurs et des places de stages en suffisance.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour garantir la faisabilité et la qualité du cursus des diverses formations à la HEP, notamment en termes de quantité de praticiens-formateurs et de places de stages, sachant l'augmentation attendue d'étudiants.*

5e observation
Stratégie numérique pour la formation à la Haute école pédagogique (HEP)

L'enseignement des MITIC (médias, images et technologies de l'information et de la communication) fait partie du Plan d'études romand (PER). Entre 2010 et 2014, la HEP a formé plus de 200 enseignants en Ressources MITIC, mais le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a interrompu cette formation. Or, la compréhension du monde numérique ne se limite pas à l'utilisation des outils, mais passe par une formation aux principes de base de l'informatique en tant que discipline scientifique à part entière. La Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) a d'ailleurs décidé d'introduire cette matière en tant que discipline fondamentale de l'école de maturité. Le monde numérique évoluant à grande vitesse, la formation des enseignants, comme des élèves à cette discipline devient incontournable.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'introduction de l'informatique comme discipline de base obligatoire dans tous les cursus des étudiants de la HEP, et ce dans quel délai.*

Haute école de santé Vaud (HESAV) ; projet Race Accross America (RAAM)

Ce projet, une course cycliste à travers les Etats-Unis prévue pour l'été 2017 pour 1 ou 2 équipes de 8 participants, a obtenu un financement de CHF 380'000.- déployé sur 3 ans. Il s'agit d'un projet de recherche vaudois multidisciplinaire impliquant aussi la HEIG-VD et le CHUV. Les coûts et l'organisation ont suscité plusieurs réactions, dont une interpellation[20] demandant des explications détaillées.

La cheffe de service a assuré à la sous-commission que ce projet entrait dans les spécificités prévues par la loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES (LHEV) (financement cantonal prévu pour des projets spécifiques au canton) et qu'il n'empiétait pas sur le financement d'autres projets de recherche à l'HESAV. Elle leur a confirmé que la réponse à l'interpellation serait faite dans le temps imparti.

Visite de l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL)

L'école est organisée en fondation qui est une holding détenant 2 secteurs. L'un s'occupe de la formation des étudiants, l'autre de conseil et de formation continue. Ce dernier a une activité commerciale et paie des impôts. Celui dévolu à la formation des étudiants est au bénéfice d'une convention avec la HES-SO. Il forme 40% de Suisses ou résidents en Suisse et 60 % d'étrangers (106 nationalités en 2016).

L'école compte 2'800 étudiants. L'enseignement est donné en 2 filières complètes, à choix en français ou en anglais pour le Bachelor. Le Master, en anglais uniquement, est actuellement destiné à un très petit nombre d'étudiants (40).

L'école a pour but de former une élite destinée aux métiers de service. Elle a une réputation mondiale et la quasi-totalité des étudiants trouve un emploi à la sortie de l'école.

La recherche occupe également une part importante de l'activité de l'EHL afin d'anticiper et de s'adapter à l'évolution des professions de service.

Le campus est en pleine évolution. Un grand projet architectural, travaillé avec les étudiants, donnera une nouvelle attractivité à l'école. Outre des salles de cours, de sport et des lieux de détente, 1'000 étudiants pourront y loger. Ce projet fédérateur doit entrer dans sa phase de réalisation en 2017.

Université de Lausanne (UNIL)

L'UNIL a une nouvelle rectrice et un nouveau rectorat depuis le 1er août 2016.

Le nombre d'étudiants est stable (14'300 à la rentrée 2016-2017, soit 200 de plus qu'à la rentrée précédente).

Le plan d'intentions est en phase finale et sera présenté au Conseil de l'Université puis au Conseil d'Etat. Il servira de base au futur plan stratégique. La volonté de l'UNIL est d'offrir l'excellence, non pas au sens de l'élitisme, mais en termes de qualité de la formation offerte aux étudiants. Un accent fort sera mis sur la préparation à la transition vers l'emploi, car la majorité des étudiants ne restera pas dans le milieu académique. La recherche tournée vers l'interdisciplinarité sera stimulée dans une vision de développement durable. L'ouverture sur le monde est indispensable, non seulement pour les aspects financiers (fonds européens, de tiers, etc.), mais aussi pour l'expertise, l'évaluation et la stimulation scientifique.

L'archivage administratif est sous toit depuis plusieurs années, tandis que l'archivage scientifique évolue rapidement pour être en phase avec le monde numérique et l'accès aux données. La création d'une chaire en humanités digitales est envisagée. Un plan de gestion des données est en cours.

Les relations avec les HES sont bonnes. L'UNIL confirme la possibilité de « tuilage » entre un cursus HEP et un cursus UNIL si le projet s'inscrit dans une logique de formation et s'avère réalisable en termes de gestion du temps. Le rectorat veille à ce que les entités collaborent tout en respectant les champs respectifs de spécialités, sans confusion des rôles. La COGES suivra attentivement l'ensemble de ces points.

[20] (16_INT_616) Interpellation Jean-Michel Dolivo - HESAV, RAAM un projet cher, avec quels objectifs en matière de formation et de recherche ?

Bâtiments

Les travaux du Synathlon sont en cours, de même que ceux pour l'annexe de la Mouline et la déviation de la rue de la Mouline. Le permis de construire pour le Vortex est obtenu, les adjudications sont en cours.

Le concours d'architecture pour l'extension de l'Unithèque et de la cafétéria a abouti et la préparation du crédit d'ouvrage est en cours. Le concours pour le bâtiment des sciences de la vie a lui aussi abouti. Il est également prévu la rénovation d'Amphipôle

Visite de la Faculté de biologie et de médecine (FBM), à Epalinges

Le nouveau doyen, en place depuis plus d'une année, gère avec son équipe décanale, d'une part, l'interface entre 2 institutions majeures, soit l'UNIL et le CHUV et, d'autre part, celle entre les 2 piliers de la faculté, soit la biologie et la médecine.

La relève constitue un point majeur d'attention, mais également de tensions, car les cursus devront être adaptés aux réalités actuelles. Il y a aujourd'hui 220 places de formation pour la médecine (160 en 2010) et une extension à 245 est prévue pour 2020.

Le doyen met un accent fort sur l'interdisciplinarité et la valorisation de tous les secteurs de la recherche (fondamentale et clinique) et de l'enseignement. Les domaines phares en lien avec le cancer et le cardiovasculaire ne doivent pas faire oublier les autres disciplines qui concernent la majorité des patients (par exemple l'infectiologie, l'immunologie, la lutte contre les épidémies, les maladies pathogènes, etc.) ni l'anticipation de nouveaux problèmes de santé qui pourraient survenir.

La communication scientifique doit être améliorée et plus performante, car la recherche est réalisée pour toutes les catégories de la population, y compris les plus défavorisées et les plus vulnérables (notamment les enfants et les personnes âgées). Il faut le faire connaître à la population et aux autorités.

A l'agenda figurent plusieurs points importants, tels que la rénovation des cursus de formation, une réflexion approfondie sur le rôle des biologistes au CHUV, sur celui des infirmiers et soignants, ainsi que sur celui des généralistes, sans oublier la dimension éthique.

Le département de biologie s'inscrit pleinement dans la FBM. Outre l'enseignement des disciplines des sciences naturelles et des recherches associées, il vient en appui à la médecine, notamment par ses compétences en génomique et en bio-informatique.

Au titre de ses soucis, le doyen mentionne des points faibles dans les processus de recrutement et d'évaluation des professeurs, ainsi que les contraintes administratives de plus en plus lourdes dans les processus d'autorisation de recherche.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF)

Office cantonal des bourses d'études (OCBE)

A l'automne 2016, l'OCBE a connu de grosses difficultés pour assurer les traitements des demandes. L'office émet les causes suivantes :

- des raisons liées au personnel, notamment 2 congés maternité, 1 congé de longue durée et des rotations d'auxiliaires. Etant donné que le service ne comptait que 6,5 ETP en 2016, cela a lourdement pesé ;
- la formation des nouveaux collaborateurs (3 mois pour savoir appréhender un dossier sous tous aspects et 6 mois pour être totalement opérationnel) ;
- le chevauchement de 2 lois sur les bourses, l'ancienne devant régler les cas en cours (jusqu'à fin avril 2016) et la nouvelle avec des adaptations nécessitant du temps ;
- le nombre de dossiers en constante augmentation dû à la croissance démographique et à l'effet d'appel de l'introduction de la nouvelle loi ;
- l'analyse des critères en regard de l'introduction du Revenu déterminant unifié (RDU). La simplification devant en résulter ne sera visible qu'à terme.

Tous ces éléments conjugués ont conduit à une crise et ont occasionné de vives tensions. Outre le versement d'avances aux requérants, des mesures ont dû être prises à l'interne telles que la transformation de CDD en CDI de 2 auxiliaires déjà formés, 1 ETP fixe supplémentaire (voté au budget 2017) et 2 auxiliaires détachés par le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour suivre des demandes MIS-FORMAD (mesures d'insertion sociale et formations de jeunes adultes en difficulté) découlant de la révision de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV).

Ces mesures ont permis de rattraper en partie le retard, mais pas encore de le combler. Il s'agira d'augmenter le rythme de traitement des dossiers (actuellement entre 250 et 300 par semaine). Cependant, 50% des dossiers sont incomplets et certains, complexes, nécessitent jusqu'à 90 jours de traitement. Chaque ETP se voit actuellement attribuer 1'125 dossiers. L'introduction des demandes en ligne devrait améliorer le délai de traitement. La COGES suivra attentivement ce dossier.

Aide aux établissements scolaires

Cette aide est en constante augmentation avec des effets financiers importants et des délais d'attente pour la Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire (PPLS) jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS). Cela occasionne des tensions. Le SESAF et la DGEO collaborent à l'établissement des conventions de prestations. Pour les 0-4 ans, la politique est également revue, notamment avec le service itinérant.

Classes de développement

A la fin de leur scolarité, les élèves obtiennent une attestation de scolarité, mais la question du certificat n'est pas réglée. Une solution devra être trouvée pour que ces jeunes ne restent pas sans formation ultérieure.

Remarque

La thématique des classes de développement sera suivie par la COGES pour veiller à ce que les jeunes aient une voie d'accès à une formation.

Visite de l'Ecole cantonale pour enfants sourds (ECES)

Avec les progrès de la médecine comme l'appareillage et les implants, beaucoup d'enfants peuvent suivre des classes régulières. Les élèves (95 en 2016) y sont intégrés très tôt, avec des renforts pédagogiques. L'ECES a donc élargi son cadre d'actions en s'occupant d'enfants sourds avec un ou plusieurs handicaps associés. En outre, 400 enfants sont suivis dans le canton par le service éducatif itinérant.

A Lausanne, l'école est ouverte 1,5 jour par semaine. Elle officie également comme centre de compétences pour la surdité. Les missions des 3 secteurs (0-4 ans, 4-18 ans et un secteur socio-éducatif) sont d'accompagner les enfants et les parents, d'œuvrer au développement de la communication et à l'intégration au système scolaire régulier. L'orientation de l'école a donc changé de manière significative pour faire face à l'augmentation d'enfants sourds multihandicapés. Un audit a permis de constater l'importance de centres de compétences en y intégrant aussi des questions éthiques et une participation accrue des parents au développement de l'entité.

Si le nombre des enseignants suit la courbe démographique scolaire concernée, il n'en est pas de même pour les spécialistes qui sont nécessaires pour suivre les multihandicapés. En outre, ces spécialistes sont considérés comme du personnel administratif.

Remarque

Face aux changements intervenus dans le public de l'ECES et par là sa prise en charge, il serait judicieux d'entreprendre une réflexion approfondie sur ces nouveaux paradigmes et d'évaluer si la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS), lorsqu'elle aura déployé ses effets, ainsi que la loi sur la santé publique (LSP) peuvent y répondre.

Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Finances

Le système de contrôle interne a été mis en place et fonctionne avec des procédures claires et rigoureuses. Tous les processus ont été revus avec le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), et le SPJ a été certifié en 2015.

Organisation du travail

Le chef de service et ses adjoints décrivent la situation complexe à laquelle ils sont confrontés dans l'organisation de leur travail. Trois défis sont relevés :

- la judiciarisation toujours plus élevée des cas, impliquant des rapports écrits et la présence obligatoire des assistants sociaux aux audiences, ce qui prolonge les délais. Le service a pris contact avec l'Ordre des avocats vaudois (OAV) pour en discuter ;
- l'augmentation du nombre de signalements (en 2015, 4,42% de la population mineure cantonale étaient suivie par le SPJ, découlant de 6'613 mandats judiciaires et pénaux. 5'877 mineurs étaient suivis au domicile et 736 placés) ;
- la diminution des effectifs de soutien administratif (de 0,2 ETP par assistant social à 0,09) en dépit de l'augmentation de la charge administrative. Des stagiaires en maturité spécialisée aident à combler les lacunes, mais la situation est tendue. Le rapport sur le postulat Vuillemin[21], en 2007, évoquait déjà ces problématiques dont plusieurs sont encore d'actualité.

6e observation

Adaptation aux nouvelles réalités juridiques et à leurs conséquences

Les récents changements des dispositions législatives liées au droit de la famille et des procédures y relatives requièrent l'établissement de rapports à l'intention de la Justice et la présence des assistants sociaux du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) aux audiences. Cela prolonge les délais d'évaluation en empiétant sur le temps y consacré.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'analyse qu'il effectue de cette problématique ainsi que sur les mesures qu'il envisage pour y remédier, et ce dans quel délai.*

Suite à un rapport de la Cour des comptes (CC) de février 2016[22], le SPJ travaille sur la mise en place des recommandations. Il veille à ce que les 60 dossiers par assistant social ne soient pas dépassés pour respecter la loi sur la protection des mineurs (LProMin). La politique de traitement des dossiers et de leur archivage a été améliorée. Cependant, cela pose la question de la réouverture des dossiers et de la perte de temps qui y est associée.

7e observation

Amélioration de la procédure de réouverture des dossiers au Service de la protection de la jeunesse (SPJ)

Afin de limiter le nombre de dossiers « ouverts », ceux-ci sont rapidement archivés. Néanmoins, lorsqu'il y a un nouveau signalement officiel, cela nécessite la réouverture du dossier peu après son archivage. Or, cette réouverture peut prendre du temps occasionnant un délai préjudiciable au bien du mineur.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'opportunité de raccourcir et de simplifier la procédure de réouverture des dossiers et, dans cette optique, de mentionner les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai.*

[21] (36) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Vuillemin demandant au Conseil d'Etat un rapport sur le Service de la protection de la jeunesse (SPJ) (06_POS_236), novembre 2007.
[22] Audit du service de protection de la jeunesse, rapport de la Cour des comptes n°34, février 2016.

Activités des 4 Offices régionaux de protection des mineurs (ORPM)

En 2015, sur les 36'836 mineurs résidents de la région Ouest, 2,48% étaient suivis par l'ORPM. Pour la région Est, 4,12% des 34'910 mineurs résidents étaient suivis. Pour la région Centre, il s'agissait de 6,34% des 41'840 mineurs résidents qui étaient suivis par l'ORPM, et 4,48% des 35'899 mineurs résidents dans la région Nord.

Il est à relever que la collaboration SPJ-Police cantonale (Polcant) est très bonne.

Politique de l'enfance et de la jeunesse et politique socio-éducative

Un vaste travail est en cours impliquant 5 départements et 15 services pour revoir tout le système afin d'améliorer sa cohérence. Il importe de définir clairement ce qui relève de l'éducatif (DGEO) et ce qui relève de la protection des mineurs (SPJ). Les premiers résultats d'un bilan sont attendus avec des propositions subséquentes. La COGES suivra attentivement le sujet.

Migration

Le SPJ est préoccupé par la problématique de la solitude et de l'isolement des jeunes mères. Il met en place des projets pour y remédier (voir ci-après visite de l'espace parents-enfants à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants-EVAM). Pour les mineurs non accompagnés (MNA), la collaboration entre l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP), l'EVAM et le SPJ fonctionne bien. La DGEP a ouvert des classes pour accueillir les MNA.

Visite de l'espace parents-enfants (0-6 ans) à l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM), à Crissier

Depuis l'été 2016, le SPJ conduit un projet pilote avec l'ouverture d'un espace enfants-parents (0-6 ans) sur le modèle des maisons vertes inspirées de Françoise Dolto. Cet espace est ouvert 3 demi-journées par semaine et est animé par du personnel sous la supervision du Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SUPEA), de l'Hôpital de l'enfance et de l'association « Aux 4 Coins » à Renens. L'espace vise à lutter contre l'isolement de ces familles. Le développement physique et psychique de l'enfant y est favorisé. Les enfants et les parents apprennent les règles de la parentalité et de la vie en communauté. Le projet rencontre un succès certain et sera évalué après 2 ans.

Familles d'accueil

Dans le canton de Vaud, il existe actuellement 350 familles d'accueil, dont 100 qui relèvent de la famille élargie de l'enfant à placer (grands-parents, oncles, tantes). Le SPJ ne fait pas de recrutement actif des familles d'accueil. Quatre fois par an, des réunions d'information sont organisées pour les familles candidates qui doivent déposer un dossier administratif avec un extrait de casier judiciaire, un certificat médical et un dossier de police. S'en suit une première réunion d'évaluation sociale au SPJ, suivie de 2 rencontres au minimum au domicile de la famille permettant d'évaluer les motivations et le projet d'accueil de la famille. Les familles peuvent en outre suivre une trentaine d'heures de formation. Le SPJ (5,25 ETP pour 450 enfants placés) suit les familles au minimum une fois par an. Les assistants sociaux proposent du placement en institutions ou en famille et élaborent le projet. Les fratries sont, dans la mesure du possible, réunies.

Accompagnée de 2 personnes du SPJ chargées de l'évaluation, la sous-commission a rencontré une famille d'accueil. Cette famille, ayant elle-même plusieurs enfants, a souhaité donner la possibilité à 2 autres enfants de vivre une situation stable en son sein. Les commissaires ont pu discuter très ouvertement de ce que signifiait l'accueil d'enfants au quotidien, tant des côtés positifs pour le développement et l'épanouissement des enfants que des moments plus complexes, notamment ceux des rapports avec les familles biologiques.

Service des affaires culturelles (SERAC)

La nouvelle cheffe de service a pris ses fonctions le 1er avril 2016. Il n'y a pas eu d'autres changements dans le service (8 ETP stables depuis 2008). Le projet phare « Plateforme 10 » occupe 30% d'une adjointe.

Suite aux nouvelles lois (loi sur la vie culturelle et la création artistique – LVCA et loi sur le patrimoine mobilier et immatériel – LPMI), 3 commissions en découlant sont en place en 2016 (arts de la scène, médiation culturelle et patrimoine mobilier et immatériel).

La collaboration avec les communes s'est renforcée, notamment avec les villes centres. Une commission de projet est sur pied en collaboration avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) pour préparer les 200 ans de la création du Musée cantonal en 2018.

Au titre de diverses collaborations, il peut entre autres être relevé l'élaboration de nouvelles conventions avec l'Orchestre de chambre de Lausanne (OCL) et l'Opéra, le projet de première évaluation de la Fondation Cinéforom et l'augmentation de la subvention de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR). Par le biais du portail Vaud Culture, ce sont 600 à 800 subventions annuelles qui sont distribuées.

Le projet de serre tropicale et tempérée du Musée et Jardins botaniques cantonaux prévu pour son 70e anniversaire est en attente en raison d'une opposition. Un retard prolongé pourrait mettre en péril son financement, actuellement reporté d'une année.

Musée romain d'Avenches

La sous-commission a effectué une visite commune avec la sous-commission en charge du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), à Avenches au Musée et ateliers (voir en pages 131-132).

Depuis 2013, la gouvernance a été revue pour pérenniser la structure (dissolution de la Fondation pro Aventico). Le SERAC s'occupe de la conservation, des activités du Musée, des recherches et de la bibliothèque, alors que le SIPaL est chargé de la protection des sites, de l'archéologie, de l'immobilier et de la valorisation de la capitale romaine en Helvétie. La mise en place de cette nouvelle structure révèle quelques difficultés, notamment pour la coordination et le suivi des affaires. Le SERAC gère tout ce qui concerne le site sur place, tandis que le SIPaL concentre ses décisions à Lausanne. Les habitudes n'étant pas les mêmes, cela génère des tensions. A titre d'exemples, le logiciel « Museum plus » a 2 répondants à la Direction des systèmes d'information (DSI), un pour chaque service et leur manière de travailler n'est pas identique. Ou encore, concernant la bureautique, une partie de l'équipe a été unifiée, pas l'autre. La gestion des demandes du personnel est complexe ; les uns ne comprenant pas pourquoi ils ne peuvent trouver réponse à leurs questions auprès des autres qui travaillent pourtant sur le même site.

8e observation

Cohérence de la gestion administrative entre le Service des affaires culturelles (SERAC) et le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), à Avenches

Conçue pour pérenniser la structure sise à Avenches, la réorganisation de 2013 (dissolution de la Fondation pro Aventico, mise en place de 2 entités sous l'égide du SERAC et du SIPaL) s'est avérée difficile dans sa réalisation. Les manières de travailler sont encore très différentes selon que l'on soit rattaché à l'un ou à l'autre des services concernés.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur ce qu'il entend entreprendre pour améliorer la collaboration et l'efficience interservices entre le SERAC et le SIPaL, et ce dans quel délai.*

Visite de la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU)

Cette visite avait pour objet de voir comment se passait la transition entre 2 systèmes de gestion de bibliothèques, soit le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) et le Réseau vaudois des bibliothèques (RenouVaud).

Au 31 décembre 2016, le Canton de Vaud est sorti du système RERO, en raison à la fois du manque de consensus sur la nouvelle gouvernance et de l'obsolescence d'un système ne répondant plus aux besoins de l'UNIL, en particulier concernant la gestion des accès et la mise à disposition des ressources numériques. Le passage à un nouveau système de gestion appelé RenouVaud a fait l'objet d'un EMPD[23], accepté par le Grand Conseil le 3 novembre 2015, pour acquérir un nouveau logiciel et pour son intégration et sa maintenance durant 5 ans. Suite à un appel d'offres public, le choix s'est porté sur les produits Alma et Primo gérés par la société Ex Libris, proposant un système adopté dans plusieurs autres pays.

RenouVaud est entré en vigueur le 22 août 2016 ; 120 bibliothèques dans le canton ont été connectées et 450 professionnels ont été formés au nouveau système. En 2017, il s'agira d'intégrer tout ce qui ne se trouvait pas dans RERO, notamment les interfaces avec SAP, le développement et le contrôle de qualité des métadonnées, l'optimisation des processus d'acquisition, la création de la plateforme de stockage pour le patrimoine numérique et le dépôt légal numérique.

En 2016, l'UNIL a recensé 25 millions d'accès aux bases de données, 2 millions de téléchargements et 600'000 prêts d'ouvrages. Renseignement pris auprès de l'UNIL, le passage au nouveau système n'a pas occasionné de plaintes.

Pour les institutions n'ayant pas adhéré à RenouVaud, la sortie de RERO a eu les conséquences suivantes:

- les prêts interbibliothèques numériques sont totalement gratuits, mais nécessitent que les utilisateurs aient des droits d'accès ;
- pour les prêts physiques (11'000 entrants et 11'000 sortants), la mutualisation des retours n'existe plus, ces derniers étant dorénavant payants. Cela a occasionné des réactions de quelques utilisateurs, et généré des incertitudes et des questionnements pour certaines bibliothèques patrimoniales qui ne sont pas ou pas encore dans le nouveau système. A noter que la Bibliothèque nationale, qui est patrimoniale, possède son propre système.

La sortie du Canton de Vaud du système RERO a mécontenté bon nombre d'utilisateurs et de membres du réseau, ainsi que d'autres cantons qui cherchent toujours une solution. Un système fédéral – Swiss library service platform (SLSP) – pourrait se mettre en place avec la création d'une SA, suscitant pour l'heure des incertitudes sur la garantie de la place du français, contrairement au système Renouvaud. La révolution numérique conduira sans doute rapidement à de nouvelles adaptations et collaborations. La COGES suivra attentivement l'évolution de ce dossier.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2016, le DFJC compte 34 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice :

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
95_M_083	Motion Christiane Jaquet-Berger et consorts demandant la création d'un statut pour les enseignants qui constituent "un volant de manoeuvre" sous la forme de maîtres temporaires pour répondre aux besoins de l'enseignement.	14.11.1995	05.12.1996

[23] (241) EMPD accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 2'307'000 pour financer la mise en œuvre du futur réseau vaudois des bibliothèques et du système d'information associé dans le cadre du programme de gestion des bibliothèques du réseau vaudois (RenouVaud) et réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Céline Ehrwein Nihan (14_INT_253) – Les Vaudois et Vaudoises doivent-ils vraiment faire bibliothèques à part ?

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
99_POS_059	Postulat Martial Gottraux et consorts demandant au Conseil d'Etat d'entreprendre les démarches nécessaires à la création d'un Centre romand d'enseignement à distance.	05.05.1999	01.05.2000
00_POS_138	Postulat Micheline Félix et consorts pour l'énoncé de règles destinées à accorder la pratique des enquêtes médicales à l'école avec les lois sur la protection de la sphère privée.	06.12.2000	04.12.2001
00_PET_019	Pétition concernant la serre du jardin botanique cantonal.	19.12.2000	22.04.2002
05_RES_024	Résolution Xavier Koeb pour enfin trouver une solution à la situation des laborantines et laborantins CFC.	24.05.2005	24.08.2005
05_POS_172	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à harmoniser les périodes d'enseignement au niveau du secondaire inférieur et à réduire la différence de salaire et du nombre d'heures d'enseignement entre le secondaire inférieur et le secondaire supérieur.	22.11.2005	22.11.2006
07_INT_423	Interpellation Francis Thévoz - L'Office de perfectionnement, de Transition et d'Insertion (OPTI) : un obstacle à l'insertion ?	20.02.2007	04.09.2007
07_MOT_012	Motion Jacques-André Haury et consorts demandant l'introduction d'une compétence légale, pour les directions d'établissements scolaires, de détecter les consommateurs de cannabis	20.11.2007	21.04.2009
09_INT_236	Interpellation Valérie Cornaz-Rovelli - Les gestes qui sauvent à l'école	28.04.2009	25.08.2009
09_RES_018	Résolution Bertand Clot suite aux rapports sur la dyslexie	19.05.2009	26.08.2009
09_POS_169	Postulat de la Commission de gestion suite au refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à la troisième observation présentée dans le cadre du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture	01.12.2009	07.12.2010
10_INT_472	Interpellation Frédéric Borloz au nom du groupe radical - Aux ordres des manifestants ou du Parlement ? La cheffe du DFJC ne peut être dans les deux camps !	21.12.2010	11.04.2011
10_POS_224	Postulat Jérôme Christen et consorts en faveur de la défense de l'usage de la langue française	30.11.2010	29.11.2011
10_POS_181	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts pour une égalité de traitement entre tous les enseignant-e-s spécialisé-e-s du secteur public et parapublic	16.03.2010	30.11.2011
11_POS_267	Postulat Nicolas Rochat et consorts concernant les restrictions des conditions d'accès pour l'enseignement de la culture générale (ECG) au sein des écoles professionnelles (ECEP) vaudoises	15.11.2011	15.11.2012
11_POS_281	Postulat Nicolas Rochat et consorts demandant de prioriser et renforcer la validation des acquis de l'expérience professionnelle dans le canton de Vaud	24.01.2012	24.04.2013
14_INT_212	Interpellation Jacques Neirynck et consort - Que deviendra le statut des thérapeutes indépendants en psychomotricité ou logopédie ?	21.01.2014	28.04.2014
14_INT_232	Détermination Nicolas Rochat Fernandez sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Votations du 9 février 2014 : Quel avenir pour les programmes de recherche et les échanges à l'étranger dans les Hautes Ecoles Vaudoises (HEV) ?	04.03.2014	04.06.2014
14_INT_243	Détermination Roxanne Meyer Keller sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Neirynck et consorts - Est-il admissible de compliquer la vie d'une famille par une décision administrative ?	08.04.2014	08.07.2014
14_INT_247	Interpellation Raphaël Mahaim - Quelle application du principe de territorialité dans l'école vaudoise ?	08.04.2014	06.08.2014
14_INT_240	Détermination Christian Kunze sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - L'apprentissage et la maturité professionnelle trouvent-ils vraiment leur public dans le canton de Vaud ?	23.09.2014	23.12.2014
14_INT_234	Détermination Catherine Labouchère sur lar réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Quelles réactions vaudoises à la décision prise à Schaffhouse concernant l'apprentissage des langues en primaire ?	23.09.2014	23.12.2014
14_POS_071	Postulat Véronique Hurni et consorts - Soins de logopédie - pas d'attente pour nos enfants	01.04.2014	01.04.2015

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_POS_057	Postulat Jean Tschopp et consorts - Eduquer les élèves à l'usage des réseaux sociaux	28.01.2014	04.11.2015
15_RES_028	Résolution Céline Ehrwein Nihan et consorts - Règlement sur la migration des données des utilisateurs de RERO vers le nouveau SIGB	27.10.2015	03.02.2016
14_POS_087	Postulat Hugues Gander et consorts concernant les échanges linguistiques en 12ème année LEO - une pierre, deux coups	30.09.2014	10.03.2016
15_POS_103	Postulat Filip Uffer et consorts pour une politique de formation continue en faveur des Adultes aînés	03.02.2015	25.08.2016
15_POS_139	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Statut des thérapeutes professionnels indépendants en milieu scolaire	01.09.2015	01.09.2016
16_INT_530	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Participation de l'élève et critique constructive : pour tout, sauf l'évaluation des enseignants ?	14.06.2016	21.09.2016
16_INT_538	Interpellation Graziella Schaller et consorts - Pour soutenir le développement de nos enfants dans notre société numérique, donnons-leur les outils appropriés !	21.06.2016	28.09.2016
16_INT_532	Interpellation Manuel Donzé - Temps d'enseignement obligatoire, les particularités du canton de Vaud : beaucoup d'heures en 3P et moins en 11P, en comparaison cantonale	21.06.2016	28.09.2016
16_INT_542	Interpellation Dominique-Ella Christin et consorts - Horaires scolaires permettant d'organiser un service différencié à la pause de midi afin de doubler la capacité d'accueil parascolaire et de soulager les finances communales : quelles garanties ?	28.06.2016	23.11.2016
16_INT_541	Interpellation Jérôme Christen et consorts - Transition entre l'école et la vie professionnelle : quo vadis ?	28.06.2016	23.11.2016
16_QUE_061	Simple question Gérard Mojon et consort - Retard dans l'octroi des bourses : des études compromises ?	22.11.2016	22.12.2016

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture pour l'année 2016.

DEPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DE LA SECURITE (DIS)

M. Claude Schwab, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2016 était composée de Mme Christine Chevalley et M. Claude Schwab, rapporteur.

Introduction

Pour cette dernière année de législature, la sous-commission a effectué des visites auprès de la conseillère d'Etat, du délégué aux affaires religieuses, de la Fondation vaudoise de probation (FVP) et des différents services composant le département :

- Secrétariat général (SG-DIS), notamment une visite à l'Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)
- Service juridique et législatif (SJL)
- Service des communes et du logement (SCL), notamment une rencontre avec le président de la Confrérie des préfets vaudois et préfet du district de Lausanne
- Police cantonale (Polcant), des visites à l'état-major, au Centre de Gendarmerie mobile de l'Ouest vaudois à Bursins, à un poste mobile de gendarmerie, à la zone carcérale de la Blécherette, à la Centrale d'engagement et de transmission (CET), à la Région judiciaire Est de la Police de sûreté
- Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)
- Service pénitentiaire (SPEN), des visites à l'Office d'exécution des peines (OEP), aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO), aux prisons de La Croisée, du Bois-Mermet, de La Tuilière, ainsi qu'à l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires »

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DIS)

Locaux

Avec la poursuite des travaux de restauration du Château cantonal, le SG-DIS, délocalisé dans le bas de la ville de Lausanne, a assumé sa mission malgré de nombreux va-et-vient avec le quartier de la Cité. Aussi bien la cheffe de département que ses collaborateurs ont fait face à ces inconvénients. Néanmoins, il faut mentionner la surcharge particulière de l'huissier départemental qui a accompli sa tâche avec dévouement et efficacité.

Office des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP)

Le défi majeur de l'OCTP est la gestion du changement. En effet, en quelques années, la mission et la taille de l'office ont évolué de manière constante, car la décision de prise en charge des cas lourds par les curateurs professionnels de l'office ainsi que l'abandon des curatelles imposées à des non-professionnels augmente de manière continue le nombre de personnes à prendre en charge. Dès lors, au vu de la taille de l'OCTP, la question d'en faire un service et non plus un office est inéluctable.

Les mandats de tutelle pour personnes adultes confiés à l'OCTP ont augmenté de 15% environ en 2016 (de 2'377 mandats à 2'745). Cela signifie l'engagement de 6 à 7 curateurs professionnels sans compter les soutiens administratifs. A noter que la provenance des curateurs se diversifie avec des candidats juristes, infirmiers ou enseignants et non seulement des assistants sociaux. La croissance continue des effectifs induit des nécessités de formation, des exigences d'encadrement soutenu et soutenant, des remaniements d'équipes, des adaptations de locaux.

Fini le temps où il y avait une famille autour du tuteur général. La croissance d'un office de plus de 200 collaborateurs exige à la fois une plus grande clarté des procédures et le regroupement du travail par secteurs. Il y a actuellement 5 secteurs pour les adultes et 2 pour les mineurs.

La décision de décentraliser une partie du travail de l'office s'est concrétisée en fin d'année, par l'ouverture d'une unité à Yverdon-les-Bains, ce qui offrira un petit bol d'air pendant quelques mois dans les locaux fort occupés du chemin de Mornex, à Lausanne. La répartition par secteurs géographiques s'est traduite par une redistribution interne de quelque 800 dossiers. A cela s'ajoute un programme informatique, TUTELEC, qui doit être amélioré afin de devenir plus performant.

En résumé, cette mutation chronique prend du temps, change les habitudes et entraîne de la fatigue. Avec l'aide des ressources humaines, la direction se doit de veiller à accompagner ces changements de sorte que les collaborateurs accomplissent leur travail, souvent exigeant, avec satisfaction, au bénéfice des personnes qui leur sont confiées.

Le secteur de la protection de l'enfant a été particulièrement sollicité dès la fin de 2015 par les mandats de mineurs non accompagnés (MNA) qui peuvent arriver du jour au lendemain par décision du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) à un rythme qui a pu atteindre 8 à 10 par semaine, la situation s'étant en cours d'année quelque peu stabilisée. La prise en charge se fait en bonne collaboration avec le Service de la protection de la jeunesse (SPJ), l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) et les directions de l'enseignement.

Le Bureau d'aide aux curateurs et tuteurs privés (BAC) est bien sollicité et a dû proposer des modules supplémentaires de formation tout en assurant le conseil et l'appui aux curateurs privés.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution des mandats de protection de l'adulte confiés à l'OCTP depuis l'introduction en 2012 de la réforme dite des « cas lourds » ainsi que les prévisions pour 2017. En 5 ans, le nombre de mandats a doublé.

	2012	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	***Estimations 2017***
Nbre total des mandats VD en cours au 31.12	7'844	8'113	8'649	8'962	Non disponible	Non disponible
Nbre total des mandats OCTP en cours au 31.12	1'439	1'686	2'026	2'377	**2'745**	**3'175**
Part des mandats OCTP au 31.12	18%	21%	24%	26%		

Le nombre de mandats relevant de la protection de l'adulte continue d'augmenter avec 368 mandats supplémentaires en 2016.

PROTECTION DE L'ADULTE	**2016**
Nombre de mandats OCTP au 01.01	2'377
Nouvelles mesures	540
Mesures terminées (levées)	172
Variation nette	368
Nombre de mandats en cours au 31.12	**2'745**

Affaires religieuses

Concernant les affaires religieuses, 2016 a été marquée par les contacts avec les communautés qui préparent une demande de reconnaissance.

Une question s'est posée quant à l'application des conventions de subventionnement entre l'Etat d'une part et l'Église évangélique réformée du canton de Vaud, la Fédération ecclésiastique catholique romaine du canton de Vaud et la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud d'autre part. En effet, les conventions signées en 2014 prévoyaient pour 2017 une augmentation de CHF 100'000.- de la subvention totale. Or, le Conseil d'Etat a présenté un budget ne tenant pas compte de cette augmentation convenue entre les 2 parties, lequel budget a été adopté sans amendement par le Grand Conseil.

Ministère public (MP)

Le procureur général élabore chaque année son rapport sur l'activité du MP qui est ensuite étudié par la COGES. Le rapport 2015 est disponible sous le lien ci-après :
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/313_TexteCE.pdf

Le rapport de la COGES sur le rapport du procureur général pour l'année 2015 est quant à lui disponible sous ce lien :
http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/313_RC.pdf

Il est à noter que le rapport du procureur pour l'année 2015 mentionne que pour l'opération STRADA, 5 ETP ont été accordés dans un premier temps pour une durée limitée. Et il ajoute : « une décision sur une éventuelle prolongation/pérennisation du dispositif est attendue ». En 2016, la prolongation a été décidée. Néanmoins, la question de la pérennisation du dispositif sera reprise en page 77 du présent rapport, dans une observation concernant l'ensemble de la chaîne pénale.

Service des communes et du logement (SCL)

Le SCL a poursuivi la stabilisation de son organisation. La Division logement, en plus de son activité quotidienne, a préparé et suivi les travaux parlementaires sur la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) en attendant le verdict des urnes suite au referendum.

En collaboration avec les préfectures, le SCL a organisé et supervisé les élections communales 2016.

Division affaires communales et droits politiques

A la suite du départ du chef du secteur des finances communales, celui-ci a été réorganisé.

Publication des arrêtés des taux d'imposition

Les communes ont jusqu'au 31 octobre pour adopter les arrêtés d'imposition de l'année suivante. Le délai de recours commence le jour de la publication des arrêtés d'imposition dans la Feuille des avis officiels (FAO). Or, la publication officielle s'est faite au début décembre. Certaines communes ont alors dû faire adopter leur budget sans savoir s'il y aurait un referendum sur l'arrêté d'imposition.

1re observation
Publication des arrêtés de taux d'imposition

Le délai entre les décisions des conseils communaux ou généraux concernant l'arrêté de taux d'imposition et leur publication dans la Feuille des avis officiels (FAO) peut créer des problèmes au moment des décisions budgétaires communales.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les raisons du délai entre la décision des conseils communaux ou généraux concernant l'arrêté de taux d'imposition et leur publication officielle dans la FAO, ainsi que sur l'opportunité de raccourcir ledit délai.*

Affaires préfectorales

Cette année, la sous-commission a visité la préfecture de Lausanne. Comme toutes les préfectures, celle de Lausanne, avec 2 préfets, doit présider la Commission de conciliation en matière de baux à loyer et à ferme et rendre des ordonnances de contravention en plus des tâches usuelles attribuées aux préfets telles que visite et surveillance des communes et des associations intercommunales, assermentation des agents du district, inspection des études de notaire, surveillance de l'organisation et déroulement des élections, bons offices, représentations du Conseil d'Etat, politiques publiques (Conseils régionaux de prévention et de sécurité – CRPS, plan canicule, par exemple), etc.

La préfecture est responsable des prestations au guichet allant des légalisations aux autorisations de loterie en passant par les permis de chasse ou de pêche et les laissez-passer mortuaires.

Pour la seule préfecture de Lausanne, les prestations au guichet sont de l'ordre de 17'000 par année, les contraventions de l'ordre de 10'000 – principalement pour des infractions aux lois sur la circulation routière ou les stupéfiants –, ce qui représente des mouvements d'argent de quelque CHF 3 millions.

La Commission de conciliation traite de plus de 1'000 requêtes dont un tiers est réglé sans audience. Les audiences aboutissent dans la majorité des cas à des conciliations et les échecs conduisant à la suite de la procédure devant le Tribunal des baux sont près de 10% de l'ensemble des requêtes reçues[24].

Service juridique et législatif (SJL)

Entité transversale, le SJL est au service de l'ensemble des départements. Il apporte un soutien juridique dans quasiment tous les sujets et élaborations de lois soumis au Parlement.

Unité recouvrement et assistance judiciaire

A la suite de ces dernières années, cette unité poursuit la rationalisation des recouvrements sans tomber dans une hypertrophie des procédures comptables, et avec un effectif performant. En 2016, toutes créances confondues, le service a encaissé quelque CHF 34,4 millions (CHF 33,8 en 2015), soit CHF 11'077'836.- pour les amendes et peines pécuniaires, CHF 12'527'162.- pour l'assistance judiciaire, CHF 10'333'373.- pour les notes de frais pénaux, CHF 340'447.- de créances compensatrices, et CHF 57'042.- auprès des auteurs d'infractions dont les victimes avaient perçu des indemnités (loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions – LAVI). Dans ces chiffres sont intégrés CHF 3,5 millions d'encaissements sur actes de défaut de biens.

Service pénitentiaire (SPEN)

Le SPEN est probablement celui qui a vécu la plus grande mutation lors de cette dernière décennie, et ce n'est pas fini.

Certaines « affaires » de forte gravité ont attiré l'attention du public et des politiques sur le retard considérable pris dans la politique pénitentiaire. Une politique a été arrêtée (voir le rapport sur la politique pénitentiaire de décembre 2015[25]), la direction du service a été repensée, des places supplémentaires ont été construites, d'autres font l'objet d'une planification pour la prochaine décennie, du personnel supplémentaire a été engagé et devra l'être, mais il ne faut pas se cacher que la situation dans ce domaine si sensible est potentiellement explosive. Il importe de ne pas attendre des dommages graves pour améliorer la sécurité des établissements pénitentiaires ainsi que les conditions de travail et la santé des personnes en contact quotidien avec les détenus.

[24] Chiffres 2015

[25] http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/securite/penitentiaire/documentation/Rapport_sur_la_politique_p%C3%A9nitentiaire_du_CE.pdf

Infrastructures

Depuis des années, les établissements accueillent plus de détenus que de places reconnues, ce qui crée des tensions supplémentaires en raison notamment des cohabitations forcées dans des cellules sous-dimensionnées. Malgré l'ouverture ces dernières années de nombreuses places avec l'extension de la Prison de La Croisée, la création d'une Colonie fermée, l'ouverture de l'Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires » et une quinzaine de places disponibles pour les condamnés dépendant du Canton de Vaud à l'établissement concordataire de Curabilis à Genève, il y a, pour mémoire, bon an mal an 170 détenus pour 100 places à la Prison du Bois-Mermet, 322 détenus pour 211 places à la prison de La Croisée, 93 détenus pour 82 places à la Prison de la Tuilière, et les zones carcérales hébergent en moyenne une quarantaine de détenus dépassant la limite de 48 heures de détention légalement prévue pour ce genre de structure. A cela s'est ajouté un fait nouveau depuis l'été 2016, soit une augmentation notoire des places de détention à mettre à disposition de la population féminine (augmentation du nombre de mesures thérapeutiques institutionnelles au sens de l'article 59 du Code pénal, arrestations plus nombreuses). Or, les places prévues à La Tuilière sont occupées, des femmes sont en détention à l'Etablissement du Simplon, et des cantons voisins ont fermé leurs places de détention pour les femmes. En plus des longues négociations dans le cadre du Concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (Concordat latin sur la détention pénale des adultes), il s'agit de trouver des solutions immédiates et d'utiliser chaque recoin des établissements pénitentiaires. A cela s'est encore ajoutée, dès le 1er octobre 2016, l'entrée en vigueur de la détention suite à une expulsion judiciaire.

Outre des dispositions à prendre jour après jour, le SPEN est chargé de la conduite de grands projets. Les Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) prévoient, sur 5 ans, des travaux à hauteur de CHF 80 millions, dont une chaufferie à distance, une nouvelle Colonie ouverte, la rénovation de l'ancienne Colonie, un pôle alimentaire, à quoi il faut ajouter la construction d'une prison plus grande pour remplacer le vétuste Bois-Mermet. Tous ces projets demandent un investissement non seulement de l'état-major du SPEN, mais aussi des directeurs actuels d'établissements pénitentiaires qui peuvent faire bénéficier de leur expérience de terrain. Dans son rapport 2014, la COGES avait fait une observation sur la conduite des grands projets du SPEN[26]. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat avait évoqué la nécessité d'engager un chef de projet rattaché spécifiquement au SPEN. Or, à ce jour, aucune décision n'a été prise.

Ressources humaines

La planification et la construction de nouveaux murs doivent se faire en parallèle avec le recrutement et la formation de nouveaux collaborateurs. Contrairement à la police où une formation préalable des gendarmes et inspecteurs dure 1 an, celle des agents pénitentiaires se fait en emploi et en fonction des places disponibles au Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire (CSFPP) à Fribourg. Dès lors, les agents ne peuvent être brevetés qu'après 3, 4, voire 5 ans suite à leur engagement. Pour l'ouverture de quelque 200 places ces dernières années, les effectifs ont dû croître trop rapidement et dans plusieurs établissements la proportion d'agents non encore brevetés est trop élevée.

Dans ses rapports 2011, 2012 et 2014[27], la COGES avait attiré l'attention sur la problématique du recrutement et de la formation du personnel pénitentiaire, puis de la valorisation des métiers du pénitentiaire. Force est de constater sur ce dernier point que les procédures passant par les méandres de la Commission d'évaluation des fonctions se font remarquer par leur extrême lenteur ; le dossier n'avance pas. Or, les métiers du pénitentiaire, par leur pénibilité et leur dangerosité, ne sauraient attendre plus longtemps une revalorisation.

Il faut également relever une forte proportion d'engagements en CDD, suite à la croissance rapide du service, ce qui ne simplifie pas la politique des ressources humaines.

[26] (GC 134) Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p. 83.
[27] (GC 195) Rapport de la Commission de gestion – année 2011, p. 68, (GC 053) Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p.73 et (GC 134) Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p.83

Ceux qui ne connaissent l'univers carcéral que de l'extérieur ignorent les conditions de travail au quotidien de ceux dont le métier a beaucoup évolué ; profils et provenances des détenus, procédures plus contraignantes pour les fouilles de cellule, par exemple. Ils doivent faire preuve quotidiennement de fermeté et d'humanité. Un directeur relevait que la meilleure sécurité est le contact humain, mais que pour ce faire, du temps et un effectif suffisant sont indispensables.

En outre, si la dotation est suffisante par temps calme, dès qu'il s'agit de gérer une situation de crise, il faut puiser dans les réserves. Pour pallier cette situation tendue, le SPEN a dû faire appel à une mesure d'urgence en mandatant une société de surveillance privée pour seconder les agents de détention à la Colonie. Toutefois, il ne s'agit pas d'une solution à long terme. Comme dans d'autres professions en relation directe avec des personnes, il conviendrait d'avoir un effectif qualifié en réserve pour remplacer les personnes en arrêt de travail ou en formation et réagir aux inévitables situations de crise.

Par ailleurs, il faut relever que les conditions des « piquets de couche » sont actuellement en révision.

Service de médecine et psychiatrie pénitentiaires (SMPP)

Avec les changements légaux quant à l'obligation de renseigner, ainsi qu'avec une volonté accrue de collaborer, le travail sur le terrain s'est amélioré, selon les indications de plusieurs établissements.

Etablissements pénitentiaires

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires »

L'année 2016 a vu un changement d'affectation partielle de l'établissement en restreignant à 18 le nombre de places pour mineurs. Les cantons du Concordat latin sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures sont entrés dans la démarche et le taux d'occupation est proche de 100%.

Quant aux 18 places nouvellement affectées à la détention de jeunes détenus majeurs, une unité de 6 cellules a été ouverte en septembre, 2 autres unités ont été ouvertes début 2017 pour atteindre 18 places de détention. Cet échelonnement a été principalement dû à la nécessité d'entreprendre d'importants travaux de réfection. En effet, en plus de malfaçons lors de la construction, le compromis entre les objectifs carcéraux et éducatifs pour cette catégorie nouvelle de détenus, ainsi que des économies quant à certains matériaux ont produit des installations qui n'ont pas résisté au potentiel de destructivité des jeunes, nettement sous-estimé. De gros dégâts ont été constatés dans la première phase d'occupation des lieux et des réparations et corrections importantes ont dû être effectuées.

Concernant le personnel, de nombreux postes d'éducateurs ont été remplacés par des postes d'agents pénitentiaires.

Prisons de La Croisée et du Bois-Mermet

Prévus pour des détentions avant jugement, ces 2 établissements doivent faire face au manque de places pour les exécutions de peine, vivre une occupation pléthorique chronique, faire cohabiter 2 catégories de détenus (avant jugement ou en exécution de peine) avec des droits et des devoirs différents, et inventer des solutions pour les ateliers auxquels ont droit les détenus déjà condamnés.

Prison de La Tuilière

En fin d'année 2015, l'établissement a connu un changement de direction ainsi qu'une clarification des procédures et de l'information interne. La Tuilière, bien que relativement petite (93 détenus pour 82 places reconnues) nécessite une gestion assez complexe, au vu des différents statuts des détenus. En effet, pour la cinquantaine de femmes détenues, il y a des régimes de courte peine, de détention avant jugement et de condamnation. En outre, 2 femmes ont des enfants en bas âge (qu'il faut accompagner en garderie, mais avec quel personnel ?). Quant aux hommes, il y a un secteur de détention avant jugement et une unité psychiatrique.

Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO)

Lors de la visite de la sous-commission, les EPO accueillaient 330 détenus en exécution de peine ou en mesures. Dans le Pénitencier de Bochuz, qui est un établissement de haute sécurité, l'année a été marquée par l'arrestation d'un agent de détention inculpé pour avoir favorisé le trafic de produits stupéfiants et de téléphones portables.

Pensée comme extension de la Colonie ouverte, la Colonie fermée nécessite encore quelques transformations et adaptations, en collaboration avec le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL). L'un des enjeux est une meilleure étanchéité entre la Colonie ouverte et la Colonie fermée, qui disposent d'un même service médical et infirmier.

Cependant, le principal défi réside au niveau du personnel qui a été considérablement renouvelé, avec de nombreux agents en formation, face à une évolution du profil des détenus, donc une population carcérale plus difficile à contenir. C'est ainsi qu'une bagarre a pu être maîtrisée en septembre, ce qui a causé l'arrêt maladie de 3 agents de détention. Par la suite, des mesures d'urgence ont dû être prises par le SPEN en engageant temporairement des agents de sécurité privés pour accompagner les agents de l'Etat. Cette situation est révélatrice d'un manque chronique d'effectifs pour faire face à des situations exceptionnelles qui ont tendance à devenir fréquentes.

Dans le cadre du Pénitencier, la circulation de l'argent liquide est devenue problématique, favorisant un petit business et des pressions entre détenus.

2e observation
Argent en espèces à disposition des détenus

Depuis 1998, les détenus en exécution de peine ont le droit de disposer d'une somme maximale de CHF 500.- en espèces, ce qui peut poser des problèmes de sécurité et des tensions à l'intérieur de l'établissement.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les effets concrets de cette mesure et sur l'opportunité de restreindre la possession d'argent liquide ou de la substituer par d'autres moyens de paiement.*

Office d'exécution des peines (OEP)

Avec une équipe stable depuis 2011, l'OEP travaille sur la clarification des procédures pour faire face à l'afflux de dossiers, à l'augmentation des réseaux à organiser sur le terrain, et aux effets des expulsions judiciaires entrées en vigueur le 1er octobre 2016. L'OEP relève la forte diminution des Travaux d'intérêt général (TIG) qui, en 10 ans, sont passés de 400 à 40 environ. Prononcée depuis 2007 par l'autorité judiciaire, cette mesure devrait être de la compétence de l'OEP dès 2018 pour les peines privatives de liberté n'excédant pas 6 mois.

Par ailleurs, l'OEP dispose de postes en CDD pour collaborer au dispositif STRADA.

En conclusion de ce rapport sur le SPEN, il faut insister sur le fait que, dans les conditions actuelles, la situation est tendue et que chacun s'emploie à remplir la mission qui lui est attribuée. Cependant, si des moyens supplémentaires nécessaires à une politique digne et responsable en la matière ne sont pas attribués dans un court délai, il est à craindre le pire pour la sécurité publique, pour les programmes de réinsertion des détenus, et pour un personnel très sollicité.

Fondation vaudoise de probation (FVP)

Selon l'article 376 du Code pénal, « les cantons organiseront l'assistance de probation. Ils peuvent confier cette tâche à des associations privées. » Tel est le cas du Canton de Vaud qui charge la FVP d'« apporter aux personnes détenues et condamnées l'aide, les conseils et le suivi nécessaires afin de les préserver de la commission de nouvelles infractions et de faciliter leur insertion sociale ».

Bien qu'autonome, mais subventionnée presque exclusivement par l'Etat (SPEN et Service de prévoyance et d'aide sociales – SPAS), la FVP collabore étroitement avec le SPEN qui lui délègue des missions (TIG, arrêts domiciliaires, suivi des personnes libérées en milieu ouvert, mais aussi appui et conseil aux détenus en milieu carcéral en vue de préparer la sortie et la réinsertion dans la société).

Impliquée dans l'analyse des risques de récidive, la FVP constate que la majeure partie des personnes en milieu ouvert ne présentent guère de danger pour la sécurité publique, mais que pour une petite minorité, le risque de récidive est élevé et qu'il s'agit non seulement d'accompagner, mais d'anticiper. Un projet pilote latin travaille sur le concept de désistance, la désistance désignant l'arrêt d'un parcours de délinquance ou de criminalité.

Avec son statut parapublic, la FVP relève des différences salariales par rapport aux conditions de l'Etat, même si la comparaison de fonctions analogues s'avère difficile.

Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

En plus de ses tâches usuelles, le SSCM a organisé l'exercice « Léman 16 » sous la direction de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC). Cet exercice, qui a eu lieu le 15 septembre, simulait un incendie sur un bateau de la CGN. Il a permis d'analyser la coordination entre les divers services impliqués dans l'opération (police, sapeurs-pompiers, services sanitaires, protection civile, sociétés de sauvetage, autorités cantonales et communales, intervenants privés) ainsi que les collaborations intercantonales et avec la France voisine. Plus de 730 personnes ont participé à cet exercice en taille réelle qui permet de tirer des leçons et de proposer des améliorations. Cet exercice s'est déroulé en parallèle avec un stand au Comptoir suisse qui présentait les activités des divers corps intervenant en cas d'accident ou de catastrophe.

Police cantonale (Polcant)

Effectifs

Avec des effectifs réévalués pendant la présente législature, la Polcant peut assumer son travail de manière satisfaisante pour assurer la sécurité par une « navigation de beau temps ». La question des heures supplémentaires, qui avait fait l'objet d'une observation de la COGES pour l'année 2011[28], n'est plus d'actualité. Il faut pourtant mentionner l'alourdissement des certaines tâches qui nécessitent des engagements supplémentaires :

– le renvoi d'étrangers peut mobiliser jusqu'à une vingtaine de personnes pour remplir les conditions fixées par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), et ces personnes doivent recevoir une formation spécifique pour un engagement qui requiert un subtil dosage d'humanité et de fermeté ;

– les conséquences de la décision d'expulser les détenus étrangers, effective depuis octobre 2016, ne peuvent pas encore être évaluées quant à l'engagement de la police ;

– la tenue sur sol vaudois de négociations internationales peut exiger jusqu'à 300-400 journées de travail supplémentaires par rencontre, voire plus selon les exigences des pays hôtes et l'évaluation des risques ;

– la croissance des services de renseignement pour lutter contre le terrorisme et l'extrémisme a demandé une augmentation de postes (dont 8 sont financés partiellement par la Confédération).

Au 1er janvier 2016, en ajoutant à la Polcant les effectifs des polices communales et intercommunales, la proportion était de 1 policier pour 349 habitants dans le canton, ce qui le place au 5e rang après des cantons comme Bâle-Ville, Genève ou Zurich. Si l'on souhaite une augmentation des effectifs de police proportionnelle à l'augmentation de la population, 28 à 29 postes pour 10'000 habitants supplémentaires seraient nécessaires, tous corps de police confondus. Comme d'autres infrastructures et services, cette proportion est à prendre en compte dans les scénarii d'augmentation de la population.

[28] (GC 195) Rapport de la Commission de gestion – année 2011, p. 18.

Il faut noter l'attractivité des métiers de policier. En effet, le nombre pléthorique de postulations par rapport aux places offertes, tant pour la Gendarmerie que pour la Police de sûreté, permet une sélection de qualité des nouvelles recrues.

Coordination des polices

L'analyse des effets de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) nécessite un travail qui est hors de portée de la compétence et du temps disponible des miliciens que sont les membres d'une commission de gestion. Un rapport de la Cour des comptes (CC) est attendu. Si les décisions strictement opérationnelles fonctionnent, la discussion sur les questions financières et d'équilibre politique sera sans nul doute un des enjeux de la prochaine législature.

Centrale d'engagement et de transmission (CET)

La sous-commission a visité la CET, actuellement sise dans les locaux de la Blécherette en attendant la réalisation du regroupement de plusieurs centrales d'engagement (sanitaires, pompiers, etc.) sur un même site à la Grangette. La rapidité de l'évolution des technologies oblige à faire des choix difficiles et exige une attention vigilante de tous les instants. En coordination avec toutes les polices du canton, la localisation et le journal des évènements permettent de suivre en temps réel tous les incidents signalés.

Locaux

Bien qu'à l'étroit à la Blécherette, la Polcant a toutefois renoncé, pour l'instant, à une 4e étape d'extension grâce au déplacement de la Brigade financière en Budron (Mont-sur-Lausanne) et à la perspective du regroupement de la CET avec les autres entités d'intervention à la Grangette. Quant aux locaux de Rennaz, pour lesquels une rénovation est indispensable, et qui ont fait l'objet d'une observation de la COGES en 2015 ainsi que d'un postulat déposé début 2017[29], les collaborateurs continuent à faire de leur mieux avec les conditions du lieu.

Gendarmerie mobile

Afin de renforcer la sécurité et le sentiment de sécurité dans les territoires non couverts par des polices communales et intercommunales, une équipe de gendarmerie mobile a été créée en août 2015, suivie par une seconde en 2016. Elles disposent d'un bus faisant office de bureau mobile et ont sillonné le canton avec plus de 800 présences en 2016, en collaboration avec les répondants de proximité. La création de 2 unités de la Gendarmerie mobile a pu se faire sans effectifs supplémentaires.

Zone carcérale de la Blécherette

L'occupation des zones carcérales au-delà des 48 heures légales demeure préoccupante, mais de nombreuses mesures (caméras de surveillance infrarouges permettant d'éteindre les cellules pendant la nuit, présence infirmière, consultations médicales et psychiatriques, gestion par une société privée, ou des détails comme la possibilité pour les détenus de consulter une horloge, etc.) ont amélioré la prise en charge de la zone carcérale de la Blécherette et réduit la mobilisation des gendarmes pour la surveillance des détenus (voir l'observation de la COGES dans son rapport 2012[30]).

Par ailleurs, la zone carcérale de la Blécherette est la plaque tournante des transferts de détenus qui se montent à 22'000 par an dans le canton, auxquels il faut ajouter environ 2'000 transferts intercantonaux. Le point de saturation est atteint avec une pointe de 118 transferts le même jour. Des dispositions ont été prises pour des transferts sécurisés et discrets au CHUV.

[29] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 77. (17_POS_227) Modernisation des infrastructures à charge de l'Etat à Rennaz (Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois) : 15 ans de tergiversation, c'est trop !
[30] (GC 053) Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 28.

Communication

Quand il s'agit d'affaires pénales, les communiqués émanant de la Polcant sont validés par le Ministère public (MP).

Hooliganisme et manifestations d'envergure

Objets de 2 observations de la COGES en 2012[31], le phénomène a suscité des mesures qui ont calmé le jeu, la situation étant sous contrôle. Néanmoins, les évènements sportifs et les manifestations d'envergure nécessitent une forte intervention policière, ce qui signifie des coûts parfois élevés pour les organisateurs.

Police de sûreté

En 2016, la Police de sûreté, qui compte quelque 260 ETP, a préparé une réorganisation de ses brigades pour s'adapter aux défis nouveaux et gérer les suites des 50'000 plaintes qui sont déposées dans le canton chaque année. Environ un tiers de ces plaintes portent sur des cambriolages, un quart pour vols, 12 % pour violences, 10% pour escroquerie, ce sans compter les stupéfiants. La nouvelle répartition des tâches entre les unités spécialisées et les entités d'arrondissement avec des inspecteurs polyvalents entrera en vigueur au début de l'année 2017.

Dispositif STRADA

Comme pour le Ministère public (MP) et le Service pénitentiaire (SPEN), des postes en CDD sont attribués à la Polcant depuis l'été 2016, dans le cadre de l'opération STRADA.

Chaîne pénale – Dispositif STRADA

Aussi bien lors de l'examen du rapport du MP pour l'année 2015, que lors des entretiens de la sous-commission avec l'OEP et la Polcant, la pertinence du dispositif STRADA, lancé en 2013, a été soulignée par l'ensemble des acteurs impliqués. Néanmoins, ceux-ci s'interrogent sur sa pérennité. En effet, bien que prévue dans un premier temps comme temporaire, l'opération STRADA a été reconduite. Les postes supplémentaires nécessaires ont été accordés aux diverses entités impliquées. Or, les engagements ne peuvent être effectués qu'en CDD puisque l'opération est reconduite d'année en année. En conséquence, l'observation qui suit concerne à la fois le MP, la Polcant et le SPEN.

3e observation
Bilan et pérennisation du dispositif STRADA

Lancée en 2013, l'opération STRADA vise, entre autres, à lutter contre le trafic de drogue de rue en permettant l'interpellation d'auteurs d'infractions en flagrant délit et autorisant leur comparution immédiate. Elle a impliqué le renforcement d'effectifs tant au Ministère public (MP), à la Police cantonale (Polcant) qu'au Service pénitentiaire (SPEN). Tous les partenaires relèvent la pertinence de ce dispositif, mais s'interrogent sur sa pérennité, car les engagements de personnel supplémentaire ne peuvent se faire qu'en contrat de durée déterminée (CDD) étant donné que l'opération est prolongée d'année en année.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur le bilan qu'il tire du dispositif STRADA, après 4 ans d'expérience, ainsi que sur l'opportunité de l'instituer de manière pérenne.*

[31] (GC 053) Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 27.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2016, le DIS compte 38 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
09_POS_150	Postulat Grégoire Junod et consorts pour le développement de l'habitat coopératif	15.09.2009	11.05.2011
11_POS_284	Postulat Cesla Amarelle et consorts au nom du groupe socialiste demandant un base légale cantonale régissant les mesures en établissement fermé (art. 59 al. 3 et 64 al. 4 CP)	31.01.2012	31.01.2013
13_RES_011	Résolution Jacques Perrin et consorts - Pour une nouvelle destination de la caserne de Moudon	26.11.2013	10.03.2014
13_POS_026	Postulat Nicolas Mattenberger et consorts sur la nécessaire cohérence législative des autorités désignées par la loi pour statuer sur les sanctions disciplinaires infligées aux magistrats	26.03.2013	16.04.2014
12_POS_008	Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts en vue d'une modification de l'art. 162 de la Loi sur le Grand Conseil et pour une clarification de la procédure de réélection des Juges cantonaux, respectivement des Juges cantonaux suppléants et du Procureur géné	09.10.2012	23.04.2014
12_POS_006	Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour un site unique du Tribunal cantonal	09.10.2012	23.04.2014
13_POS_029	Postulat Jacques-André Haury au nom de la commission de haute surveillance du Tribunal cantonal demandant la délégation aux notaires de compétences non contentieuses en matière succesorale relevant actuellement des juges de paix	16.04.2013	23.04.2014
13_POS_035	Postulat Raphaël Mahaim et consorts pour une autorité indépendante de (haute) surveillance de la justice et du ministère public	23.04.2013	23.04.2014
13_POS_034	Postulat de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal (CHSTC) visant à confier à dite commission la haute surveillance sur le Ministère public	23.04.2013	23.04.2014
12_POS_007	Postulat Rebecca Ruiz et consort au nom du groupe socialiste pour un traitement judiciaire rapide de la petite criminalité	09.10.2012	21.05.2014
12_MOT_005	Motion Mathieu Blanc et consorts pour l'adoption de dispositions légales relatives à des mesures d'éloignement afin que les citoyens se réapproprient le domaine public	28.08.2012	04.06.2014
14_RES_016	Résolution Christine Chevalley et consorts - Création d'un registre national des détenus, en particulier ceux jugés dangereux	20.05.2014	17.09.2014
12_MOT_006	Motion Pierrette Roulet-Grin pour un camping occasionnel maîtrisé	28.08.2012	21.09.2014
12_MOT_009	Motion François Brélaz et consorts proposant d'ajouter un chapitre "camping non autorisé" à la loi sur les campings et caravanings résidentiels	11.09.2012	21.09.2014
13_POS_053	Postulat de la Commission de gestion suite au refus de la seconde réponse à la 4e observation présentée dans le cadre du département de l'intérieur (DINT), intitulée : recrutement du personnel pénitentiaire	17.12.2013	17.12.2014
13_POS_030	Postulat Rebecca Ruiz et consorts demandant de renforcer l'aide aux victimes	16.04.2013	14.01.2015
14_POS_062	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Compétence de prononcer une interdiction de périmètre pour les juges de paix de tous les districts	18.03.2014	18.03.2015
14_POS_078	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Uniformisons la pratique romande en matière d'exécution des peines	17.06.2014	17.06.2015

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_INT_305	Détermination Pierre-Yves Rapaz - Délinquants sans permis de séjour valable	17.03.2015	17.06.2015
13_POS_052	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Rendre plus sûr le traitement de la validation des initiatives populaires	17.12.2013	26.08.2015
14_POS_055	Postulat François Brélaz et consorts - A propos de prostitution...	28.01.2014	26.08.2015
14_POS_085	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts concernant le délai de traitement des initiatives	16.09.2014	16.09.2015
14_POS_073	Postulat Eric Züger et consorts - Améliorer le contrôle financier des entités intercommunales	27.05.2014	11.11.2015
15_INT_434	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Via Sicura : Cessons de criminaliser les automobilistes, de vivre avec la pression des budgets des amendes et d'appliquer la justice au bon vouloir d'un Magistrat	29.09.2015	06.01.2016
14_MOT_048	Motion Jean-Michel Dolivo et consorts pour un accès facilité des consommateurs à la justice	13.05.2014	03.03.2016
15_POS_108	Postulat Albert Chapalay et consorts - Modification du mode de perception de la participation des communes à la facture sociale	03.03.2015	03.03.2016
15_INI_011	Initiative Jacques-André Haury et consorts au nom de la Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal - Modification de la Loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal (LHSTC) visant à adapter le calendrier du travail parlementaire y relatif	02.06.2015	09.06.2016
15_POS_102	Postulat Nicolas Rochat Fernandez et consorts au nom du groupe socialiste pour une réforme du processus et des modalités des fusions de communes	27.01.2015	16.06.2016
14_POS_081	Postulat Denis Rubattel et consorts - Renforcer la sécurité des agents de détention et faire appliquer des sanctions plus lourdes aux détenus qui enfreignent le règlement de la prison qui les accueille !	26.08.2014	01.09.2016
15_POS_120	Postulat Claude-Alain Voiblet et consorts - Le plafond d'endettement des communes est-il encore un outil de gestion et de contrôle fiable des finances communales ?	28.04.2015	01.09.2016
15_POS_136	Postulat Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant la dynamisation de la construction de logements - il n'y a pas que l'initiative de l'ASLOCA ou le contre-projet du Conseil d'Etat qui peuvent faire avancer les choses	01.09.2015	01.09.2016
16_INT_527	Interpellation Denis Rubattel - Bochuz serait-il à nouveau sous haute tension ?	14.06.2016	21.09.2016
16_INT_537	Interpellation Mireille Aubert au nom de la Commission des visiteurs du Grand Conseil - Ce n'est pas leur sentence, et pourtant c'est leur peine	21.06.2016	28.09.2016
16_INT_533	Interpellation Christiane Jaquet-Berger - L'Office cantonal des curatelles et tutelles professionnelles (OCTP) est-il en mesure de répondre aux défis qu'il affronte ?	21.06.2016	28.09.2016
15_MOT_063	Motion Jacques Haldy et consorts - Pour permettre la vente par les communes des biens abandonnés par un locataire expulsé	24.03.2015	10.11.2016
16_INT_551	Interpellation Jean-Michel Dolivo au nom du groupe La Gauche - A l'ouest du Pecos, Noville et Villeneuve ? Le droit constitutionnel de manifester en question dans le canton de Vaud?	30.08.2016	06.12.2016
15_MOT_062	Motion Jacques Nicolet au nom du Bureau du Grand Conseil - modification du taux d'activité des juges cantonaux et des règles afférentes dans le décret fixant leur nombre pour la législature 2018 - 2022	03.03.2015	15.12.2016

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
15_POS_121	Postulat Jacques Ansermet et consorts au nom de la Commission de présentation demandant des améliorations dans le processus de recrutement des juges cantonaux suppléants	28.04.2015	15.12.2016

Conclusion

Au terme de la législature, la sous-commission se plaît à relever la qualité de l'engagement des collaborateurs pour l'accomplissement de leurs missions.

Elle formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des institutions et de la sécurité pour l'année 2016.

DEPARTEMENT DE LA SANTE ET DE L'ACTION SOCIALE (DSAS)

M. Eric Sonnay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'exercice 2016 était composée de MM. Serge Melly et Eric Sonnay, rapporteur.

Introduction

La sous-commission a été reçue par les chefs des différents services du DSAS accompagnés de leurs collaborateurs. Elle a également rencontré le chef du département et visité les entités suivantes :

- Secrétariat général (SG-DSAS)
- Service de la santé publique (SSP)
- Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)
- Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)
- Centre hospitalier et universitaire vaudois (CHUV)
- Contrôle cantonal des finances (CCF)

En plus des visites des services, plusieurs visites de terrain et de nombreux entretiens ont été effectués.

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DSAS)

Le secrétaire général prendra sa retraite en juillet 2017. Lors de son entrevue avec la sous-commission, celle-ci lui a demandé de tirer un bilan sur cette législature, ainsi que de lui présenter son analyse et sa vision sur l'avenir du système de santé vaudois. Il relève alors les points positifs suivants :

- l'arrivée de la nouvelle responsable du Service de la santé publique (SSP) ;
- l'étude des nouveaux réseaux de santé ;
- la mise au point du Revenu déterminant unifié (RDU) ;
- l'arrivée du dossier informatisé du patient qui facilite la gestion des données des patients.

Pour le futur, il estime que plusieurs nouveaux défis seront au programme et auront une influence sur l'équilibre financier du département. Il faudra les étudier et trouver des améliorations au système actuel, afin de ralentir et mieux gérer les coûts. Il s'agit notamment :

- du suivi de l'impact du nouveau Centre social régional (CSR) d'Yverdon-les-Bains ;
- de la mise en place d'un réseau de santé uniforme ;
- du suivi des patients aux urgences du CHUV ;
- du système des soins à domicile ;
- du vieillissement de la population ;
- des entrées en EMS.

Revenu déterminant unifié (RDU)

Le RDU a été introduit pour simplifier l'accès aux prestations sociales et sécuriser leur octroi. Sa mise en place a demandé des efforts soutenus. Des aspects complexes et d'autres, plus précis, peuvent être relevés. Quelques-uns d'entre eux apparaissent ci-après.

L'intégration des bourses d'études et d'apprentissage dans le RDU au printemps 2016 a fait apparaître des difficultés (voir rapport du DFJC en pages 60-61). Suite à la modification de la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) pour les jeunes, le département octroie 2 ETP à l'Office cantonal des bourses d'études (OCBE) pour traiter des cas en relation avec les mesures d'insertion sociale (MIS).

Le RDU a aussi conduit à 3 modifications de la loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises (LHPS), soit :

– précision quant à la non-déductibilité des dettes conformément aux normes sociales usuelles et à la jurisprudence du subside LAMaL ;
– introduction d'une franchise sur la fortune commerciale fixée à CHF 100'000.- par le Conseil d'Etat afin de faciliter l'accès des indépendants aux prestations LHPS, sans que la cession de leur outil de travail soit nécessaire ;
– introduction de la possibilité pour les communes et associations de communes d'utiliser le RDU pour octroyer des prestations communales.

Des échanges fréquents ont lieu avec l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) sous l'égide du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) afin de définir les options pour le calcul du revenu déterminant pour l'accueil de jour des enfants.

Suite à la découverte de quelques cas d'usage illicite du Système d'information du revenu déterminant unifié (SI RDU), le chef du DSAS a réuni tous les employeurs de professionnels ayant accès au SI RDU afin de trouver des solutions pour remédier à cette problématique. Cela a débouché sur les décisions suivantes :

– rédaction d'un guide à usage des employeurs sur la base légale et les bonnes pratiques en cas de découverte d'un ou plusieurs accès potentiellement illicites ;
– mise en place d'un avertissement dans le SI RDU en cas de consultation d'une situation sans prestation active et donc potentiellement illicite ;
– mise en place d'un contrôle bisannuel par le centre de compétences RDU et les employeurs sur les accès effectués par les collaborateurs ;
– mise sur pied d'une campagne d'information pour rappeler les règles en vigueur.

Service de la santé publique (SSP)

Fondation de Nant, à Corsier-sur-Vevey

La Fondation de Nant (Secteur psychiatrique de l'Est vaudois) s'est tournée vers l'avenir après une année 2015 chahutée. Pour rappel, le Service de psychiatrie et psychothérapie de la personne âgée a dû gérer la crise de l'institution. Malgré une disponibilité réduite de ses cadres supérieurs, le service a continué à assumer des soins de qualité aux patients âgés de plus de 65 ans, hospitalisés, à domicile ou en EMS. En octobre 2015, l'arrivée d'un nouveau directeur suite au départ à la retraite de l'ancien, a permis aux cadres de l'institution de mettre en place un espace de réflexion. Chacun a pu s'exprimer sur l'origine, les raisons et les conséquences de la crise. Suite à l'audit du SSP portant sur l'activité clinique du secteur adulte, l'institution a réagi rapidement aux demandes du Canton. L'arrivée d'une nouvelle directrice médicale en mars 2016 a permis de compléter l'équipe. La direction renouvelée intensifie ses liens avec les partenaires du réseau de santé régional et met en œuvre de nouveaux projets.

Les objectifs définis pour 2016 étaient :

– la continuation de l'équipe mobile de psychiatrie de la personne âgée (EMPA) ;
– l'optimisation de l'organisation des prestations des hôpitaux de jour ;
– l'organisation de l'unité hospitalière de psychogériatrie ;
– le renforcement des liens avec les partenaires et le réseau Santé Haut-Léman.

Les mesures prises ont permis de retrouver une gouvernance et un fonctionnement satisfaisants.

Hôpital du Pays-d'Enhaut

L'hôpital du Pays-d'Enhaut se trouve à un tournant de son avenir. Les intérêts généraux et régionaux devront être mis en avant pour le maintien de cet établissement de proximité (6'000 âmes vivant dans la région.)

Ces dernières années ont été compliquées, les chiffres en témoignent ; en 2015, la perte d'exploitation s'élevait à CHF 695'165.-. En conséquence, à ce jour, l'association est en surendettement de CHF 797'338.-. Afin d'éviter la dénonciation au juge selon les règles du Code des obligations, suivie du dépôt de bilan de l'association, des mesures d'assainissement doivent être prises.

Malgré ces difficultés financières, les soins ainsi que la prise en charge des patients sont de très bonne qualité. La population locale est très attachée à son hôpital. Pour preuve, l'achat d'un scanner, avec l'accord du Canton, a pu être réalisé grâce, entre autres, à la contribution des amis de l'hôpital.

Comme tous les hôpitaux, celui du Pays-d'Enhaut doit s'adapter aux nouvelles configurations des soins, aux besoins futurs et par exemple envisager un hôpital neuf et un Pôle Santé.

Pôle Santé du Pays-d'Enhaut

Ce projet novateur est l'aboutissement d'un long processus de concertation des acteurs de la santé dans le cadre du réseau de soins coordonnés du Pays-d'Enhaut. L'Association de santé du Pays-d'Enhaut (ASPE) regroupe des représentants de l'hôpital, de l'EMS, du CMS, des médecins ainsi que des communes. Le Pôle Santé représentera 386 emplois, soit 18% des emplois du marché local. Les points forts de ce projet sont :

– le regroupement des lits de gériatrie de l'hôpital et de l'EMS Praz-Soleil ;
– la construction d'un nouvel EMS, dont les plans et le projet devraient être soumis au Canton d'ici juin 2017 ;
– la création d'un cabinet de groupe pour les médecins afin d'avoir une structure collective attractive pour les jeunes médecins ;
– un projet de nouvel hôpital.

Le nouveau Pôle Santé devrait ainsi renforcer l'attractivité de la région et rassurer les personnes âgées qui souhaitent passer leur retraite près des montagnes.

Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH)

Bilan d'activité de la coordination interservices entre le Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et le Service de la santé publique (SSP)

L'hébergement médico-social signifie la mise à disposition de lits d'hébergement de longue durée pour les personnes ne pouvant plus vivre à domicile. C'est un lieu de vie et un lieu de soins. Actuellement, le dossier de l'hébergement médico-social est géré de manière conjointe par le SASH et le SSP. Il a été décidé par le chef de département et les chefs des 2 services qu'il était nécessaire de clarifier les rôles de chacun afin d'assurer le meilleur pilotage possible de cet hébergement.

Une nouvelle organisation des services est entrée en vigueur dès janvier 2017. Il est prévu que le SSP :

– fixe les principes généraux de la planification visant à mettre à disposition de la population un nombre adéquat de places d'hébergement ;
– détermine l'objectif en termes d'offres à réaliser au niveau cantonal et, avec l'appui du SASH, la répartition régionale ;
– reste l'autorité qui délivre les autorisations d'exploiter.

Quant au SASH, il est prévu qu'il :

– élabore avec l'appui du SSP, le programme intentionnel d'investissements (PIMEMS) (appel à projets, choix des projets, discussion avec les réseaux de santé, rédaction des propositions au Conseil d'Etat, suivi des chantiers, financement immobilier, etc.) ;
– réalise le mandat de planification dans le cadre financier fixé par le Conseil d'Etat ;
– intègre la filière d'hébergement et d'accompagnement psychiatriques sur des bases équivalentes.

Le SSP devra transférer au SASH les postes en lien direct avec les EMS.

Etablissement médico-social (EMS) Pension Thonney, à Vuarrengel

L'EMS Pension Thonney est un établissement à mission psychiatrique. Cette pension a été créée par la famille Thonney dans les années 1950. Une offre de 14 lits, en chambre individuelle ou en chambre double, est proposée aux patients qui sont généralement des résidents pour de très longues durées. Certains y vivent depuis 20 ans. L'établissement se situe dans un cadre campagnard avec jardins, dont plusieurs espaces aménagés à l'extérieur. Une partie des bâtiments devrait être rénovée prochainement.

Le site a été racheté par un groupe privé qui comprend aujourd'hui plus de 400 collaborateurs œuvrant au quotidien dans différents services et sites, tels que des unités d'accueil temporaire, des pensions sociales et des sites médico-sociaux.

Centre social régional (CSR), à Yverdon-les-Bains

Le CSR d'Yverdon-les-Bains regroupe 102 communes pour environ 106'000 habitants. Le budget du centre s'élève à CHF 90 millions. Le centre comprend 700 collaborateurs. C'est une plateforme unique de services liés aux affaires sociales et familiales. Les activités de 4 actions sociales y sont regroupées :

– Association régionale d'action sociale (ARAS) Jura – Nord vaudois « Junova » ;
– Centre social régional (CSR) ;
– Agences d'assurances sociales (AAS) Jura – Nord vaudois ;
– Accueil du jour de l'enfance (AJE).

Les bureaux sont regroupés dans des locaux d'anciennes usines de construction qui sont loués par la commune à une entreprise privée. Il est très difficile de gérer le chauffage.

L'avantage de grouper sur le même site toutes les offres sociales permet au demandeur d'avoir la même personne de contact pour toutes sortes de renseignements concernant les diverses possibilités d'aide et les démarches à entreprendre. La gestion des dossiers est donc simplifiée et le délai de décision plus court. De plus, les contrôles sont renforcés par une double validation.

L'association CSR Nord – Vaudois a 5 antennes localisées à Orbe, Sainte-Croix, Grandson, Yvonand et au Sentier.

En ce qui concerne l'accueil des enfants, l'association gère l'accueil de jour d'Yverdon-les-Bains et région (AFJ). Deux autres réseaux similaires sont sur pied, soit l'AJOVAL pour la région d'Orbe et de la Vallée de Joux, et l'AJERCO pour la région de Cossonay. Ce dernier réseau comprend également des prestations d'accueil collectif de jour préscolaire, parascolaire et un accueil familial de jour.

Le secrétaire général du DSAS suit avec une attention particulière le développement de ce centre qui pourrait être un exemple pour d'autres régions du canton.

Centre médico-social (CMS), à Orbe

Le CMS d'Orbe a dans son champ d'action les localités de la région, allant de Vallorbe à Cossonay. Actuellement, 3'500 patients, dont 60% âgés de plus de 70 ans, sont suivis à domicile. Les avantages des CMS et des soins donnés à domicile sont nombreux pour les patients :

– santé générale ;
– état et entretien du domicile ;
– autonomie et évitement des déplacements ;
– proches rassurés.

Lors d'une demande de soins, un référant infirmier évalue les besoins et organise les dispositions nécessaires à mettre en place, allant d'un simple contrôle médical à des soins beaucoup plus techniques tels qu'une dialyse, des soins palliatifs ou autres. Certains patients reçoivent des visites du CMS planifiées plusieurs fois par jour. Avec le vieillissement de la population et la mise en évidence de certains cas lourds, il a été reconnu que les procédures et le temps à consacrer à ces personnes peuvent être pénibles et fatigants pour les familles et les proches-aidants. Cela montre l'importance des CMS pour l'avenir.

Des études démontrent qu'il faudrait des assistants de l'aide sociale pour soutenir les personnes âgées afin qu'elles gèrent mieux leurs affaires privées, telles que l'entretien de leur domicile, les tâches ménagères ou administratives, etc.

1re observation

Evaluation des soins en rapport avec les frais d'un patient soigné par le Centre médico-social (CMS)

Pour certaines personnes, les frais générés par le dispositif de soins à domicile peuvent dépasser les coûts d'un hébergement en Etablissement médico-social (EMS). Néanmoins, l'accueil en EMS, respectivement le maintien à domicile, reste du libre choix de la personne concernée.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les critères utilisés pour l'évaluation de l'opportunité d'orienter quelqu'un en EMS, respectivement de le maintenir à domicile, et notamment s'il est tenu compte du montant des factures de CMS dans cette évaluation.*

Colocation Rubis – Fondation Saphir, à Yverdon-les-Bains

Sur les hauteurs d'Yverdon-les-Bains, un site tout neuf accueille la colocation Rubis qui s'adresse aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles similaires et vivant seules à leur domicile. L'objectif de cette institution est de permettre aux colocataires une vie communautaire et sécurisée tout en évitant l'isolement et en entretenant un réseau social.

Il y a 6 chambres individuelles aménagées par les patients et leur famille, selon leurs désirs. Les tâches quotidiennes telles que la préparation du repas, faire les courses, s'occuper du jardin, etc. sont effectuées dans la mesure du possible par les colocataires, sous la supervision et avec l'aide des soignants.

En Suisse, seule la colocation Topaze à Orbe propose une offre similaire pour les patients souffrant de la maladie d'Alzheimer. Des études sont en cours pour essayer de développer ce même genre d'institution à travers le canton.

Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS)

Association Le Foyer, à Lausanne

Le Foyer, qui a ouvert ses portes en 1900 à Vernand-Dessus, est un centre éducatif pour des personnes aveugles ou malvoyantes intellectuellement handicapées.

Jusqu'à peu, Le Foyer comprenait une école indépendante du Service de l'enseignement spécialisé. En raison d'un effectif insuffisant, cette structure a été fermée en 2000. L'accueil des enfants malvoyants ou aveugles est désormais assumé par le Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue (CPHV), à Lausanne. La fermeture de l'entité d'enseignement interne au Foyer a été le point de départ de l'élargissement de la mission de l'institution à des personnes souffrant d'autisme et à la création d'une école pour enfants atteints de cette maladie. Ainsi, Le Foyer, avec un effectif total de 119 postes à plein temps (202 collaborateurs) accueille 83 résidents internes et 8 externes. Il comprend une école pour enfants atteints d'autisme, 4 classes de 4 élèves de 4 à 16 ans, une structure pour 6 adolescents de 16 à 20 ans atteints d'autisme et une structure d'accueil temporaire pour 6 enfants et adolescents âgés de 6 à 20 ans atteints d'autisme également.

Des ateliers artisanaux, tels que le paillage, le tissage, la broderie, la vannerie donnent aux patients un moyen de valoriser leur travail, de se rendre utiles et de se stimuler. Un magasin propose un assortiment varié d'objets réalisés par les patients.

Cette association bénéficie du soutien de généreux et fidèles donateurs. Le conseil et la direction ont pris la décision d'investir dans un important projet d'agrandissement et de rénovation des bâtiments du cadre éducatif. Une structure d'hébergement de 6 à 8 places est en construction pour les adultes atteints d'autisme. Le chantier a démarré en mars 2015 par une première étape, soit la construction de 2 immeubles de 5 étages qui abriteront les lieux de vie. La seconde étape devrait débuter en 2017, avec une rénovation complète des anciennes infrastructures. La fin des travaux est prévue pour 2019.

2e observation

Surveillance de nuit des patients avec troubles psychiques importants

La direction de l'association Le Foyer indique qu'avec la modification de la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées (LAIH) limitant drastiquement les mesures de contention, des agents de sécurité ont dû être engagés 7 nuits sur 7 pour garder les chambres des patients présentant des troubles psychiques importants. Pour limiter les coûts élevés liés à cette surveillance, la direction a décidé de tester des appareils qui détectent les mouvements en chambre.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur la suite qu'il entend donner aux résultats des tests effectués avec ces nouveaux moyens de surveillance, et de l'informer sur les autres pistes envisagées.*

Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV)

Hôtel des patients, à Lausanne

Il s'agit du premier hôtel pour les patients en Suisse. Le financement de la construction a été assuré par une institution privée. Une étroite collaboration lie le CHUV et les propriétaires de l'Hôtel des patients. Il a été défini que, à l'année, 70% des chambres devraient être occupées par les clients du CHUV, ceci permettant de libérer des chambres d'hôpital pour des gens nécessitant une surveillance médicale plus complète.

Neuf chambres sont toujours libres sur le marché hôtelier lausannois avec les mêmes charges et le même règlement que les autres hôtels de la région.

Cet établissement offre des prestations dans le domaine des soins, de l'hébergement et de la restauration pour des patients hospitalisés au CHUV. Il permet aussi d'accueillir les patients et leurs proches avant leur hospitalisation ou une intervention, afin de s'y préparer dans les meilleures conditions. Des chambres individuelles sont à disposition pour les mères et les nouveau-nés, afin de désengorger la maternité. Des soins sont possibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 à l'hôtel.

Unité des urgences

La fréquentation de l'unité des urgences qui ne cesse d'augmenter d'année en année s'avère problématique. Voici quelques chiffres significatifs de 2015 :

– 61'180 patients accueillis aux urgences (augmentation de 5,5% de 2013 à 2015) ;
– 38'635 patients admis et pris en charge par le service (augmentation de 5,4% de 2013 à 2015) ;
– 4'389 patients ont séjourné plus de 24 heures aux urgences (augmentation de 7,2% de 2013 à 2015).

La hausse de la fréquentation des urgences pose notamment des difficultés au niveau de l'espace et des disponibilités. A certaines heures ou périodes de l'année, les lits sont déjà tous occupés à 8 heures le matin, nécessitant une recherche constante de place pour les patients dans d'autres services. Malgré cela, l'efficacité reste bonne, la durée d'attente en moyenne par patient avant d'être évalué par un infirmier de tri est de 7,5 minutes. Ensuite, les urgences sont traitées par ordre de priorité médicale et non par ordre d'arrivée.

En 2017, des travaux ont été prévus pour restructurer et améliorer le Service des urgences. Une année difficile s'annonce pour tous les acteurs de ce service, que ce soit pour les patients ou pour le personnel.

Unité de dégrisement (UD)

L'UD s'est transformée en Unité d'alcoologie d'urgence (UAU) au 1er juillet 2016. Plusieurs adaptations du projet pilote, telles que l'ouverture de l'unité uniquement durant le weekend, la cessation des mandats des agents de sécurité, les admissions uniquement à partir de la réception des urgences, ont permis d'améliorer ce service afin de soulager les urgences du CHUV des patients ne nécessitant pas de plateau technique élaboré, tout en prenant en charge ceux adressés pour des alcoolisations aiguës.

Du point de vue scientifique, un programme de recherche du Service d'alcoologie a mis en évidence la grande fragilité de cette population. Par exemple, 1 jeune sur 2 admis a un problème d'alcool, 1 jeune sur 3 est sans emploi. Les personnes admises à l'UAU sont revenues en moyenne 4 fois aux urgences et, sur ces 4 fois, environ 1 fois en raison d'un épisode d'alcoolisation aiguë.

Au 1er octobre 2016, 2 lits supplémentaires de sevrage ont été ouverts au sein de l'unité Tamaris, unité d'alcoologie du CHUV située sur le site de Cery, qui comptait déjà 12 lits. L'unité Tamaris propose des séjours aux patients adultes désireux d'entreprendre un sevrage dans une structure médicalisée qui offre un encadrement 24 heures sur 24. Il s'agit d'une solution originale et unique à la problématique de l'alcoolisation aiguë, qui aborde le problème sous un angle sanitaire et préventif, alors que d'autres le font sous un angle policier. La nouvelle organisation de l'unité a également permis de diminuer considérablement les coûts en traitant le même nombre de personnes.

Convention collective de travail (CCT) des médecins-assistants et chefs de cliniques

Une enquête auprès de tous les services du CHUV effectuée en 2015 sur le respect des heures de travail hebdomadaires, soit 50 heures, a relevé un problème technique de taille, à savoir que les heures des médecins-assistants et des chefs de cliniques comprises entre 41h30 et 50h00 ne sont pas prises en compte. Le fait de ne pas valoriser les heures effectuées dans cette fourchette crée différentes difficultés :

– le salaire d'une personne travaillant 41h30 reste le même que celui travaillant 50h00 par semaine. Selon les secteurs d'activité, cette inégalité de traitement majeure est une réalité ;
– une semaine de 38h00 (-3h30) doit être compensée par une semaine de 53h30 (+12h00). En conséquence, le système génère des heures de travail supplémentaires qui n'auraient pas lieu d'être si toutes les heures étaient comptées.

Le CHUV a proposé d'abandonner le calcul du temps dû variable au profit d'un temps dû fixe qui reste à déterminer entre 45h45 et 50h00. Cette négociation entre le CHUV et l'Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique, section Vaud (ASMAV) a débouché sur une proposition de nouvelle CCT dont les principales modifications sont les suivantes :

- comptabilisation de toutes les heures entre 41h30 et 50h00 ;
- introduction d'un temps dû fixe et passage, sur 2 ans, d'un horaire normal de travail de 47h00 (du 01.07.2017) à 46h00 (dès le 01.01.2019) ;
- distinction entre les heures supplémentaires de travail (soit les heures effectuées entre l'horaire normal et 50h00) et le travail supplémentaire (soit au-delà des 50h00) ;
- planning de formation donné pour les chefs ;
- heures supplémentaires compensées en temps, et travail supplémentaire compensé prioritairement en temps et rémunéré lorsqu'il ne peut être compensé en temps ;
- introduction d'un système de balance horaire permettant à l'institution de faire face à la charge irrégulière de travail.

La mise en place d'un temps dû fixe à 47h00, puis à 46h00 présentera les avantages suivants :

- temps dû fixe représentatif, car proche de la moyenne réalisée actuellement ;
- partage de l'effort entre l'employeur et le médecin ;
- gestion facilement applicable pour les vacances et les compensations ;
- gestion continue de la prise en charge des patients ;
- développement des temps partiels ;
- Equité de traitement.

La poursuite de ces mesures d'optimisation et d'introduction de la nouvelle CCT devrait amener au CHUV un potentiel de diminution des heures de travail supplémentaires estimé à une activité constante de 60'000 heures.

Espaces éducatifs du CHUV

La pédiatrie du CHUV dispose de 2 espaces éducatifs, l'un sur le site de l'Hôpital de l'enfance de Lausanne (HEL) et un autre sur la Cité hospitalière (bâtiment hospitalier). Ces structures accueillent des patients de 0 à 18 ans, parfois avec leurs proches.

Depuis 2 ans, les espaces éducatifs en pédiatrie ont fait face à un problème de gestion d'équipe particulièrement difficile. Deux responsables ont démissionné, suivi par le départ de 3 éducatrices, malgré de nombreuses démarches pour trouver un terrain d'entente. La COGES avait par ailleurs déposé une observation à cet égard dans son rapport pour l'année 2015[32].

Une nouvelle équipe d'éducateurs spécialisés a été constituée. Elle compte 7 personnes qualifiées ainsi que 2 apprentis. Aujourd'hui, l'espace éducatif est sur la bonne voie et fonctionne bien. En effet, il est à nouveau possible d'accueillir 6 jours par semaine des patients hospitalisés aussi bien dans les espaces éducatifs qu'en chambre si l'enfant est en isolement. S'il y a des disponibilités, les frères et sœurs des enfants hospitalisés sont les bienvenus pour les accompagner.

Les éducateurs spécialisés et les animateurs cherchent à développer le sens créatif des enfants, à maintenir leurs compétences et à stimuler leur développement physique et social. Le personnel partage le repas de midi avec les patients, afin que les enfants passent un moment convivial. Certains enfants vivent parfois un long séjour au CHUV. Des périodes scolaires sont données aux enfants malades par des enseignants[33].

Lancé en juin 2016, un projet dédié aux adolescents propose des activités propres à leurs besoins et leur permet d'entrer en relation avec d'autres jeunes hospitalisés.

[32] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 90.
[33] Voir (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 52.

Analyse de l'absentéisme du personnel du CHUV

Entre 2012 et 2016, l'augmentation de 0,47% d'absence pour maladie représente, en valeur absolue, 45,5 ETP absents à l'année. L'absence pour raison de maladie demeure le motif le plus important. L'augmentation du taux d'absentéisme est à mettre en parallèle avec les données de la Confédération et de l'Assurance-invalidité (AI) qui relèvent que la demande de consultation pour des problèmes psychiques a augmenté au cours des 15 dernières années passant de 4,1% à 5,4%.

Comme mesure, le CHUV a inscrit dans son plan stratégique l'amélioration de la satisfaction et du bien-être de ses collaborateurs. Plusieurs démarches concrètes sont établies, comme l'aide au retour après une absence de longue durée, l'instauration d'une culture de la médiation ou la prévention des situations de violence. La COGES suivra attentivement le dossier.

EMS Soerensen – La Rosière, à Gimel

En 2014, un rapport d'audit de la Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux (CIVESS) sur cet établissement faisait état de difficultés dans le cadre du fonctionnement et de l'encadrement des patients. La COGES avait déposé 2 observations concernant le site. L'une portait sur le fonctionnement et l'encadrement au sein de l'institution, et l'autre concernait la poursuite de travaux de réaménagement qui avaient été arrêtés[34].

Depuis lors, des mesures correctives ont été prises et une formation du personnel a été organisée afin que les normes cantonales soient respectées et que les patients soient pris en charge et soignés convenablement. De surcroît, l'étage où les travaux avaient été stoppés est maintenant refait. Les chambres, conformes, sont à nouveau occupées. La situation actuelle est de retour à la normale.

L'EMS Soerensen reçoit des patients ayant encore une bonne autonomie physique, mais souffrant de problèmes d'addiction. Ce site particulier et familial, situé au cœur de la nature, comprend de magnifiques jardins et une ancienne bâtisse. Les gens s'y sentent bien, nonobstant le fait que les bâtiments aient besoin d'être rénovés le plus rapidement possible. L'extérieur du bâtiment est délabré ; un ravalement de façade serait nécessaire.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2016, le DSAS compte 23 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
1992_00095	Interpellation Marc Vuilleumier et consorts sur la perte du pouvoir d'achat des bénéficiaires des prestations complémentaires et sur les mesures que le Conseil d'Etat entend prendre pour y remédier.	05.05.1992	12.05.1993
09_INI_030	Initiative Marc-Olivier Buffat et consorts concernant la diversité des médias - Indépendance radio et télévision	15.12.2009	12.01.2011
13_INT_112	Interpellation Mireille Aubert - Un bébé... des jumeaux... des triplés et toujours le même congé maternité ?	19.03.2013	26.06.2013
13_QUE_013	Simple question Véronique Hurni - Soins dentaires des petits Vaudois, où en est-on ?	01.10.2013	01.01.2014
11_POS_302	Postulat Sylvie Progin visant à introduire une systématique et une efficacité dans l'évaluation des politiques publiques	22.05.2012	08.01.2014
10_POS_188	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts au nom du groupe AGT, pour une assurance cantonale prenant en charge les soins dentaires de base et la mise en place de policliniques dentaires régionales dans le canton	11.05.2010	11.02.2014
14_POS_075	Postulat Claudine Wyssa et consorts demandant une modification de la composition du Conseil de politique sociale	03.06.2014	03.06.2015

[34] (GC 134) Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p. 101.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
15_INT_356	Interpellation Frédéric Borloz - Ristourne des primes "payées en trop" : l'oxymore "subventionnés remboursés" pour bientôt ?	03.03.2015	10.06.2015
14_POS_098	Postulat Samuel Bendahan et consorts pour un congé parental vaudois facultatif subventionné	10.12.2014	10.12.2015
15_INT_435	Interpellation Jérôme Christen et consorts intitulée "Aide individuelle au logement : l'outil n'est-il pas adéquat ou faut-il revoir les critères d'octroi"	06.10.2015	27.01.2016
15_POS_115	Postulat Christiane Jaquet-Berger au nom de la commission qui a traité le 14_POS_083 - Le Conseil d'Etat est prié de soutenir et de promouvoir l'accès à la culture aux personnes en situation de handicap et d'étudier le financement de ces mesures	31.03.2015	12.05.2016
16_INT_482	Interpellation Jean-Marie Surer - Que se passe-t-il en pédiatrie ?	09.02.2016	01.06.2016
16_INT_489	Interpellation Jean-Marie Surer - M. Chiffelle : son état de santé serait-il assez bon pour être municipal et ainsi ne plus toucher de pensions ?	01.03.2016	08.06.2016
15_POS_104	Postulat Jean-Michel Dolivo et consorts - Le Revenu déterminant unifié (RDU) répond-t-il aux objectifs poursuivis par la loi ?	10.02.2015	16.06.2016
16_INT_505	Interpellation Philippe Vuillemin - Directives anticipées : aide ou embrouille ?	03.05.2016	10.08.2016
16_INT_528	Interpellation Philippe Jobin et consorts - Application des mesures de renvoi : mais que fait la police ?	14.06.2016	21.09.2016
15_POS_118	Postulat Claudine Wyssa et consorts - Analyse des coûts de la prise en charge des personnes dépendantes	21.04.2015	22.09.2016
15_POS_117	Postulat Catherine Labouchère et consorts - Jeunes adultes en difficulté (JAD) et les mesures d'insertions sociales (MIS), un accord imparfait à qui il faut redonner le bon tempo	21.04.2015	10.11.2016
15_INI_015	Initiative Michaël Buffat au nom de la Commission des finances - Modification des articles 6 LCCF et 15 LCC	17.11.2015	24.11.2016
16_INT_545	Interpellation Lena Lio - Des campagnes : dans quels buts et avec quels résultats ?	23.08.2016	30.11.2016
16_INT_552	Interpellation Claire Attinger Doepper - Société de longue vie... oui, mais dans quelles conditions ?	30.08.2016	06.12.2016
16_INT_558	Interpellation Marc-Olivier Buffat - Nomination et réorganisation de la direction du CHUV : quelques explications sont indispensables.	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_556	Interpellation Fabien Deillon - ARASPE : regard de l'Etat de Vaud	06.09.2016	13.12.2016

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de la santé et de l'action sociale pour l'année 2016.

DEPARTEMENT DE L'ECONOMIE ET DU SPORT (DECS)

Mme Dominique-Ella Christin, rapportrice : — La sous-commission chargée d'examiner le Département de l'économie et du sport pour l'année 2016 était composée de Mmes Pascale Manzini et Dominique-Ella Christin, rapportrice.

Introduction

La sous-commission a été reçue par les chefs des différents services du DECS accompagnés de leurs collaborateurs. Elle a également rencontré le chef de département ainsi que la secrétaire générale. La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

De septembre 2016 à janvier 2017, la sous-commission a effectué les visites suivantes :

- Secrétariat général (SG-DECS) : entretien avec la secrétaire générale et rencontre avec le chef du département
- Service de la promotion économique et du commerce (SPECo) : rencontre avec le chef du service et ses collaborateurs, ainsi que visite d'un salon de massage lors d'un contrôle de la Police cantonale du commerce (PCC) et de la Brigade des mœurs
- Service de l'emploi (SDE) : entretien avec le chef du service et ses collaborateurs, ainsi que visite de l'unité Coordination des offices régionaux de placement (CoORP)
- Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) : entretien avec le chef du service, ainsi que présentations de l'Observatoire suisse du marché des vins (OSMV) par son chef de projet et présentation des activités de l'Office des vins vaudois (OVV) par son directeur, de même que présence à la journée du vignoble vaudois
- Service de l'éducation physique et du sport (SEPS) : entretien avec le chef du service
- Service de la population (SPOP) : entretien avec le chef du service et ses collaborateurs, ainsi que visite des nouveaux locaux du SPOP
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) : entretien avec le directeur, ainsi que visite des 3 nouveaux centres pour mineurs non accompagnés (MNA)

Secrétariat général (SG-DECS)

Suivi de la détermination Voiblet « (13_INT_179) Soutien direct aux collaborateurs concernés par la transmission de leur identité aux autorités américaines »

Cette détermination du 2 septembre 2014 demandait au Conseil d'Etat de renseigner régulièrement la COGES sur le suivi du dossier de la Banque cantonale vaudoise (BCV) en lien avec la procédure initiée dans le cadre du programme de régularisation fiscale américain.

Le suivi de ce dossier a été effectué par une délégation composée du bureau de la COGES et de la sous-commission DECS. Cette délégation a participé à 3 séances en 2015 et à une dernière séance de clôture en 2016, en présence du président de la Direction générale de la BCV, du président du Conseil d'administration de la BCV et du conseiller d'Etat en charge. La délégation de la COGES a été renseignée de manière complète et transparente sur le dossier, y compris sur les incidences de celui-ci pour le personnel de la BCV. Fin décembre 2015, la BCV a signé un accord de non-poursuite avec le Département américain de la justice qui permet de mettre un terme à cette procédure. La sanction s'élève à CHF 41,3 millions. Elle met fin à une procédure ayant duré plus de 2 ans.

Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Unité Economie régionale et Unité entreprises

L'Unité économie régionale s'organise et s'articule autour de différents éléments dont la politique d'appui au développement économique (PADE), la politique régionale (programme de mise en œuvre de la loi fédérale sur la politique régionale – LPR), la politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE) et le tourisme. L'Unité entreprises se concentre sur la promotion économique exogène et endogène.

Projets régionaux et projets entreprises dans le cadre de la loi sur l'appui au développement économique (LADE)

Un des 2 volets de la révision partielle de la LADE, approuvée par le Grand Conseil en 2016, touchait à sa gouvernance et sa mise en œuvre. A cet effet, 2 règlements d'application afférents aux aides allouables en vertu de la LADE ont été validés par le Conseil d'Etat en février 2016.[35] Il s'agit du règlement d'application de la LADE pour les subventions aux projets régionaux (RLADEPR) ainsi que du règlement d'application de la LADE pour les aides indirectes pour les prestations de services et les subventions aux projets d'entreprises (RLADEPE).

Ces règlements topiques comprennent un renforcement des exigences en matière d'évaluation de la performance des projets soutenus. Ils permettent ainsi une codification plus claire des principaux critères et processus de suivi et d'évaluation des projets soutenus. Comme souligné dans l'EMPL modifiant la LADE, cette législation (loi et règlements) en matière d'évaluation de politique publique constitue à présent une référence à l'échelle de l'ensemble des activités de l'Etat, dans le sens attendu d'un développement et d'un renforcement des pratiques et démarches d'évaluation au sein de toute l'Administration cantonale.

Les règlements validés par le Conseil d'Etat en février 2016 sont formellement entrés en vigueur en même temps que la révision de la LADE, soit le 1er janvier 2017. Vu que ces règlements constituent avant tout la codification formelle de règles et usages mis en pratique de longue date par le SPECo (très peu de nouvelles règles de droit matériel), celui-ci a appliqué les dispositions qui y sont contenues dès leur validation par le Conseil d'Etat.

Dans le rapport de gestion 2015, il était relevé que le SPECo reconnaissait le manque d'outils à sa disposition lui permettant de mesurer les effets des projets soutenus en matière de politique régionale. Ceci avait été indiqué dans un rapport d'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF) ainsi que plus tard dans un rapport de la Cour des comptes (CC) de 2015. Le SPECo avait à cette époque déjà entamé l'élaboration d'une méthodologie et d'indicateurs de performance « formalisés » utiles à l'évaluation de l'ensemble de sa politique publique. L'évaluation en cours de la LADE par un organisme indépendant (article 8 LADE) amènera le SPECo à les formaliser dans ce contexte. Ceci dans le but d'évaluer la performance des projets en termes de leur contribution au développement économique régional.

En ce qui concerne les projets régionaux, un suivi mis en place par l'Unité économie régionale existe, dans le cadre imposé par la Confédération, avec des outils imposés par cette dernière. La Confédération analyse aussi de son côté l'efficience de ces outils de monitorage et y porte régulièrement des améliorations ou adaptations. Ce suivi renseigne de manière synthétique sur une majorité des actions effectuées par l'Unité économie régionale, à l'exclusion des projets des agglomérations lémaniques, hors périmètre LPR. A terme, l'objectif est de s'appuyer sur cette démarche, dite du modèle d'efficacité, pour couvrir l'intégralité des projets soutenus par l'Unité économie régionale. Le SPECo établit un suivi annuel qui est consolidé par période de convention programme. L'année 2016 marque la première année de la nouvelle période 2016 - 2019.

L'Unité entreprises dispose d'indicateurs de résultats pour chaque organisme de développement économique régional (associations régionales) subventionné au titre de la LADE. Ces indicateurs font

[35] La COGES avait formulé une observation à ce sujet dans son rapport de gestion pour l'année 2013, p. 108 (GC 102), suivie d'une remarque dans le rapport 2014 (GC 134), en p. 110 visant à ce que ces règlements soient effectifs rapidement.

partie intégrante de la stratégie de l'organisme validée par le chef du DECS selon les dispositions de la LADE. L'Unité dispose également d'indicateurs pour les projets d'entreprises LADE (articles 31 à 34). De plus, dans le cadre de l'évaluation en cours de la LADE par un mandataire indépendant, des indicateurs de performance (dont certains ont déjà été sélectionnés) vont être mis en place.

Un autre aspect de la révision partielle de la LADE en termes de gouvernance et de mise en œuvre vise à renforcer l'aspect transversal du portage politique et technique de la LADE et de la PADE. Il s'agit non seulement de renforcer l'implication de l'ensemble du Gouvernement dans la conduite et la gestion de la politique économique vaudoise, mais aussi de mieux partager les informations à caractère économique entre l'ensemble des services (SPECo, Service du développement territorial – SDT, Service des communes et du logement – SCL, Direction générale de la mobilité et des routes – DGMR, etc.). Au vu de la complémentarité croissante entre le développement économique, territorial, les enjeux de mobilité, d'environnement ou de logement, une collaboration optimale en termes de coordination entre les services et en termes d'arbitrages politiques représente effectivement un enjeu crucial.

Remarque

La COGES souligne qu'elle a formulé 2 observations et une remarque en termes de politique économique vaudoise.[36] Celles-ci concernaient à la fois la nécessité de coordination entre les services et au niveau du Gouvernement en termes d'arbitrages politiques. Cette nécessité était d'autant plus forte que 2 puis 3 chefs de départements différents donnaient les orientations sur les projets clés et les démarches stratégiques en termes notamment de politique cantonale des pôles de développement économique (PPDE). Ceci était souhaité malgré l'existence de différents organes de coordination (Groupe opérationnel des pôles – GOP, Groupe opérationnel des pôles élargi – GOP+, etc.) vu la répartition de différentes politiques publiques dans plusieurs départements. La COGES apprécie par conséquent la volonté du Conseil d'Etat de renforcer cette complémentarité et cette coordination ainsi que son souhait d'agir avec détermination dans ce domaine.

Biopôle de Lausanne, Vennes

Le Biopôle a pour mission de développer, en partenariat avec l'Etat, un écosystème permettant d'accueillir des entreprises, académies et instituts de recherche actifs dans les sciences de la vie. Du point de vue organisationnel, la gouvernance du site se présente sous la forme d'une SA. Le Conseil d'administration, organe en charge de la conduite stratégique du site, fonctionne depuis septembre 2016 avec un nouveau président, en charge plus spécifiquement des relations avec le monde économique. Ceci a permis de libérer le chef du SPECo qui a assuré la présidence ad intérim du Biopôle pendant plus de 3 ans, tout en continuant à assumer sa fonction à la tête de son service. Le chef du SPECo ayant eu un rôle central dans la relance et le repositionnement du Biopôle, la COGES avait formulé son inquiétude dans le cadre d'une observation[37] quant à la charge de travail que représentait cette présidence ad intérim. Elle salue cette recomposition du Conseil d'administration, la nomination du chef du SPECo en qualité de vice-président afin d'assurer la continuité des dossiers et la relation avec l'autorité politique ainsi que l'achèvement de la restructuration du Biopôle.

Police cantonale du commerce (PCC)

Délivrance et retrait d'autorisations et de licences : interdiction de vente d'alcool aux mineurs

La révision de la loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB) a renforcé le dispositif de protection de la jeunesse. Pour rappel, elle interdit le service et la vente d'alcool aux personnes de moins de 16 ans et de boissons distillées aux moins de 18 ans. La compétence de surveillance des établissements est communale, et les rapports idoines doivent ensuite être transmis au département, soit à la PCC. Dans ce cadre, la PCC a mis sur pied une collaboration étroite avec la Police de Lausanne. Les sanctions légales sont sous le contrôle de la PCC. Elles peuvent prendre la forme d'une interdiction de vendre des boissons alcooliques ou d'une amende allant jusqu'à CHF 20'000.-.

[36] (GC 053) rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 94 ; (GC 102) Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 108, et (GC 134) Rapport de gestion – année 2014, p. 110.
[37] (GC 134) Rapport de gestion – année 2014, p. 112.

Une 3e série d'achats-tests visant à évaluer le respect de l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs a été menée en 2015 par la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme (FVA). Bien que les résultats présentés en automne 2016 indiquent une amélioration globale de la situation, ils démontrent que la loi n'est que partiellement respectée avec plus de 65 % de ventes acceptées. On constate que c'est dans le cadre de manifestations que la vente illicite est la plus fréquente (82,7%), alors que la vente en grande distribution obtient le taux d'acceptation de vente aux mineurs le plus bas (38,5%).

Suite à ces résultats, la FVA a entrepris une campagne de sensibilisation et de formation auprès des exploitants des établissements et des commerces concernés. Par ailleurs, un courrier de la PCC a été envoyé, en collaboration avec la FVA, rappelant que la LADB devait être appliquée avec rigueur et que toute nouvelle personne engagée dans un établissement devait être informée de la loi.

Remarque

Les résultats d'achats-tests démontrent que la vente illicite d'alcool la plus fréquente a lieu dans le cadre de manifestations. Lors de manifestations annuelles de grande envergure qui nécessitent l'engagement de personnel temporaire, les démarches de sensibilisation et de formation des collaborateurs engagés pourraient donc être renforcées afin d'augmenter la probabilité que la loi soit appliquée avec rigueur.

Pour finir, dans le cadre du monitorage de la LADB, une campagne d'achats-tests a été effectuée par Addiction Suisse sur mandat du SPECo, notamment afin de contrôler le respect des horaires et le report éventuel sur le vin. Les résultats n'ont pas encore été transmis au Parlement, car le Service de la santé publique (SSP) fait procéder de son côté à une étude d'envergure des données statistiques des admissions pour intoxication alcoolique auprès des hôpitaux et des services d'urgence du canton. Une fois disponible, l'ensemble de ces données permettra de donner une réponse complète et scientifiquement fondée.

Prostitution, visite d'un salon de massage

Selon la loi sur l'exercice de la prostitution (LPros), les autorités compétentes pour permettre le respect de la loi sont notamment la PCC et la Police cantonale (Polcant). La Polcant comprend la Cellule investigation prostitution (CIPRO) et partenaires (Police de sûreté, Gendarmerie, Polcom).

Les salons sont des établissements au sens de la LADB qui sont fréquentés par des personnes exerçant la prostitution. Il en existe environ 185 dans le canton de Vaud (bars et appartements). En application de la LPros, les tenanciers ont l'obligation de s'annoncer à la PCC comme tous les établissements commerciaux. Ils doivent tenir à jour un registre des personnes exerçant la prostitution dans leur salon et respecter différents points de la charte éthique liée à ce domaine d'activité, notamment les inciter à s'annoncer à la Brigade des mœurs, s'assurer de leur sécurité ainsi que de leur accès aux soins. Ils doivent également s'assurer de l'hygiène des locaux et du respect des normes de sécurité.

La PCC, la Gendarmerie et la Polcom exercent un rôle de police d'ordre. La PCC est chargée du contrôle des salons et détient un pouvoir de sanction redouté, car elle peut les fermer en cas de non-respect des obligations en matière de tenue de registre, d'annonce, d'hygiène, de sécurité ou d'ordre public. Sur le terrain, c'est à la Polcant, via les inspecteurs de la CIPRO, de contrôler le respect de la tenue du registre et le respect de la charte éthique. Ceux-ci exercent également un rôle préventif et de reconnaissance. La Polcant peut procéder à la fermeture immédiate d'un salon. Cette décision est ensuite transmise à la PCC qui détient le pouvoir de prononcer la fermeture définitive d'un salon.

Dans le cadre de la surveillance du respect des articles 18 à 22 de la Lpros, la sous-commission a assisté à une présentation des activités de la CIPRO et de son dispositif d'intervention. La CIPRO fait partie de la Police de sûreté et de la Brigade des mœurs. Sa mission principale est de veiller à ce qu'aucune atteinte ne soit portée à la liberté d'action des personnes qui se prostituent, afin de combattre l'exploitation de l'activité sexuelle, l'encouragement à la prostitution et la traite d'êtres humains. Elle contrôle les lieux de prostitution et les travailleurs du sexe (TDS). Elle lutte contre les organisations criminelles et peut appuyer les enquêtes judiciaires. La CIPRO procède également au recensement des personnes exerçant la prostitution et gère les données recueillies. A noter que la PCC n'a pas accès aux données. La CIPRO est composée de 3 inspecteurs cantonaux qui ont un rôle social, en vue d'établir un

lien de confiance auprès des TDS. Ceci leur permet d'apporter des informations et un soutien important en cas de suspicion de traite ou d'abus de vulnérabilité.

Les commissaires ont ensuite accompagné un inspecteur de la PCC et deux inspecteurs de la CIPRO lors d'une visite d'un salon de massage, afin d'avoir une vision concrète des contrôles effectués et de la coordination des 2 polices. L'inspecteur de la PCC a effectué un contrôle sous l'angle de la LADB et jeté un regard d'ensemble sur la conformité des locaux, notamment en termes de fumoir. Les inspecteurs de la CIPRO ont contrôlé la tenue du registre comprenant l'identité des TDS. Les commissaires relèvent l'excellente coordination des 2 polices lors du contrôle effectué.

Service de l'emploi (SDE)

Pour information, le SDE est dirigé par un nouveau directeur depuis l'automne 2015. Il s'agit d'une nomination interne puisque ce dernier était l'adjoint du précédent directeur.

Statistiques du chômage

Il existe 2 façons de calculer le taux de chômage. Pour le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), un chômeur est une personne inscrite à un Office régional de placement (ORP) qui ne travaille pas et qui est disponible de suite en vue d'un placement. Pour le Bureau international du travail (BIT), il convient de calculer le taux de sans-emploi. Il s'agit de toutes les personnes n'ayant pas travaillé au cours de la semaine précédente et cherchant activement un emploi, qu'elles soient inscrites ou non dans un ORP. Cette statistique permet la comparaison internationale du taux de chômage. Le taux de chômage du canton de Vaud est calculé par le SECO. Contrairement à la pratique majoritaire dans la Confédération, il intègre un nombre substantiel de bénéficiaires du Revenu d'insertion (RI), ce qui explique en partie des valeurs toujours supérieures au taux fédéral.

Selon Statistiques Vaud (STATVD), le choc du franc fort a été bien absorbé par l'économie vaudoise. En 2016, le taux de chômage demeure à 4,7% et la durée de recherche d'emploi est de 248 jours en moyenne. Pour les chômeurs de 50 ans et plus, le retour à l'emploi est plus compliqué avec une durée de recherche pouvant aller jusqu'à 400 jours et, au final seulement 43% qui trouvent un emploi. Il est constaté de plus que les jeunes et les femmes s'inscrivent moins souvent dans un ORP. Pour ce public, une recherche d'emploi par ses propres moyens paraît moins contraignante. Ces personnes sont par conséquent plus représentées dans la statistique du chômage selon le BIT.

Synthèse des recommandations de la Cour des comptes (CC)

Le SDE relève la difficulté d'évaluer le retour à l'emploi pour les personnes ayant suivi des mesures d'insertion. Si les personnes ont suivi plusieurs mesures, comment évaluer celle qui a favorisé le retour à l'emploi ? De plus, la façon de calculer le taux de retour à l'emploi ne suit pas la même logique selon que le calcul soit fait au SDE ou au Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS).

Pour le SDE, si 100 personnes s'inscrivent à une mesure et 10 retrouvent un emploi, le taux de réussite est de 10%. Pour le SPAS, si 100 personnes s'inscrivent à une mesure et que 80 abandonnent, le taux de réussite est calculé en comptant ceux qui ont terminé la mesure. Ainsi, si 10 personnes sur les 20 retrouvent un emploi, le taux de réussite est de 50%.

De plus, il faut rappeler que le RI est un régime d'assistance sans limite dans le temps alors que le chômage est un régime d'assurance avec une durée limitée.

Toujours dans le cadre des recommandations de la CC, le SDE a mis sur pied un monitorage pour que les conseillers ORP connaissent la raison de l'abandon des mesures d'insertion sur le marché du travail en vue de réorienter les demandeurs d'emploi. Pour ce faire, il a été introduit dans la statistique le motif de l'abandon d'une mesure qui permet de surcroît la surveillance de la qualité des prestations proposées en la matière. De plus, afin de réunir les deux logiques de travail du SDE et du SPAS en vue d'améliorer le retour à l'emploi, une expérience est en cours entre l'ORP et le Centre social régional (CSR) de Lausanne pour une prise en charge spécifique des populations fragilisées.

Expérience Office régional de placement (ORP) – Centre social régional (CSR)

La sous-commission s'est rendue à Lausanne dans l'unité dédiée à cette expérience de prise en charge combinée des demandeurs d'emploi au RI. Les assistants sociaux travaillent en binôme avec les conseillers en placement afin de réunir leurs compétences. Ils se concertent sur un plan d'action commun ayant pour centre le bénéficiaire. L'objectif de cette expérience est de raccourcir la durée de la rente RI par le retour en emploi des bénéficiaires. 1'250 bénéficiaires du RI sont inscrits comme demandeurs d'emploi à Lausanne. 450 d'entre eux sont pris en charge par cette unité commune. Le suivi des bénéficiaires se fait à raison d'un rendez-vous par semaine alors que dans les ORP il se fait une fois par mois. Le nombre de dossiers est divisé par 2 par rapport à la dotation ordinaire des conseillers en placement. L'expérience en cours sera évaluée à la fin des 2 années de pratique en 2018 par un organisme indépendant. Le SECO, qui est intéressé par cette expérience, finance l'évaluation économétrique de ce projet qui prend en compte en continu la perception des bénéficiaires et des collaborateurs. Afin d'assurer leur bonne implication dans cette expérience, ces derniers ont été embauchés par la Ville de Lausanne en CDI. La sous-commission suivra attentivement l'évaluation de cette expérience.

Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI)

Réorganisation stratégique du service

Afin de mieux répondre aux enjeux agricoles actuels, une réorganisation stratégique a eu lieu dans ce service. Elle est effective depuis le 1er janvier 2016. Renommé « Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) », celui-ci se compose à présent d'une division support transversal et de 3 divisions métiers. Celles-ci sont organisées autour des 3 processus centraux du service, soit la division formation Agrilogie, la division marchés et améliorations foncières (promotion économique agricole) et la division paiements directs et agroécologie.

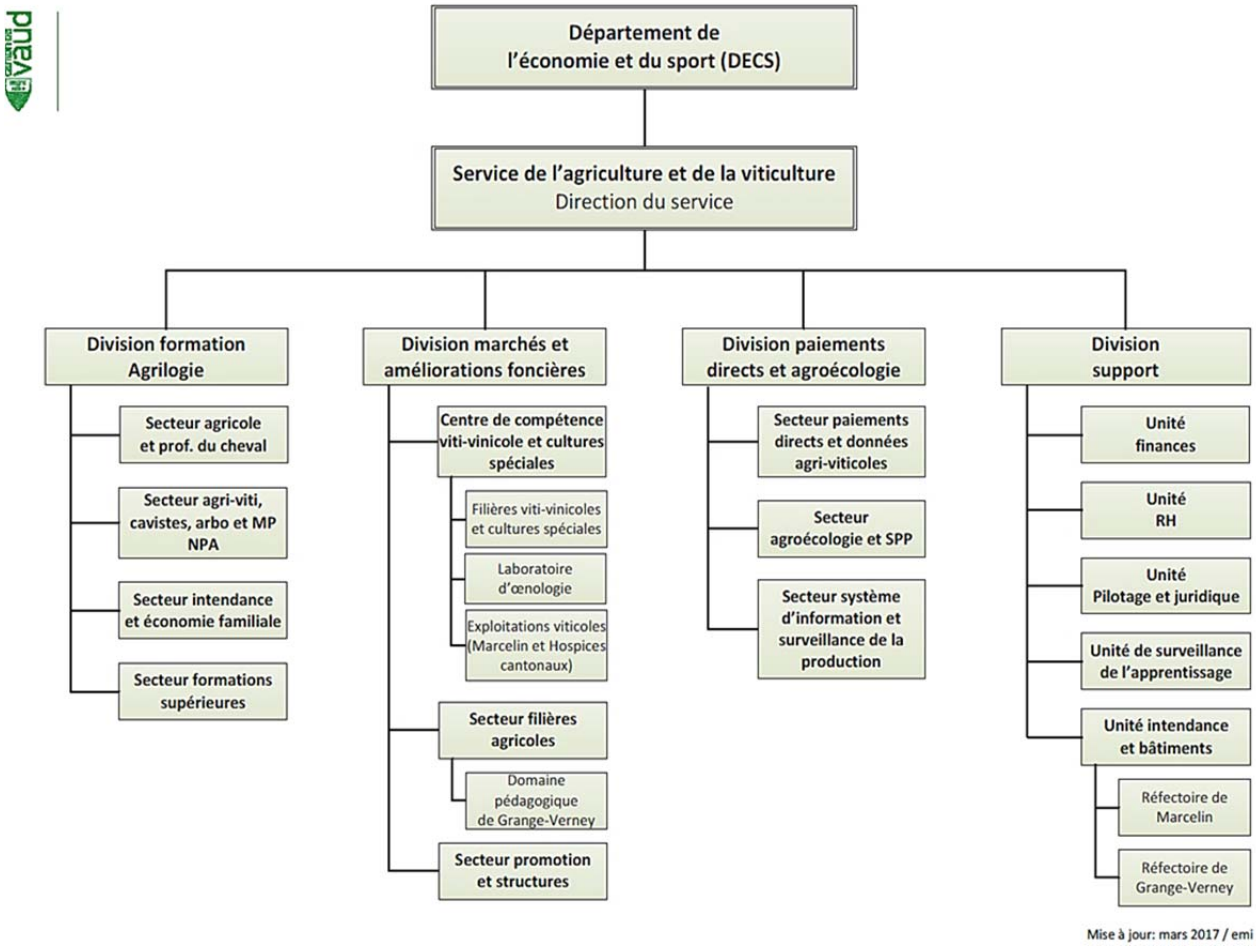

La mise en œuvre concrète de cette réorganisation stratégique a sollicité beaucoup d'énergie en 2016. La création des 3 divisions métiers a pu se baser sur le départ à la retraite des chefs précédents et l'engagement de chefs de division ayant une expérience dans les domaines. La plupart des postes de cadre intermédiaire ont été mis au concours. Par ailleurs, 2/3 du personnel a vu son cahier des charges modifié. Dans celui-ci, 30% des tâches sont non-spécifiées de façon à pouvoir introduire la gestion par projet. Les suppléances pour chaque employé ont également été organisées. Un nouveau responsable pour le centre de compétence vitivinicole à Marcelin a été engagé afin d'apporter son expertise dès le 1er janvier 2017.

La nouvelle structure favorise la construction d'une culture d'entreprise, de service, commune à différentes entités, ces dernières ayant une identité très forte avant leurs fusions. Elle favorise aussi l'efficience et évite les activités redondantes. Il s'agit par exemple d'avoir un numéro central d'accueil pour la réception téléphonique ou encore un seul centre pour la réception du courrier.

La division formation Agrilogie a été organisée par professions plutôt que par sites.

Dans la nouvelle structure du SAVI, les marchés et le volet agricole des améliorations foncières (AF) forment la même division. Ce choix doit permettre au volet agricole des AF d'accompagner les changements en lien avec une politique agricole à la fois écologique et économique, ceci en s'adaptant aux besoins du marché, notamment par l'amélioration des structures des exploitations agricoles.

Transfert du volet agricole des améliorations foncières (AF) du Service du développement territorial (SDT) au SAVI

Le transfert du volet agricole des AF du SDT au SAVI est effectif depuis le 1er janvier 2016. Ces projets d'infrastructures rurales ou agricoles représentaient 85% des projets traités par la division AF qui se trouvait au SDT. Par ailleurs, de nombreux dossiers d'aides structurelles traités par la division AF étaient également traités au sein de l'Office de crédit agricole (OCA) de Prométerre délégué par le SAVI. La COGES avait formulé une observation mettant en exergue le fait que les projets d'infrastructures étaient traités dans 2 départements différents ce qui nécessitait une bonne coordination des informations.[38]

La nouvelle configuration et répartition des tâches a permis une meilleure coordination des informations et une vision commune afin d'assurer un traitement plus efficace et rapide des projets d'AF liés à l'agriculture. L'examen des dossiers concernant les mesures individuelles est à présent effectué par une seule instance, soit l'OCA. Des solutions ont été trouvées pour les anciens dossiers, les plus vieux d'entre eux étant ouverts depuis 7 ans. Les processus ont été simplifiés. A titre d'exemple, il existait 1'200 lettres types dans le processus AF.

En ce qui concerne le personnel, la période a été difficile suite à l'annonce du transfert, mais les solutions ont été trouvées. Avant le transfert, le SDT avait au sein de son service AF 13,5 ETP (13 pour la zone agricole et 0,5 pour la zone à bâtir) pour un total de 16 personnes. Trois ETP (4 personnes) ont été déplacés du SDT au SAVI pour accomplir les tâches du volet agricole des AF. On a donc véritablement inversé les proportions, et même augmenté à l'interne sa dotation de 0,8 ETP, soit au final 3,8 ETP. Huit personnes sont restées au SDT pour d'autres tâches apportant ainsi des ressources supplémentaires au SDT. Deux personnes sont allées dans un autre service du canton et 2 personnes ont trouvé un poste à l'extérieur de l'Etat.

Centre de compétence vitivinicole et cultures spéciales

Observatoire suisse du marché des vins (OSMV)

L'OSMV, implanté à la Haute école de viticulture et œnologie de Changins, apporte une vue globale du marché des vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) vaudois, de leur performance en grande distribution et de leur présence par région linguistique. Les chiffres de l'observatoire sont destinés à la Communauté interprofessionnelle du vin vaudois (CIVV). Pour rappel, une part du produit de la taxe en faveur de l'Office des vins vaudois (OVV) prélevée auprès de tous les producteurs et encaveurs est

[38] (GC 134) Rapport de gestion – année 2014, p. 119.

destinée à l'amélioration de la connaissance et de la transparence de la production et du marché. L'analyse des chiffres de l'observatoire permet de construire des arguments objectifs et agit en tant qu'aide à la décision. Ces données statistiques sont également intéressantes pour l'Etat qui fixe les volumes par m^2 autorisés à la production. Un observatoire suisse est né suite à la création de l'observatoire vaudois.

La sous-commission a assisté à une présentation par le chef de projet de l'OSMV concernant le positionnement des vins AOC vaudois sur le marché suisse des vins. Environ 80% des vins vaudois sont AOC. Il est constaté que compte tenu du contexte économique difficile en 2015 et du franc fort, les vins vaudois ont réalisé une belle performance avec une consommation globale en hausse de 13,8%. Par ailleurs, les vins blancs AOC vaudois ont une forte présence en Suisse alémanique et sont bien positionnés sur les marchés. Pour finir, il est intéressant de noter que les chiffres (élasticité-prix livrés par une analyse économétrique) démontrent la faible réaction du consommateur, en termes de quantité achetée, à la variation de prix à la hausse comme à la baisse et ceci dans toutes les couleurs des vins vaudois. La comparaison de l'élasticité-prix des vins AOC suisses par région vitivinicole (Valais, Vaud, Suisse alémanique, Genève, Tessin, 3 Lacs) permet d'avoir un éclairage intéressant, notamment lors des négociations concernant les quotas de production fixés par la Confédération. Il manque encore un observatoire pour la vente en direct et le tourisme d'achat.

Office des vins vaudois (OVV) et démarches d'œnotourisme

L'OVV est membre du comité de pilotage concernant le projet d'œnotourisme. La sous-commission a assisté à une présentation par le directeur de l'OVV traitant notamment de l'évolution des démarches permettant de promouvoir un canton œnotouristique. Ces démarches, qui visent à intégrer dans un même concept des services touristiques différents situés dans une même zone viticole, sont le résultat d'une synergie entre l'Office du tourisme du canton de Vaud, l'OVV et les groupements de promotion des produits du terroir. Un nouveau bulletin d'information a été créé en 2016, intitulé Vaud Œnotourisme. Ce journal diffuse en 3 langues des informations sur des sujets aussi variés que les vignobles UNESCO, la sélection des vins vaudois ou les formations Œnotourisme. La 7e édition des Caves ouvertes vaudoises, qui a eu lieu durant 2 jours en mai 2016, a connu un grand succès. Elle a permis à plus de 300 vignerons d'ouvrir leurs caves afin de présenter et faire déguster les vins vaudois accompagnés de produits du terroir. Vingt-cinq mille passeports Caves ouvertes ont été vendus, ce qui représente une hausse importante par rapport à 2015 ; les visiteurs venant principalement à 60% du canton de Vaud, 15% de Romandie et 17% de Suisse alémanique. Deux questionnaires ont été envoyés : le premier aux vignerons qui ont très largement exprimé leur satisfaction et le second aux visiteurs pour récolter des suggestions d'améliorations.

Le concept de balades œnotouristiques a également été développé avec un premier itinéraire, guidé par *smartphone*, dans le vignoble de Morges. Pour finir, un manuel destiné aux acteurs de l'œnotourisme vaudois a été édité afin d'expliquer de manière très didactique ce qu'implique cette pratique. Il met en valeur le réseau de professionnels de l'œnotourisme comprenant des restaurants, des hôtels, des chambres d'hôtes, des producteurs du terroir, des acteurs du tourisme, de la culture et du patrimoine. Il présente également le concept de certification Vaud Œnotourisme.

Office des vins vaudois (OVV) et recommandations du rapport d'audit du Contrôle cantonal des finances (CCF)

La sous-commission a pu consulter les budgets pour 2014, 2015 et 2016 ainsi que les rapports 2014 et 2015 de l'OVV qui contiennent également les comptes. Afin de répondre aux recommandations du rapport d'audit du CCF sur l'OVV de 2015, le chef du SAVI collabore avec l'OVV et la CIVV. Le SAVI vérifie que les recommandations sont mises en place et que l'application se fasse correctement. Des remarques concernant la supervision des recommandations pourront être intégrées à la Proposition au Conseil d'Etat (PCE). Les éléments de suivi sont rapportés au Conseil d'Etat dans le cadre de la procédure annuelle d'approbation des comptes de l'OVV.

– La 1re recommandation du CCF visait à ce que l'OVV, avec le concours de la CIVV et du SAVI, clarifie les bases légales concernant la possibilité d'effectuer des promotions au niveau international, ainsi que la méthode de calcul du seuil de 15% des frais de fonctionnement.

- La 2e recommandation visait la mise en place d'une directive définissant les types de dépenses prises en charge par l'OVV lors des différents déplacements en Suisse et à l'étranger. La directive se devait également de préciser les termes du contrat de mandat entre l'OVV et Prométerre concernant la prise en charge des frais de déplacement des collaborateurs du mandataire. A cet effet, 2 règlements spécifiques ont été établis en 2015.
- La 3e recommandation demandait une formalisation et une validation plus détaillées des impacts sur les budgets futurs des décisions de *sponsoring* couvrant plusieurs années ainsi que l'annonce des avantages obtenus et des bénéficiaires de ceux-ci. Afin de répondre à cette recommandation, le SAVI contrôlera dans le cadre du budget si des détails sur les décisions de *sponsoring* pluriannuel (avantages obtenus, bénéficiaires, etc.) sont visibles.
- La 4e recommandation demandait à l'OVV de présenter formellement le décompte final de chaque évènement à son Comité de direction lors de ses séances. Le SAVI vérifie les procès-verbaux du Comité de direction de l'OVV et s'est assuré que ces chiffres figurent dans le procès-verbal du Comité de direction de l'OVV de 2016.
- La 5e recommandation visait à ce que l'OVV, en collaboration avec la CIVV et le SAVI, clarifie la situation quant à la responsabilité du suivi financier des associations régionales et de la promotion nationale. Ce sujet a été discuté d'une manière approfondie lors de la séance du Comité de direction de l'OVV d'août 2016.
- La 6e recommandation recommandait des changements d'aspects comptables qui ont été codifiés dans le cadre d'un règlement.

Service de l'éducation physique et du sport (SEPS)

SEPS et Centre d'Accueil – Genève internationale (CAGI)

En 2016, le SEPS a été mis en relation avec le CAGI afin de créer des synergies et des liens entre les fédérations internationales sportives qui seraient prêtes à mettre des ressources à disposition pour les organisations humanitaires internationales. L'objectif étant de créer une plateforme d'information et de collaboration pour réaliser des projets humanitaires avec les fédérations sportives. Par exemple, amener du matériel sportif dans des camps de réfugiés syriens.

SEPS et Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC)

Suite à la mise en œuvre du Plan d'études romand (PER) et des Epreuves cantonales de référence (ECR), il a été nécessaire pour le SEPS et la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) de renouveler la planification des cours d'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que les méthodes d'évaluation au 1er et 2e cycle primaire. Pour le cycle secondaire obligatoire, les établissements scolaires ont dû faire valider la mise à jour de leurs programmes d'établissement existants. Cette dernière validation est en cours de finalisation. De plus, il a été créé par le SEPS une application internet pour la gestion des évaluations de l'éducation physique et sportive pour l'enseignement obligatoire permettant à 1'400 enseignants chargés de dispenser les cours d'EPS d'éditer des feuilles semestrielles contenant toutes les évaluations effectuées pendant le semestre.

Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) – 10 au 19 janvier 2020

Le directeur des JOJ 2020 est en poste depuis le mois de mars 2016. Il est appuyé par un bureau et est suivi par une commission exécutive qui assure le pilotage stratégique et apporte un appui politique pour débloquer certains dossiers. Cette commission est composée entre autres, de 3 conseillers d'Etat et 3 conseillers municipaux. Ce projet, dont le coût est évalué à CHF 36 millions, devrait recevoir, selon les prévisions, CHF 8 millions du Canton de Vaud, CHF 8 millions de la Ville de Lausanne, CHF 8 millions de la Confédération, le solde étant à trouver auprès de sponsors. Les JOJ ont un défi supplémentaire à relever par rapport aux Jeux olympiques traditionnels, car le programme sportif doit être couplé avec un programme alliant éducation et culture. Pour les organisateurs, il sera intéressant d'utiliser cette opportunité des JOJ pour porter des messages de sensibilisation et de promotion de la

pratique du sport par les enfants et les jeunes. Il est malheureusement constaté que les clubs sportifs voient leurs membres diminuer au profit d'une pratique du sport plus individualisée. La COGES suivra attentivement la suite des travaux préparatoires de cette organisation.

Le Cluster du sport international (ThinkSport)

Le Cluster du sport international, rebaptisé projet ThinkSport, fonctionne depuis 2015. Sa mission est de mettre en lien et de faire partager les différentes expériences, expertises et évènements produits et organisés par la cinquantaine de fédérations sportives internationales situées sur le territoire vaudois. Le site www.ThinkSport.org donne une bonne visibilité sur ce projet. Les partenaires ont ainsi l'occasion de communiquer sur leur travail et de le partager avec tous les acteurs du monde du sport. Pour rappel, le secrétariat sera situé dans le futur bâtiment du Synathlon, sur le site de l'Université de Lausanne (UNIL) actuellement en construction et dont la livraison est prévue en octobre 2017.

Maison du sport à Leysin

La Maison du sport à Leysin a ouvert le 1er mai 2016. Elle appartient à la Fondation « Fond du sport vaudois ». Elle a pour vocation d'accueillir tous les camps de Jeunesse et Sport qui nécessitent les équipements mis à disposition sur ce lieu. Elle est ouverte 50 semaines pour 2'000 nuitées par année. Le détail de l'équipement et de l'organisation de la Maison du sport est indiqué sur le site www.msvd.ch.

Cette centralisation pour l'accueil des camps Jeunesse et Sport est un gain de productivité pour le service.

Projet Sport Santé

Dans le cadre de la mise en œuvre du règlement d'application de la loi sur l'éducation physique et le sport (RLEPS), le SEPS doit faire la promotion du mouvement et du sport auprès de la population. Le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) participe à ce projet sous l'angle de la santé publique. Trois axes sont développés :

– mettre sur pied des activités qui ne soient pas axées sur les compétitions sportives, en subventionnant par exemple des clubs qui ne font pas d'activités en vue de championnats. Cela impliquerait que les clubs sportifs devraient mettre sur pied des entrainements non compétitifs ;
– soutenir financièrement les communes qui mettent en place des activités encadrées (jusqu'à 25% du coût annuel) ;
– soutenir les communes qui créent des équipements sportifs à but public (financement en plus de celui du Fonds du sport vaudois).

Etude statistique

Le SEPS a lancé une grande étude statistique en ligne en septembre 2016 ; la dernière en date avait été menée en 1996. Le questionnaire a été envoyé à tous les clubs sportifs et complété pour fin 2016. Les résultats seront rendus publics en juin 2017. Les questions de cette étude portent entre autres sur le nombre, le genre des membres des clubs, leurs finances, les rémunérations des moniteurs, les infrastructures à disposition, la vie des clubs, leurs attentes, etc. La COGES suivra avec intérêt les résultats de cette étude.

Jeunesse et Sport

Le programme d'encouragement du sport de la Confédération a connu quelques incertitudes quant à son financement en 2015. L'Office fédéral du sport (OFSPO) avait la volonté de diminuer son subside afin de contenir son budget alors même que l'activité est croissante. En 2016, un niveau de subsides équilibré a été retrouvé.

Entre 2006 et 2015, Jeunesse et Sport Vaud a vu le nombre de personnes formées par année augmenter de plus de 75%. Le nombre de participants est passé dans la même période de 1'700 à 3'000.

Carte répertoriant les infrastructures sportives cantonales

Le service a réalisé une carte répertoriant les patinoires, les piscines, les salles triples et les infrastructures spéciales. Pour ce qui concerne le financement des salles à but régional, il n'a pas encore été décidé le montant et les modalités du subventionnement cantonal.

Mise à disposition des infrastructures sportives cantonales

La mise à disposition des infrastructures sportives cantonales est définie dans les articles 50 à 56 du RLEPS. L'article 56 sur la participation aux frais d'exploitation mentionne qu'en collaboration avec les services concernés, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) édicte un barème unifié fixant les éléments de calcul des frais de location dus par le bénéficiaire, couvrant une partie des frais d'exploitation. La part des frais d'exploitation mis à la charge des bénéficiaires devant rester modeste.

En 2010, la COGES faisait déjà une observation sur la location des salles de sport et autres locaux cantonaux et priait le Conseil d'Etat de renseigner le Grand Conseil sur les conditions de location et de nettoyage, ainsi que sur la possibilité d'envisager un règlement sur des tarifs qui tiennent aussi compte des moyens des utilisateurs[39].

En 2013, la COGES s'enquérait à nouveau sur les possibilités de location de ces infrastructures cantonales pour les clubs sportifs[40].

En 2013, la LEPS était révisée et il a été introduit dans son règlement d'application les conditions de location et la notion d'une location des infrastructures sportives cantonales avec une tarification unifiée et modeste.

La LEPS étant maintenant en vigueur, force est de constater que certains gymnases ne mettent toujours pas leurs salles de sport à disposition pendant la période estivale alors que le règlement d'application l'indique précisément en son article 51 alinéa c. De plus, un tarif de location unifié a été édicté dans une directive émise par le Conseil d'Etat indiquant un tarif de CHF 30.- de l'heure en moyenne. Malheureusement, ce tarif ne semble pas répondre à la notion de modeste pour les sociétés sportives qui bénéficient souvent de la gratuité des salles de sport dans les communes. Ces sociétés perçoivent souvent des cotisations modiques qu'elles ne peuvent pas augmenter au risque de perdre des adhérents ; ce qui serait aller contre la promotion de la pratique du sport telle qu'elle est inscrite dans le plan de législature du Conseil d'Etat.

1re observation

Période de mise à disposition des infrastructures sportives cantonales

Le règlement d'application de la loi sur l'éducation physique et le sport (RLEPS) (article 51) indique que les infrastructures sportives cantonales sont mises à disposition tous les jours de la semaine, dimanche compris, à l'exclusion, en principe, des jours fériés particuliers définis dans la loi sur l'emploi (LEmp), des vacances de fin d'année civile, de 3 semaines durant les vacances d'été et pendant les périodes de fermeture en raison de travaux. Or, certains équipements cantonaux ne sont pas mis du tout à disposition des clubs sportifs pendant toute la durée estivale des vacances scolaires.

- *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil, d'une part sur la proportion des équipements sportifs qui ne sont pas systématiquement loués à des sociétés sportives pendant les périodes légales de mise à disposition, et d'autre part sur les mesures qu'il entend prendre afin de faire respecter le règlement d'application qu'il a édicté.*

[39] (GC 158) Rapport de la Commission de gestion – année 2010, p. 158.
[40] (GC 102) Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 118.

2e observation

Tarifs pour la location des infrastructures sportives cantonales

Le règlement d'application de la loi sur l'éducation physique et le sport (RLEPS) (article 56) indique que les infrastructures sportives cantonales sont mises à disposition avec une part à charge des bénéficiaires devant rester modeste. Le Conseil d'Etat a émis une directive d'utilisation et de location des infrastructures cantonales pour les sociétés sportives. Un tarif de location unifié a été calculé par le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) dont le montant est en moyenne de CHF 30.- de l'heure. Alors que de nombreuses communes mettent leurs infrastructures gratuitement à disposition des sociétés sportives, le tarif cantonal reste onéreux pour certaines sociétés sportives qui se sont déjà plaintes de cet état de fait. En effet, ce montant de CHF 30.- de l'heure peut sérieusement grever le budget de ces dernières, les obligeant à terme à augmenter le montant de leurs cotisations.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'adéquation entre les tarifs édictés et pratiqués dans le canton et la volonté du Gouvernement de promouvoir le sport santé, tel que préconisé dans son programme de législature 2012-2017, tout en respectant la capacité financière de l'ensemble des utilisateurs. Dans le cas contraire, estime-t-il opportun d'y apporter des correctifs, et ce dans quel délai ?*

Service de la population (SPOP)

Les différents services du SPOP sont maintenant regroupés à l'avenue de Beaulieu, à Lausanne. Les travaux ont été réalisés : le guichet asile a été agrandi et doté de box individualisés pour recevoir les personnes de manière confidentielle et sécurisée.

Division étrangers

Renouvellement des permis B

Pour rappel, depuis 2014 les cantons doivent vérifier la qualité de travailleur des ayants droit lors du renouvellement de leur permis de séjour. Cette vérification doit se faire annuellement même pour les permis de séjour européens. Le programme informatique étant implémenté, le traitement de ces dossiers est devenu plus fluide.

Division état civil

Naturalisations

Depuis le vote du 9 février 2014 sur l'initiative populaire « contre l'immigration de masse », il y a eu un pic de demandes. En 2015, 3'465 personnes ont obtenu la naturalisation dans le canton. A la mi-octobre 2016, il y en avait déjà 5'000. Il y a également de nombreuses demandes de permis C en vue de la naturalisation. De plus, dès le 1er janvier 2018, la nouvelle loi fédérale sur la nationalité (LN) sera mise en œuvre par le biais de son règlement d'application. Dès lors, les prérequis nécessaires pour l'obtention de la nationalité suisse seront plus sévères. Le tableau ci-après décrit les principales modifications.

Législation actuelle	Nouvelle loi fédérale
Contrôle oral	Contrôle oral avec niveau B1 Contrôle écrit niveau A2 sauf si langue maternelle ou formation en français
Extrait de casier judiciaire	Casier informatique selon ordonnance VOSTRA
Ne pas être au social	Ne pas avoir été au social durant les 3 dernières années
Possibilité d'être joint à la demande de son époux dès 3 ans de mariage et 5 ans de résidence	Tous les candidats doivent remplir les conditions de dépôt
Intégration jugée individuellement	Devoir de soutien à l'intégration du reste de sa famille comme critère
Enfants compris dans le rapport d'enquête des parents	Dès 12 ans, enfants et conjoints ont leur propre rubrique dans le rapport
Possibilité de séjour à l'étranger à des fins de formation si intention de revenir, durée non explicite	Possibilités de séjour à l'étranger restreintes. Un an maximal sur ordre de l'employeur ou à des fins de formation
Intégration locale déterminante	Exigence d'un minima d'intégration au niveau national. Latitude cantonale à déterminer
Critères de dérogation non explicites, marge d'appréciation large	Critères de dérogation clairement listés dans l'ordonnance

Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI)

En 2016, le BCI devait déjà préparer sa prochaine Convention Programme d'intégration cantonale (PIC) pour obtenir les subventions fédérales 2018-2021. Le financement fédéral est basé sur la double clé du nombre d'habitants et du nombre de migrants dans le canton. Le canton de Vaud est le 2e plus important en la matière, après Zurich. Avec ses 3 antennes régionales d'Yverdon-les-Bains, Nyon et Bex, le BCI a encouragé et pérennisé 130 projets d'intégration dans le domaine de la primo-information, de la protection contre la discrimination, de la langue et de la formation ou de l'encouragement précoce et de l'intégration sociale. Le BCI soutient environ 108 projets et 14 conventions de financement dans 6 domaines différents. Le BCI c'est environ 700 prestations qui touchent 40'000 personnes suisses et migrantes. Enfin, le BCI collabore avec plus de 150 partenaires, dont 30 communes vaudoises qui cofinancent les projets d'intégration. Il existe 5 projets d'intégration communaux à Lausanne, Renens, Nyon, Vevey et Yverdon-les-Bains. L'objectif du BCI est de devenir un interlocuteur reconnu pour jouer son rôle de facilitateur afin de faire participer les 316 communes du canton au même effort d'intégration.

Division asile et retour

Le travail dans ce service est très prenant au niveau administratif. Il y a environ 250'000 étrangers dans le canton, dont 6'000 à 7'000 requérants d'asile. Les procédures administratives sont complexes et longues, car il y a souvent de nombreuses recherches à faire pour documenter les dossiers.

Statistiques de l'asile

Pour l'année 2016, il y a eu 27'207 demandes d'asile en Suisse, dont 8% ont été affectées au canton de Vaud selon la clé de répartition fédérale. Pour la Suisse, il y a eu 8'874 décisions Dublin qui ne se recoupent pas avec les 27'207 demandeurs d'asile. Le nombre de demandes n'atteint pas, en 2016, les chiffres exceptionnels de 2015 (39'523 demandes d'asile), mais rejoint plutôt ceux de 2014. Depuis 2004, le nombre le plus bas a été de 10'795 demandeurs en 2005. La moyenne entre 2004 et 2016 étant de 19'937 demandes. En 2016, plus de la moitié des décisions rendues par le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) étaient négatives ou de non-entrée en matière, et environ 16% étaient des radiations ou des retraits. Environ 20% des demandes bénéficient d'une décision positive du SEM.

Etablissement concordataire de détention administrative de Frambois

La personne ad intérim au poste de direction a été nommée et est secondée par un assistant à 50%. La comptabilité a été externalisée pour un équivalent de poste à 50%. Cette nouvelle organisation a permis à l'équipe de direction de se stabiliser.

Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)

Livret F ou livret F ?

Pour rappel, un requérant d'asile possède un livret N, un réfugié dont on a admis l'asile, un livret B, un réfugié admis provisoirement, un livret F. Les détenteurs du livret F sont des personnes qui n'ont pas obtenu l'asile, mais dont le renvoi ne peut être exécuté pour différentes raisons relevant du droit et des conventions internationales. Il existe 2 types d'admissions provisoires parmi les personnes titulaires du livret F, soit l'admission provisoire ordinaire et l'admission provisoire avec qualité de réfugié. Selon l'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE), l'admission provisoire ordinaire concerne environ 70% des cas et l'admission provisoire avec qualité de réfugié 30%. Cette dernière catégorie est délivrée aux personnes remplissant les critères pour être reconnues comme réfugiées, mais dont on a refusé l'asile. Par conséquent, cette admission provisoire n'est pas considérée comme une véritable autorisation de séjour, mais comme une suspension de l'exécution du renvoi. Les titulaires de cette catégorie de permis F avec qualité de réfugié bénéficient des avantages des réfugiés avec permis B pour ce qui est de leur mobilité ou de l'aide sociale, alors que pour l'admission provisoire ordinaire, les titulaires ont droit à une aide sociale inférieure, équivalente à celle des requérants d'asile. Contrairement à ce que laisse entendre le terme d'admission provisoire, près de la moitié des titulaires de permis F vivent depuis plus de 7 ans sur le territoire suisse. Il en résulte par conséquent un défi important pour l'EVAM qui est en charge de l'intégration sociale et d'employabilité de ces personnes sur le long terme.

Mineurs non accompagnés (MNA)

Il y a eu un afflux important de MNA depuis le milieu de l'année 2015. L'EVAM a dû trouver de nombreuses solutions d'accueil dans l'urgence en raison de cette brusque augmentation. En plus de trouver des locaux, il s'agissait de s'assurer d'une dotation correcte du personnel d'encadrement selon les recommandations du Service de la protection de la jeunesse (SPJ) qui n'ont jamais été réellement formulées pour ce type d'accueil. En outre, au moment de la visite de la sous-commission, 34 MNA ayant le statut de réfugié étaient laissés à la responsabilité de l'EVAM alors qu'ils auraient dû être orientés en familles d'accueil par le SPJ.

Visite de 3 nouveaux centres pour MNA

- Foyer chemin du Chasseron, à Lausanne : Un immeuble vétuste aménagé en foyer MNA en attendant d'être détruit et reconstruit pour en faire un centre d'accueil EVAM pour adultes. Le chantier a apporté un peu de propreté aux lieux et il est constaté qu'une belle salle commune voit sa taille diminuer en faveur des bureaux des éducateurs. Les conditions architecturales ne permettent pas, même après réfection, de faire livrer les repas chauds dans des bains-marie. Les jeunes de ce centre ne connaissent par conséquent que les repas en barquettes préparées par les cuisines de l'EVAM. Il est constaté que les chambres exposées au Nord sont peu chauffées et les lits ne sont pas équipés de duvets. Deux colonnes de lavage pour 55 personnes semblent insuffisantes. Malgré l'intérêt de la situation centrale pour ce foyer, les conditions d'accueil ne sont pas aussi qualitatives que celles du foyer MNA de l'avenue du Chablais visité précédemment par la sous-commission.
- Foyer au chalet de Chamby, Montreux : La beauté du site et le fait qu'il s'agit d'un chalet lui confèrent un aspect très familial. Malheureusement, au moment de la visite, les absences trop importantes du personnel d'encadrement perturbaient la bonne marche du foyer.
- Foyer chemin du charmeur, à Crissier : Ce foyer en fin d'aménagement lors de la visite de la sous-commission est destiné à accueillir 84 jeunes.

Remarque

La sous-commission constate, au moment de ses visites, que le nombre d'éducateurs est insuffisant sur place pour cause de nombreuses absences. Les gardiens de sécurité sont la seule présence nocturne dans les foyers. Au vu de l'âge des enfants, il semble qu'une personne devrait être présente la nuit pour s'assurer que les enfants dorment bien le nombre d'heures suffisantes, notamment pour pouvoir être attentifs à leurs apprentissages en journée. Enfin, la sous-commission se demande s'il ne faudrait pas seconder les éducateurs professionnels par des responsables de maison qui seraient une compagnie auprès des enfants pour les aider à devenir autonomes, dans le même esprit que le ferait un parent.

Les différents évènements relatés par la presse ont montré que l'EVAM avait atteint ses limites dans le cadre de cet accueil des MNA et que des ajustements importants étaient nécessaires pour assurer un encadrement et un accueil convenable des réfugiés mineurs. Dans le cadre de ces réajustements, L'EVAM a renoncé à embaucher le personnel éducatif d'encadrement en CDD en faveur de CDI, en vue de se doter d'un personnel expérimenté à même de travailler dans des conditions qui ne sont parfois pas les plus simples. Au niveau de l'organisation, l'EVAM a créé une entité sociale supplémentaire, spécifiquement dédiée aux MNA, avec un directeur nommé en automne 2016. Les responsables des équipes éducatives des foyers lui sont ainsi hiérarchiquement subordonnés. Il peut être espéré qu'il existera une meilleure courroie de transmission entre les préoccupations du terrain et la direction de l'EVAM.

L'accueil des MNA dépend de nombreux acteurs, soit l'EVAM pour l'organisation et la gouvernance des foyers, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour l'éducation, la formation et la protection de la jeunesse, le DECS avec le SPOP, le Département des institutions et de la sécurité (DIS) pour les tutelles, et le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour la santé et l'aide sociale des réfugiés.

Pour rappel, l'EVAM est l'établissement de droit public mandaté par le Canton de Vaud pour accueillir, selon la loi fédérale sur l'asile (LAsi) les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, et pour délivrer l'aide d'urgence aux personnes en situation irrégulière. Il dispose par conséquent d'une certaine souplesse pour réagir au va-et-vient des requérants qui lui sont confiés. Dans le cadre de l'accueil des MNA, sa tâche est plus délicate, car il doit respecter les différentes normes légales supérieures concernant la protection des mineurs. C'est pourquoi l'établissement a besoin d'être secondé par les 4 départements cantonaux précités afin de mener à bien une mission de qualité et respectueuse des droits de l'enfance.

3e observation

Coordination interdépartementale de l'action pour l'accueil des mineurs non accompagnés (MNA)

L'accueil des MNA dépend de nombreux acteurs. L'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) pour l'organisation et la gouvernance des foyers, le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) pour l'éducation, la formation et la protection de la jeunesse, le Département de l'économie et du sport (DECS) avec le Service de la population (SPOP), le Département des institutions et de la sécurité (DIS) pour les tutelles, et enfin le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour la santé et l'aide sociale des réfugiés. Or, avec l'afflux du nombre de MNA depuis 2015, les conditions d'accueil se sont fortement dégradées en 2016.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur son appréciation quant à la coordination interdépartementale nécessaire, et sur les mesures qu'il entend prendre, à court et moyen terme, pour améliorer la prise en charge de ces jeunes.*

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2016, le DECS compte 68 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
03_POS_075	Postulat Gérard Bühlmann et consorts visant à assurer la transparence et le respect des droits démocratiques dans la budgétisation des coûts de non-refoulement de demandeurs d'asile dont la demande est refusée par l'ODR.	23.09.2003	24.09.2004
04_QUE_020	Question Massimo Sandri concernant les requérants déboutés.	14.09.2004	14.10.2004
04_INT_216	Interpellation Jean-Yves Pidoux demandant des précisions sur le traitement réservé aux 523 requérants d'asile dont la demande a été refusée.	31.08.2004	08.12.2004
04_INT_249	Interpellation Anne Weill-Lévy - Requérants déboutés - quel retour ?	08.12.2004	11.04.2005

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
04_INT_251	Interpellation Roger Saugy concernant l'avenir en Suisse de requérants déboutés, mais non expulsables au Kosovo.	15.12.2004	11.04.2005
04_PET_030	Pétition contre les renvois des 523 requérants.	15.09.2004	25.04.2005
04_INT_248	Interpellation Mireille Aubert et consorts - De quelques conditions de retour à Srebrenica.	07.12.2004	14.06.2005
04_INT_250	Interpellation Jaqueline Bottlang-Pittet - Les conditions pour un retour volontaire des requérants déboutés sont-elles toujours vraiment réunies ?	08.12.2004	14.06.2005
05_MOT_095	Motion Serge Melly et consorts relative à la renonciation des mesures de contrainte pour les requérants d'asile déboutés dans le cadre de la circulaire dite "Metzler". Régler la question une fois pour toutes.	31.05.2005	04.07.2005
04_INT_220	Interpellation Josiane Aubert et consosrts suite à la douloureuse situation de la famille CULLU : quelle évaluation du risque est faite par les autorités cantonales et fédérales lors d'un retour ?	07.09.2004	13.09.2005
04_INT_224	Interpellation Nicolas Mattenberger suite au dépôt de l'avis de droit du Pr. Pierre Moor sur la nature de l'acte de refus et de l'admission provisoire en droit d'asile.	14.09.2004	21.09.2005
05_INT_288	Interpellation Michèle Gay Vallotton sur la décision du Conseil d'Etat d'interdire aux requérants d'asile déboutés d'exercer une activité lucrative.	17.05.2005	20.12.2005
05_INT_312	Interpellation Roger Saugy intitulée "qu'a fait, que fera, que pourrait faire le Conseil d'Etat pour respecter la Convention des droits de l'enfant dans le cadre de la gestion des renvois des requérants d'asile?"	20.09.2005	04.01.2006
05_QUE_029	Question écrite Bernard Martin au sujet de la motion Bernard Martin et consorts concernant les OGM en agriculture, dans l'environnement et l'alimentation.	04.10.2005	04.01.2006
04_POS_117	Postulat Georges Glatz et consorts demandant au Conseil d'Etat que les mesures de renvoi de réfugiés en cours d'opération et une fois exécutées fassent l'objet d'un rapport.	24.08.2004	25.01.2006
04_POS_118	Postulat Michèle Gay Vallotton et consorts - Recherchons des solutions pragmatiques pour les requérants déboutés du droit d'asile dans le Canton.	15.09.2004	25.01.2006
05_PET_055	Pétition en faveur des requérants déboutés.	05.07.2005	02.05.2006
07_INI_006	Initiative du groupe libéral demandant au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Assemblée fédérale pour permettre aux étudiants dont la Suisse a financé des études, de devenir des travailleurs	27.11.2007	11.03.2009
08_POS_081	Postulat Sandrine Bavaud et consorts - Pour une véritable stratégie de réduction du préjudice dans le domaine de la prostitution	01.07.2008	13.01.2010
09_POS_147	Postulat Jean-Michel Favez et consorts visant à inscrire dans la Loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) une limite de la part variable des salaires de ses dirigeants et employés	25.08.2009	25.08.2010
10_RES_039	Résolution Cesla Amarelle et consorts concernant la loi fédérale sur les étrangers	14.09.2010	21.12.2010
11_RES_054	Résolution Vassilis Venizelos et consorts concernant la Convention internationale sur les droits des paysans	05.06.2012	19.09.2012
10_POS_222	Postulat Jacques Nicolet et consorts - Perspectives et avenir de la formation professionnelle agricole dans le canton	23.11.2010	24.01.2013
13_INT_182	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Quels écarts salariaux à la Banque cantonale vaudoise et dans les sociétés de droit public ?	12.11.2013	19.02.2014
14_POS_054	Postulat Philippe Martinet et consorts pour un engagement cantonal en faveur des secteurs formation du LHC et du LS	21.01.2014	21.01.2015
15_RES_020	Résolution Martine Meldem et consorts - Un canton sans OGM, c'est bien, une Suisse sans OGM, c'est mieux !	10.02.2015	17.05.2015
13_POS_043	Postulat Michel Miéville et consorts - Big Brother dans votre jardin, c'est pour demain ! Que pense faire le Conseil d'Etat	01.10.2013	27.05.2015
15_INT_351	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quand La Poste agira-t-elle en prestataire du service public ?	17.02.2015	03.06.2015
15_INT_346	Interpellation Stéphane Montangero et consorts au nom du groupe socialiste - Quel avenir pour Beaulieu ?	17.02.2015	03.06.2015

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
14_INI_008	Initiative Jean-François Thuillard et consorts - Pour une Suisse sans OGM !	01.07.2014	26.08.2015
15_RES_027	Résolution Véronique Hurni et consorts - Pas de brevets sur les plantes et les animaux !	01.09.2015	08.12.2015
15_INT_425	Interpellation Yves Ravenel - Production laitière vaudoise - situation préoccupante	08.09.2015	15.12.2015
14_POS_084	Postulat Grégory Devaud et consorts - Moins de bureaucratie dans les métiers de la terre	16.09.2014	20.01.2016
15_INT_443	Interpellation Alain Bovay - Ancien dirigeant de la BCV acquitté : 1.8 million à la charge du contribuable, comment en est-on arrivé là ?	03.11.2015	10.02.2016
15_INT_452	Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - Tour de passe-passe entre le SDT et le SAGR... nous voulons en savoir plus !	24.11.2015	01.03.2016
15_INT_464	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - L'encadrement pour les mineurs non-accompagnés relevant du droit d'asile est-il adapté ?	15.12.2015	12.04.2016
15_INT_463	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Politique des "523 ?", combien sont-ils aujourd'hui financièrement autonomes de nos institutions sociales et du chômage ?	15.12.2015	12.04.2016
15_INT_462	Interpellation Claude-Alain Voiblet - Ils étaient "523 ?" au début des années 2000, combien sont-ils aujourd'hui ?	15.12.2015	12.04.2016
15_POS_110	Postulat Alexandre Démétriadès au nom de la commission chargée d'étudier l'EMPD 205 - Hébergement des requérants d'asile : état des lieux et axes stratégiques	17.03.2015	21.04.2016
15_POS_124	Postulat Denis-Olivier Maillefer et consorts au nom de la commission 15_191 suite au retrait du 15_POS_101 - Suivi de la nouvelle loi sur les auberges et les débits de boissons (LADB)	19.05.2015	16.06.2016
16_INT_496	Interpellation Nicolas Croci Torti et consorts - Accueil des migrants : quelle stratégie pour une répartition cantonale juste et équitable ?	15.03.2016	12.07.2016
16_INT_513	Interpellation Jean Tschopp et consorts - Uber bénéficie-t-elle d'un régime d'impunité ?	10.05.2016	24.08.2016
16_INT_511	Interpellation Christian Kunze et consorts - Attestation de prise en charge par un tiers pour les ressortissants étrangers venant en Suisse : quel droit à l'aide sociale ?	10.05.2016	24.08.2016
16_INT_510	Interpellation Pierre-Yves Rapaz - Répartition des populations requérantes d'asile ou ayant acquis leur statut de réfugiés	10.05.2016	24.08.2016
16_INT_520	Interpellation Fabienne Freymond Cantone et consorts - WWF International et sa presque complète restructuration : mais que fait donc le Canton?	24.05.2016	31.08.2016
16_INT_519	Interpellation Annick Vuarnoz et consorts - Formations continues des demandeurs d'emploi de plus de 50 ans : qu'attend-on pour agir ?	24.05.2016	31.08.2016
16_INT_523	Interpellation Vassilis Venizelos - Jeux olympiques d'hiver 2026 : Faux départ ?	31.05.2016	07.09.2016
16_INT_522	Interpellation Stéphane Montangero et consorts - Les JOJ de 2020 : cheval de Troie pour les JO de 2026?	31.05.2016	07.09.2016
16_INT_521	Interpellation Valérie Induni et consorts au nom du groupe socialiste - Débâcle de la BSI, une politique de rémunération mise en cause. Quid de notre banque cantonale ?	31.05.2016	07.09.2016
16_INT_526	Interpellation Denis Rubattel - Le laxisme vaudois en matière d'application des renvois semble agacer la Berne fédérale !	14.06.2016	21.09.2016
16_INT_525	Interpellation Yvan Pahud - Fermeture de la douane des Verrières : quelles conséquences économiques et environnementales pour le Nord vaudois ?	14.06.2016	21.09.2016
16_INT_531	Interpellation Jean-Luc Chollet - Le toit du Parlement aurait-il épuisé la forêt vaudoise ?	21.06.2016	28.09.2016
16_PET_050	Pétition en faveur de M. Mohamed Bangoura	12.04.2016	04.10.2016
16_INT_543	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Quels développements pour les infrastructures sportives d'importance cantonale ?	28.06.2016	23.11.2016
16_INT_540	Interpellation Denis Rubattel - La naturalisation ne doit pas être qu'un acte administratif !	28.06.2016	23.11.2016

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
16_INT_548	Interpellation Claire Attinger Doepper - Lutte contre le dumping salarial et le travail au noir : quel est le comportement des entreprises sur le sol vaudois ?	23.08.2016	30.11.2016
16_INT_549	Interpellation Vassilis Venizelos - Pour que les JOJ ne gogent pas dans la papette	23.08.2016	30.11.2016
15_INI_016	Initiative José Durussel et consorts - Crise laitière et gestion des volumes	01.12.2015	08.12.2016
16_INT_565	Interpellation Fabienne Despot - Combien ont coûté le BCI et ses subventions aux contribuables en 2015 ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_563	Interpellation Jean-Michel Dolivo et consorts - Alpen Peak à Sainte-Croix, pointe de l'iceberg de sociétés qui exploitent des salarié-e-s low cost ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_562	Interpellation Julien Eggenberger et consorts - Nouvelle loi sur la nationalité : quelles mesures d'encouragement ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_561	Interpellation Pierre Guignard - Le Conseil d'Etat va-t-il s'opposer avec fermeté au moratoire sur les OGM ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_560	Interpellation Jean-Marc Sordet au nom du groupe UDC - Le canton de Vaud doit-il prendre en charge les coûts engendrés par des requérants d'asile déboutés par la Confédération ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_559	Interpellation Manuel Donzé - A quand des taux d'intérêts négatifs pour les épargnants à la BCV ?	06.09.2016	20.12.2016
16_INT_573	Interpellation Vassilis Venizelos - Promotion du saucisson vaudois : le rotoillon du Conseil d'Etat	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_571	Interpellation Anne Décosterd au nom du groupe des Verts - Banque Cantonale Vaudoise : Quid du développement durable ?	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_567	Interpellation Felix Stürner - Imago, Imago, ne vois-tu rien venir ?	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_566	Interpellation Philippe Vuillemin - Porcheries vaudoises : une vieille histoire	13.09.2016	20.12.2016

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département de l'économie et du sport pour l'année 2016.

DEPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES (DIRH)

M. Albert Chapalay, rapporteur : — La sous-commission chargée d'examiner la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'exercice 2016 était composée de MM. Philippe Cornamusaz et Albert Chapalay, rapporteur.

Introduction

Au cours de ses travaux, la sous-commission s'est entretenue avec la conseillère d'Etat ainsi que les chefs et collaborateurs de différents services œuvrant au sein du département. Elle a effectué les visites des services et entités suivants :

- Secrétariat général (SG-DIRH), avec, entre autres, une visite à l'Unité financière départementale (UFD)
- Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)
- Unité des opérations foncières (UOF)
- Office de l'information sur le territoire (OIT)
- Unité de développement durable (UDD)
- Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)
- Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)
- Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)
- Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), notamment des visites aux différents centres d'entretien des routes
- Direction des systèmes d'information (DSI)
- Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DIRH)

Unité financière départementale (UFD)

A la suite de la mise en application du nouveau système comptable SAP qui, dès 2014, a remplacé l'ancien nommé Procofiev, l'UFD, outre ses missions habituelles (élaboration du budget, centralisation de la comptabilité du département), a accompagné chaque service du département afin d'aider les utilisateurs à se familiariser avec ce nouveau système pour gagner en efficacité. La création d'un réseau départemental d'utilisateurs est une solution appréciée.

Par ailleurs, l'UFD a accompagné la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) dans la mise en œuvre de la nouvelle orientation des garderies cantonales en prenant en charge la responsabilité des engagements du personnel chargé de l'accueil. Le Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV) a ainsi été libéré de cette mission qui ne correspondait pas à ses attributions spécifiques.

Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire (CAMAC)

Le nombre de dossiers pour les demandes de permis de construire se monte à 4'978 pour 2016. Ce chiffre atteint, à 30 dossiers près, le record de 2012. La hausse par rapport à l'année précédente est de plus de 8% et s'avère constante sur toute l'année 2016. Les futures modifications de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) liées à la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi que les taux d'intérêt particulièrement bas pourraient expliquer ces valeurs record.

Pour rappel, lors de la réception des dossiers, la CAMAC effectue systématiquement un contrôle complet des pièces et détermine la procédure en fonction du type de dossiers. Les dossiers de compétence municipale (Dossier M) sont ceux qui ne nécessitent pas d'autorisation spéciale et que la CAMAC reçoit principalement pour publication dans la Feuille des avis officiels (FAO). Après un contrôle systématique, environ 30% de ces dossiers (en règle générale, ce sont des dossiers incomplets ou mal remplis) sont versés dans les dossiers de compétence municipale + étatique (Dossier ME). Ces derniers nécessitent une ou plusieurs autorisations spéciales. Après contrôle, la CAMAC demande directement à la commune les documents manquants et ne retourne pas les dossiers incomplets en raison des coûts et de la perte de temps.

En 2015 déjà, le traitement des dossiers avait subi des retards dus à l'absence de collaborateurs pour cause de maladie. Les retards ont perduré en 2016. Pour parer à cette situation, la CAMAC a été renforcée par l'engagement de 2 secrétaires auxiliaires, formées par l'équipe en place. Un collaborateur du secrétariat a rejoint les gestionnaires. Ces mesures devraient permettre de respecter les délais légaux fixés par l'article 122 LATC. La CAMAC fonctionne avec 10 personnes pour 8,3 ETP.

Unité des opérations foncières (UOF)

En 2016, l'UOF a traité l'acquisition de bien-fonds à hauteur de CHF 20 millions, dont les opérations suivantes :

– terrains en zone industrielle de 5,5 ha à Aclens et Vufflens-la-Ville destinés à la future construction d'une plateforme de transfert rail-route en partenariat avec les CFF. Une fois l'affectation future déterminée, un EMPD ad hoc sera établi, si nécessaire ;

– terrains d'environ 70 ha dans la réserve naturelle des Grangettes afin d'aménager le futur delta fluvial dans le cadre de la 3e correction du Rhône. Cette opération a été effectuée par voie d'échange de terrains en forêt sur la Commune de Blonay avec le versement de la soulte financière en faveur de la Commune de La Tour-de-Peilz ;

– cessions de droits de superficie (DDP) pour des valeurs de terrain de l'ordre de CHF 1 million, dont du terrain à Roche en faveur d'une coopérative de logements locale en vue de la réalisation de logements à loyers abordables sur une partie de ce terrain situé en zone village.

En 2016, l'UOF a remplacé les postes vacants en son sein et a procédé à la reformulation des missions et règlements de fonctionnement. Enfin, en conformité avec les mesures exigées par le Contrôle cantonal des finances (CCF), elle a centralisé la facturation des DDP à l'UOF et procédé à l'identification de DDP gratuits susceptibles de constituer une forme de subvention. Les opérations de saisies sont terminées.

Office de l'information sur le territoire (OIT)

L'OIT est doté de 4,6 ETP pour 5 personnes.

Sur la base de la stratégie fédérale, l'OIT a élaboré la stratégie cantonale de la réalisation de la mensuration officielle pour la période 2016-2019. Il y a lieu de souligner l'évolution technologique utilisée pour le renouvellement des données altimétriques LiDAR[41]. La précision des mesures est utile dans les domaines d'application suivants :

[41] L'acronyme « LiDAR » (Light Detection And Ranging) désigne essentiellement le principe de télémétrie laser, mais aussi par extension l'appareil de télémétrie lui-même.

- mensuration officielle (détection des ruisseaux et des chemins en forêt, calcul des hauteurs de bâtiments, relevé automatique des limites de forêts, calcul des courbes de niveau, etc.) ;
- agriculture et foresterie (calcul automatique des taux de boisement en pâturages boisés, inventaire forestier, analyse du potentiel bois-énergie, cartographie de la hauteur de la canopée, etc.) ;
- dangers naturels (cartographie des zones inondables, des glissements de terrain, des chutes de blocs, etc.) ;
- environnement et énergie (cadastre du bruit, analyse de l'impact visuel des projets éoliens, analyse du potentiel d'énergie photovoltaïque de toiture, etc.) ;
- autres (modélisation des bâtiments, analyse multi-échelle en génomique environnementale, archéologie, avant-projet routier, etc.).

L'OIT participe à l'entretien de la définition de la frontière nationale pour le Canton de Vaud dans le « secteur n°7 » qui comprend 89 km de frontière commune entre le Canton de Vaud et les départements limitrophes français que sont le Doubs, le Jura et l'Ain. A cela s'ajoute un tronçon de 53 km dans le lac Léman qui ne comprend que des points théoriques et qui jouxte le département de la Haute-Savoie.

Actuellement, 309 points limites frontières ainsi que 210 points limites intermédiaires (bornes, plaques, chevilles) sont matérialisés. Certaines bornes sont considérées comme de petits « monuments historiques ». Elles font partie de notre patrimoine et sont le témoin de notre histoire.

Sur la base du plan cantonal de réalisation de la Mensuration officielle (MO) validé par le Conseil d'Etat, une convention-programme liant la Confédération au Canton a pu être signée pour la période 2016-2019 avec l'Office fédéral de topographie (Swisstopo). Cette convention garantit le versement d'indemnités fédérales pour plusieurs projets conduits par l'OIT dans le domaine de la mensuration cadastrale. Le financement de la part cantonale des travaux est garanti par le crédit d'investissement obtenu en automne 2014[42]. Globalement, la stratégie cantonale vise à améliorer la qualité des géodonnées de référence tout en maintenant un volume important de travaux adjugés aux bureaux d'ingénieurs-géomètres privés.

Dans le domaine de la mise à jour permanente des constructions, une marge de progression est encore possible, mais assez difficilement exploitable dans un système libéralisé faisant intervenir de nombreux acteurs. En 2016, l'OIT a lancé plus de 450 mises en demeure à des propriétaires privés qui ont ensuite passé commande dans les meilleurs délais à un bureau de géomètre.

Unité de développement durable (UDD)

L'UDD est dotée de 3,3 ETP pour 4 personnes.

Pour ses prestations, l'UDD s'inspire entre autres de la loi sur l'agriculture, notamment son article 23 « Exemplarité de l'Etat » qui stipule d'une part que « le Conseil d'Etat favorise la consommation de produits agricoles locaux dans les manifestations, organisées par ses services ou ayant bénéficié de subventions, ainsi que dans les établissements gérés par l'administration cantonale », et d'autre part que « la législation en matière de marchés publics est réservée ».

Les résultats de l'étude concernant la place des produits de proximité dans la restauration collective sous autorité publique dans le Canton de Vaud ont été diffusés en 2013. Ils mettaient en perspective le fait que ces produits ont une large place dans les achats effectués dans la restauration collective publique. La réflexion, en lien avec les pistes d'améliorations proposées en vue de systématiser cette tendance, est conduite par le Service de l'agriculture et de la viticulture (SAVI) et l'UDD.

Dans cette optique, des sessions pour cuisiniers ont été organisées en 2016 et seront reconduites en 2017. Ces journées qui se déroulent au Centre d'éducation permanente (CEP) ont obtenu un joli succès puisqu'environ 80 cuisiniers y ont participé. Ces journées recouvrent les objectifs suivants :

[42] EMPD (153) accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 33,5 millions pour financer la poursuite des travaux de mensuration officielle et rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la mensuration officielle.

– comprendre les enjeux d'une plus grande consommation de produits locaux, de proximité et de saison ;

– identifier les impacts économiques et environnementaux des denrées alimentaires acquises ;

– connaître les principes et les outils qui permettent d'améliorer les pratiques ;

– dessiner les pistes d'amélioration dans le cadre de ses missions.

Le cours pour les cuisiniers et les acheteurs de denrées alimentaires, mis sur pied par le Canton, est assuré conjointement avec la Ville de Lausanne depuis 2016. En novembre de la même année, dans le cadre du salon Gastronomia, une table ronde avec les grossistes a été l'occasion de prendre connaissance des préoccupations de ces derniers et de leurs difficultés à améliorer leurs prestations quant à la traçabilité des produits proposés.

Unité de conseil et d'appui en management et organisation (UCA)

La mission de l'UCA est de conseiller et d'appuyer les chefs de département et les chefs de service dans leurs démarches organisationnelles. En vertu de sa charte d'intervention, l'UCA ne délivre aucune information sur ses mandats et ne diffuse aucun rapport. Seuls ses mandants sont habilités à le faire.

Dans le cadre de sa mission de coordination globale pour la mise en œuvre de la stratégie e-VD[43], les objectifs à atteindre au terme de la législature 2012-2017 ont été définis dans une vision à long terme de l'administration électronique. Bien que centrée sur l'Administration cantonale vaudoise (ACV), la stratégie e-VD intègre également les communes pour :

– la conception et la mise en oeuvre des processus communs, telles que le changement d'adresse en ligne ;

– la conception des prestations étatiques qui leur sont destinées et qui seront accessibles par le biais d'un portail dédié ;

– la mise en réseau des prestations électroniques des divers échelons institutionnels ;

– la mutualisation des développements et des solutions communales.

Dans le cadre du projet d'unification des points d'accès visant la refonte globale du site internet de l'Etat de Vaud, l'UCA offre un appui à tous les services dans l'élaboration d'un catalogue de prestations.

Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud (CCMP-VD)

Depuis plusieurs années, la simplification administrative est un souci constant du Conseil d'Etat. Cette démarche a déjà appelé plusieurs trains de mesures visant à simplifier et à accélérer les procédures devant les services de l'Etat. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat s'est également préoccupé de la complexité et de la longueur des procédures devant les autorités de recours, en particulier devant la Cour de droit administratif et public (CDAP). Un EMPL modifiant la loi sur la procédure administrative (LPA-VD) et la loi sur les marchés publics (LMP-VD) est en mains de la Commission thématique des affaires judiciaires (CTAFJ). Le Grand Conseil devrait être saisi de cet objet d'ici au printemps 2017.

En accord avec plusieurs partenaires, une charte et un cahier pratique ont été signés en date du 23 août 2016. Il s'agit d'informer ces derniers, par le biais d'une publication de 9 articles, des règles qui peuvent conduire au succès d'un acte de construction où chacun peut se déclarer satisfait de la procédure.

Par ailleurs, la CCMP-VD a poursuivi, en collaboration avec le Service d'architecture de la Ville de Lausanne, l'organisation et l'animation de cours sur les appels d'offres pour les marchés publics destinés aux adjudicateurs. Elle a également accompagné et soutenu de nombreux adjudicateurs publics pour l'utilisation du système « simap.ch »[44]. Les communes sont aussi sensibilisées aux marchés publics, notamment par une chronique « marchés publics » dans le périodique Canton-communes.

[43] Le Conseil d'Etat a adopté cette stratégie en vue du déploiement des prestations électroniques dans le canton de Vaud. Elle exprime la vision du Gouvernement quant à l'administration électronique dans le canton et définit les orientations pour sa mise en œuvre dans le cadre de la législature 2012 – 2017.

[44] Plateforme électronique des marchés publics en Suisse.

Concernant les contrôles des chantiers et des entreprises pour déceler les emplois au noir, en vertu de l'article 13 de la loi sur le travail au noir (LTN), les sanctions entrées en force sont au nombre d'une trentaine selon la liste fournie (état au 12.2016). L'exclusion des futurs marchés publics varie de 6 à 7 mois, et peut même monter jusqu'à 48 mois, la moyenne se situant aux environs de 18 mois.

Service du personnel de l'Etat de Vaud (SPEV)

Périodiquement au cours de ses visites, la COGES est interpellée sur les délais qui sont nécessaires pour la fixation du salaire initial (FSI). En 2016, il a été fait appel 2'733 fois au SPEV, dont 2'324 en vue d'un engagement. Le délai de traitement pour 93% des FSI varie entre 0 et 9 jours. Les objections concernant le personnel enseignant sont du ressort de l'Office du personnel enseignant (OPES) qui est seul habilité à prendre les décisions salariales, et non pas le SPEV.

La prolongation des rapports de travail, voire le réengagement des retraités, est un sujet qui a occupé le SPEV durant l'année 2016. Un dispositif réglementaire est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Il autorise ce processus en cas de pénurie de ressources dans une branche ou lorsque le collaborateur dispose de compétences spécifiques. La condition à remplir est un engagement d'une durée d'un an. Le retraité doit dès lors renoncer à tout ou partie du versement de la rente-pont et son âge ne peut pas dépasser 70 ans. Ce dispositif réglementaire est une mesure exceptionnelle, dans l'intérêt de l'Etat, notamment pour achever des tâches spécifiques ou lorsque le remplacement des collaborateurs n'est pas encore assuré. Les décisions de réengagement et de prolongation sont de la compétence du Conseil d'Etat.

Durant de nombreuses années, l'obsolescence du système de paie Zadig a été évoquée, faisant craindre un incident majeur avec notamment la perte de données et l'obligation d'intervenir à la hâte. Pour simplifier la gestion des ressources humaines, la décentralisation a été instaurée et les responsabilités clairement définies. L'autorité d'engagement est responsable de la bonne saisie des données personnelles et contractuelles. Le SPEV assure que les résultats des paies et le versement des salaires soient conformes.

L'informatisation des dossiers du personnel, soit 18'000 dossiers représentant 1'100'000 pages scannées, donne entière satisfaction. D'autres services procéderont de manière identique en 2017.

Concernant la formation des apprentis, la volonté de soutenir différentes actions dans les services de l'Etat de Vaud se poursuit. Lors du salon des métiers et de la formation, 2'300 contacts directs ont été établis. Dès le 19 août 2016, 246 apprentis et stagiaires ont débuté leur formation. D'octobre à décembre 2016, plus de 3'600 candidatures ont été reçues.

Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)

Division entretien

Le découpage du canton en 4 régions pour assumer les travaux d'entretien, de réparation et de rénovation du réseau routier vaudois a fait l'objet de plusieurs réflexions, entres autres en lien avec la rénovation ou la construction des locaux pour le service d'entretien. Il en est de même pour les silos à sel et réserves de saumure pour le salage des chaussées. Chaque région comporte des tronçons de route aux configurations bien différentes.

Routes cantonales à charge des voyers par région					
		RC	**RC en traversées**	**RC hors traversées**	
Arrondissement Centre	km	609	205	404	26.99%
Arrondissement Est	km	357	112	245	16.37%
Arrondissement Nord	km	630	168	462	30.86%
Arrondissement Ouest	km	534	148	386	25.78%
Canton de Vaud	km	2130	633	1497	100.00%

A noter qu'après une longue période de frein aux investissements, les crédits routiers ont atteint des montants très importants. Quelques éléments spécifiques sont brièvement développés ci-après.

Région Ouest

Dans la suite logique d'une planification régulièrement mise à jour, des travaux ont concerné les routes suivantes : de Haut de Bassins – de La Chaux (Cossonay) – de Moiry – de Saint-Cergue à La Cure – du col du Marchairuz (50%). Le secteur restant sera effectué en 2017.

La mise en production de la gravière des Délices, à Apples, exploitée par Léman Granulats SA présente un volume exploitable de 1,6 million de m^3. Les transports de la région Morges – Bière – Cossonay (MBC) pourront assurer le transport d'environ 70% des matériaux extraits de la gravière et le retour de 50% de remblais dans le sens inverse.

Au niveau routier, l'axe Bière – N1 a déjà fait l'objet de réfections. L'utilisation de la route Apples – Ballens par les poids lourds rend nécessaire une remise en forme importante qui sera probablement mise en œuvre en 2017.

Région Est

Après plusieurs mois de travaux, le giratoire du Lombard, à Ollon est en voie d'achèvement.

Le gros chantier de la RC 719b Huémoz – Les Tannes a été achevé et vient d'être inauguré à la satisfaction des usagers se rendant à Ollon-Villars.

Pour l'autre zone de montagne reliée par le col des Mosses, une grande campagne de pose de filets de protection était indispensable pour éviter les chutes de pierres qui auraient pu avoir des conséquences dramatiques pour les usagers. La DGMR a également fait construire un silo à sel et à saumure au Champ Pèlerin.

En 2017, la consolidation et le renforcement de murs, la réfection des estacades, etc., provoqueront l'ouverture d'une dizaine de chantiers sur l'ensemble de la route du Col des Mosses. La DGMR a informé les autorités municipales des communes des Ormonts et de Leysin de la pose de feux de régulation de la circulation. Malgré les inconvénients qui en résultent, il s'agit du seul moyen de procéder aux travaux. Au Sépey, la réfection du pont du chemin de fer de Aigle – Sépey – Diablerets (ASD) sera également effectuée en été 2017.

La sous-commission s'est informée du programme prévu pour la pose du système de déclenchement des avalanches au col du Pillon (RC 706b) qui avait fait l'objet d'une observation en 2014[45]. Il s'avère que le permis de construire a depuis été délivré. Dans le même souci de garantir la sécurité et la fluidité de la circulation entre le pont d'Aigremont et les Diablerets, la sous-commission a effectué le parcours en évaluant les secteurs où le croisement des voitures s'avère délicat. Lorsqu'il s'agit de poids lourds, de camions ou encore d'autocars, il devient quasiment impossible de croiser sans faire de manœuvres. Le nombre de ces endroits a été évalué à une dizaine environ.

1re observation

Amélioration et réfection des secteurs d'étranglement de la route des Diablerets

Depuis l'attribution des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) au canton de Vaud en 2020, des sites ont été choisis pour les compétitions. Ils devront être accessibles tant par la route, que par le rail. S'agissant de l'accessibilité au village des Diablerets, les conditions routières sont loin d'être remplies même si l'accès par le col du Pillon permettra de soulager le secteur Le Sépey – Les Diablerets.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour assurer un accès fluide et sécurisé, par la route et par le rail, aux sites des JOJ 2020 dans la région des Diablerets.*

[45] (GC 134) Rapport de la Commission de gestion – année 2014, p. 137.

Région Centre

A l'instar des autres régions, plusieurs chantiers d'entretien et d'améliorations ont été entrepris. Les plus significatifs sont La Goille – Corcelles-le-Jorat – Le Viaduc du Cudrex à Bussigny qui a fait l'objet d'une très importante réfection en organisant les travaux entre le samedi dès 19h00 et le lundi matin à 04h00 pour ne pas trop perturber le trafic. Le crédit accordé par le Grand Conseil était de CHF 5,45 millions. En automne 2016, le pont « En Marin », construit en 1973 sur la RC 601, était démoli en un weekend, laissant la place à un giratoire provisoire. Les travaux se poursuivront en principe jusqu'à l'été 2017.

Le chantier de la RC 177 avait fait l'objet de plusieurs réactions de mécontentement, notamment car la légalisation de la zone industrielle à Vufflens-la-Ville n'avait pas suffisamment pris en compte l'intense trafic généré par l'implantation d'entreprises dans le secteur incriminé. La COGES avait par ailleurs déposé une observation à cet égard[46]. Selon le planning intentionnel, les travaux devraient être terminés en 2018. Il convient de noter la réalisation du viaduc qui enjambe la ligne CFF et La Venoge. Ainsi, entre 1996 avec l'accord de principe pour l'étude d'une route d'évitement de Vufflens-la-Ville et le début des travaux en 2015, il se sera écoulé 20 ans.

Lors de ses visites, la sous-commission a pu prendre connaissance des intentions de la DGMR concernant la réalisation d'un nouveau dépôt des cantonniers, probablement près de Chapelle-sur-Moudon, en remplacement de celui de Sottens. Pour rappel, en 2010, les conclusions de la commission parlementaire chargée d'examiner l'EMPD[47] visant à accorder au Conseil d'Etat CHF 10 millions pour financer la réalisation et la mise à niveaux des nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales soulignaient :

« *Les membres de la commission ont été surpris de la qualité de l'EMPD déposé. Cette surprise a été clairement confirmée lors de la visite sur place qui a démontré le peu de connaissance de ce dossier par certains de ses responsables et les modifications importantes qui ont ensuite été présentées à la commission ! Les remarques, questions, nouvelles propositions et amendements formulés par les membres de la commission et mentionnés ci-dessus en témoignent concrètement !*»

Or, en visitant le centre de Bioley-Orjulaz, inauguré il y a seulement 2 ans (23.09.2014), la sous-commission a été très surprise de constater des problèmes et d'observer que des réfections étaient indispensables. En effet, sans entrer dans les détails, il a été expliqué que la conception de la couverture a probablement subi un affaissement à un angle du bâtiment ; l'eau coule le long d'une façade latérale. A l'intérieur, lorsque la douche est utilisée, une partie de l'eau s'écoule dans la pièce attenante en passant sous la paroi. Les devis totaux pour les réfections (notamment carrelage et ferblanterie) se montent à CHF 10'770,85.-, sans compter le temps passé par les collaborateurs de l'Etat pour régler les problèmes.

2e observation

Futurs travaux de réfection et de construction des centres d'entretien des routes

Prochainement, la Division entretien de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) proposera la réfection ou la réalisation de plusieurs centres d'entretien des routes. Les projets doivent être adaptés aux conditions locales, notamment s'agissant des matériaux choisis. Le dialogue et la concertation avec les utilisateurs, qui sont les premiers concernés et qui connaissent bien les conditions locales, sont indispensables.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures qu'il entend prendre pour que les futures réalisations dans ce domaine fassent l'objet de concertations avec les utilisateurs.*

[46] (GC 102) Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 130.

[47] EMPD 222 accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 10'000'000.- destiné à financer la réalisation des nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales - dépôts des cantonniers, et la mise à niveau des centres existants.

Région Nord

Le réseau routier concerné est de 462 km de routes qui sillonnent le plateau, notamment La Broye, jusqu'au Jura. Les conditions sont donc fort différentes pour satisfaire au mieux les usagers en toute période de l'année. La sous-commission a pu prendre connaissance de tous les chantiers mis en œuvre en 2016 au titre d'entretien routier, dont les principaux secteurs sont Sainte-Croix – Bullet, Orbe – Valeyres, Essert-Pittet – Chavornay, Pomy – Orzens, Cronay – Donneloye.

Ce dernier secteur a fait l'objet de la réalisation d'une très importante estacade et d'une zone de rebroussement pour le service des cars postaux à la jonction avec la route de Donneloye. Il s'agit en effet du point de rencontre et d'échange de passagers en fonction de leur destination. A noter la pose de balises sur l'estacade d'une dimension imposante, placées dans le virage avant le pont sur la Menthue ; le changement de direction à cet endroit étant quasiment de 90°.

Pour la réalisation de son contournement, la Ville d'Orbe a participé à raison de 60% au financement du giratoire. A noter que dans la plupart des cas, les contacts pris préalablement avec les autorités communales permettent de coordonner des travaux prévus par les municipalités des lieux. Les relations avec les responsables de la division sont constructives.

Les travaux prévus en 2017 s'inscrivent dans la planification prévue par la DGMR, à savoir :

- la volonté de poursuivre des travaux pour diminuer le nombre d'accidents sur plusieurs sites, notamment le carrefour de Simondan, à Payerne (RC 524-B-P) ;
- un projet d'intégration de ronds-points sur la RC 422-B-P dans la région de Pomy ;
- la remise en état du revêtement bitumineux de la route d'accès à Sainte-Croix (RC 254-B-P) qui est fortement dégradée dans la montée depuis Vuiteboeuf.

Eu égard au manque de respect de certains utilisateurs des routes, les équipes de cantonniers ont rapporté près de 200 kg de déchets ramassés le long des routes dans un seul secteur (chaque région comprend 6 secteurs), dont 17 pneus jetés dans la nature sans scrupules. Il s'agissait d'opérations en cours pour les 3 premières semaines de février 2017.

Division management des transports

Mobilis

Un seul billet pour tous les trains, trams et bus, disponible à n'importe quelle station du réseau ; ce type de facilité, assurée par les communautés tarifaires, s'est largement développé ces dernières années. En coulisse, cette mécanique complexe est pilotée par l'Etat de Vaud. Ce ne sont pas moins de 11 entreprises de transports publics qui ont à la fois harmonisé leur système de distribution et de contrôle des billets, adopté la base tarifaire Mobilis et mis en place des clés de répartition.

Les confins du canton sont également intégrés dans les communautés tarifaires voisines, telles que Frimobil (district de la Broye – Vully et nord du district de Lavaux – Oron), Unireso (district de Nyon) et Onde Verte (district du Jura – Nord vaudois).

A la suite des observations déposées dans le rapport de gestion 2015 concernant Mobilis[48], la sous-commission s'est entretenue avec des utilisateurs et des responsables impliqués dans le système. Les avis sont parfois mitigés en regard des effets négatifs qui font suite à l'adaptation des tarifs. Il en va de même pour le découpage des zones.

Par ailleurs, malgré l'augmentation des utilisateurs, les décomptes des années précédentes et les projections pour les comptes de l'exercice 2016 ne laissent pas augurer de revenus en hausse. Les compagnies vaudoises de transport sont préoccupées, car l'augmentation des cadences de transport et celle de la clientèle n'apportent pas les revenus permettant la maintenance accrue du matériel mis à disposition des usagers.

Remarque

Bien que la DGMR soit parfaitement consciente de la problématique, et qu'un groupe de travail ait été créé, les autorités compétentes doivent sans tarder analyser les conséquences financières pour les entreprises de transport, si le taux de couverture descendait au-dessous de 20 %. La COGES suivra très attentivement la problématique.

Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat (LNM)

La sous-commission a sollicité un entretien avec la direction de la LNM afin de prendre connaissance des problèmes rencontrés par la société. En effet, courant 2016, la presse a relaté des difficultés financières pour la LNM, notamment en relation avec une répartition différente des recettes des abonnements CFF. Par ailleurs, l'exploitation du Neuchâtel, bateau à vapeur qui avait fait son retour sur le lac au printemps 2014, a conduit la LNM à solliciter la CGN pour avoir l'appui technique de 2 de ses mécaniciens-vapeur pour l'exploitation dudit bateau.

Le capital-actions de la LNM, d'un nominal de CHF 3'400'000.-, est réparti comme suit :

Canton de Vaud	15,8 %
Canton de Neuchâtel	21%
Canton de Fribourg	21%
Ville Neuchâtel	15,6 %
Autres	26,6 %

Pour répondre aux exigences de l'Office fédéral des transports (OFT) et afin de mettre en service les bateaux pour la saison 2017, le Service de la mobilité a notamment commandé un audit à la fiduciaire PricewaterhouseCoopers (PwC) avec analyse de la gouvernance de la LNM, analyse de la gestion de la sécurité ou encore analyse de la gestion et de l'entretien de la flotte.

Les responsables cantonaux ont tout d'abord obtenu un maintien de la concession délivrée par l'OFT pour une période de 2 ans. En relation avec les autres partenaires, la volonté cantonale est de former un socle commun pour assurer la pérennité de l'entreprise. Le but est de favoriser, avec les acteurs locaux et régionaux, le succès économique lié à l'exploitation du Neuchâtel. Il est à noter que dans le cadre de ce dossier, le Conseil d'administration s'est séparé de son directeur. Les autorités municipales de Grandson et d'Yverdon-les-Bains sont parfaitement conscientes de la situation. Elles accompagneront le processus de consolidation des actions touristiques profitables à la LNM.

[48] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 117.

Direction des systèmes d'information (DSI)

En 2016, conformément au plan directeur cantonal des systèmes d'information (SI) et aux schémas directeurs sectoriels métiers, la DSI a poursuivi la réalisation d'un grand nombre de projets de rationalisation des SI. Elle a assuré la disponibilité et la sécurité des systèmes nécessaires quotidiennement au fonctionnement de l'Administration cantonale vaudoise (ACV), à savoir la mise à disposition des systèmes, la maintenance des applications et des infrastructures ainsi que l'assistance aux utilisateurs.

Les évènements les plus marquants ayant contribué aux efforts de simplification administrative et au renforcement de la maîtrise – par la DSI – de la qualité, des coûts et des risques des SI sont les suivants :

- simplification des déclarations d'impôt pour les personnes morales avec mise en place de la déclaration en ligne ainsi qu'envoi électronique des pièces justificatives ;
- adoption par le Conseil d'Etat de l'EMPD pour la refonte du système d'information de l'enseignement postobligatoire et la modernisation de celui de la formation professionnelle ;
- poursuite de la mise en œuvre du système informatique de l'enseignement obligatoire pour la Direction générale de l'enseignement obligatoire ;
- mise en service de la nouvelle centrale d'engagement de la Police cantonale vaudoise et de la Police municipale lausannoise ;
- élaboration du cahier des charges et de l'appel d'offres pour le renouvellement du système d'information de la Justice ainsi qu'initialisation du remplacement de l'application de gestion des faillites ;
- début du renouvellement du Système d'enregistrement des subsides aux primes à l'assurance-maladie (SESAM).

L'évolution informatique s'avère donc permanente pour adapter, corriger et innover. Il s'agit aussi de poursuivre la démarche d'internalisation partielle des ressources externes de la DSI donnant lieu à une information régulière du Conseil d'Etat.

Cette démarche a pour objectif de réduire la dépendance de l'ACV vis-à-vis de ses fournisseurs et de générer au passage une marge de manœuvre financière, notamment pour renforcer la sécurisation des systèmes informatiques. Le résultat obtenu est conforme aux objectifs fixés. Ainsi, 52 postes internes autorisés par le Conseil d'Etat ont été créés et pourvus à la DSI au 31.12.2016, pour des fonctions pérennes et critiques, générant une économie annuelle résiduelle pérenne cumulée d'environ CHF 2,6 millions réalloués pour financer les effets de projets stratégiques du Conseil d'Etat (sécurité informatique, cyberadministration, système d'information financier).

Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)

En septembre 2009, les citoyens vaudois ont accepté l'article 63a de la Constitution vaudoise qui stipule :

« [1] En collaboration avec l'Etat et les partenaires privés, les communes organisent un accueil parascolaire surveillé, facultatif pour les familles, sous forme d'école à journée continue dans les locaux scolaires ou à proximité, pendant toute la durée de la scolarité obligatoire.

[2] L'accueil peut être confié à des organismes privés.

[3] Les conditions de l'accueil parascolaire sont fixées par les communes.

[4] Les parents participent au financement de l'accueil parascolaire. »

En vertu des dispositions légales, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil une révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) permettant l'application de l'article constitutionnel susmentionné. L'adoption de la LAJE a fait l'objet des décisions du Grand Conseil au début 2017.

Au niveau de l'OAJE, plusieurs mesures sont prises afin de trouver des solutions adaptées lors de la mise en place de structures d'accueil, notamment en cohérence avec les aires de recrutement des établissements scolaires, pour tenter de minimiser les impacts sur l'organisation des transports par les communes.

L'OAJE continuera à assurer l'autorisation et la surveillance des structures d'accueil parascolaires. Il en va de même pour les garderies situées près du CHUV (Mosaïque I & II et Carambole) qui ont vu le transfert des responsabilités d'engagement passer du SPEV – pour lequel la mission n'était pas adaptée – au Secrétariat général du DIRH.

Les visites effectuées, tant en 2015 qu'en 2016, démontrent les difficultés inhérentes à la diversité des aires de recrutement et les charges qui en découlent. Malgré le soutien financier de l'Etat, plusieurs communes seront probablement confrontées à des augmentations de la pression fiscale. En l'état, les communes peuvent choisir de répondre seules à leur obligation ou adhérer à un réseau d'accueil de jour des enfants. Dans ce cas, elles bénéficieront des subventions de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE). La rentrée scolaire d'août 2017 livrera des données plus précises sur les mesures prises dans différentes régions du canton.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2016, le DIRH compte 44 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
05_PET_057	Pétition pour des transports publics plus équitables.	05.07.2005	21.03.2005
08_RES_006	Résolution Mario-Charles Pertusio et consorts pour une action vigoureuse du Conseil d'Etat en faveur des infrastructures de transports du district de Nyon	29.04.2008	06.08.2008
07_POS_256	Postulat Odile Jaeger Lanore et consorts sur les quotas imposés aux postes de travail dans les crèches-garderies, pour les CFC d'assistant socio-éducatif.	20.02.2007	27.01.2009
08_PET_020	Pétition des verts de la Broye pour des transports publics plus fréquents et plus efficients entre Lausanne et la Broye	09.09.2008	25.02.2009
08_MOT_036	Motion Jean-Michel Favez et consorts - la voie express plutôt que la salle d'attente pour la communauté tarifaire	15.04.2008	21.04.2009
08_POS_039	Postulat Raphaël Mahaim et consorts visant à dégager les conditions favorables à une véritable politique des agglomérations	22.01.2008	09.06.2009
08_POS_060	Postulat Olivier Feller et consorts intitulé des bus scolaires pour tous	22.04.2008	15.09.2009
08_POS_049	Postulat Maximilien Bernhard et consorts pour un meilleur développement de transports publics sur l'axe Chavornay-Vallorbe.	04.03.2008	23.09.2009
09_INT_221	Détermination sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nuria Gorrite et consorts concernant la fermeture de la nursery de Marcelin	16.03.2010	15.06.2010
09_MOT_076	Motion Frédéric Borloz au nom des groupes radical, libéral, UDC et AdC concernant l'accueil préscolaire et demandant d'en simplifier les normes	16.06.2009	29.06.2010
10_RES_041	Résolution Fabienne Freymond Cantone et consorts en soutien à la résolution du FIR - Forum interparlementaire romand - sur la politique d'agglomération et la gouvernance	12.10.2010	02.02.2011
11_RES_047	Résolution Raphaël Mahaim et consorts concernant le réaménagement des horaires CFF Romandie 2013 et en particulier la desserte des villes de Nyon, Morges et Yverdon	14.06.2011	21.09.2011
10_INT_439	Détermination Fabienne Freymond Cantone sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - A quelle sauce démocratique notre canton veut-il être mangé dans la thématique des agglomérations ?	30.08.2011	29.11.2011
10_POS_227	Postulat de la commission de gestion à la suite du refus par le Grand Conseil de la seconde réponse du Conseil d'Etat à l'observation relative à la nursery de Marcelin	14.12.2010	14.12.2011

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
11_INT_487	Détermination André Marendaz sur la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation - Trains de nuit franco-italiens au travers de la Suisse. Trains fantômes !	20.09.2011	20.12.2011
09_POS_158	Postulat Cesla Amarelle au nom du groupe socialiste pour une réalisation rapide de l'article 63a de la Constitution. Obligation pour les communes d'organiser un accueil parascolaire	06.10.2009	21.12.2011
09_POS_161	Postulat Claudine Wyssa et consorts au nom des groupes radical et libéral pour que l'accueil parascolaire ne subisse pas le même sort que les écoles de musique et demandant de donner le lead aux communes vaudoises	27.10.2009	21.12.2011
11_INT_531	Détermination sur la réponse du CE aux interpellations C. Labouchère - Moins de bruit, mais à quel prix pour la mobilité, que faire pour se faire entendre des CFF ? et Après le « mitage » du terrain celui de la 3e voie CFF se met-il en place ?	07.02.2012	07.04.2012
11_INT_523	Détermination Marc Oran suite à la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jean Christophe Schwaab et consorts - Le noeud ferroviaire et de bus de Palézieux est-il menacé ?	10.01.2012	20.04.2012
11_POS_248	Postulat Claude-Eric Dufour et consorts demandant une loi spécifique concernant l'accueil parascolaire	03.05.2011	03.05.2012
11_PET_077	Pétition en faveur de la desserte du site de Cery par les transports publics	06.12.2011	05.06.2012
11_MOT_142	Motion Philippe Martinet et consorts en faveur d'une participation financière cantonale aux programmes de développement des transports publics	23.08.2011	30.08.2012
11_POS_300	Postulat François Cherix et consorts - Nomination d'un responsable du pilotage des agglomérations	08.05.2012	08.05.2013
13_PET_010	Pétition concernant la fermeture du guichet CFF de Moudon	29.01.2013	04.06.2013
11_POS_287	Postulat Philippe Randin et consorts - Etre accueillante en milieu familial ne doit pas relever du sacerdoce	06.03.2012	11.09.2013
11_POS_313	Postulat Vassilis Venizelos au nom du groupe des Verts pour que la répartition des charges d'investissement et d'exploitation des transports publics ne conditionne pas les choix de développement du réseau urbain et régional	19.06.2012	08.01.2014
11_POS_308	Postulat Florence Golaz et consorts concernant les communautés tarifaires - quelle gouvernance et quels coûts pour les usagères et usagers	19.06.2012	08.01.2014
13_RES_010	Résolution Philippe Cornamusaz et consorts au nom de la commission ayant examiné le postulat Marc Oran et consorts pour une meilleure desserte grandes lignes de la Gare de Palézieux, de la Haute-Broye et des Hauts de Lavaux	19.11.2013	17.03.2014
13_POS_020	Postulat Raphaël Mahaim et consorts - Encourager le covoiturage	12.02.2013	27.08.2014
13_POS_024	Postulat Christelle Luisier Brodard et consorts - Désenclaver la Broye et assurer une liaison rapide vers Fribourg et Berne	05.03.2013	12.11.2014
13_POS_050	Postulat Patrick Vallat et consorts - Modifications de la Loi vaudoise sur les marchés publics et de son règlement d'application, mesures d'allègement et de clarification administratives	12.11.2013	12.11.2014
14_PET_028	Pétition du groupe Socialiste, Verts et Sympathisants pour une amélioration à court terme du confort des voyageurs à la gare de Cossonay-Penthalaz	24.06.2014	10.03.2015
14_POS_072	Postulat Guy-Philippe Bolay et consorts - Crèches d'entreprise - Evitons de démotiver les sociétés en les faisant passer 2 fois à la caisse !	29.04.2014	29.04.2015
13_INT_146	Détermination Dominique-Richard Bonny sur la réponse du Conseil d'Etat à son interpellation - Marchés publics: valoriser la formation et la relève au sein des entreprises soumissionnaires	28.04.2015	28.07.2015
14_MOT_037	Motion Jacques Haldy et consorts - Pour permettre le gré à gré concurrentiel	14.01.2014	09.09.2015
15_INT_397	Interpellation Brigitte Crottaz et consorts - Le travail c'est la santé oui, mais pas toujours...	09.06.2015	16.09.2015
16_INT_488	Interpellation Philippe Krieg - Route de la Fleur de Lys à Prilly, la fluidité du trafic est une nécessité !	01.03.2016	08.06.2016

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
16_INT_490	Interpellation Yvan Pahud - A quand une sécurisation de la route L'Auberson - Sainte-Croix au lieu-dit "le Remblais" ?	08.03.2016	15.06.2016
16_INT_493	Interpellation Julien Cuérel et consort - RC253, un tronçon oublié ?	15.03.2016	12.07.2016
15_POS_123	Postulat Vassilis Venizelos et consorts au nom du groupe des Verts - Daillens sous acide	28.04.2015	29.09.2016
15_POS_143	Postulat Alexandre Rydlo et consorts au nom des député-e-s de l'Ouest lausannois - Pour un arrêt des trains grandes lignes en gare de Renens	15.09.2015	06.10.2016
15_MOT_075	Motion Christelle Luisier Brodard et consorts - Pour un réel partenariat financier Etat - communes en matière d'accueil de jour	29.09.2015	06.10.2016
16_QUE_059	Simple question Jean-François Cachin - A quand la réalisation de l'arrière gare à la station m2 des Croisettes à Epalinges ?	01.11.2016	01.12.2016
16_RES_034	Résolution Véronique Hurni et consorts - Halte aux balafres sur Lavaux	13.09.2016	20.12.2016

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient pas été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des infrastructures et des ressources humaines pour l'année 2016.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DES RELATIONS EXTERIEURES (DFIRE)

M. Hugues Gander, rapporteur : — La sous-commission chargée d'étudier la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'exercice 2016 était composée de MM. Philippe Jobin et Hugues Gander, rapporteur.

Introduction

Pour ce 5e exercice, la sous-commission a décidé, en plus des visites habituelles des services, de centrer son attention sur le suivi des activités du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) qui outre les activités courantes liées à plus de 1'000 bâtiments cantonaux, vont du contrôle de l'efficacité des mesures énergétiques prises, à l'élaboration d'avant-projets, de projets, de chantiers en cours ou terminés, en passant par les achats et ventes de terrains, ainsi que les solutions à trouver lors d'oppositions.

La sous-commission s'est aussi penchée *in situ* sur les aspects strictement constructifs des établissements pénitentiaires des Léchaires et de la Colonie aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO).

Elle a également pu observer très concrètement le fonctionnement du Centre d'appels téléphoniques (CAT) de l'Administration cantonale des impôts (ACI).

Les entretiens et visites suivants ont été effectués :

- Secrétariat général (SG-DFIRE)
- Office des affaires extérieures (OAE)
- Statistique Vaud (STATVD)
- Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)
- Direction générale de la fiscalité (DGF), avec le Registre foncier (RF) et l'Administration cantonale des impôts (ACI)
- Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL), notamment la Section archéologie cantonale et la Section monuments et sites
- Cour des comptes (CC)

La sous-commission remercie l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil et la qualité des renseignements fournis.

Secrétariat général (SG-DFIRE)

L'effectif du Secrétariat général est resté stable en 2016.

Le SG-DFIRE apporte notamment son appui juridique à la Commission foncière section II qui dépend du Département de l'économie et du sport (DECS) et qui traite de la vente d'immeubles aux étrangers, de même qu'il apporte son appui aux unités Patrimoine, Monuments et sites ainsi qu'à Archéologie concernant la mise en place de conventions. Par exemple, le Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) a conclu les conventions dans le cadre du projet Vortex, à Chavannes-près-Renens.

Le SG-DFIRE gère le suivi des participations et la mise à jour des lettres de mission dans des organismes externes avec relance semestrielle systématique des échéances des nominations à venir. Conjointement avec le Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI), il gère également le suivi des subventions de plus de CHF 3 millions.

Le secrétaire général participe au comité de pilotage en charge de la réforme de la politique d'achats du Canton et de l'évolution de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud (CADEV).

Office des affaires extérieures (OAE)

En 2016, l'OAE, composée de 9 personnes pour 6,7 ETP, s'est réorganisé en 3 domaines :

– dossiers fédéraux et intercantonaux ;

– dossiers transfrontaliers et relations avec l'Union européenne ;

– projets stratégiques.

Le service est chargé de la veille stratégique permettant de détecter les informations pouvant avoir une influence pour le Canton. Ce travail transversal à tous les départements est important, s'agissant de la préparation d'amendements en collaboration avec les parlementaires vaudois sur des projets de loi ou, en amont, sous forme d'échanges avec des groupes extraparlementaires.

Les principaux dossiers financiers, fédéraux et intercantonaux de l'année 2016 ont été la 3e réforme de l'imposition des entreprises (RIE3), la péréquation intercantonale, la fiscalité agricole et l'impôt à la source. D'autres dossiers ont également été suivis, tels que la stratégie énergique 2050, les éoliennes, le Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération (FORTA), l'ouverture des marchés pour les analyses de sang et la plateforme « Terravis » qui devrait permettre l'échange d'informations entre les banques et les registres fonciers.

S'agissant des dossiers transfrontaliers, il s'est notamment agi du covoiturage, de la mobilité autour du lac Léman, du Grand Genève avec la connexion du RER et de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux-Vives – Annemasse (CEVA), de la CGN (nouveaux bateaux, parkings relais) et du développement de l'aéroport de Cointrin.

Quant aux projets stratégiques, il a entre autres été question du Pôle muséal (Plateforme 10) et des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) 2020.

Statistique Vaud (STATVD)

Le passage du recensement fédéral décennal à une enquête annuelle sur un échantillonnage de 800 questionnaires dans le canton de Vaud a passablement modifié l'approche du travail de STATVD.

L'office augmente souvent l'échantillonnage à 1'200 voire davantage, et mène des enquêtes plus complexes, plus rapidement, grâce à l'évolution des produits informatiques. La tendance actuelle à l'imbrication des registres (Registre cantonal des personnes – RCpers, Registre vaudois des bâtiments – RCB, Registre cantonal des entreprises – RCEnt, etc.) facilite aussi son travail.

Les demandes effectuées à l'office proviennent l'Administration cantonale vaudoise ou de l'extérieur (deux tiers des demandes). Les demandes externes sont facturées si elles nécessitent un temps supérieur à une heure pour y répondre.

Les pages les plus visitées du site internet – plus de 150'000 par an – sont l'Atlas et le calculateur de salaire, principalement par des internautes français.

Les outils informatiques sont jugés assez puissants et la capacité de stockage suffisante. A signaler l'introduction d'outils cartographiques nouveaux permettant, par exemple, une modélisation de fusions de communes.

La section prospective (5 à 6 personnes) a publié ses premiers documents en 2016, soit :

– votations du 9 février sur l'immigration : quels seraient les effets des contingents sur l'économie vaudoise ? ;

– effets de l'introduction de contingents d'immigration en Suisse sur l'évolution de la population de l'espace lémanique.

Ces documents sont une aide à la décision pour le Conseil d'Etat permettant une mise en perspective de l'avenir selon plusieurs scénarii.

La section a également effectué un travail de modélisation démographique pour évaluer, dans une approche transversale, divers besoins en bâtiments, soit pour la scolarité obligatoire, les gymnases, la santé avec le vieillissement de la population, et les lits en EMS.

Service d'analyse et de gestion financières (SAGEFI)

L'année 2016, comme la précédente, a été une année atypique concernant les flux financiers avec les banques et les taux négatifs dans les placements. La durée du phénomène est aussi inédite et les conséquences de ces 2 paramètres peuvent s'avérer assez inquiétantes pour certaines entités, comme les caisses de pension, par exemple.

Le service a concentré ses efforts sur le projet SIF-SAP, notamment le bouclement de crédits d'investissements avec un résultat inférieur à l'EMPD couplé à un crédit complémentaire. Il a développé le potentiel dudit logiciel et ses possibilités de numérisation pour le suivi informatisé des engagements de l'Etat, des investissements, des améliorations foncières (AF) ou encore de la gestion des crédits-cadres. Le travail de suivi des subventions (projet SAMOA), en cours d'implantation au Département de la santé et de l'action sociale (DSAS), est réalisé avec l'appui d'experts externes.

Le service continue à donner des journées de cours sur SAP, notamment aux nouveaux collaborateurs.

Direction générale de la fiscalité (DGF)

Tant du côté de l'Administration cantonale des impôts (ACI) que du côté du Registre foncier (RF), l'encouragement à la mobilité au sein de l'entité, les possibilités de formation et les plans de carrière sont un souci permanent de la Direction générale pour maintenir une motivation élevée des collaborateurs.

La rencontre annuelle du Groupe des utilisateurs (GdU) – délégation de contribuables vaudois – avec le chef de département et la directrice de la fiscalité permet d'obtenir un retour critique des nouvelles procédures qui touchent les contribuables.

Administration cantonale des impôts (ACI)

Des 14 lieux de taxation existants en début de législature, seuls 11 subsistent à ce jour, y compris les bureaux détachés de La Vallée de Joux et de Château-d'Oex.

Vaudtax poursuit sa montée en puissance et recueille l'adhésion de plus de 65% des contribuables ayant déposé une déclaration d'impôt.

La dématérialisation a progressé en 2016 avec 50% des demandes de modifications des acomptes par voie informatique et l'introduction de l'envoi de pièces justificatives sous format PDF avec un code d'identification fourni par l'ACI.

Le site internet pour les jeunes « Impôts-easy » (www.steuern-easy.ch)» présente sous forme conviviale la problématique relevée au travers d'une observation dans le rapport de gestion 2015[49], soit la sensibilisation à l'impôt pour les nouveaux jeunes contribuables.

Enfin, 2016 fut consacrée à la mise au point du logiciel e-DIPM permettant aux personnes morales, dès janvier 2017, de faire leur déclaration d'impôt en ligne.

Ressources humaines

L'évolution des ressources humaines montre que l'octroi au budget 2016 de 7 ETP supplémentaires a profité à l'administration centrale du service, notamment à la Section impôt à la source, à l'Office d'impôt des personnes morales, à la Division taxation, à l'Inspection fiscale et au Registre foncier.

[49] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 125

Ces changements doivent permettre le renforcement nécessaire du développement de la relation « client » avec le contribuable, notamment la demande en ligne du changement des acomptes, la future consultation permanente de son dossier fiscal, la déclaration mensuelle électronique des salaires versés et taxés à la source ainsi que la déclaration en ligne des éléments du dossier fiscal des personnes morales.

Statistiques

	Fin 2013	**Fin 2016**	**Évolution**
Total des contribuables figurant au rôle	445'231	469'461	+ 5,44 %
Domiciliés dans le canton	414'061	436'520	+ 5,42 %
Domiciliés hors du canton	17'662	19'330	+ 9,44 %
Domiciliés hors de Suisse	12'196	12'414	+ 1,79 %
Soumis à l'impôt d'après la dépense	1'312	1'197	- 8,77 %
Contribuables PM ou APM*	32'383	35'084	+ 8,34 %

*personnes morales ou autres personnes morales

Le tableau ci-dessus permet de constater que :

- les outils informatiques, la formation, la spécialisation et la motivation ont permis aux collaborateurs de l'ACI d'absorber l'augmentation de 24'230 contribuables en 3 ans ;
- l'augmentation significative des contribuables domiciliés hors canton montre l'attractivité de celui-ci ;
- la diminution du nombre de personnes soumises à l'impôt d'après la dépense est un effet du vote sur l'abolition des forfaits fiscaux, pourtant refusée en votation populaire.

Centre d'appels téléphoniques (CAT)

La sous-commission a pu assister *in situ* au fonctionnement du CAT. Deux équipes (une du matin et l'autre de l'après-midi) sont engagées pour répondre aux demandes des contribuables, soit 26 personnes équivalant à 15,6 ETP. Chaque collaborateur a un taux d'occupation entre 50% et 60%, certains complétant leur taux d'activité à la réception, par exemple.

La formation dispensée doit permettre non seulement de répondre à la majorité des questions des appelants, contribuables physiques et moraux, mais aussi de gérer les situations délicates. Notons que le CAT forme maintenant un apprenti comme agent de relation sur 3 ans.

Contrairement à ceux de la plupart des collaborateurs administratifs de l'Etat, les horaires au CAT sont fixes et comprennent des pauses dans des zones dites de « décompression ».

La durée moyenne des appels avec traitement de la demande est de 4 minutes et 16 secondes. En 30 secondes, tous les éléments du dossier du contribuable apparaissent à l'écran, y compris l'historique des contacts précédents. 80% des cas sont réglés en direct, le solde étant transféré dans les services spécialisés.

Lorsqu'il y a surcharge d'appels, une procédure est mise en place pour limiter le nombre d'appels « perdus ». Ainsi, si le numéro d'appel est identifié, après 3 essais infructueux, celui-ci devient prioritaire. De plus, la période creuse entre 12h00 et 13h30 est mise à profit pour rappeler les appels non aboutis. Seuls les numéros « masqués » ne peuvent bénéficier de cette procédure. La fonction Skype avec identifiant est aussi mise à disposition pour un 2e recours au CAT, tout comme les courriels.

Le nombre de recours au CAT est en progression constante (plus de 190'000 à fin 2016).

Division inspection fiscale

Suite au départ à la retraite du titulaire, cette division a une nouvelle cheffe.

Les ressources humaines ont été renforcées de 4 unités depuis 2013 pour s'élever maintenant à 35 personnes pour 34,25 ETP. Cette démarche est due aux « remontées » des certificats de salaire des personnes physiques, le plus souvent avec une inadéquation entre la déclaration fiscale et le certificat de salaire fourni par l'employeur.

Pour les dossiers des personnes morales ou des indépendants, ce sont plutôt les frais généraux et les chiffres d'affaires non déclarés qui déclenchent la procédure de contrôle fiscal. Celle-ci peut durer de 2-3 mois à plus de 2 ans pour les cas lourds. En règle générale, une soustraction à l'impôt débouche sur une sanction sous forme d'amendes avec voie de recours. Environ 10 cas par année finissent devant un tribunal.

Section impôt à la source

Environ 100'000 ouvriers étrangers et 30'000 frontaliers travaillent dans le canton de Vaud. Ainsi, non seulement le nombre de sourciers ordinaires augmente, mais aussi les sourciers dits « mixtes » (plus de CHF 100'000 francs de revenus) dont les dossiers sont traités entièrement manuellement.

En 2016 ont été mis en place la mensualisation des certificats de salaire et leur contrôle. D'après le chef de la section, le cadre légal n'est pas encore tout à fait stabilisé au niveau de la Conférence suisse des impôts (CSI), mais tend vers une uniformisation des barèmes d'impôts des sourciers. SWISSDEC 4.0, application informatique de comptabilité salariale mise à disposition des employeurs permettant une mensualisation des impôts à la source, connaît encore des différences entre cantons. SWISSDEC 5.0, à l'horizon 2020, devrait permettre d'uniformiser, en plus des barèmes, les questions d'AVS, de chômage et de caisses de pensions.

Au 1er janvier 2016, l'effectif était de 45 personnes, dont 26 emplois fixes (20,7 ETP), contre 41 personnes dont 24 en emploi fixe (20,6 ETP) au 1er janvier 2015.

S'agissant des CDD et de leur importante proportion par rapport aux CDI dans cette section, sujet qui avait fait l'objet d'une observation de la COGES en 2015[50], l'évolution des 31 CDD au 31 décembre 2016 est la suivante :

- 9 sont en cours ;
- 6 sont passés de CDD en CDI (dont 4 à la Section impôt à la source) ;
- 3 ont démissionné ;
- 5 sont des stagiaires en premier emploi + prolongé auxiliaire ;
- 2 sont en mission temporaire ;
- 5 sont des CDD non renouvelés ;
- 1 effectue un remplacement.

Précisons qu'un CDD ne peut excéder la durée de 4 ans ; le plus vieil engagement date de 2012.

La DGF insiste sur la période de stabilisation de la Taxation assistée par ordinateur (TAO) pour les sourciers, application qui a mis en évidence des incohérences à corriger. Pour la section, les CDD sont essentiels afin d'accomplir une mission qui, normalement, devrait rester ponctuelle.

Registre foncier (RF)

L'Etat poursuit sa concentration des offices du RF puisqu'à ce jour subsistent 5 offices, soit ceux de La Côte (Morges – Nyon), Lausanne, Cully (Lavaux - Oron), Vevey (Aigle et Riviera), Yverdon-les-Bains (Broye – Nord vaudois) et un bureau détaché pour le Pays-d'Enhaut.

[50] (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 127.

Conséquence de ces concentrations et de l'informatisation, l'effectif global des RF et de sa direction est passé de 100 à 97 personnes entre 2015 et 2016.

Les cadres sont formés de 5 conservateurs, 4 adjoints et de 13 substituts, sans compter ceux de la Direction générale.

L'accent pour l'année 2016 a été mis sur les réquisitions et désignations électroniques (ReqDes) avec la mise en œuvre du système, la formation des notaires et le contrôle de la procédure. Soixante notaires sur 110 ont adopté la démarche. Environ 5'000 des 50'000 réquisitions/désignations l'ont été par voie électronique. L'informatisation est, pour les notaires, une facilitation de la recherche d'informations et pour le RF, une dématérialisation accrue et une synergie augmentée avec l'ACI. Cependant, l'archivage papier continuera, car les dossiers juridiques ne peuvent être détruits.

La signature électronique des réquisitions par internet n'est toujours pas établie dans sa forme légalement reconnue.

Entre les nouvelles constructions et les changements de propriétaire, ce sont des valeurs variant entre CHF 2 et CHF 5 milliards par année qui suscitent des réquisitions au RF, d'où perception d'émoluments par l'Etat pour un montant, en 2016, de CHF 24 millions avec un plafonnement à CHF 20'000 .- par cas. A ceci s'ajoutent des droits de timbre sur gages immobiliers pour un peu plus de CHF 9 millions.

Visite du Registre foncier (RF) de La Côte

Le RF de Nyon était situé dans un bâtiment dont l'Etat était locataire. Le regroupement sur le site de Tolochenaz des RF de Nyon et de Morges permet une économie de location de CHF 55'000.- par année.

Vingt personnes (18,7 ETP) partagent des locaux adaptés au nombre de collaborateurs et à l'espace requis, y compris pour les bureaux respectifs du conservateur et de son adjointe. L'accueil et l'intégration des collaborateurs venus de Nyon se sont passés de façon optimale.

Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL)

La sous-commission a rencontré à 3 reprises le chef de service et ses adjoints pour des entretiens sur la marche du service et l'avancement des dossiers, notamment le site de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) à Rennaz, les sites des établissements pénitentiaires des Léchaires à Palézieux et la Colonie aux Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO).

Réorganisation du service

Un changement organisationnel concrétise un des objectifs de « La stratégie immobilière de l'Etat de Vaud : lignes directrices à l'horizon 2020 ». Ainsi, une nouvelle entité « Ingénierie et développement durable », dirigée par l'adjoint du chef de service et appuyée par l'unité spécifique « Développement durable » a pour mission de mettre à disposition des 48 chefs de projets les outils, principalement informatiques, regroupés sur la plateforme internet « SméO » développée par le SIPaL. Ce logiciel prend en compte le cycle complet d'une construction de sa genèse à sa démolition, avec le recyclage des matériaux en passant par son temps de vie et ses effets tant environnementaux que sociaux et économiques.

Afin d'élargir les horizons et les compétences, un groupe de travail composé de 10 membres provenant non seulement du SIPaL, mais aussi du CHUV, du Service de l'urbanisme de la Ville de Lausanne, de son service du logement et des gérances, d'un professeur délégué de l'EPFL, d'un représentant de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA), des Retraites populaires (RP) et d'Equiterre a été créé pour établir une plateforme de réflexion et de dialogue sur le thème du développement durable.

1re observation

Relève dans les états-majors de l'Administration cantonale vaudoise (ACV)

Les états-majors du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL) et de la Direction générale de la fiscalité (DGF) notamment, sont formés de cadres très expérimentés qui feront valoir leur droit à la retraite quasi tous en même temps. Les cas du SIPaL et de la DGF ne sont pas les seuls dans le département, ni même au sein de l'ACV.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur l'existence d'une stratégie de relève des cadres des états-majors de l'ACV, mise en place au niveau du Conseil d'Etat, et le cas échéant, sur les mesures déjà prises ou qu'il entend prendre, et ce dans quel délai.*

Principales activités du SIPaL

223 objets d'investissement ont été adoptés par le Grand Conseil entre janvier 2011 et juin 2016 pour un montant brut de CHF 3,878 milliards, sans compter les prêts pour CHF 1,426 milliard et les garanties octroyées pour CHF 1,402 milliard.

A fin 2016, le SIPaL pilotait 82 dossiers, dont 15 en réflexion, 28 en projet, 16 en cours de réalisation et 23 considérés comme de l'entretien en profondeur.

Pour mieux maîtriser et unifier la gestion de cet important portefeuille de dossiers, le SIPaL s'est doté d'une feuille de route pour chaque chantier, à destination des personnes non professionnelles concernées par le dossier, par exemple responsable politique ou utilisateur.

Principaux dossiers en projet

– Gymnase : Centre d'enseignement postobligatoire de l'Est vaudois (CEPEV) à Aigle, agrandissement du gymnase Auguste Piccard, de celui de Burier et du gymnase intercantonal de la Broye (GYB) ;
– Formation professionnelle : Centre d'enseignement professionnel (CEP) à Echallens, ASE à Payerne ;
– Accueil estudiantin : Vortex sur la parcelle La Pala à Chavannes-près-Renens, Campus Santé avec le Centre coordonné de compétences cliniques (C4) et le regroupement de la Haute école de santé Vaud (HESAV) aux Côtes de la Bourdonnette à Dorigny ;
– Domaine pénitentiaire : Masterplan des Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO) et 4 projets sur site ;
– Site universitaire : Unithèque, Sciences de la Vie, Amphipôle, terrains de sport, maison des jardiniers ;
– Culture : Plateforme 10 avec Elysée-Mudac et avenir du Palais de Rumine, rénovation de la cathédrale ;
– Mobilité : Service des automobiles et de la navigation (SAN) à Romanel-sur-Lausanne.

Principaux dossiers en cours de réalisation

– Bâtiments pour l'enseignement : auditoires pour l'HESAV à la rue César-Roux à Lausanne, rénovations à la Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD), Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon (CEPN), Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois (CEOL), Synathlon et passerelle de la Sorge sur le site de l'UNIL ;
– Police et justice : structure modulaire à l'Académie de police à Savatan, sécurisation des offices judiciaires ;
– Domaine pénitentiaire : assainissement et sécurisation des EPO, de l'établissement pénitentiaire des Léchaires et de la Prison de La Tuilière ;
– Culture : Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA) Plateforme 10 ;
– Autorités : Parlement cantonal et Château Saint-Maire.

Principaux domaines d'entretien

- Bâtiments pour l'enseignement : rénovation de l'Aula des Cèdres à la Haute école pédagogique (HEP), assainissement ERAM et Ecole professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat (EPSIC), gymnase de Provence, agrandissement de l'Organisme pour le perfectionnement, la transition et l'insertion professionnelle (OPTI) à Bussigny
- Police et justice : Centre d'entretien des routes nationales à Rennaz, Centre d'intervention de la Blécherette, locaux décentralisés de la Police cantonale vaudoise (Polcant), du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) à Gollion ;
- Domaine pénitentiaire : assainissement énergétique de la Prison du Bois Mermet, des EPO et de la Prison de La Croisée ;
- Administration : Château Saint-Maire, surélévation du bâtiment administratif de la rue de l'Université 5 à Lausanne.

Centre d'entretien des routes nationales, à Rennaz.

Entre autres suite à plusieurs observations concernant le site de Rennaz[51], une délégation de la COGES (sous-commissions en charge du DFIRE, du DIS, et du DIRH) s'est rendue sur place le 17 mai 2016. L'analyse historique des faits, les constats observés et les renseignements obtenus ont débouché sur le dépôt d'un postulat de la COGES intitulé « Modernisation des infrastructures à charge de l'Etat à Rennaz (Centre d'entretien des routes nationales et cantonales de Rennaz et Centre de gendarmerie mobile de l'Est vaudois) : 15 ans de tergiversation, c'est trop ! » (17_POS_227).

Etablissement de détention pour mineurs « Aux Léchaires », à Palézieux.

Suite à l'entrée en vigueur en janvier 2007 de la nouvelle loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs (DPMin) et d'un accord de la Conférence latine des chefs de département de justice et police (CLDJP) sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures, le canton de Vaud avait été chargé de la construction de l'établissement des Léchaires. Le bâtiment constitué de 36 cellules, ateliers, salle de sport et locaux de service avait été inauguré en décembre 2013.

La question de la sous-occupation de l'établissement (taux d'occupation ne dépassant pas 50%) avait été soulevée. En 2016, un changement d'affectation partielle de l'établissement a été effectué, permettant de destiner 18 des 36 cellules à la détention de jeunes adultes. Les normes de détention n'étant pas les mêmes, un investissement supplémentaire estimé à un peu plus de CHF 600'000.- s'est avéré nécessaire.

Alertées au sujet de dégâts matériels apparemment importants, les sous-commissions en charge du DFIRE et du DIS se sont rendues sur place. Les dégâts s'élèvent à environ CHF 40'000.- somme très partiellement remboursée par les détenus, mais surtout refacturée aux représentants légaux.

Outre des malfaçons lors de la construction, ces déprédations résultent du compromis entre les objectifs carcéraux et éducatifs pour cette catégorie nouvelle de détenus, ainsi que d'économies quant à certains matériaux. Ceci a mis en lumière les points faibles de l'aménagement des cellules, dont il sera tenu compte dans les futures constructions pénitentiaires.

Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe (EPO)

Pour faire face à l'importance du projet constructif (18 projets à organiser, dont 13 actuellement en route), un comité de pilotage formé de 5 personnes issues du Service pénitentiaire (SPEN) et du SIPaL a été mis sur pied. Un plan d'affectation cantonal sera nécessaire.

Agrandissement de la Colonie

Le crédit d'ouvrage s'élève à CHF 23'430'000.- sous déduction de CHF 5'900'000 de subventions de l'Office fédéral de la Justice (OFJ). Les travaux sont terminés et concernent l'enceinte sécurisée autour

[51] (GC 053) Rapport de la Commission de gestion – année 2012, p. 112, (GC 134) Rapport de la commission de gestion – année 2014, p. 138 et (GC 180) Rapport de la Commission de gestion – année 2015, p. 77.

des nouveaux bâtiments, un bâtiment juxtaposé à une aile existante et un bâtiment indépendant de 10 ateliers répartis sur 3 niveaux pour occuper les 80 personnes détenues.

Le système constructif modulaire retenu a permis d'avancer rapidement et l'expérience de l'établissement de détention pour mineurs « aux Léchaires » a permis de déterminer une standardisation de matériaux, de produits finis et d'objets divers, fiables et sécurisés, valables pour toutes les constructions futures.

Assainissement des infrastructures techniques

D'un montant de CHF 14'875'000.-, présenté en juin 2014 par le Conseil d'Etat et voté en décembre 2014 par le Grand Conseil, ce crédit d'ouvrage destiné essentiellement à la création d'un unique chauffage à distance, avait évolué de la solution « pellets » à la solution bois déchiqueté comme carburant. Cette évolution est la résultante d'une demande d'une forte majorité de députés soucieux d'exploiter une matière première locale.

En date du 12 janvier 2017, les travaux d'installation de chauffage à distance à base de bois déchiqueté n'avaient pas commencé. En cause, l'incompatibilité du projet initial avec la présence d'une nappe phréatique mettant en danger l'alimentation en eau potable des communes environnantes du site des EPO et d'une grande entreprise alimentaire. Une modification du projet laisse espérer un début des travaux au printemps 2017.

Assainissement énergétique des bâtiments du Pénitencier, de la Colonie (ancienne partie) et de la Prison de La Croisée.

Si l'assainissement énergétique de Bochuz et de La Croisée sont réalisés, celui de la Colonie ne l'est que partiellement (changement des fenêtres). Les travaux d'isolation périphérique sont également suspendus à l'évaluation de la pérennité du bâtiment.

Bilan énergétique de travaux d'assainissement

Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne (ETML)

- travaux réalisés en 2009-2010 pour un montant de CHF 6'131'00.- ;
- objectifs d'économie d'énergie : 44 % (chaleur et électricité) ;
- constat : objectif chaleur atteint (> 44 %), mais pas électricité (< 20 %) ;
- justification selon le service : typologie des activités de cette école et nombreux équipements consommateurs d'électricité.

Gymnase d'Yverdon-les-Bains

- travaux réalisés en 2010-2012 pour un montant de CHF 18'855'000.- ;
- objectifs d'économie d'énergie : 70% (chaleur des 2 bâtiments assainis) et 30% (ensemble du site) ;
- constat : objectif des 2 bâtiments atteint (70%), mais pas l'ensemble du site (< 30%). De plus, la consommation électrique n'a pas diminué.

Centre de la Blécherette (CB1), au Mont sur Lausanne

- travaux réalisés en 2011-2013 pour un montant de CHF 6'826'000.- ;
- objectifs d'économie d'énergie : 87% ;
- constat : objectif non atteint (67-72%) ; les travaux d'optimisation doivent se poursuivre.

Centre laboratoire d'Epalinges (CLE)

- travaux réalisés en 2011-2013 pour un montant de CHF 11'624'000.- ;
- objectifs d'économie d'énergie : 26% ;
- constat : objectif atteint (30%).

Ecole professionnelle et commerciale de Lausanne (EPCL)

- travaux réalisés en 2014-2015 pour un montant de CHF 7'869'000.- ;
- objectifs d'économie d'énergie : 61% (y compris l'augmentation de surface de 22%) ;
- constat : objectif partiellement atteint (< 60%). La phase d'optimisation doit rendre possible l'atteinte de l'objectif.

Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud (HEIG-VD)

- travaux réalisés en 2015-2016 pour un montant de CHF 29'948'000.- ;
- objectifs d'économie d'énergie (chaleur) : 54% (y compris l'augmentation de surface de 16%) ;
- constat : objectif chaleur atteint (54%), mais électricité partiellement atteint (<15%). Le recul nécessaire n'est pas suffisant pour apprécier l'atteinte de l'objectif. Mais le défi d'économie d'électricité est important, surtout au vu de la typologie des activités d'une telle école.

Division patrimoine

Section archéologie cantonale

Site romain d'Avenches

Les sous-commissions en charge du DFIRE et du DFJC et se sont rendues en juillet 2016 sur le site romain d'Avenches (voir le rapport du DFJC en page 64).

Actuellement, le musée se situe sur 5 sites, soit un bâtiment dévolu aux laboratoires, les ateliers de restauration et de photos, la maison Peter (bibliothèque, archives, collections et inventaires), le musée, le dépôt archéologique et la maison du voyer (dépôt des machines). Cette dispersion ne favorise pas la mise en valeur des 200'000 lots représentant plus d'un million d'objets. Le manque de place pour le dépôt légal d'objets est notamment une préoccupation importante. Les objets trouvés s'accumulent et leur délai de traitement s'allonge.

Le musée, situé dans une tour du XI^{e} siècle, comprend une exposition permanente de 180 m^2 et une exposition temporaire de 80 m^2. Actuellement, le musée accueille 15'000 visiteurs par an, essentiellement des classes d'école. Le bâtiment étroit est très ancien et seuls le vestiaire et les toilettes sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. La disposition des lieux pourrait s'avérer problématique en cas d'évacuation. En outre, les étages ne peuvent recevoir de poids trop importants en raison de la fragilité des planchers. L'humidité qui règne dans le bâtiment en été pose également des problèmes. Seule l'exposition temporaire bénéficie de la climatisation, sans laquelle les prêts ne pourraient être reçus. De plus, les vitrines sont bancales et présentent un risque de déprédations voire de vol des objets.

Quant aux laboratoires et ateliers divers, si des améliorations ont été faites en matière de stockage des produits toxiques et des conditions de santé au travail des employés, la problématique de l'isolation thermique des locaux demeure.

2e observation
Mise en valeur du site romain d'Avenches

Les archéologues ont au moins pour 20 années de travail uniquement sur le périmètre d'Avenches. Le site et le musée romains d'Avenches sont reconnus internationalement comme pôle de compétences de l'époque romaine dans le domaine du laboratoire, de la restauration, de la conservation et de la publication.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les mesures déjà prises ou qu'il entend prendre, et ce dans quel délai, pour mettre en valeur le site et musée romains d'Avenches, actuellement dispersé en 5 lieux différents, ainsi que pour mettre en valeur le savoir-faire internationalement reconnu, sachant qu'un million d'objets sont stockés dans des dépôts et que le lieu d'exposition est étriqué et vétuste.*

2015 et 2016 resteront des années fastes pour les découvertes archéologiques majeures. Les principaux lieux archéologiques sont les suivants :

– site de la RC177 Aclens – Vufflens-la-Ville : investigations terminées ;
– Payerne : fouilles terminées dans et au pied de l'Abbatiale ;
– Vidy : fouilles en cours sur le futur site du Comité international olympique (CIO) et le projet Métamorphose ;
– Chavannes-près-Renens : futur complexe Vortex, sondages obligatoires sur 30'000 m^2 terminés ;
– Orny : fouilles terminées ;
– Le Mormont : travaux préparatoires pour publication ;
– Avenches : fouilles en cours.

Section monuments et sites

Sur plus de 204'000 bâtiments existants dans le canton, environ 36% sont recensés (notes de 1 à 7), 10% sont protégés, environ 6% sont placés sous protection générale, environ 3% sont inscrits à l'inventaire et moins de 0,8% sont classés « monuments historiques ». En 2016, la Section monuments et sites a revu la liste des monuments classés et désormais placés sous protection selon la nouvelle loi sur le patrimoine mobilier et immatériel (LPMI).

Des CHF 5,2 milliards investis dans la construction (chiffres de 2015), 30% concernent des travaux de transformations et de rénovations. La section y est intervenue avec plus de 2'300 actes de sauvegarde allant du traitement de dossiers par préavis, détermination préalable, suivi de chantier, octroi de mandats à des spécialistes (éventuellement aboutissant à des causes juridiques), octroi de subventions. La section intervient aussi dans des dossiers de planification.

Le canton de Vaud a décidé de renoncer à sa participation à la collection des livres noirs de la Société d'histoire de l'art en Suisse (SHAS) « Les Monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud ». Le dernier, sorti en 2015 et concernant le district de la Broye-Vully était le 8e des 15 volumes projetés. En lieu et place, la section publie une nouvelle revue intitulée « Patrimonial » dont le premier numéro est consacré aux châteaux vaudois.

3e observation
Pesée d'intérêts entre la Section monuments et sites et les autres entités de l'Etat

Lorsqu'il s'agit de construire pour les besoins des collectivités publiques ou du développement économique, il peut être nécessaire de faire une pesée des intérêts entre la préservation in situ de l'ancien et la construction du nouveau. Les intérêts divers peuvent être source de tensions entre la Section monuments et sites et l'entité demanderesse.

– *Le Conseil d'Etat est prié de renseigner le Grand Conseil sur les critères qui sont appliqués pour effectuer la pesée des intérêts entre les positions de la Section monuments et sites et l'entité demanderesse.*

Cour des comptes (CC)

La Cour des comptes est constituée de 3 magistrats et de 7 équipes d'audit. Son programme de travail annuel est transmis au Conseil d'Etat, aux commissions de surveillance, ainsi qu'au Contrôle cantonal des finances (CCF), conformément à l'article 20 alinéa 2 de la loi sur la Cour des comptes (LCComptes), rappelé au travers d'une observation pour l'année 2013[52].

Durant l'année 2016, la CC a effectué un travail interne qui a débouché sur le renforcement des points suivants :

- meilleure identification du type d'audit dans un cadre logique ;
- examen des 3 E (économie, efficience et efficacité) et des aspects du développement durable dans chaque audit ;
- révision des outils et des critères d'audit ;
- révision et simplification des documents par une unification des modèles ;
- clarification de la matrice des responsabilités dans la conduite de l'audit (25 rôles) ;
- formalisation des procédures ;
- apport d'une valeur ajoutée pour l'entité auditée ;
- publication élargie pouvant ainsi servir de références à d'autres entités (par exemple, développement durable des bâtiments) ;
- suivi systématique des recommandations pendant 3 ans.

Rapports publiés en 2016

- Audit du Service de protection de la jeunesse – Interventions de protection des mineures en danger dans leur développement ;
- Audit sur le suivi des recommandations de la Cour des comptes 2011-2015 ;
- Audit de la performance du dispositif de mise en œuvre de la politique d'aide et de soins à domicile – Coordination et pilotage de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile ;
- Audit sur le développement durable des bâtiments de l'Etat de Vaud ;
- Audit sur l'organisation, le financement et le contrôle démocratique des associations de communes vaudoises.

Audits en exécution

- Audit de la performance de l'entretien constructif des routes cantonales et communales ;
- Audit de la performance de la réforme policière ;
- Audit des 100 millions pour l'efficacité énergétique dans l'assainissement des bâtiments et grands consommateurs (domaine A) et soutien à la formation (domaine D) ;
- Audit des 100 millions pour les nouvelles énergies renouvelables (domaine B) et l'appui à des projets des hautes écoles vaudoises (domaine C) ;
- Audit de l'octroi des permis de construire et d'habiter/utiliser.

En outre, 2 rapports sont en phase préparatoire.

Suivi des recommandations

Le suivi des recommandations n'est inscrit dans LCComptes (article 33) que depuis la réforme législative votée par le Grand Conseil en 2013.

[52] (GC 102) Rapport de la Commission de gestion – année 2013, p. 160.

Le suivi est semestriel, destiné au Conseil d'Etat et aux commissions de surveillance. Un rapport complet au 31 décembre est élaboré. Il mentionne et apprécie d'une part les suites données aux recommandations, et d'autre part inventorie les recommandations non traitées.

Résultats chiffrés du suivi des recommandations

La Cour des comptes a remonté le suivi des observations jusqu'au rapport nº 16 (découpage territorial dans le canton de Vaud) datant de 2011. Le dernier suivi établi est à jour jusqu'au rapport nº 30 (les subventions aux projets régionaux permettent-elles le développement économique du canton et des régions ?). Le suivi des recommandations des publications nº 31 à 38 (la dernière) est en veilleuse afin de laisser le temps aux entités auditées d'agir.

Nombre de recommandations suivies fin 2015						
Entités auditées	**Non traitées**		**En cours, part. traitées**		**Entièrement traitées**	
	2014	**2015**	**2014**	**2015**	**2014**	**2015**
Canton	18	12	31	40	29	37
Communes	12	8	13	5	45	65
TOTAL	**30**	**20**	**44**	**45**	**74**	**102**

La Cour des comptes remarque que :

- la diminution du nombre de recommandations non traitées (10 unités) entre 2014 et 2015 démontre la volonté des entités auditées de suivre les recommandations ;
- les communes sont, selon les statistiques, plus promptes à répondre aux recommandations ;
- il arrive que l'entité auditée refuse la recommandation ;
- plusieurs recommandations non traitées sont en attente d'une évolution législative.

Suivi des objets parlementaires en suspens

Selon la liste extraite d'Antilope en date du 31.12.2016, le DFIRE compte 19 objets en suspens ; la sous-commission continuera de les suivre lors du prochain exercice.

N° tiré à part	**Titre de l'objet**	**Date de dépôt**	**Délai de réponse**
11_MOT_138	Motion Isabelle Chevalley et consorts - Un frein de moins à l'énergie solaire	21.06.2011	17.01.2013
11_MOT_158	Motion Denis-Olivier Maillefer et consorts demandant la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe	31.01.2012	07.02.2013
11_POS_277	Postulat Philippe Martinet et consorts au nom du groupe des Verts pour une stratégie cantonale coordonnée en matière de valorisation des sites et biens archéologiques, en particulier ceux de l'époque pré-romaine et burgonde	17.01.2012	05.03.2014
14_MOT_056	Motion Yves Ferrari et consorts - Du papier à la réalisation - Le bois suisse pour construire le village olympique des JOJ qui deviendra des logements pour étudiants. Un pas vers la société à 2'000W.	02.09.2014	09.09.2015
14_POS_096	Postulat Raphaël Mahaim au nom du groupe des Verts et consorts - Fiscalité agricole : garantir l'égalité de traitement	10.12.2014	16.12.2015
14_POS_061	Postulat Vassilis Venizelos pour appliquer une bonne règle à des sites d'exception	11.03.2014	17.02.2016
14_POS_066	Postulat Jérôme Christen pour une véritable politique de préservation du patrimoine architectural et archéologique dans le canton de Vaud	01.04.2014	17.02.2016
14_POS_065	Postulat Yves Ferrari et consorts pour une politique cohérente de conservation du patrimoine architectural et archéologique	01.04.2014	17.02.2016

N° tiré à part	Titre de l'objet	Date de dépôt	Délai de réponse
15_INT_448	Interpellation Marc-Olivier Buffat - Lavaux Patrimoine mondial : quelle politique entend suivre le Conseil d'Etat pour soutenir les activités liées à la valorisation de "Lavaux Patrimoine mondial"?	17.11.2015	24.02.2016
15_INT_453	Interpellation Ginette Duvoisin et consorts - Vente des cures : quel avenir pour les locataires et quelles mesures seront prises pour conserver la valeur historique de ces bâtiments ?	24.11.2015	01.03.2016
15_POS_116	Postulat Philippe Randin et consorts - Suppression du moratoire du Conseil d'Etat décrété en 2004 pour les subventions aux communes pour les travaux des bâtiments classés dont la couverture est en tavillons	31.03.2015	31.03.2016
14_MOT_057	Motion Jean-Marc Chollet et consorts - Déclamer sa volonté de développer les énergies renouvelables, c'est bien, la preuve par l'acte, c'est mieux!	25.11.2014	21.04.2016
15_MOT_072	Motion Michaël Buffat au nom de la COFIN - RIE III : mesures complémentaires demandées	01.09.2015	15.09.2016
15_MOT_074	Motion Claudine Wyssa et consorts concernant la compensation des pertes fiscales sur les impôts sur les personnes morales pour les communes en 2017-2018	29.09.2015	06.10.2016
16_INT_553	Interpellation Yvan Pahud - Quelle est la stratégie du Conseil d'Etat pour la mise en oeuvre de l'article constitutionnel 121a ?	30.08.2016	06.12.2016
16_INT_564	Interpellation Claire Richard au nom du groupe Vert'libéral - Monnaies locales : un encouragement à l'activité économique du Canton de Vaud ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_555	Interpellation Hugues Gander - Les bureaux d'architecture vaudois sont-ils à la hauteur des ambitions du Conseil d'Etat ?	06.09.2016	13.12.2016
16_INT_570	Interpellation Dominique-Ella Christin au nom du groupe Vert'libéral - Récompenser, notamment par le biais d'outils fiscaux, les citoyens qui s'engagent en faveur du climat et de l'environnement ?	13.09.2016	20.12.2016
16_INT_569	Interpellation Claire Richard au nom du groupe Vert'libéral - Du bois 100% vaudois pour les chaudières cantonales !	13.09.2016	20.12.2016

Conclusion

La sous-commission formule les réserves d'usage au cas où des documents, des renseignements ou des faits susceptibles de modifier ses considérations n'auraient été portés à sa connaissance au cours de ses travaux.

Sous réserve des réponses aux observations formulées ci-dessus, la sous-commission propose au Grand Conseil d'accepter la gestion du Département des finances et des relations extérieures pour l'année 2016.

Réponses de la HEP Vaud aux questions de la Commission de gestion du Grand Conseil

Préparation en vue de la rencontre du 8 février 2017

Comité de direction, 24 janvier 2017

La HEP en chiffres

Question 1 : La COGES souhaiterait un organigramme détaillé de la HEP. En outre, elle souhaiterait obtenir les chiffres suivants pour l'année 2016 :

- **le nombre total de collaborateurs et le nombre total d'ETP de la HEP ;**
- **le nombre total de collaborateurs administratifs et le nombre d'ETP que cela représente ;**
- **le nombre total de personnel enseignant et le nombre d'ETP que cela représente ;**
- **le nombre total d'heures données par des externes ;**
- **le ratio personnel administratif / personnel enseignant ;**
- **le ratio personnel administratif / étudiants ;**
- **le ratio enseignants / étudiants.**

Organigramme

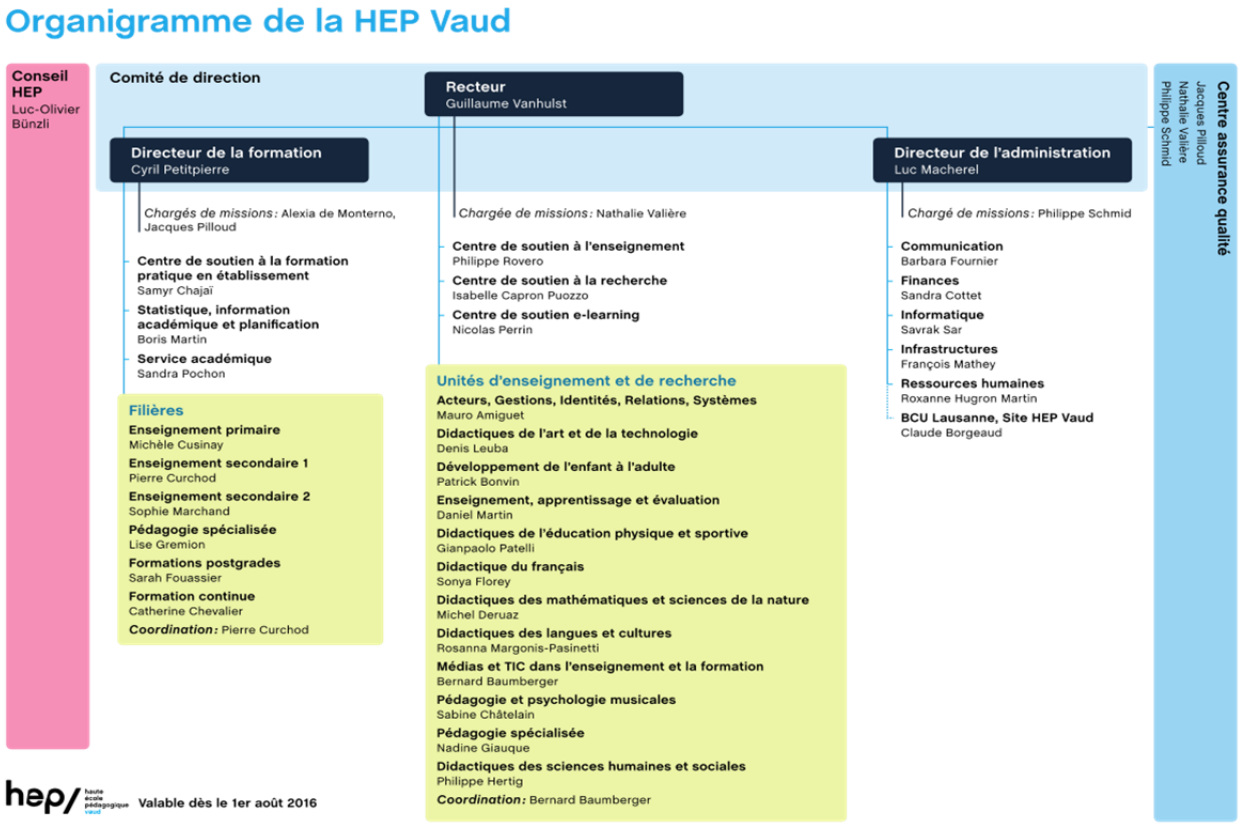

Collaboratrices et collaborateurs

La HEP Vaud compte 336 collaboratrices et collaborateurs pour 266,7 EPT, dont :

- pour le personnel d'enseignement et de recherche : 234 personnes pour 185,2 EPT
- pour le personnel administratif et technique : 102 personnes pour 81,5 EPT

N.B. : est considéré le personnel faisant partie de l'organisation et du plan des postes au 31 octobre 2016. Les catégories « personnel d'enseignement et de recherche » et « personnel administratif et technique » sont établies sur la base des contrats-type de la HEP Vaud (CDD de 6 ans renouvelable pour le personnel enseignant et CDI pour le personnel administratif et technique). Le personnel d'enseignement et de recherche assure la formation de base, la formation continue, les activités de recherche et de contribution à la société. Le personnel administratif et technique assure les activités

nécessaires à la marche autonome de la HEP : finances, RH, informatique, infrastructures, communication, admissions, gestion des étudiants, activités de secrétariat, ainsi que quelques collaborateurs scientifiques qui relèvent de cette catégorie de contrats tout en appuyant les unités en charge de la formation et de la recherche.

La charge d'enseignement assumée par des intervenants externes est de 6'300 heures, à savoir 3,8% du nombre d'heures consacrées à l'enseignement par la HEP.

Ratios

- Ratio personnel administratif / personnel enseignant (en ETP) : 81,5 / 185,2 => 30,6% / 69,4%
- Ratio personnel administratif / étudiant·e·s: 81,5 / 2650 => 0,03 ETP par étudiant·e
- Ratio personnel enseignant / étudiant·e·s (en ETP) : 185,2 / 2650 => 0,07 ETP par étudiant·e

Question 2 : Quel est le taux de rotation :
- **tous collaborateurs confondus ;**
- **au sein du corps enseignant ;**
- **du personnel administratif ;**
- **le plus élevé par entité, et quelle(s) est/sont cette ou ces entité(s) ?**

Base de calcul

Le taux de rotation se base sur l'effectif moyen (en nombre de personnes), calculé sur la période du 31 octobre 2015 au 31 octobre 2016, ainsi que sur le nombre de départs durant la période.

Le personnel temporaire intervenant soit pour des activités spécifiques (expertises externes) ou en suppléance (remplacement temporaire des collaborateurs en congé maladie, congé maternité ou congé scientifique) n'est pas compris dans l'effectif considéré.

Taux de rotation

- Taux de rotation tous collaborateurs confondus : nombre de départs / effectif total moyen : 13 / 306 = 4,2%
- Taux de rotation pour le personnel enseignant : nombre de départs / effectif total moyen : 9 / 211 = 4,3%
- Taux de rotation pour le personnel administratif et technique : nombre de départs / effectif total moyen : 4 / 97 = 4,2%

Départs

13 personnes au total, dont:

- 9 personnes du corps enseignant
- 4 personnes du personnel administratif et technique

Les motifs des départs sont les suivants: retraite: 3 ; invalidité, rente CPEV: 2 ; démissions: 4 ; fin de contrat: 4

Unité la plus concernée

L'unité d'enseignement et de recherche (UER) AGIRS a connu le plus grand nombre de départs pour la période concernée, soit 4 personnes. Motifs : 1 fin de contrat, 2 départs en retraite, 1 situation d'invalidité CPEV. A noter que l'UER AGIRS est également l'unité comportant le plus grand nombre de collaboratrices et collaborateurs au sein de la HEP Vaud (47 au 31.10.2016).

Question 3 : Existe-t-il un suivi des diplômés, cas échéant sous quelle forme se présente-t-il ?

La HEP Vaud participe à *l'enquête sur l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés des HEP romandes et du Tessin* (INSERCH). Cette enquête est reconduite annuellement depuis 2007 par l'équipe de recherche INSERCH. Son but est de comprendre l'insertion professionnelle des enseignant·e·s au cours de l'année qui suit l'obtention de leur diplôme reconnu pour l'enseignement, puis trois ans après ce diplôme. L'enquête longitudinale couvre trois facettes importantes de l'insertion professionnelle : la qualité de l'insertion, les besoins en formation continue et les apports de la formation initiale. Les données recueillies font l'objet d'un rapport annuel et sont exploitées de manière globale, mais également détaillées canton par canton. Elles fournissent en particulier des indications pertinentes sur le processus d'insertion au moment de la recherche d'emploi et sur l'insertion subjective, à savoir les facteurs qui facilitent l'insertion, durant les trois ans qui suivent l'obtention du diplôme.

Par ailleurs, la question du développement des relations entre la HEP Vaud et ses alumni fait partie de son programme de points d'attention, en lien avec le processus d'accréditation institutionnelle. Une analyse de situation et des propositions sont attendues.

Question 4 : Quel est le nombre d'étudiants diplômés par volée (2014-2015-2016) qui n'enseignent pas dans un établissement public du Canton de Vaud ?

Selon les résultats de l'enquête INSERCH :

		Diplômé·e·s 2013	Diplômé·e·s 2014	Diplômé·e·s 2015
En emploi dans l'enseignement au cours de la première année suivant l'obtention du diplôme	Etablissement public du Canton de Vaud	88,9%	88,4%	91,1%
	Hors Canton de Vaud	8,1%	7,3%	7,3%
	Total	**97,0%**	**95,7%**	**98,4%**
Poursuite des études, autres emplois que l'enseignement, sans emploi		**3,0%**	**4,3%**	**1,6%**

Les données relatives aux diplômé·e·s 2016 ne sont pas encore disponibles (l'enquête est réalisée un an après l'obtention du diplôme).

Question 5 : Quel est le nombre d'étudiants diplômés par volée (2014-2015-2016) qui ne trouvent pas d'emploi dans l'année suivant leur diplôme ?

Selon les résultats de l'enquête INSERCH, 1,5% des diplômé·e·s HEP Vaud 2013, 2,2% des diplômé·e·s HEP Vaud 2014 et 1,0% des diplômé·e·s HEP Vaud 2015 ont déclaré n'avoir aucun emploi rémunéré pour l'année scolaire 2014-2015, les raisons données étant la poursuite des études, une année sabbatique, la réalisation d'un autre projet, le renoncement temporaire à une activité professionnelle et, dans un cas, le fait qu'il y avait trop de monde sur le marché de l'emploi. Seul ce dernier paraît donc ne pas relever d'un choix personnel.

Les données relatives aux diplômé·e·s 2016 ne sont pas encore disponibles.

Profil des étudiants

Question 6 : La COGES souhaiterait savoir :

- **le nombre d'étudiants vaudois ;**
- **le nombre d'étudiants issus d'autres cantons ;**
- **le nombre d'étudiants étrangers ;**
- **la part d'étudiants externes au canton suivant un cursus dans le domaine des MINT et de l'allemand.**

Provenance des étudiant·e·s inscrit·e·s au semestre d'automne 2016

N.B. : Pour les formations de base selon le domicile légal lors de l'obtention du certificat d'accès aux études supérieures / Pour les formations postgrades et autres selon le domicile légal actuel

	Vaud		Autres cantons		Etranger		**Total**
Bachelor en Enseignement primaire	754	82.77%	128	14.05%	29	3.18%	911
Master en Enseignement secondaire I	246	56.04%	92	20.96%	101	23.01%	439
MAS/ Diplôme en Enseignement secondaire II	110	50.69%	59	27.19%	48	22.12%	217
Master en Pédagogie spécialisée	153	42.38%	130	36.01%	78	21.61%	361
Autres Masters	41	58.57%	22	31.43%	7	10.00%	70
Total formations de base	**1304**	**65.27%**	**431**	**21.57%**	**263**	**13.16%**	**1998**
Formations postgrades (CAS, DAS, MAS)	446	85.44%	67	12.84%	9	1.72%	522
Autres (Diplômes additionnels ad hoc langues auprimaire)	122	89.05%	15	10.95%	0		137
Total	1872	70.45%	513	19.31%	272	10.24%	2657

Effectif et provenance des étudiant·e·s en enseignement secondaire qui suivent un cursus pour l'enseignement d'une discipline MINT (Mathématiques, Informatique, sciences de la Nature, Technologies)

N.B. : selon le domicile légal lors de l'obtention du certificat d'accès aux études supérieures

Nombre d'étudiant·e·s inscrit·e·s pour au moins une discipline MINT :

	Vaud		Autres cantons		Etranger		Total
Enseignement secondaire I	48	*44.44%*	27	*25.00%*	33	*30.56%*	108
Enseignement secondaire II	24	*37.50%*	17	*26.56%*	23	*35.94%*	64
Total	72	*41.86%*	44	*25.58%*	56	*32.56%*	172

N.B. : les pourcentages indiqués sont calculés par rapport au total des étudiant·e·s MINT de la filière concernée et non pas par rapport à la totalité des étudiant·e·s en enseignement secondaire I ou secondaire II.

Détail par disciplines MINT (un·e étudiant·e peut cumuler plusieurs disciplines)

	Discipline	Vaud		Autres cantons		Etranger		Total
Enseignement secondaire I	Mathématiques	31	*48.44%*	13	*20.31%*	20	*31.25%*	64
	Sciences de la nature	35	*42.68%*	21	*25.61%*	26	*31.71%*	82
Enseignement secondaire II	Mathématiques	9	*36.00%*	8	*32.00%*	8	*32.00%*	25
	Physique	5	*38.46%*	4	*30.77%*	4	*30.77%*	13
	Chimie	2	*20.00%*	2	*20.00%*	6	*60.00%*	10
	Biologie	5	*38.46%*	2	*15.38%*	6	*46.15%*	13
	Informatique	3	*60.00%*	2	*40.00%*			5

Effectif et provenance des étudiant·e·s en enseignement secondaire qui suivent un cursus pour l'enseignement de l'allemand

	Vaud		Autres cantons		Etranger		Total
Enseignement secondaire I	19	*55.88%*	6	*17.65%*	9	*26.47%*	34
Enseignement secondaire II	10	*55.56%*	5	*27.78%*	3	*16.67%*	18
Total	29	*55.77%*	11	*21.15%*	12	*23.08%*	52

Question 7 : En matière d'équilibre des genres, la COGES souhaiterait savoir :

- **les parts globales hommes-femmes au sein des étudiant·e·s ;**
- **la part d'étudiant·e·s dans les branches scientifiques (MINT) ;**
- **la part d'étudiants en scolarité obligatoire et quelles sont les mesures prises, le cas échéant, afin de promouvoir la parité des genres dans la formation dans le primaire (et/ou en collaboration avec les partenaires de la formation).**

Parts globales hommes-femmes au sein des étudiant·e·s

	Femmes		Hommes		Total
Bachelor en Enseignement primaire	777	85.29%	134	14.71%	911
Master en Enseignement secondaire I	226	51.48%	213	48.52%	439
MAS/ Diplôme en Enseignement secondaire II	111	51.15%	106	48.85%	217
Master en Pédagogie spécialisée	306	84.76%	55	15.24%	361
Autres Masters	54	77.14%	16	22.86%	70
Total formations de base	**1474**	**73.77%**	**524**	**26.23%**	**1998**

Répartition par genre dans les branches scientifiques (MINT)

	Femmes		Hommes		**Total**
Enseignement secondaire I	49	*45.37%*	59	*54.63%*	108
Enseignement secondaire II	21	*32.81%*	43	*67.19%*	64
Total	70	*40.70%*	102	*59.30%*	172

Détail par disciplines MINT (un·e étudiant·e peut cumuler plusieurs disciplines) :

	Discipline	Femmes		Hommes		**Total**
Enseignement secondaire I	Mathématiques	20	*31.25%*	44	*68.75%*	*64*
	Sciences de la nature	41	*50.00%*	41	*50.00%*	*82*
Enseignement secondaire II	Mathématiques	8	*32.00%*	17	*68.00%*	*25*
	Physique	2	*15.38%*	11	*84.62%*	*13*
	Chimie	6	*60.00%*	4	*40.00%*	*10*
	Biologie	5	*38.46%*	8	*61.54%*	*13*
	Informatique			5	*100.00%*	*5*

Mesures prises, le cas échéant, afin de promouvoir la parité des genres dans la formation dans le primaire (et/ou en collaboration avec les partenaires de la formation)

Dans le cursus pour l'enseignement primaire, la proportion masculine n'a fait qu'augmenter depuis l'ouverture de la HEP (7,63% d'hommes il y a dix ans, en automne 2006) s'est stabilisée depuis 2012 dans un rapport 85%-15%. Il faut cependant noter que le profil de spécialisation pour l'enseignement dans les années 1-4 de la scolarité obligatoire reste, comme autrefois, le parent pauvre de la présence masculine. Par conséquent, cette progression touche principalement le profil pour les années 5-8.

Fort du constat, la HEP Vaud a réalisé depuis 2015 et poursuit une campagne de promotion de la formation à l'enseignement primaire ciblée sur les jeunes hommes afin de susciter plus de vocations masculines. Elle veille à valoriser par l'image les hommes dans l'enseignement primaire dans ses différents supports promotionnels. Par ailleurs, en collaboration avec la PH Bern, elle vise la réalisation de vidéo promotionnelle concernant la place des hommes dans la pédagogie spécialisée, autre secteur très féminisé.

La HEP Vaud ne peut pas envisager seule la logique promotionnelle. La problématique est essentiellement sociétale et nécessite une stratégie d'investissement et de définition d'objectifs visant la promotion des métiers de l'enseignement dans une perspective large, qui dépasse la seule HEP Vaud et nécessite une collaboration avec différentes instances cantonales. L'insertion de la formation des enseignant·e·s parmi les cursus de niveau universitaire visait à augmenter la proportion d'étudiants masculins. Dans cet esprit et afin de renforcer cette tendance, la HEP veille à proposer des cursus consécutifs au Bachelor offrant des perspectives de carrière.

Coordination avec les Universités et l'EPFL

Question 8 : Y a-t-il des actions de promotion de la filière au sein des Universités et de l'EPFL, si oui, lesquelles ?

Les principales mesures promotionnelles des formations HEP auprès des Universités et de l'EPFL sont les suivantes :

- coordination et échange d'informations fréquents avec les différentes facultés de l'UNIL et l'EPFL, notamment lors de séances régulières, afin que leurs cadres et leurs conseillers aux études disposent des informations précises ; idem avec les universités romandes dans le cadre de séance régulière avec la CUSO (Conférence universitaire de Suisse occidentale) ;
- actualisation régulière et concertée des informations disponibles pour se former à l'enseignement sur le site internet de la HEP, celui de l'UNIL et celui de l'EPFL ;
- présence de la HEP dans des manifestations promotionnelles destinées aux étudiant·e·s des universités (par exemple : *Journée des Masters de l'UNIL*) et réalisation de films d'animation promouvant le métier d'enseignant·e et ses diverses variantes, montrés lors de ces manifestations ;
- développement de programmes de formation initiale ou de formation continue communs afin que les universitaires identifient la HEP Vaud, l'intérêt de ses formations et que les professeur·e·s des différentes hautes écoles collaborent et valorisent leurs apports respectifs.

Question 9 : Des précisions sur le « tuilage » soit la possibilité pour les étudiants de l'UNIL et de l'EPFL souhaitant devenir enseignants dans le secondaire, de suivre simultanément des cours leur permettant d'obtenir des crédits pédagogiques, sont souhaitées. Cette pratique est-elle devenue effective ? Le cas échéant, quels sont les obstacles empêchant sa mise en œuvre ? (éventuelle impossibilité d'une double immatriculation).

Trois possibilités de "tuilage" sont proposes :

1. Avec la HEMU : des étudiant·e·s ayant pour projet une formation à l'enseignement de lamusique au secondaire 1 ou 2 peuvent suivre, un module HEP Vaud dans le cadre du Master en pédagogie musicale HES-SO. Les crédits obtenus font l'objet d'une reconnaissance lors de l'admission régulière à la HEP.
2. La HEP Vaud propose depuis septembre 2014, conjointement avec l'EPFL, un *Master en mathématiques pour l'enseignement*. Ce Master garantit l'acquisition des savoirs académiques en mathématiques ainsi que l'obtention du diplôme en enseignement pour les Ecoles de maturité (enseignement secondaire II). En l'état, ce cursus permet d'obtenir le Master conjoint et le Diplôme d'enseignement pour le secondaire II en deux ans. Le projet de Master fait l'objet d'une co-direction d'un·e professeur·e EPFL et d'un·e professeur·e HEP Vaud. Le double parcours est très exigeant : un seul étudiant a achevé son cursus en 2016 et seuls cinq étudiants l'ont débuté en 2016. La Section de Mathématiques de l'EPFL et la Filière Enseignement secondaire II de la HEP Vaud sont en cours de réflexion afin d'optimiser ce cursus.
3. Depuis l'automne 2016, la HEP Vaud contribue à l'une de spécialisation de la *Maîtrise ès lettres* de la Faculté des lettres de l'UNIL. Plusieurs modules HEP Vaud, pour partie à choix, sont au programme de la spécialisation « *Pédagogie et médiation culturelle en sciences humaines* » permettant d'acquérir 12 à 18 crédits. Les crédits obtenus font l'objet d'une reconnaissance lors de l'admission régulière à la HEP. 7 étudiant·e·s ont choisi cette spécialisation lors de cette première en œuvre.

Des solutions permettant de surmonter les obstacles administratifs ont été trouvées pour permettre la mise en œuvre de ces programmes. La double immatriculation n'étant pas acceptée par l'UNIL, les étudiant·e·s concerné·e·s sont enregistré·e·s, par la HEP Vaud, comme étudiant·e·s externes tout en restant immatriculés à l'UNIL.

Recrutement

Question 10 : Quelles sont les mesures prises pour faire la promotion des branches pour lesquelles il y a pénurie d'enseignants ?

En préambule, précisons qu'il n'est pas du tout aisé pour la HEP d'estimer les besoins réels par discipline, et a fortiori les situations de « pénurie », vu la difficulté que présente la synthèse de ces données à l'échelon cantonal par les services employeurs.

En ce qui concerne les mathématiques, on peut citer les mesures suivantes :

- enseignement des mathématiques au degré secondaire I (S1) : adaptation des exigences disciplinaires à l'admission et complément de formation disciplinaire facilitant une formation à l'enseignement de cette discipline en particulier pour les biologistes, les économistes et certaines formations du domaine géosciences ;
- enseignement des mathématiques au degré secondaire II (S2) : mise en place du Master en mathématiques commun avec l'EPFL (voir ci-dessus, réponse à la question 9).

En ce qui concerne les langues :

- programme de spécialisation commun avec la Faculté des Lettres de l'UNIL « *Pédagogie et médiation culturelle en sciences humaines* » (cf . réponse à la question 9), afin d'intéresser les étudiant·e·s de cette Faculté à une formation HEP.

Question 11 : La HEP cherche-t-elle à recruter des étudiants à l'extérieur du canton ?

Non, la HEP Vaud ne développe pas de stratégie spécifique de recrutement des étudiant·e·s à l'extérieur du canton.

Néanmoins, nous pouvons relever que la part d'étudiant·e·s ayant obtenu leur maturité, ou un titre équivalent, hors du canton de Vaud est relativement importante : 35% (entre 17% et 58% selon les programmes). Elle peut s'expliquer par l'attractivité des cursus proposés par la HEP Vaud et celle des hautes écoles sises à proximité, en regard des politiques menées dans les cantons et pays voisins. En ce qui concerne la pédagogie spécialisée, une part importante de la présence valaisanne s'explique par la Convention de collaboration entre les deux cantons qui instaure un programme de formation de la HEP Vaud décentralisé à Saint-Maurice et Brigue.

Question 12 : Y a-t-il des branches pour lesquelles le nombre d'étudiants est suffisant voire supérieur à la demande, le cas échéant, des mesures sont-elles prises pour tenter de limiter le nombre de candidats ?

La LHEP ne prévoit pas qu'une limitation des admissions puisse être instaurée en fonction de la demande, mais uniquement lorsque le nombre de places de formation pratique est insuffisant.

Elle a été appliquée aux candidats :

- pour le MAS/Diplôme en enseignement II, pour toutes les disciplines ;
- pour le Master en enseignement au degré secondaire I, pour 3 disciplines : Economie et droit, Français langue seconde, Sciences de la nature ;
- pour les Masters dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation enseignement spécialisé et éducation précoce spécialisée.

La détermination des candidats retenus en cas de limitation est réalisée sur la base de critères formels objectifs, définis par le RLHEP, par exemple pour le secondaire II, sont retenus par ordre de priorité, les candidats :

a) dont la discipline concernée constitue la première discipline des études de Master ;

b) qui ont déposé un dossier dans le cadre de la procédure de l'année précédente et qui n'ont pas été retenus lors l'application des mesures de limitation des admissions ;

c) qui disposent d'un doctorat dans la discipline concernée au délai d'inscription (31 janvier) ;

d) qui disposent déjà d'un master dans la discipline concernée au délai d'inscription (31 janvier) ;

e) qui ont accompli le plus d'heures de remplacement attestées dans l'enseignement.

Le plus souvent, le nombre de places de formation pratique disponible correspond très bien à la demande, par exemple pour la plupart des disciplines du secondaire II ou l'économie et droit au secondaire I. Dans quelques cas, il s'agit plus de problèmes structurels comme le français langue seconde – nouvelle discipline de formation pour les enseignant·e·s de classe d'accueil – qui ne disposent pas encore d'assez d'enseignant·e·s formé·e·s et expérimenté·e·s pour accueillir des étudiant·e·s en stage.

Validation des acquis de l'expérience (VAE)

Question 13 : Combien d'étudiants ont intégré la HEP sur dossier VAE en 2014-2015 et 2016 ?

Candidatures VAE

Années académiques	2013-2014		2014-2015		2015-2016	
Filières de formation	BP	MS1	BP	MS1	BP	MS1
Candidat·e·s inscrits avec VAE	4	2	8	5	25	9
VAE débouchant sur une validation maximale	3	1	7	5	22	7
VAE débouchant sur une validation partielle	0	1	0	0	2	2
Total de crédits ECTS validés	180	36	420	150	1420	210
Candidat·e·s ayant commencé la formation dans l'année	3	2	7	5	26	8

N.B. : par validation maximale, on entend la validation du nombre maximum de crédits autorisé par la CDIP : 60 crédits sur 180 pour le Bachelor en enseignement primaire (BP), 30 sur 120 pour le Master en enseignement secondaire I (MS1).

Question 14 : A combien se monte le coût total d'une procédure VAE (finance d'inscription, extrait casier judiciaire, formulaire santé, etc.) ?
Ce montant est-il identique dans toutes les HEP de Suisse romande ?

Le coût d'une procédure VAE est harmonisé sur l'ensemble de la Suisse romande, formalisé sous la forme d'une directive commune aux HE en charge de la formation des enseignant·e·s en Suisse romande (HEP BEJUNE, HEP FR, HEP VS, HEP Vaud, UniFR-CERF et UniGE-IUFE).

On peut estimer le coût total, pour la candidate ou le candidat, d'une procédure VAE à CHF 1'290.-, dont CHF 1'100.- spécifique VAE, à savoir :

- comme pour tout·e candidat·e à une formation HEP Vaud :
  - finance d'inscription : CHF. 100.-
  - visite médicale : env. CHF. 70.- et casier judiciaire : CHF. 20.-
- finance d'inscription spécifique pour le traitement de la demande de VAE : CHF. 100.-
- frais d'accompagnement à la réalisation du dossier VAE et de son évaluation : CHF. 1000.- (montant perçu lors de la confirmation de l'inscription, suite à un préavis indicatif).

Il est à noter que le coût réel du traitement d'une procédure de VAE est estimé à plus de CHF 3'000.- par candidat·e, à la HEP Vaud comme dans les autres écoles qui pratiquent cette procédure (par exemple : HES-SO, UniGE).

Contenu de la formation et moyens d'enseignement

Question 15 : Comment s'organise la coordination entre les différentes entités internes à la HEP (unité de recherche, filières) ?

Fondée sur la LHEP, la logique de coordination entre unités d'enseignement et de recherche (UER) et filières est une caractéristique essentielle du fonctionnement de la HEP Vaud. Cette dynamique matricielle, selon laquelle la compétence est portée en continu par l'ensemble des collaborateurs en charge d'une part de la production et de la transmission des savoirs scientifiques (UER) et d'autre part de la cohérence et de la pertinence professionnelle des programmes de formation (filières) constitue une spécificité de la HEP Vaud qui s'impose progressivement comme l'un des modèles de référence à l'échelle des HEP suisses.

La répartition des tâches est pour l'essentielle la suivante :

- chaque filière définit le plan d'études du programme de formation dont elle est responsable, en fonction des besoins de la profession et des conditions de reconnaissance intercantonale ; elle l'organise en modules dont elle définit la thématique et assure la cohérence générale ;
- chaque module, composé généralement d'un cours à plein effectif et de séminaires, est confié à une UER qui en précise les contenus, les modalités d'évaluation et en assume la responsabilité scientifique.

Au cours de leur formation, les étudiant·e·s bénéficient ainsi d'un programme cohérent et pertinent (responsabilité de la filière) et des approches diverses et complémentaires de différentes UER.

Concrètement, cette coordination s'exerce à différents niveaux et selon différentes modalités, dont en particulier :

- sur le plan de la gouvernance institutionnelle visant la réalisation des missions de formation, de recherche et de prestations de service et la conduite de ses grands projets transversaux y relatifs, le Comité de direction a institué une Conférence académique qui a pour but de « faciliter la coordination des activités des UER, des filières et des missions de soutien à la production des prestations » (R-Confac, art.1) ;
- sur le plan de la gestion des programmes de formation, la coordination, fixée formellement dans le mandat des filières, est organisée dans le cadre des 4 à 6 réunions/année de chacune des Commissions des études ;
- sur le plan du fonctionnement au quotidien, la coordination se réalise sous la forme de nombreuses activités de coordination propres aux aspects de conception, de réalisation, d'évaluation et de régulation des programmes, de manière à mettre en questionnement continu tant les dimensions d'ingénierie de la formation que celles relatives à ses contenus scientifiques. Celles-ci s'organisent selon des compositions variables (par exemple : un·e responsable de filière avec quelques responsables d'UER) en fonction des objectifs visés et selon les besoins.

La coordination académique s'élargit également aux unités de soutien à la production des prestations selon une approche réunissant l'ensemble des acteurs qui contribuent aux processus-clés en lien avec la formation, la recherche et les prestations de service.

Il est à souligner que cette organisation garantit solidement non seulement la qualité des parcours, mais aussi la diversité des approches : les différentes UER ont chacune leur domaine de référence scientifique propre et leurs collaborateurs présentent eux-mêmes une grande hétérogénéité d'origines professionnelles et scientifiques.

Question 16 : Au vu du profil très varié des étudiants (diplômes antérieurs), comment la HEP s'assure-t-elle de l'homogénéité des volées ?

Les parcours des étudiant·e·s étant de plus en plus diversifiés, nous n'avons pas à proprement parler de « volées » par année, d'où l'importance de fixer les niveaux de maîtrise attendus pour chaque élément de formation par la totalité des étudiant·e·s. Les différents programmes de

formation sont conçus, réalisés et évalués par les filières (ingénierie de la formation) et les UER (contenus des modules de formation), afin d'en assurer l'homogénéité et la qualité.

Bachelor en enseignement primaire : l'exigence de réussite de chaque élément de formation du plan d'études assure une maîtrise suffisante par chaque étudiant·e des éléments de formation nécessaire, sans pour autant viser l'homogénéité. Le développement de l'autonomie de l'étudiant·e étant le gage de sa future autonomie professionnelle, la formation lui donne la responsabilité de la gestion de son plan de formation, tant par la gestion de son temps d'études que par celle de l'orientation choisie (profil 1-4 ou profil 5-8), des modules à choix, ou encore de la réalisation de son mémoire de fin d'études.

Master en enseignement secondaire I et MAS/Diplôme en enseignement secondaire II : de par des formations académiques antérieures dans des disciplines différentes, c'est l'hétérogénéité qui doit être préservée et prise en compte. Préservée dans le sens que chaque discipline a ses spécificités didactiques. Prise en compte en veillant au développement de compétences transversales (sciences de l'éducation) et communes à tous les étudiants. Ceci dans la perspective de la construction d'une culture professionnelle. Pour le reste, les remarques formulées pour la Filière enseignement primaire s'appliquent aussi.

Master dans le domaine de la pédagogie spécialisée : les étudiant·e·s provenant, lors de l'admission, de domaines d'études voisins de l'enseignement (travail social ou psychologie par exemple) passent préalablement par un programme de mise à niveau. La diversité des parcours antérieurs est toutefois considérée avant tout comme une richesse qu'il s'agit de reconnaître (en accordant des équivalences de modules) et de valoriser (en proposant des choix dans le plan d'études). Là aussi, les remarques formulées pour la Filière enseignement primaire s'appliquent.

Question 17 : Quel est le rôle de la HEP dans la mise à disposition des moyens d'enseignement romands (MER) notamment dans l'élaboration de nouveaux documents ?

De manière générale, chacune des UER didactique contribue activement à la mise à disposition des MER en les intégrant dans les cours et les séminaires en formation initiale et en formation continue. Cette intégration suit l'élaboration et l'évolution des versions successives des MER selon les plans et calendriers établis par la CIIP et précisés par le DFJC. En règle générale, les MER permettent la contextualisation et l'exemplification des approches et des concepts didactiques travaillés, et ceci en lien, tant avec le PER qu'avec sa mise en œuvre sur le terrain.

De surcroît, parmi les missions de la HEP Vaud figurent celle des prestations de service – dont la contribution aux travaux de conception, d'élaboration et d'évaluation des moyens d'enseignement – et celle de la formation continue afin de faciliter l'usage des moyens par les enseignant·e·s

Rôle spécifique des UER dans les travaux de conception, d'élaboration et d'évaluation.

Les UER de la HEP Vaud sont sollicitées à divers titres dans l'élaboration des moyens d'enseignement :

- formatrices ou formateurs de la HEP Vaud sollicités comme membres de groupes de travail préparatoires mis sur pied par la CIIP ;
- formatrices ou formateurs de la HEP Vaud engagés par la CIIP comme rédacteurs de certains MER ou des supports destinés aux enseignant·e·s (Livre du Maître) ;
- formatrices ou formateurs de la HEP Vaud sollicités comme membres de groupes de validation de certains MER ;
- une formatrice de la HEP Vaud représente les hautes écoles au sein de la Commission pédagogique de la CIIP ;
- les UER contribuent à la réflexion et à la création de supports d'enseignement ou de moyens de planification et d'évaluation appartenant à la marge cantonale de la mise en œuvre du Plan d'études ;
- partenariat avec d'autres hautes écoles en vue de proposer la création de nouveaux moyens aux autorités concernées.

Toutefois, l'intensité de la sollicitation des formatrices et des formateurs varie d'un domaine à l'autre : les exigences de rapidité de mise à disposition ne permettent pas toujours de prendre le

temps d'une prise de recul suffisante et de recourir aux ressources dont disposent les hautes écoles.

Rôle de la Filière de formation continue.

Diverses modalités de formation continue permettent d'accompagner la mise à disposition de MER :

- journées de formation continue spécifiques sur les MER ;
- formations négociées portant sur les MER en réponse à des demandes spécifiques d'établissements ou de groupes d'enseignant·e·s ;
- cours spécifiques du programme de formation continue portant sur les MER.

Chaque année, la filière de formation continue axe sa communication sur une ou plusieurs thématiques spécifiques. Pour cette année en cours 2016-2017, il s'agit précisément des MER. Ainsi, sur la page web « Formations continues » (Portail Candidat), un encart mettant la focale sur les moyens d'enseignement a été introduit. Le lien renvoie sur une page répertoriant l'ensemble des cours du programme annuel 2016 relatifs aux MER.

Question 18 : Dans l'offre de formation offerte aux enseignants en filière bachelor et master, existent-ils un ou plusieurs module(s) préparant le/la futur.e enseignant aux enjeux liés à la multiculturalité dans les classes ? Quid de modules de formation continue en la matière ?

Les formations dispensées à la HEP Vaud reposent sur un référentiel de compétences professionnelles et deux d'entre elles comprennent la dimension multiculturelle. Il s'agit de :

- la compétence 1 : *agir en tant que professionnel critique et porteur de connaissances et de culture* (composantes 1.4 : établir des relations entre la culture prescrite dans le plan d'études et celle des élèves, 1.5 : prendre en compte la diversité culturelle et linguistique des élèves, et 1.6 : permettre à la classe d'exister comme un lieu ouvert à la pluralité des cultures) ;
- la compétence 11 : *communiquer de manière claire et appropriée dans les divers contextes liés à la profession enseignante* (composante 11.2 : employer un langage oral approprié dans ses interventions auprès des élèves, des parents et des pairs).

Bachelor en enseignement primaire (BP)

Les enjeux liés à la multiculturalité sont traités au sein de modules obligatoires et dans des offres de modules à choix :

- *En 1ère année*, les modules ***Langage et langues*** et ***L'apprentissage et l'enseignement des langues secondes au primaire*** (obligatoires) abordent cette thématique sous l'angle de l'apprentissage des langues secondes.
- *En 2ème année*, le module ***Pédagogie interculturelle et genre*** (obligatoire) en fait sa thématique centrale. En partant d'un cadre historique, sociologique et anthropologique, ce module a notamment pour objectif de favoriser l'intégration de tous les élèves au sein de la classe, dans le respect et la valorisation des différentes appartenances sociales, culturelles et religieuses.
- *En 3e année*, les étudiant·e·s peuvent effectuer deux choix parmi **une offre variée de modules d'approfondissement et de modules interdisciplinaires**, dont plusieurs font référence à des enjeux liés à la multiculturalité, comme par exemple ***Références culturelles en langues étrangères et compétence interculturelle***.

Les enjeux liés à la multiculturalité sont également travaillés au sein de la formation pratique, de manière non formalisée par la diversité des classes et de leurs contextes de stages, et de manière formalisée dans l'articulation théorie –pratique au moyen de consignes spécifiques (par exemple pour les modules ***Gestion de classe***, en 2e année).

Les étudiant·e·s BP, comme celles et ceux des autres programmes de formation de base, bénéficient des possibilités de mobilité dont l'objectif principal est de leur permettre de prendre conscience de la différence culturelle, de la vivre et de l'expérimenter dans un autre système de formation. Il s'agit par exemple :

- **Semestre(s) de mobilité** : réalisation d'un semestre de formation, voire deux, dans une Université étrangère en charge de la formation des enseignants ou une HEP suisse ;
- **Echange interculturel** : expérience interculturelle d'échange et de partage, d'ouverture à la connaissance d'un autre système scolaire ;
- **Projets PEERS** : projets d'étudiants et d'enseignants chercheurs de la HEP et d'institutions partenaires à l'étranger visant à développer des séquences d'enseignement-apprentissage basées sur des objectifs communs
- **Projet Namasté** : propose un échange avec une université de Bengalore en Inde et la réalisation d'un réseau radio par des étudiant·e·s des deux institutions.

Master en enseignement secondaire I et MAS/Diplôme en enseignement secondaire II

Deux modules sont proposés : ***Altérité et intégration*** et ***Ecole et migration***. Les séminaires d'intégration constituent un lieu privilégié de comparaisons (voire de confrontation) de situations professionnelles rencontrées en stage et mettant en jeu les questions d'interculturalité et de différenciation. Dans le cadre de l'offre de modules interdisciplinaires, deux d'entre eux portent spécifiquement sur cette question.

Pour le secondaire I, relevons que, depuis trois ans, la HEP propose une formation didactique en français langue seconde (ou langue de scolarisation). Les étudiant·e·s inscrit·e·s pour cette discipline interviennent en particulier dans les classes d'accueil.

Formation postgrade

La HEP propose depuis plusieurs années un *CAS en Didactique du français langue seconde*, destiné par exemple aux enseignant·e·s en charge des cours intensifs de français au primaire ou confrontés à l'arrivée d'élèves allophones dans leur classe. La thématique de la migration et la multiculturalité est bien entendu largement traitée dans ce programme. En automne 2016, un programme spécifique a été mis sur pied en urgence afin de répondre à un besoin immédiat de l'Ecole de la transition. Les participants à ce dernier pourront en principe rejoindre le CAS.

Formation continue

Bien que cette thématique de la multiculturalité implique des approches diverses, celle-ci est principalement abordée dans le programme de cours actuel au travers du plurilinguisme et de l'hétérogénéité. Il faut également noter qu'un besoin croissant des professionnels de l'enseignement en lien avec les évolutions sociales relatives aux phénomènes de la migration a été récemment identifié. Un groupe de travail réunissant des membres de différentes UER a été mis sur pied afin de travailler à l'élaboration d'une offre spécifique de formation continue autourde la thématique « Ecole et migration ». L'enjeu de ce groupe est de proposer rapidement un nombre de cours restreint mais efficient, permettant d'appréhender de la manière la plus complète possible les diverses dimensions relatives à l'accueil des élèves migrants ou réfugiés au sein des classes.

Travaux scientifiques

Afin d'ancrer le contenu des formations sur l'analyse des pratiques réelles, l'équipe d'enseignants-chercheurs conduisent des projets de recherche dans le domaine des pratiques d'enseignement de pédagogie interculturelle ainsi que des relations Ecole-Famille et contribuent aux travaux de commissions spécialisées dans ce domaine, notamment au sein de swissuniversities.

Question 19 : La HEP a-t-elle mis en place des modules de formation continue en lien avec des problèmes liés à la gestion des classes ?

Au programme annuel 2016-2017 de cours de formation continue de la HEP Vaud figurent quinze cours spécifiquement identifiés en lien avec le thème « Gestion de classe et relation pédagogique ». Cette thématique de la gestion de classe fait partie du socle de base (les « incontournables ») du programme annuel de cours depuis de nombreuses années.

De plus, cette thématique est abordée de manière transversale dans nombre d'autres cours de formation continue ainsi que dans certaines formations négociées (en réponse directe à une demande spécifique d'un établissement). En effet, la question de la gestion des apprentissages

des élèves ne peut, par exemple, faire abstraction des modalités de travail proposées aux élèves, qui elles-mêmes impactent la gestion de la classe. En outre, les UER didactiques de la HEP Vaud accordent une attention particulière à intégrer la dimension gestion de la classe à leurs apports en formation continue attestée.

Par ailleurs, la plupart des accompagnements individuels demandés par les enseignant·e·s portent spécifiquement sur cette problématique ainsi que certaines formations négociées demandées par des collectifs de professionnels.

Question 20 : Le nombre de crédits attribués aux stages de formation est-il identique quel que soit le type de stage ?

En référence aux règles de reconnaissance des diplômes d'enseignement primaire, l'attribution des crédits est la même qu'il s'agisse d'un stage A (en pratique accompagnée) ou d'un stage B(en responsabilité). Le nombre de crédits de stage varie en fonction de la durée totale des stages (chaque crédit correspond en moyenne à 25 à 30 heures de travail pour l'étudiant·e), comme suit :

- 1ère année BP (uniquement stage A) : 9 crédits ECTS ;
- 2ème année BP (uniquement stage A) : 12 crédits ECTS ;
- 3ème année BP (stage A ou stage B) : 15 crédits ECTS;
- 1ère et 2ème année MS1 (stage A ou stage B) : 16 crédits ECTS
- année MS2 (stage A ou stage B) : 16 crédits ECTS
- MAES (formation essentiellement en emploi) : 17 crédits ECTS

Question 21 : Est-il possible de suivre un cursus entièrement ou partiellement à distance ? Existe-t-il ou y a-t-il une réflexion pour introduire l'enseignement à distance ?

La HEP Vaud, par la création du Centre de soutien à l'e-learning (CSeL) en été 2016, mène à l'heure actuelle une analyse de besoins en matière d'hybridation (combinaison d'éléments de formation à distance et présentiels) de ses formations et elle est déjà engagée dans un tel processus dans le cadre de plusieurs modules de formation.

La plateforme Moodle, qui permet d'utiliser toute une variété de dispositifs (mise à disposition et échanges de documents, vidéos en ligne, textes contributifs wiki, forum de questions, sondages, tests, …) de communication et de collaboration entre étudiant·e·s et formateurs de l'enseignement supérieur, est déjà couramment utilisée par l'ensemble des formateurs de la HEP Vaud dans le cadre de la plupart des modules. La mise sur pied d'une infrastructure basée sur le réseau Switch permettra de mettre en lignes des ressources vidéo et de recourir à des classes virtuelles.

Des plateformes multimédias ont déjà été réalisées ou sont en cours de réalisation (par exemple la plateforme pour l'enseignement de l'oral réalisée par l'UER *Didactique du français* : https://apprentissage-oral.hepl.ch)

A l'heure actuelle, la première finalité est d'améliorer la qualité pédagogique. En développant l'hybridation des formations, l'enjeu est d'améliorer la qualité de celles-ci en articulant et en tirant un meilleur parti du temps présentiel et du temps non présentiel. Cette démarche permet d'une part de développer les capacités des formateurs à recourir de manière pertinente et autonome à de tels dispositifs de formation et d'autre part de faire face au manque temporaire d'infrastructures à la HEP Vaud (fermeture de l'Aula des Cèdres en 2017-2018).

Pour renforcer ce processus, la mise sur pied d'un fonds d'innovation est prévue dans le projet de révision de la LHEP pour encourager le développement de projets innovateurs et efficients.

À moyen terme, l'enjeu est de pouvoir développer des offres de formation partiellement à distance. Il s'agira alors de pouvoir disposer des ressources nécessaires pour développer de tels dispositifs de formation.

Parmi les formations qui utilisent une forte composante de formation à distance, on peut citer le module sur *l'intégration des Mitic* dans la formation au secondaire I. Le plus gros de la formation se réalise à distance et sous forme collaborative avec quelques rencontres en séminaires et

ateliers facultatifs. La liberté d'organisation de cette formation est plébiscitée par la plupart des étudiant·e·s.

Au niveau du secondaire, un certain nombre de séances de cours à distance ont été instaurées dans le cadre des didactiques romandes, notamment pour faire face aux problématiques de différences de calendriers entre cantons romands. Dans ce cadre, les étudiant·e·s font donc l'expérience d'un enseignement-apprentissage à distance. Il s'agit d'environ 10 à 15% de la totalité de ces cours de didactique qui se déroulent à distance.

En formation postgrade, entre 2005 et 2014, une formation hybride a été donnée : le Certificate of advanced Studies (CAS) Personne-Ressource pour l'intégration des Médias, Images et Technologies de l'Information et de la Communication dans l'enseignement (PRessMITIC). Ce cursus hybride repose sur une part de présentiel (26%) sur un e-portfolio d'apprentissage (74%) à visée certificative introduisant l'évaluation entre pairs, la rétroaction et l'auto-régulation.

Enfin, l'UER *Médias et technologies dans l'enseignement et la formation* (MT) met à disposition du corps enseignant vaudois une banque de ressources pédagogiques (www.bdrp.ch) permettant non seulement l'échange et le partage de ressources favorisant aussi bien l'autoformation que la formation à distance. Depuis 2014, près de 40% des enseignant·e·s vaudois sont abonné·e·s à ce service et plus de 1'200 ressources du domaine des MINT sont à leur disposition.

Question 22 : Y a-t-il un processus d'évaluation des cours par les étudiants ? Si oui, sous quelle forme ?

Dans le cadre de l'amélioration continue de la formation dispensée à la HEP Vaud, l'évaluation des enseignements est un outil d'analyse indispensable. Cette activité fait partie des dispositions liées à la reconnaissance des diplômes et à l'accréditation de l'institution. Mandaté pour réaliser cette activité, le Centre de soutien à l'enseignement (CSE) développe ou collabore au développement, de différents dispositifs d'évaluation.

A la demande de la Direction de la formation, des responsables de filière, des responsables de modules, le CSE offre :

- une évaluation de module (outil, analyse, compte rendu) ;
- un accompagnement et une collaboration à la conception et à la mise en œuvre d'une évaluation de programme ou de plan d'études.

Il propose à chaque formateur·trice dès le printemps 2017 :

- une évaluation de cours ou de séminaire (outil, analyse, compte rendu accompagnement).

En 2005, la HEP Vaud a entrepris, pour la première fois, des démarches d'évaluation des enseignements auprès de ses étudiant·e·s afin que ceux-ci puissent faire part de leur point de vue et de leurs besoins en matière de formation. Les démarches se poursuivent et ne cessent d'évoluer pour toujours mieux saisir l'avis des étudiant·e·s.

Pour l'année académique 2015-2016, le CSE a évalué, dans le cadre des formations initiales, 46 modules au semestre 15A (2'901 étudiant·e·s concerné·e·s) et 43 modules au semestre 16P (2'124 étudiant·e·s concerné·e·s).

Pour les mêmes semestres, le centre a évalué des enseignements de formations postgrades et autres formations: 30 programmes de type CAS, DAS, VAE, examen de maîtrise de la langue française et cours d'appui à sa préparation, semaine d'introduction à la formation (1'985 participant·e·s concerné·e·s). Pour la même année académique 2015-2016, l'Unité de formation continue a évalué 378 activités de formation continue (5'057 participant·e·s concerné·e·s).

Société numérique

Question 23 : Dans tous les domaines de la société, la part du numérique est croissante. Le domaine de l'enseignement n'échappera pas à cette digitalisation. Dès lors, la COGES s'interroge sur la manière dont la HEP anticipe et prépare cette transition. Elle souhaiterait savoir :

- **s'il existe des modules de formation spécifiques destinés à former les étudiants à l'utilisation des nouvelles technologies comme support pédagogique (tablette par ex.) ? Le cas échéant, ces modules sont-ils disponibles dans le cadre d'une formation continue ?**
- **la HEP mène-t-elle une réflexion sur l'utilisation des moyens numériques dans l'ensemble des tâches scolaires ?**

Les programmes de formation de la HEP Vaud comprennent différents modules destinés à former les étudiant·e·s à l'usage des nouvelles technologies. Selon le Plan d'études romand (PER), les MITIC (Médias, Images, Technologies de l'Information et de la Communication) doivent être enseignés comme moyen de former les élèves à leur utilisation, ainsi qu'à l'éducation aux médias et à la prévention des risques des nouvelles technologies. Afin d'opérationnaliser ces trois facettes, l'UER *Médias et technologies dans l'enseignement et la formation* (MT) a élaboré un référentiel de compétence MITIC pour la formation des enseignants. Ce document liste l'ensemble des compétences nécessaires à un·e enseignant·e soucieux·se d'intégrer le volet MITIC du PER.

En formation initiale, il existe des modules de 6 crédits ECTS couvrant une formation des MITIC pour l'enseignement au degré primaire et au degré secondaire I.

En formation continue, la HEP offre plus de 50 propositions de cours sur ce thème. Depuis 5 ans, la HEP propose des formations portant sur l'usage pédagogique des tablettes.

En formation postgrade, la HEP Vaud a formé les Personnes Ressources en MITIC (PRessMITIC) pouvant accompagner les enseignant·e·s à l'intégration du numérique au sein de chaque établissement. Cette formation, spécifiquement financée par la DGEO et le SESAF, a permis de former plus de 200 enseignant·e·s, réparti·e·s en trois volées entre 2010 et 2014, mais le DFJC n'a pas reconduit sa demande. La fonction de PRessMITIC avait été instituée par le schéma directeur "Ecole et informatique", à la préparation duquel la HEP Vaud avait contribué.

Pour anticiper cette transition vers la digitalisation de la société, la HEP va de l'avant en testant et développant des logiciels pédagogiques, des plateformes d'enseignement et en menant des recherches sur les changements impliqués sur le métier d'enseignant·e comme par exemple un environnement de type *un élève/une tablette*. Enfin trois collaborateurs de la HEP – assistant·e·s ou chargé·e d'enseignement – préparent des thèses de doctorat dans ce domaine, réalisées en co-direction par la HEP et une haute école universitaire : l'une s'intéresse aux comportements autorégulés dans des conditions d'apprentissage médiatisées par des tablettes, l'autre à la robotique pédagogique et la dernière étudie la résistance au changement des enseignant·e·s dans l'accompagnement des élèves à la formation en ligne.

La HEP Vaud développe ainsi les compétences nécessaires pour former les enseigant·e·s et les accompagner dans ce domaine.

L'intégration de moyens numériques dans l'enseignement n'est probablement qu'une facette de la préparation des élèves à intégrer le monde numérique d'aujourd'hui. Selon de nombreux auteurs, un autre enjeu important est la compréhension des rouages de ce monde « numérique » par l'enseignement des principes de base de l'informatique en tant que discipline scientifique et non pas en tant qu'outil. De nombreux pays ou régions ont donc introduit ou réintroduit de l'enseignement de l'informatique depuis les premières classes primaires jusqu'au gymnase (Royaume-Uni, Pologne, Pays Baltes, Bavière, Autriche, …). Le Plan d'études romand (PER), contrairement à nombre de plans d'études étrangers, ne réserve à ce jour aucune place à ces concepts. Dans le *Lehrplan 21* (le plan d'études des 21 cantons germanophones ou bilingues) existe une discipline "Médias et informatique" dont la partie informatique équivaut à l'enseignement de notions comme la pensée computationnelle ou les bases de la programmation.

Au vu de la place prise par la science informatique dans de très nombreux aspects de la société, la HEP Vaud est consciente de ce mouvement et contribue aux réflexions à ce sujet. La CDIP a commandé en 2013 un rapport à un groupe d'experts pour décider de l'introduction de l'informatique comme une discipline fondamentale de l'Ecole de maturité. Des professeurs de la HEP Vaud ont été sollicités pour contribuer à ces travaux. Ce rapport sera présenté en 2017 et il est fort probable qu'il préconise une telle introduction. La HEP Vaud se doit de l'anticiper en analysant les besoins en formation continue des enseignant·e·s d'informatique de gymnase.

Au primaire, toujours pour anticiper et préparer cette transition, l'UER MT de la HEP Vaud contribue également à une réflexion relative aux sciences du numérique. Savoir utiliser les TIC diffère de savoir comment elles fonctionnent et comprendre ce que l'on fait avec. Au primaire, une manière d'approcher ce problème est de passer par l'intermédiaire d'un robot. En effet, si les plus petits doivent apprendre son fonctionnement et le rôle des capteurs, les plus grands peuvent passer par la « programmation » pour lui « dicter » son comportement. Afin de former les enseignant·e·s à la robotique éducative, nous avons mis sur pied des formations continues en partenariat avec l'EPFL et l'INRIA de Bordeaux. L'utilisation des robots (appelés « Thymio ») en classe motive non seulement les élèves mais aussi les enseignant·e·s et c'est près de 200 personnes qui ont déjà été formées à son usage pédagogique.

En conclusion, la HEP entend contribuer et au débat et aux réflexions à ce sujet, en les appuyant sur des travaux scientifiques et son expertise du champ professionnel, mais ne saurait se substituer aux orientations politiques dans ce domaine.

Formation continue

Question 24 : Quelles sont les conditions de suivi d'un module de formation continue ?

- **Est-ce que les modules de formation continue sont laissés à la liberté des enseignants ?**
- **Est-ce que certains types de modules sont obligatoires ?**
- **Quelles sont les modalités de suivi (demande de congés, remplacement, suivi hors temps de travail, nombre d'heures illimités/limités, etc.) ?**
- **Les modules sont-ils limités aux enseignants diplômés de la HEP ?**

Les formations continues de la HEP Vaud accueillent plus de 9'000 participant·e·s par année et se déclinent selon les principales modalités suivantes :

- un programme de cours de courte durée (le plus souvent trois demi-journées), proposés aux inscriptions individuelles ou collectives ;
- des journées cantonales de formation continue portant sur des thèmes spécifiques ;
- des prestations sur mesure en réponse à des demandes collectives (formation négociée) ou individuelle (accompagnement individuelle) ;
- des accompagnements de projet collectif
- des programmes de formation sur mandat spécifique du DFJC (par exemple lié à l'introduction d'un moyen d'enseignement ou pour renforcer les compétences des enseignant·e·s dans un domaine particulier (allemand p.e.x))

Les questions la COGES renvoient en particulier aux conditions définies par les Services employeurs (DGEO, DGEP, SESAF et SPJ). Une directive transitoire rédigée par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire (DGEO) est entrée en vigueur au 1er août 2016 et fixe des conditions d'octroi et de participation relatives à la formation continue du corps enseignant.

Est-ce que les modules de formation continue sont laissés à la liberté des enseignants ?

Directive transitoire DGEO, Chapitre II, articles 5, 6 et 7 :

> *Art. 1 : (…) Le développement des connaissances ou compétences de l'enseignant·e et les bénéfices qu'il va retirer de cette formation pour ses élèves et/ou son établissement doivent être objectivement reconnaissables et identifiables.*
>
> *Art. 2 : Les enseignants, quel que soit leur taux d'activité, ont droit à quatre jours de formation continue individuelle par année scolaire dont deux jours pris sur temps d'enseignement.*
>
> *Art. 5 : La demande doit être adressée préalablement par l'enseignant au Directeur de l'établissement avec un descriptif complet présentant le projet de formation et son budget (…)*
>
> *Art. 6 : Le Directeur est compétent pour autoriser ou refuser la formation continue qui a lieu en Suisse (…)*
>
> *Art. 7 : (…) Selon les demandes et le budget à disposition de l'établissement, un report de la formation peut être demandé à l'enseignant.*

Le choix des cours de formation continue est généralement laissé au choix de l'enseignant·e. Toutefois, en fonction des critères énoncés par cette directive, la direction d'un établissement pourrait s'opposer au suivi d'une formation continue par un·e enseignant·e.

Est-ce que certains types de modules sont obligatoires ?

Directive transitoire DGEO, Chapitre III :

> *Chaque établissement peut organiser une journée ou une demi-journée de formation continue (…)*

Directive transitoire DGEO, Chapitre IV :

> *Lorsque le département organise des actions de formation continue de grande envergure (introduction de nouveaux moyens d'enseignement par exemple) en partie sur le temps d'enseignement, selon art.121d RLS, les frais de ces formations sont entièrement pris en charge par la DGEO via les budgets des établissements.*

Ainsi, dans ces deux cas (journée d'établissement ou actions de formation continue de grande envergure en partie sur temps d'enseignement), les formations continues peuvent revêtir, sur décision de l'employeur, un aspect obligatoire.

Quelles sont les conditions de suivi d'un module de formation continue ?

Chaque enseignant·e s'inscrit au(x) cours en respectant les délais indiqués. L'inscription aux cours peut se faire en ligne ou au moyen de l'un des bulletins disponibles sur le site. Cette inscription constitue un engagement ferme et tout désistement doit être annoncé à la HEP par courrier postal ou électronique. Dans le cas d'un nombre insuffisant d'inscriptions, la direction de la HEP Vaud se réserve le droit d'annuler le cours et en informe alors les personnes inscrites. La plupart des cours proposés peuvent être choisis collectivement. Dans ce cas, les dates et le lieu de la formation sont fixés d'entente avec le groupe demandeur et la formatrice ou le formateur. Pour le reste, ce sont les conditions définies par les Services employeurs qui prévalent.

Les modules sont-ils limités aux enseignants diplômés de la HEP ?

Non, les modules ne sont pas limités aux enseignant·e·s diplômé·e·s de la HEP Vaud ni d'ailleurs aux enseignant·e·s uniquement. Néanmoins, l'offre de formation continue attestée de la HEP Vaud propose des prestations majoritairement centrées sur l'activité enseignante. Ainsi, les offres de formation de la HEP Vaud s'adressent prioritairement aux professionnel-le-s de l'enseignement, de la formation et de l'éducation dépendant des services employeurs (DGEO, DGEP, SESAF et SPJ) du DFJC.

Les enseignant·e·s des écoles privées ou tout·e autre professionnel·le de l'enseignement, de la formation et de l'éducation peuvent bénéficier de l'ensemble des prestations moyennant une finance d'inscription.

Les étudiant·e·s inscrit·e·s à un cursus de formation initiale de la HEP Vaud ne peuvent pas bénéficier de l'offre de formation continue attestée en parallèle de leurs études.

Formations postgrades

Les formations postgrades sont laissées au libre choix des personnes intéressées et répondant aux conditions d'admission. Pour certains programmes postgrades, l'obtention du titre permet d'accéder ou de se maintenir dans une fonction spécifique (ex : CAS Promotion de la santé et prévention en milieu scolaire ; CAS Praticien formateur ; CAS en administration et gestion d'institutions de formation ; etc.). Dans ces cas, il y a une incitation de l'employeur à suivre la formation concernée.

Les formations postgrades sont organisées pour être suivies en emploi, en règle générale, avec des cours organisés pour moitié sur le temps d'enseignement et pour moitié hors de leurs temps d'enseignement.

Les programmes postgrades s'adressent à des candidats porteurs d'un titre d'enseignement ou d'un bachelor (ex : domaine de la formation, éducation, santé, social, information documentaire, etc.).

Vision de la HEP

Question 25 : La HEP est-elle en mesure de répondre aux demandes des services employeurs du DFJC ? Si non, pourquoi ?

Cette question est essentielle puisqu'elle constitue le cœur de la mission de la HEP Vaud. En terme qualitatif, les directions d'établissement soulignent spontanément et fréquemment leur satisfaction de la formation et la qualité générale des diplômé·e·s de la HEP Vaud. Toutefois, une enquête plus systématique doit être conduite afin de mieux documenter ces retours et de mettre en évidence ce qui peut encore être amélioré et ce qui doit être anticipé. Le taux d'insertion très élevé de ses diplômés dans l'enseignement (cf. réponse à la question 4) confirme la pertinence des formations.

En terme quantitatif, c'est pour répondre aux besoins des services employeurs que la HEP Vaud a complètement réorganisé sa structure et ses cursus pour être en mesure d'accueillir beaucoup plus d'étudiant·e·s que selon son concept initial (aujourd'hui 2'650 contre 800 prévus par la première LHEP du 8 mars 2000).

Concernant les formations initiales pour l'enseignement, les prévisions statistiques nationales indiquaient en 2010 que les HEP devraient diplômer 6% du corps enseignant actif pour répondre aux besoins. En diplômant 592 nouveaux enseignants primaires, secondaires I et secondaires II en 2016, contre 362 en 2010, la HEP est en voie d'atteindre l'objectif fixé pour 2018 dans son plan d'intentions.

De plus, grâce au dispositif de stages en responsabilité (stage B) pour une année, voire pour des besoins de plus courte durée (fin de contrat en cours d'année scolaire, congé maternité, …), ce sont plus de 280 enseignants – correspondant à plus d'une centaine d'ETP – qui sont mis à disposition afin de répondre à une partie des besoins temporaires de la DGEO et de la DGEP.

Afin de faire face aux besoins des services employeurs, la HEP assure également un grand nombre de programmes de formation seconde, Master dans le domaine de la pédagogie spécialisée, ou postgrades, pour les formations nécessaires au bon fonctionnement du système (cadres, médiateurs scolaires, enseignants de langue au primaire, etc…). Elle a ainsi délivré 997 diplômes en 2016. S'y ajoutent les 9'600 bénéficiaires d'une prestation de formation continue.

Cependant les plus récentes prévisions statistiques (OFS, octobre 2016 ; StatistiquesVaud, décembre 2016) posent un nouveau défi. En fonction de l'évolution démographique du canton de Vaud, des taux de départs et des taux d'activité des enseignant·e·s, ces prévisions fixent le nombre de diplômés nécessaires à 8% du corps enseignant primaire actif et à 9,2% du corps enseignant secondaire I actif. Cela implique que la HEP doit encore augmenter ses effectifs pour atteindre, d'ici 2021-2022, 1'200 étudiant·e·s en enseignement primaire (900 aujourd'hui) et 620 enseignement secondaire I (440 en 2016), soit un effectif total de 3'100 étudiant·e·s. A ce défi quantitatif, s'ajoute les besoins nouveaux (intégration, multiculturalité, numérisation, etc.). Alors que ses coûts par étudiant sont les plus bas des HEP suisses, cette nouvelle évolution exige des moyens en infrastructure (locaux) et en ressources humaines dont la HEP ne dispose pas aujourd'hui.

Praticiens formateurs

Question 26 : Y a-t-il assez de praticiens-formateurs pour répondre aux besoins de la formation dans le canton ? Si non :

- **Quelles sont les conséquences du manque (délai pour entamer sa formation, impact sur le nombre d'enseignants formés, etc.) ?**
- **Quel est le point de vue de la HEP sur la situation et quelles sont les stratégies envisagées ou déjà mises en place pour pallier un manque ?**

Plus de 1'200 praticiens formateurs et praticiennes formatrices contribuent à la formation des étudiant·e·s de toutes les filières de formation. Face au nombre d'étudiant·e·s en augmentation constante depuis plusieurs années, il convient d'abord de relever l'effort très important fourni par les établissements scolaires, les services employeurs et la HEP pour organiser plus de 2'000 stages semestriels chaque année.

Globalement, la HEP dispose à ce jour du nombre de praticiens formateurs et praticiennes formatrices nécessaires grâce aux efforts déployés par les différents partenaires. Toutefois, au vu des besoins futurs évoqués plus haut (cf. réponse à la question 25) on peut s'attendre à des difficultés dans les années à venir.

Le nombre d'admissions qui varie d'une année académique, notamment dans les disciplines du secondaire, les désincriptions tardives de certain·e·s étudiant·e·s ou qui renoncent à leur formation en cours d'année pour diverses raisons (privée, médicale, etc.) rend très complexe la gestion des stages et celle de leur attribution aux praticiens formateurs et praticiennes formatrices. Il reste difficile de réduire ces facteurs humains qui impactent nos besoins en praticiens.

En vue de ces éléments, la situation ne peut être décrite qu'en déclinant les éléments par filière de formation comme suit :

- **Bachelor en enseignement primaire, profil 1-4** : le nombre de praticiens formateurs répond au besoin de la formation des étudiant·e·s de ce profil, sous réserve du stage dit d' « inversion », destiné aux étudiant·e·s du profil 5-8 qui doivent aussi connaître les classes 1-4, qui nécessite la solliciation temporaire de quelques enseignant·e·s complémentaires.
- **Bachelor en enseignement primaire, profil 5-8** : les praticiens formateurs manquent. La DGEO et la HEP anticipent ensemble ces besoins et informent régulièrement les établissements partenaires de formation (EPF) afin qu'ils investiguent auprès de leurs enseignant·e·s pour proposer de nouveaux praticiens formateurs ;
- **Master en enseignement secondaire I** : les praticiens formateurs manquent dans quelques disciplines telles que les sciences de la nature, l'histoire et la géographie ;
- **MAS/Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II** : une forte limitation des admissions (moins de 40% des candidats admis) permet d'ajuster au mieux le nombre de praticiens formateurs et praticiennes formatrices. Toutefois, il reste difficile de trouver des praticiens formateurs dans les disciplines telles que l'espagnol, l'informatique ou la géographie.
- **Master dans le domaine de la pédagogie spécialisée** : le nombre de praticiens formateurs est en règle générale inférieur aux besoins car le nombre d'étudiant·e·s est en forte augmentation depuis deux ans, ce qui répond par ailleurs au besoin des établissements, mais des solutions sont trouvées en collaboration avec le SESAF.

En synthèse, nous pouvons énoncer les conséquences des manques évoqués comme suit :

- HEP et Service employeurs tentent d'anticiper chaque année les besoins en praticiens formateurs en sollicitant les EPF. Les effectifs nécessaires sont obtenus, mais le plus souvent en recourant à des praticiens formateurs ad hoc (ou suppléants) lors de la rentrée scolaire, ce qui ne contribue pas à une gestion sereine, ni à la qualité des prestations de formation offertes aux étudiants

Actuellement les solutions mises en œuvre sont les suivantes :

- relations étroites avec les services employeurs et les directions d'établissement pour collaborer et trouver des solutions en commun, communication régulière constitue l'une des

priorités du Directeur de la formation et du responsable du Centre de soutien à la formation pratique en établissement ;

- un outil informatique de gestion des stages (GPS) a été mis en place pour faciliter et optimiser le processus de placement et augmenter la visibilité de l'offre de stage ;
- des commissions ont été créées pour coordonner le besoin en praticiens formateurs. La Commission de la formation pratique (Cofopra), réunissant un délégué pour chaque régionale de la DGEO. La Commission pour le Secondaire II, réunissant une représentante des écoles professionnelles, un représentant des gymnases et une personne des RH de la DGEP.
- une rencontre au sein de la HEP Vaud a récemment été organisée avec les Directions d'établissement pour offrir un espace de dialogue et d'échanges sur ces points ;
- la promotion de la formation de praticien formateur (CAS PF) et de la formation continue destinées à ce public est également importante. Les délais d'inscription sont larges et deux dates différées de la formation sont proposées pour permettre d'absorber des inscriptions tardives. Les praticiens formateurs « ad hoc » désireux de rejoindre le CAS PF en ont également la possibilité, des solutions de passerelles ayant été prévues.

Le positionnement de la HEP sur cette situation consiste à dire que nous devons travailler régulièrement en concertation étroite avec tous les services employeurs et avec les directions d'établissements partenaires de formation.

Par ailleurs, la valorisation de la fonction de praticien formateur et de la formation CAS qui permet de l'exercer avec compétence est indispensable pour consolider le dispositif à moyen terme. Le DFJC et la HEP travaillent en ce sens.

Outre l'aspect quantitatif, la gestion de la qualité de la formation pratique constitue également un défi vu les effectifs concernés. Le plan d'actions *Promouvoir et renforcer la formation par alternance* mené actuellement par la Direction de la formation de la HEP Vaud vise à consolider la concordance de l'ensemble de la formation, dispensée dans les murs de la HEP et dans les établissement scolaires.

Question 27 : Un stage est-il obligatoire dans tous les cursus de formation dispensés par la HEP, si non, quelles sont les exceptions et pourquoi ?

Tous les cursus de formation de base en enseignement primaire, secondaire I, secondaire II et dans le domaine de la pédagogie spécialisée nécessitent de la formation pratique. Chaque semestre, les étudiant·e·s de toutes les filières de formation sont amenés à mettre en pratique leurs compétences au sein des établissements scolaires du Canton de Vaud. A cela s'ajoutent :

- les étudiant·e·s qui effectuent un diplôme additionnel pour l'enseignement d'une discipline supplémentaire ;
- les étudiant·e·s au bénéfice d'une reconnaissance CDIP qui doivent effectuer des heures de formation pratique, définies sur mesure ;
- les étudiant·e·s en mobilité qui effectuent une partie d'études au sein de la HEP Vaud ;
- les étudiant·e·s de la pédagogie spécialisée inscrit·e·s au Master en enseignement spécialisé, mais qui doivent effectuer une mise à niveau dans leur première année d'études pour obtenir les prérequis nécessaires du domaine de la pédagogie et de l'enseignement.

Les exceptions à cette règle comprennent tous les étudiant·e·s de ces cursus qui bénéficient ou se voient octroyer une reconnaissance d'acquis de leur expérience antérieure, et pour lesquels les stages ne sont plus requis. Il est à relever également que certains étudiant·e·s peuvent choisir d'étaler leur formation pratique au cours de leur parcours de formation, raison pour laquelle certain·e·s ne sont pas placés en stage chaque semestre.

Les formations postgrades et continues ne sont pas concernées par les stages, à l'exception de la formation romande pour les activités créatrices (PIRACEF).

Question 28 : De quel type d'encadrement et de soutien (de la part de la HEP et de la part du praticien-formateur) bénéficie un étudiant HEP qui lors de son stage est mis directement en responsabilité d'une classe ?

Un étudiant·e en « en responsabilité » (stage B) reçoit dans sa classe un minimum de 6 visites par semestre de la part de son praticien formateur. Une visite consistant à observer une à plusieurs périodes d'enseignement, elle est discutée et négociée en fonction des disponibilités de l'étudiant·e et de son praticien formateur. Les praticiens formateurs organisent des entretiens individuels ou des échanges selon le besoin exprimé par l'étudiant·e et renseigné dans le contrat de stage.

De plus, la HEP mandate deux formateurs HEP chacun responsable d'effectuer une visite de l'étudiant·e par semestre. Un formateur se concentre sur les aspects transversaux du stage (gestion de classe, animation, communication, etc.) et le second sur les aspects didactiques.

L'étudiant·e en stage B peut également faire appel à un conseiller aux études à tout moment de sa formation en cas de besoin.

La participation régulière au séminaire d'intégration dans le cadre de la formation à la HEP, permet aussi à l'étudiant·e en stage B de trouver des ressources auprès des responsables de ces séminaires. Ces derniers sont des personnes de référence et de contact en cas de questions ou de difficultés liées au stage, puisque ces séminaires proposent des espaces privilégiés où se confrontent et se débattent la théorie et la pratique.

Pour terminer, la direction d'établissement qui engage le stagiaire doit en principe effectuer une visite au moins par semestre.

Question 29 : Quelle est la part de praticiens-formateurs qui sont des enseignants spécialistes et sont-ils spécifiquement destinés aux futurs enseignants spécialistes ?

Sur environ 1'200 praticiens formateurs en activité, environ 50% sont des enseignant·e·s spécialistes. La Réglementation suisse (CDIP) veut que ces derniers interviennent uniquement dans les cursus de formation qui forment des futurs enseignant·e·s spécialistes, soit au degré secondaire I et au degré secondaire II.

La seule exception à la règle mentionnée précédemment se situe dans le suivi des étudiant·e·s généralistes qui effectuent un diplôme additionnel pour l'enseignement de l'éducation physique ou de l'anglais. Compte tenu de la spécificité des disciplines, ce sont des enseignant·e·s spécialistes qui sont actuellement désignés comme praticiens formateurs pour effectuer les deux visites par semestre requises.

REPERTOIRE DES ACRONYMES

AAS	Agences d'assurances sociales
ACI	Administration cantonale des impôts
ACV	Administration cantonale vaudoise
ACV	Archives cantonales vaudoises
AF	Amélioration foncière
AFJ	Réseaux enfance Yverdon-les-Bains et région
AI	Assurance-invalidité
AJE	Accueil du jour de l'enfance
AJERCO	Réseau enfance Cossonay et région
AJOVAL	Réseau enfance Orbe-La Vallée
AMP	Aménagement de mesures particulières
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APM	Autre personne morale
ARAS	Association régionale d'action sociale
ASD	Chemin de fer Aigle–Sépey–Diablerets
ASMAV	Association suisse des médecins-assistants et chefs de clinique, section Vaud
ASPE	Association de santé du Pays-d'Enhaut
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BAC	Bureau d'aide aux curateurs et tuteurs privés
BCI	Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme
BCMA	Bureau cantonal de médiation administrative
BCU	Bibliothèque cantonale et universitaire
BCV	Banque cantonale vaudoise
BEFH	Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes
BIC	Bureau d'information et de communication
BIT	Bureau international du travail
C4	Centre coordonné de compétences cliniques
CADEV	Centrale d'achats de l'Etat de Vaud
CAMAC	Centrale des autorisations en matière d'autorisations de construire
CAT	Centre d'accueil temporaire
CAT	Centre d'appels téléphoniques
CB	Centre de la Blécherette
CC	Cour des comptes
CCF	Contrôle cantonal des finances
CCMP-VD	Centre de compétences sur les marchés publics du Canton de Vaud
CCT	Convention collective de travail
CDAP	Cour de droit administratif et public
CDD	Contrat de durée déterminée
CDI	Contrat de durée indéterminée
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CDPJ	Code de droit privé judiciaire vaudois
CE	Conseil d'Etat
CEOL	Centre d'enseignement postobligatoire de l'Ouest lausannois

CEP	Centre d'éducation permanente
CEPEV	Centre d'enseignement postobligatoire de l'Est vaudois
CEPM	Centre d'enseignement professionnel de Morges
CEPN	Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon
CET	Centrale d'engagement et de transmission
CEVA	Liaison ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFF	Chemins de fer fédéraux
CGN	Compagnie générale de navigation
CHSTC	Commission de haute surveillance du Tribunal cantonal
CHUV	Centre hospitalier universitaire vaudois
CIF	Cours intensifs de français
CIO	Comité international olympique
CIPRO	Cellule investigation prostitution
CIVESS	Coordination interservices de visites en établissements sanitaires et sociaux
CIVV	Communauté interprofessionnelle du vin vaudois
CLDJP	Conférence latine des chefs de département de justice et police
CMS	Centre médico-social
COAV	Centre d'observation et d'analyse du vieillissement
COFIN	Commission des finances
COFOP	Centre d'orientation et de formation professionnelles
COGES	Commission de gestion
CoORP	Coordination des offices régionaux de placement
COPIL	Comité de pilotage
CPALe	Centre prévention de l'Ale
CPHV	Centre pédagogique pour élèves handicapés de la vue
CRPS	Conseils régionaux de prévention et de sécurité
CSFPP	Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire
CSI	Conférence suisse des impôts
CSR	Centre social régional
CTAFJ	Commission thématique des affaires judiciaires
CTSI	Commission thématique des systèmes d'information
DDP	Droit de superficie
DECS	Département de l'économie et du sport
DFIRE	Département des finances et des relations extérieures
DFJC	Département de la formation, de la jeunesse et de la culture
DGE	Direction générale de l'environnement
DGE-ADMIN	Division support administratif
DGE-BIODIV	Division Biodiversité et paysage
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
DGEP	Direction générale de l'enseignement postobligatoire
DGES	Direction générale de l'enseignement supérieur
DGE-STRAT	Division support stratégique
DGF	Direction générale de la fiscalité
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes
DIREN	Direction l'énergie

DIREV	Direction de l'environnement industriel, urbain et rural
DIRH	Département des infrastructures et des ressources humaines
DIRNA	Direction des ressources et du patrimoine naturels
DIS	Département des institutions et de la sécurité
Dossier M	Dossier de compétence municipale
Dossier ME	Dossier de compétence municipale + étatique
DPMin	Loi fédérale régissant la condition pénale des mineurs
DSAS	Département de la santé et de l'action sociale
DSI	Direction des systèmes d'information
ECES	Ecole cantonale pour enfants sourds
ECR	Epreuves cantonales de référence
EdT	Ecole de la transition
EHL	Ecole hôtelière de Lausanne
EMCC	Etat-major cantonal de conduite
EMPA	Equipe mobile de psychiatrie de la personne âgée
EMPD	Exposé des motifs et projet de décret
EMPL	Exposé des motifs et projet de loi
EMS	Etablissement médico-social
EMUS	Equipe mobile d'urgences sociales
EPCL	Ecole professionnelle et commerciale de Lausanne
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPO	Etablissements pénitentiaires de la Plaine de l'Orbe
EPS	Education physique et sportive
EPSIC	Ecole professionnelle pour les métiers de l'industrie et de l'artisanat
ETML	Ecole technique – Ecole des métiers – Lausanne
ETP	Equivalent temps plein
EVAM	Etablissement vaudois d'accueil des migrants
FAJE	Fondation pour l'accueil de jour des enfants
FAO	Feuille des avis officiels
FBM	Faculté de biologie et de médecine
FORTA	Fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération
FRI	Fonds de réserve et d'innovation
FSI	Fixation du salaire initial
FVA	Fondation vaudoise contre l'alcoolisme
FVP	Fondation vaudoise de probation
FVV	Fédération vaudoise des vignerons
GdU	Groupe des utilisateurs
GOP	Groupe opérationnel des pôles
GYB	Gymnase intercantonal de la Broye
ha	Hectares
HEIG-VD	Haute école d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud
HEL	Hôpital de l'enfance de Lausanne
HEP	Haute école pédagogique
HESAV	Haute école de santé Vaud
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
ICE	Indicateurs de changement écologique

IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
JOJ	Jeux olympiques de la jeunesse
JP	Justice de paix
LADB	Loi sur les auberges et les débits de boissons
LADE	Loi sur l'appui au développement économique
LAIH	Loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personnes handicapées
LAJE	Loi sur l'accueil de jour des enfants
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance maladie
LAsi	Loi sur l'asile
LASV	Loi sur l'action sociale vaudoise
LAT	Loi sur l'aménagement du territoire
LATC	Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions
LAVI	Loi sur l'aide aux victimes d'infraction
LCCF	Loi sur le contrôle cantonal des finances
LCComptes	Loi sur la Cour des comptes
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LEPS	Loi sur l'éducation physique et le sport
LGC	Loi sur le Grand Conseil
LHEV	Loi sur les hautes écoles vaudoises de type HES
LHPS	Loi sur l'harmonisation et la coordination de l'octroi des prestations sociales et d'aide à la formation et au logement cantonales vaudoises
LiDAR	Light detection and ranging
LMP-VD	Loi sur les marchés publics
LN	Loi sur la nationalité
LNM	Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat
LOPV	Loi sur l'organisation policière vaudoise
LOVD	Loi d'organisation de la lutte contre la violence domestique
LPA-VD	loi sur la procédure administrative
LPE	loi fédérale sur la protection de l'environnement
LPers	Loi sur le personnel
LPMI	loi sur le patrimoine mobilier et immatériel
LPPPL	loi sur la préservation et la promotion du parc locatif
LPR	Loi fédérale sur la politique régionale
LPrD	Loi sur la protection des données personnelles
Lpréf	Loi sur les préfets et les préfectures
LProMin	loi sur la protection des mineurs
LPros	loi sur l'exercice de la prostitution
LPS	Loi sur la pédagogie spécialisée
LSubv	Loi sur les subventions
LTN	Loi sur le travail au noir
LVCA	loi sur la vie culturelle et la création artistique
LVLAVI	loi d'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions
LVLFPr	Loi vaudoise sur la formation professionnelle
MBC	Transports de la Région Morges – Bière – Cossonay
MCBA	Musée cantonal des Beaux-Arts
MINT	Mathématiques, informatique, sciences naturelles et technologies

MITIC	Médias, images et technologies de l'information et de la communication
MNA	Mineur non accompagné
MP	Ministère public
OAE	Office des affaires extérieures
OAJE	Office de l'accueil de jour des enfants
OAV	Ordre des avocats vaudois
OCA	Office de crédit agricole
OCBE	Office cantonal des bourses d'études
OCOM	Options de compétences orientées métiers
OCTP	Office des curatelles et tutelles professionnelles
ODAE	Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers
OEP	Office d'exécution des peines
OFJ	Office fédéral de la justice
OFSPO	Office fédéral du sport
OFT	Office fédéral des transports
OIT	Office de l'information sur le territoire
OJ	Ordre judiciaire
OPair	Ordonnance sur la protection de l'air
OPES	Office du personnel enseignant
OPTI	Organisme pour le perfectionnement, la transition et l'insertion professionnelle
ORP	Office régional de placement
ORPM	Office régional de protection des mineurs
OSMV	Observatoire suisse du marché des vins
OSR	Orchestre de la Suisse romande
OVV	Office des vins vaudois
PAC	Plan d'affectation cantonal
PADE	Politique d'appui au développement économique
PCC	Police cantonale du commerce
PCE	Proposition au Conseil d'Etat
PDCn	Plan directeur cantonal
PER	Plan d'études romand
PGA	Plan général d'affectation
PIC	Programme d'intégration cantonale
PM	Personne morale
Polcant	Police cantonale
Polcom	Police communale
PPA	Plan partiel d'affectation
PPDE	Politique cantonale des pôles de développement économique
PPDI	Préposé à la protection des données et à l'information
PPLS	Psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire
PQ	Plan de quartier
PwC	PricewaterhouseCoopers
RAAM	Race Accross America
RCB	Registre vaudois des bâtiments
RCEnt	Registre cantonal des entreprises

RCLPFES	Règlement précisant les conditions à remplir par les établissements sanitaires privés pour être reconnus d'intérêt public au sens de la loi du 5 décembre 1978 sur la planification et le financement des établissements sanitaires d'intérêt public
RCPers	Registre cantonal des personnes
RDU	Revenu déterminant unifié
RenouVaud	Réseau vaudois des bibliothèques
ReqDes	Réquisitions et désignations électroniques
RER	Réseau express régional
RERO	Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale
RF	Registre foncier
RH	Ressources humaines
RI	Revenu d'insertion
RIE III	Troisième réforme de l'imposition des entreprises
RLADEPE	Règlement d'application de la LADE pour les aides indirectes pour les prestations de services et les subventions aux projets d'entreprises
RLADEPR	Règlement d'application de la LADE pour les subventions aux projets régionaux
RLEPS	Règlement d'application de la loi sur l'éducation physique et le sport
ROP	Répondant de l'optimisation des processus de l'Etat de Vaud
RPers	Registre des personnes
RSV	Recueil systématique de la législation vaudoise
SA	Société anonyme
SAGEFI	Service d'analyse et de gestion financières
SAGR	Service de l'agriculture
SAN	Service des automobiles et de la navigation
SAP	Systems, applications and products for data processing
SASH	Service des assurances sociales et de l'hébergement
SAVI	Service de l'agriculture et de la viticulture
SCAV	Service de la consommation et des affaires vétérinaires
SCL	Service des communes et du logement
SDE	Service de l'emploi
SDT	Service du développement territorial
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SEM	Secrétariat d'Etat aux migrations
SEPS	Service de l'éducation physique et du sport
SERAC	Service des affaires culturelles
SESAF	Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation
SESAM	Système d'enregistrement des subsides aux primes à l'assurance-maladie
SG	Secrétariat général
SGC	Secrétariat général du Grand Conseil
SHAS	Société d'histoire de l'art en Suisse
SI	Système d'information
SI RDU	Système d'information du revenu déterminant unifié
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SIEL	Système d'information exécutif-législatif
SIPaL	Service immeubles, patrimoine et logistique
SJL	Service juridique et législatif

SLSP	Swiss library service platform
SMPP	Service de médecine et psychiatrie pénitentiaire
SPAS	Service de prévoyance et d'aide sociales
SPECo	Service de la promotion économique et du commerce
SPEN	Service pénitentiaire
SPEV	Service du personnel de l'Etat de Vaud
SPJ	Service de la protection de la jeunesse
SPOP	Service de la population
SPV	Société pédagogique vaudoise
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
SSP	Service de la santé publique
STATVD	Statistique Vaud
STEP	Station d'épuration des eaux usées
SUPEA	Service universitaire de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent
SVLM	Société vaudoise pour la création de logements à loyers modérés
Swisstopo	Office fédéral de topographie
TAO	Taxation assistée par ordinateur
TC	Tribunal cantonal
TDS	Travailleur du sexe
TF	Tribunal fédéral
TIG	Travail d'intérêt général
UAU	Unité d'alcoologie d'urgence
UCA	Unité de Conseil et d'appui en management et organisation
UD	Unité de dégrisement
UDD	Unité de développement durable
UFD	Unité financière départementale
UNIL	Université de Lausanne
UOF	Unité des opérations foncières
UPPEC	Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées
URSP	Unité de recherche pour le pilotage des systèmes pédagogiques
VG	Voie générale
VP	Voie prégymnasiale